



CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN – Assainissement 2020

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.

Table des matières

EDITORIAL:	8
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	9
LES CHIFFRES CLÉS	10
COMPARATIF DES CHIFFRES CLÉS	11
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE	11
LE CONTRAT	16
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	17
Les avenants du contrat	17
Les conventions du contrat	17
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	18
PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	19
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	20
LE DIAGNOSTIC PERMANENT DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT	22
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	22
DIAGNOSTIC PERMANENT	24
DEPUIS L'ARRÊTÉ DU 21 JUILLET 2015 ET AVEC L'ARRÊTÉ DU 31 JUILLET 2020	24
Démarche de progrès continu	24
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT	26
LE PATRIMOINE DE SERVICE	28
VOTRE PATRIMOINE	29
LE RÉSEAU	29
Répartition par matériau	29
Répartition par diamètre	29
LE SERVICE AUX USAGERS	30
VOS BRANCHEMENTS	31
LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT	31
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS	31
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE	33
LE TRAITEMENT	34
EVOLUTION GÉNÉRALE	34
LES VOLUMES (EN M3)	34
Les consommations électriques	34
Les boues et les sous-produits	35
Production de boues (en tMS)	35
Evacuation des boues (en tMS)	35
Les sous-produits : Graisses (en Mètre cube)	35
Les sous-produits : Refus Grille (en kg)	35
Les sous-produits : les sables (en Kg)	35
Les apports extérieurs (en kg)	35
Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020	36
LA QUALITÉ DU TRAITEMENT	45
SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP	46
Nombre de bilans journaliers réalisés	46
Conformité des stations d'épurations	46
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	47



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	48
Qualité des rejets	48
Performance de réseau	49
Service à l'utilisateur	50
LES INTERVENTIONS RÉALISÉES	51
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	52
Les opérations d'hydrocurage du réseau	52
Les passages caméra	52
Les casses sur conduites et sur branchements	52
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	52
LE CARE	53
LE CARE	54
MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE	55
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	55
ANNEXES	59
LE PATRIMOINE DE SERVICE	60
LES INSTALLATIONS	61
LE RÉSEAU	62
Répartition par commune	63
Répartition par matériau, diamètre et âge	64
CONSOMMATION D'ÉNERGIE	67
LE SERVICE AUX USAGERS	70
LA GESTION CLIENTÈLE	71
LA FACTURE 120 M ³	73
NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	77
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	79
DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	80
LES INTERVENTIONS RÉALISÉES	82
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	83
Les opérations d'hydrocurage du réseau	83
Les casses sur conduites	86
Les casses sur branchements	86
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	87
Les interventions de maintenance 2ème niveau	87
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	89
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	90
Les interventions de contrôle réglementaire pression	91
Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique	91
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT	91
ANNEXES COMPLÉMENTAIRES	107
ASSURANCES	107
Attestation Dommages aux Biens	107
Responsabilité civile	107
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (batiment)	107
Attestation Tous risques chantiers	107
BILAN ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT	108
A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP CNE PLONEOUR LANVERN	109
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	109





A.2. ETUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE	109
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....	111
B.1. LES RACCORDEMENTS.....	111
B.1.1. Les raccordements domestiques	111
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	111
B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	112
B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	113
B.3.1. Les contrôles de raccordements	113
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	113
B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites.....	114
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE.....	115
B.4.1. Les postes de relèvement	115
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	115
B.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année	117
B.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte.....	117
B.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte.....	117
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....	117
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP CNE PLONEOUR LANVERN	118
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	118
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	118
C.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	118
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	119
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE	120
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	120
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	122
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	123
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	124
C.2.5. Le calcul des rendements	126
C.2.6. Le suivi du milieu récepteur.....	127
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS	127
C.3.1. Les boues	127
C.3.2. Les autres sous-produits	128
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU.....	129
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS	129
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	129
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	129
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE.....	130
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	130
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	130
C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ	131
Paramètres physicochimiques	131
C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	133
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT	133
D. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP KERFILDRO CNE PLOZEVET	136
D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	136
D.2. ETUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE.....	136
E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	137
E.1. LES RACCORDEMENTS	137
E.1.1. Les raccordements domestiques	137
E.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	137
E.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	138
E.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	138
E.3.1. Les contrôles de raccordements	138
E.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	139



E.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	139
E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE	140
E.4.1. Les postes de relèvement	140
E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	140
E.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année	141
E.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte	141
E.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte	141
E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	141
F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP KERFILDRO CNE PLOZEVET	142
F.1. BILAN SUR LES VOLUMES	142
F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	142
F.1.2. Volume sortant du système de traitement	142
F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	143
F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE	144
F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	144
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	146
F.2.3. La pollution déversée en tête de station	147
F.2.4. La pollution sortante du système de traitement	148
F.2.5. Le calcul des rendements	150
F.2.6. Le suivi du milieu récepteur	151
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS	152
F.3.1. Les boues	152
F.3.2. Les autres sous-produits	153
F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS	153
F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	153
F.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	153
F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE	154
F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	154
F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	154
F.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ	154
Paramètres physicochimiques	154
F.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	156
F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT	156
G. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP LE REST CNE PEUMERIT	158
G.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	158
G.2. ÉTUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE	158
H. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	159
H.1. LES RACCORDEMENTS	159
H.1.1. Les raccordements domestiques	159
H.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	159
H.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	159
H.3.1. Les contrôles de raccordements	159
H.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	160
H.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE	160
H.4.1. Les postes de relèvement	160
H.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	160
H.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte	160
H.6. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	160
I. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP LE REST CNE PEUMERIT	161
I.1. BILAN SUR LES VOLUMES	161
I.1. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE	161
I.1.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	161
I.1.2. La pollution entrante dans le système de traitement	163
I.1.3. La pollution déversée en tête de station	164



I.1.4. La pollution sortante du système de traitement	164
I.1.5. Le calcul des rendements.....	166
I.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE	167
I.2.1. Le suivi du milieu récepteur	167
I.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS	167
I.3.1. Les boues	167
I.3.2. Les autres sous-produits	167
I.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS	168
I.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	168
I.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	168
I.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE	168
I.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	168
I.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	168
I.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ.....	168
Paramètres physicochimiques	168
I.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	170
I.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT	170
J. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	171
J.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	171
J.2. ÉTUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE	171
K. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....	173
K.1. LES RACCORDEMENTS.....	173
K.1.1. Les raccordements domestiques	173
K.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	173
K.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	173
K.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	173
K.3.1. Les contrôles de raccordements	173
K.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	174
K.3.3. Diagnostics eaux claires parasites.....	175
K.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE	175
K.4.1. Les postes de relèvement	175
K.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	175
K.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année	176
K.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte.....	176
K.6. Synthèse du suivi météorologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte	177
K.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....	177
L. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	178
L.1. BILAN SUR LES VOLUMES	178
L.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	178
L.1.2. Volume sortant du système de traitement	178
L.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	179
L.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE	180
L.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	180
L.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	182
L.2.3. La pollution déversée en tête de station.....	183
L.2.4. La pollution sortante du système de traitement.....	184
L.2.5. Le calcul des rendements	186
L.2.6. Le suivi du milieu récepteur	187
L.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS.....	188
L.3.1. Les boues.....	188
L.3.2. Les autres sous-produits	189
L.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS	189
L.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année.....	189
L.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	189
L.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE	189



L.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	189
L.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	189
L.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ	190
Paramètres physicochimiques	190
L.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	192
L.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT	192
M. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP TY VARLEN CNE LANDUDEC	194
M.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	194
M.2. ÉTUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE	194
N. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	195
N.1. LES RACCORDEMENTS	195
N.1.1. Les raccordements domestiques.....	195
N.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	195
N.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	195
N.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	195
N.3.1. Les contrôles de raccordements	195
N.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra.....	195
N.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	195
N.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE	196
N.4.1. Les postes de relèvement.....	196
N.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	196
N.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année.....	197
N.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte	197
N.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte	197
N.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	197
O. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP TY VARLEN CNE LANDUDEC	198
O.1. BILAN SUR LES VOLUMES	198
O.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	198
O.1.2. Volume sortant du système de traitement	198
O.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	199
O.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE	200
O.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	200
O.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	202
O.2.3. La pollution déversée en tête de station.....	203
O.2.4. La pollution sortante du système de traitement.....	204
O.2.5. Le calcul des rendements	206
O.2.6. Le suivi du milieu récepteur	207
O.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS.....	207
O.3.1. Les boues.....	207
O.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS	207
O.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année.....	207
O.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	207
O.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE	208
O.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	208
O.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	208
O.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ	208
Paramètres physicochimiques	208
O.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	210
O.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT.....	210
P. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE KERUEN CNE PLOVAN	211
P.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	211
P.2. ÉTUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE	211
Q. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	212



Q.1. LES RACCORDEMENTS	212
Q.1.1. Les raccordements domestiques.....	212
Q.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	212
Q.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	212
Q.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE.....	212
Q.3.1. Les contrôles de raccordements	212
Q.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra.....	213
Q.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	213
Q.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE	213
Q.4.1. Les postes de relèvement.....	213
Q.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	214
Q.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année	214
Q.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte	214
Q.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte	214
Q.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	214
R. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE KERUEN CNE PLOVAN	215
R.1. BILAN SUR LES VOLUMES	215
R.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	215
R.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	215
R.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	216
R.1.4. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	216
R.1.5. La pollution entrante dans le système de traitement.....	218
R.1.6. La pollution déversée en tête de station	219
R.1.7. La pollution sortante du système de traitement	219
R.1.8. Le calcul des rendements	222
R.1.9. Le suivi bactériologique	223
R.1.10. Le suivi du milieu récepteur.....	223
R.2. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS	223
R.2.1. Les boues	223
R.2.2. Les autres sous-produits.....	223
R.3. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS	223
R.3.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	223
R.3.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	223
R.4. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE.....	224
R.4.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	224
R.4.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	224
R.5. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ	224
Paramètres physicochimiques	224
R.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	226
R.7. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT	226
LE GLOSSAIRE	227
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES	230

EDITORIAL:



Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'assainissement et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.

Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'assainissement, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégialement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégué constitue le socle de notre engagement.

L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.

Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement, pour le bien de tous.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur



Laurent DAOUDAL

Le Directeur Territorial FINISTERE

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »

Etabli par le **CPO** : le 11/05/2021

Approuvé par la Direction Territoriale **FINISTERE** : le 11/05/2021

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE



1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année d'exercice*

LES CHIFFRES CLÉS

450 574 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

427 449 m³ assujettis à l'assainissement avant coefficient correcteur

4 507 branchements raccordés

Prix de l'assainissement **2,64** € TTC / m³

Au 1er janvier 2021 pour une facture de 120 m³

112,626 kmL de réseau

1 389 ml hydrocurés avec le camion

39 interventions de débouchage

40 Poste(s) de relèvement

7 station(s) d'épuration

23 750 eq/hab.

Boues évacuées : **87,525 tMS**

100% des bilans réalisés sont conformes.

539 761 m³ épurés



COMPARATIF DES CHIFFRES CLÉS

	2019	2020	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m ³)	400 190	450 574	12,59%
Volumes assujettis à l'assainissement avant coefficient correcteur (m ³)	400 998	427 449	6,6%
Volumes épurés (m ³)	512 191	539 761	5,38%
Nombre de branchement raccordés	4 309	4 507	4,6%
Linéaire de réseau Eaux Usées (kmL)	112,778	112,626	-0,13%
Linéaire hydrocurés avec le camion (mL)	3 384	1 389	-58,95%
Nombre d'interventions de débouchage	28	39	39,29%
Quantité de boues évacuées	140,778 tMS	87,525 tMS	-37,83%
Taux de conformités des bilans réalisés	100%	100%	0%
Prix de l'eau	2,56	2,64	3,1%

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE

PLONEOUR LANVERN

Travaux réalisés sur la station d'épuration :

- Renouveau des 2 agitateurs du bassin d'aération le 28 octobre 2020
- Transfert des boues stockées vers le silo de stockage de kerlemesq en vue de leur chaulage avant épandage au printemps prochain



- ETS LARZUL : En 2020 de nombreuses interventions (environ 40) suite à des dysfonctionnements voir un manque d'entretien ont eu lieu sur le site. L'armoire électrique est à reprendre dans sa totalité (mise en danger du personnel d'intervention)
- Un devis a été réalisé en décembre 2020
- Exemple : dysfonctionnement du système de raclage des graisses sur le site LARZUL qui implique une quantité importante de mousse sur le clarificateur de la STEP



Travaux réalisés sur le réseau :

- Installation des détecteurs de surverse sur les postes de relèvement de Kerganet , Kerlavar , Canapé, Brénavec , Kerbreach , Moitié route et Bonne nouvelle
- Devis pour la pose de débitmètre sur les postes de relèvement de kerbreach et Canapé
- Le tableau suivant reprend les différents travaux engagés dans le cadre de la réduction des eaux parasites et le gain estimé :

Adresse	Réalisation des travaux	Débit en m3/j	Réparation	Commentaires	Linéaire (ml)	Remarques
PRAIRIE DE PEN AR PRAT PLONEOUR LANVERN	CCHPB	0	Renouvellement réseaux en 11/ 2013	Casse effondrement du réseau AC	400 ml	Gain de
PR de MOITIE ROUTE PLONEOUR LANVERN	SAUR	50	Réhabilitation en 2015	Infiltration sur le GC du PR		GAIN MINI DE 2 M3/H
Regard KERUC PLONEOUR LANVERN	CCHPB	0	Mise a la cote du tampon			Gain de 1 m3/h
	SAUR					
Infiltration sur 2 rgds rte de brenanvec pres lot tassy PLONEOUR	SAUR	0	Réparation réalisée en février 2019			Gain de 2 m3/h
Infiltration regard entrée PR de moitié route + détérioré par H2S	SAUR	0	Réparé le 20/04/2016	Revêtement résine réalisé		
Renouvellement du regard d'entrée du PR MOITIE ROUTE	CCHPB	0	Remplacé 06/2018			Gain de 1 m3/h
	CCHPB					
Siphon non étanche face NORAUTO PLONEOUR LANVERN	SAUR	0	février 2019			
Conduite 160 brenanvec PLONEOUR LANVERN	SAUR	75				Gain de 3 m3/h
Regard stang goulinet PLONEOUR LANVERN	CCHPB	50		En attente renouvellement par la CCHPB		

LANDUDEC

Travaux réalisés sur le réseau :

- Pose des détecteurs de surverse sur les postes de relèvement des châtaigniers et rue neuve
- Le tableau suivant reprend les différents travaux engagés dans le cadre de la réduction des eaux parasites et le gain estimé :

Adresse	Réalisation travaux	Débit en m3/j	Réparation	Commentaires	Linéaire (ml)	Remarques
Infiltration sur 2 regards et sur réseau avant le PR rue neuve	SAUR	50,0	2 regards réparés le 06/04/2016			Gain de 2 m3/h

Travaux réalisés sur la station d'épuration :

- Transfert des boues de la station (environ 800m3) sur le site de kerveil GOURLIZON afin de les chaulé avant épandage au printemps prochain
- Nettoyage des parois extérieures des différents bassins

PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN

Travaux réalisés sur la station d'épuration :

- Un passage caméra a été réalisé sur la canalisation de retour des eaux du local boues vers le poste d'égouttures conclusion une rupture près d'un regard de visite occasionnant une infiltration importante un chemisage est prévu rapidement
- La mise en place en juillet d'un système automatique de purge/rinçage de la canalisation sur laquelle se situe le débitmètre de comptabilisation des boues produites s'avère concluante pour la fiabilité de ce dernier

Travaux réalisés sur le réseau

Le tableau suivant reprend les différents travaux engagés dans le cadre de la réduction des eaux parasites et le gain estimé :

Adresse	Réalisation travaux	Débit en m3/j	Réparation	Commentaires	Linéaire (ml)	Remarques
Casse réseau lot de kerleron	SAUR	80,0	réparation réalisé le 26/02/2016	casse sur pvc 160 du a pose de réseau EDF	2 ml	gain de 3 m3/h

PLOZEVET

Travaux réalisés sur le réseau :

- En amont du démarrage des travaux de réhabilitation du réseau sur les chemins de la corniche et Querrien les siphons disconnecteurs ont été remplacé par des boites a passage direct afin de pouvoir chemiser les branchements d'eaux usées
- Début des travaux de réhabilitations du réseau chemin de la corniche et querrien en décembre 2020
- Le tableau suivant reprend les différents travaux engagés dans le cadre de la réduction des eaux parasites et le gain estimé :

Adresse	Réalisation travaux	Débit en m3/j	Réparation
Prairie de kerfildro ancienne step Cne Plozevet	CCHPB		Renouveau réseau 03 et 04/2016
Infiltration sur 1 rgd palud gourinet en amont du PR - Cne Pouldreuzic	SAUR	50,0	1 rgd réparé le 06/04/2016 – gain de 2m3/h



Travaux réalisés sur la station d'épuration :

- Des débits journaliers importants provenant de l'usine capitaine COOK ont été constatés les 13, 14, 15, et 16 octobre 2020 (entre 350 et 450 m3/j)
- Le 22 juillet 2020 arrivée d'eaux brutes très chargées avec un PH de 9.2 et une conductivité de 4800
- Durant le mois de juin 2020 a de nombreuses reprises une quantité importante de mousse blanche s'est constitué sur le dégraisseur et le bassin d'aération avec une conductivité sup a 8000



- En avril 2020 vidange et renouvellement de l'huile des carters des 4 turbines du bassin d'aération

PEUMERIT :

- Lors des 3 bilans réalisés en 2020, les résultats ne respectent pas les conditions imposées au rejet (pH de rejets inférieur à 5,5 et dépassement en NTK le 11/05)
- En MAI 2020 renouvellement du mécanisme des augets
- Fauchages des roseaux au printemps 2020

PLOVAN :

- La vidange des 2 postes de relèvement a été réalisé à la suite de dépotages fin janvier 2020
- Nettoyage et pompage du dégrilleur également à la suite des dépotages
- Vidange du clarificateur et nettoyage des noues à la suite de l'obturation d'une canalisation entre le poste de recirculation des boues et le clarificateur

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE



2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 juillet 2011, arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Les avenants du contrat

N° avenant	Date	Objet
Avenant n°1	22/12/2015	Intégrer dans le périmètre de la délégation les installations et équipements mis en service depuis la date d'origine du contrat Prendre en compte la variation significative du volume annuel global vendu par rapport au volume initial de référence servant d'assiette à la rémunération du Déléataire Prendre en compte les modifications intervenues sur les conditions d'exploitation des ouvrages du service délégué, notamment suite à la publication de deux nouveaux arrêtés de rejet.
Avenant n°2	20/05/2020	Prolongation de la durée du contrat, précision de la non-application des pénalités pour la non-réalisation des prestations de curage et d'ITV
Avenant n°3	01/01/2020	Intégration dans le périmètre d'une STEP de 450 EH+ 2 PR+ 5 km de réseaux.

Les conventions du contrat

Les conventions de rejet :

OBJET	Date de signature	Date d'échéance	Commentaires
Convention pour le raccordement des effluents de la société LARZUL S.A. - PLONEOUR	15/01/2019	Durée 3 ans	-
Convention de raccordement des établissements Capitaine COOK - PLOZEVET	03/05/2018	Durée 3 ans	-
Convention de raccordement du Domaine de BEL AIR - LANDUDEC	03/02/2011	Durée 30 ans	Avenant n°1 du 20/05/2015-
Convention de raccordement du Manoir du HILGUY - PLOGASTEL	22/02/2013	Durée 10 ans	-

Les conventions de traitement des boues et des déchets :

OBJET	Date de signature	Date d'échéance	Commentaires
Convention pour le traitement des matières de vidange et graisses sur l'aire de prétraitement de Kerifon avec la société VIDA'FOS	29/11/2014	1 an renouvelable	
Convention pour le traitement des matières de vidange et graisses sur l'aire de prétraitement de Kerifon avec la société BREIZ NET ENVIRONNEMENT	29/11/2014	1 an renouvelable	
Convention pour le traitement des matières de vidange et graisses sur l'aire de prétraitement de Kerifon avec la société Hydroservices de l'Ouest	29/11/2014	1 an renouvelable	

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES

PRÉSENTATION DE
L'ENTREPRISE

*SAUR, une organisation et
une méthode éprouvée*

A MARNE-LA-VALLÉE

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** et **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISÉ DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS RÉEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

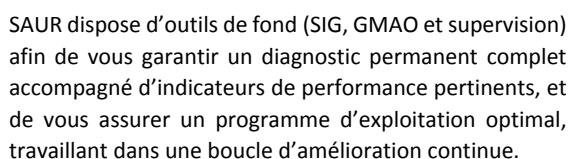
Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.



Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : la mise en place du diagnostic permanent des systèmes $\geq 10\,000$ eqH avant le 31/12/2020.

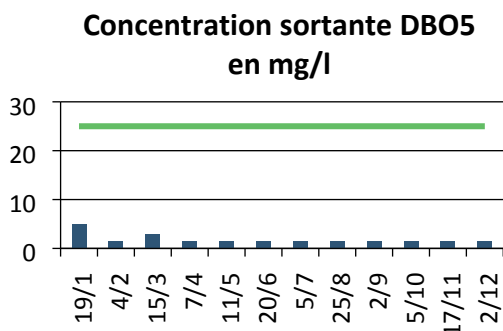


Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la transition énergétique.

Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, **SAUR** améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.



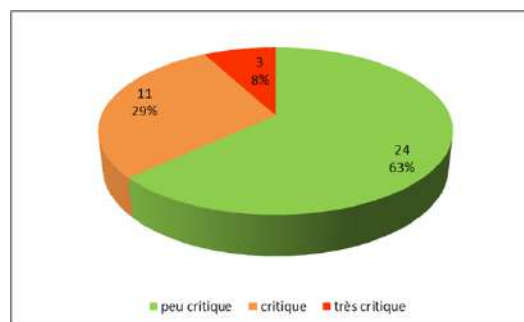
GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

[illegible]

Couplé avec notre stratégie d'exploitation et nos outils de gestion des points de rejet, **GALATE II** vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers le milieu naturel.

SÉCURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en imposant la réalisation d'analyses de risques de défaillance : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations.



Pour les réseaux, les propositions d'études de **GESTION DYNAMIQUE DES POSTES** permettent de limiter les risques de débordement et améliorer l'écoulement y compris par temps de pluie



PÉRENNISER VOTRE PATRIMOINE

L'INNOVATION « SEWERBATT » permet, à l'aide d'une petite sonde acoustique de réaliser un pré-diagnostic rapide de vos réseaux d'assainissement.



Couplé avec notre démarche complète de diagnostic permanent et notre outil REZO+ PATRIMOINE, SAUR vous propose une panoplie complète de solutions pour la gestion de votre patrimoine réseau.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PRODUIRE DE L'ÉNERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

La **méthanisation** permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.



RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES

RÉUTILISER LES EAUX EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION POUR UN USAGE AGRICOLE OU INDUSTRIEL

Saur exploite les installations de production d'eau épurées pour arroser les cultures de pomme de terre sur Noirmoutier et l'île de Ré ou pour l'arrosage de golfs.



Par ailleurs
sur la
universi

PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU



Le meilleur de la technologie et de l'innovation pour répondre aux grands enjeux de l'eau des collectivités et des industriels.



LE PARCOURS DE L'INNOVATION

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

Afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain - gestion de la ressource, suivi de la qualité de l'eau, maîtrise de la consommation, performance des réseaux... - nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires en expérimentant en permanence des innovations développées par notre R&D ou détectées via des partenariats avec des start-up, écoles, incubateurs ou labs.

UNE EXPÉRIMENTATION DES INNOVATIONS EN MODE AGILE

Ces "solutions au service de l'eau" implémentent en permanence les 8 centres de pilotage opérationnels de Saur qui s'enrichissent jour après jour de nouvelles fonctionnalités permettant une prise en compte toujours plus précise et réactive des besoins propres à chaque territoire.

1. Identification des projets d'innovation en lien avec les grands enjeux de l'eau
2. Expérimentation au travers d'études qualitatives et tests sur le terrain, connectés au CPO
3. Transformation des projets à valeur ajoutée et généralisation dans nos exploitations

150 projets
identifiés
d'innovations
au service
de l'eau

30 tests pilotes
ou POC en cours

Plus de
150 start-up
analysées

LE DIAGNOSTIC PERMANENT DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La gestion des systèmes d'assainissement entre dans une nouvelle aire avec l'échéance du 31 décembre 2021. En effet, à cette date, les maîtres d'ouvrage des systèmes d'assainissement vont devoir mettre en œuvre les diagnostics permanents des systèmes d'assainissement.

L'arrêté de 07/2015 qui fait référence pour la première fois à la mise en place réglementaire du « diagnostic permanent », est complété par 2 documents clés précisant les objectifs et contenu de ce diagnostic permanent selon les enjeux propres au système d'assainissement et à la sensibilité de la masse d'eau réceptrice, dans laquelle s'effectue le rejet:

- Dès 2017, la fiche n° 11 « Diagnostic permanent » du commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 précise à ce titre que le diagnostic permanent doit être porté et coordonné par le ou les maîtres d'ouvrages d'un système d'assainissement, c'est-à-dire les collectivités compétentes en matière d'assainissement.
- En février 2020, l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) a publié un guide technique qui précise les modalités techniques de la mise en œuvre du diagnostic permanent ainsi que les restitutions attendues.

Le 10 octobre 2020 a été publié l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015.

Le renforcement des contraintes en matière de diagnostic des systèmes d'assainissement est clairement stipulé. Il a été annoncé que, pour les systèmes d'assainissement :

- Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5, ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2021.
- Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique inférieure à 600 kg/j de DBO5 et supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2024. Pour l'application de l'article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, le ou les maîtres d'ouvrage mettent en place et tiennent à jour le diagnostic permanent du système d'assainissement.

Délai du diagnostic permanent ou périodique :

- Pour l'application de l'Article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, **le maître d'ouvrage établit un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées suivant une fréquence n'excédant pas dix ans**
- Dans le cas où plusieurs maîtres d'ouvrage interviennent sur le système d'assainissement, **le maître d'ouvrage de la station de traitement des eaux usées coordonne la réalisation et la mise en œuvre de ce diagnostic permanent et veille à la cohérence du diagnostic à l'échelle du système d'assainissement**



Modification sur les analyses de risques et de défaillance :

L'arrête du 31/07/2020 rend obligatoire la mise en place des analyses de risques et de défaillance sur le système de collecte. Auparavant, il était obligatoire uniquement sur les systèmes de traitement supérieur à 2 000 EQH.

Avec cette modification en 2020 :

- Les systèmes d'assainissement des eaux usées destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique **supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5** font l'objet d'une analyse des risques de défaillance, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau.

Les systèmes d'assainissement avec CPBO ≥ 600 kg/j de DBO5 ≥ 10 000 EQH	Réaliser une ARD Réseau + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	au plus tard le 31 décembre 2021
Les systèmes d'assainissement avec CPBO < à 600 kg/j de DBO5 et ≥ 120 kg/j de DBO5 < 10 000 EQH et ≥ 2 000 EQH	Réaliser une ARD Réseau + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	au plus tard le 31 décembre 2023
Les systèmes d'assainissement avec CPBO ≥ à 12 kg/j de DBO5 ≥ 200 EQH	Réaliser une ARD Réseau + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	au plus tard le 31 décembre 2025

DIAGNOSTIC PERMANENT

DEPUIS L'ARRÊTÉ DU 21 JUILLET 2015 ET AVEC L'ARRÊTÉ DU 31 JUILLET 2020.

Démarche de progrès continu

L'arrêté du 21 juillet 2015 propose d'aborder désormais la gestion des systèmes d'assainissement dans une logique de progrès continu basée sur une gestion patrimoniale.

Le document technique de l'ASTEE rappelle les principes généraux du diagnostic permanent.

Le diagnostic permanent constitue une démarche globale qui vise la bonne gestion du système d'assainissement. Il ne se limite donc pas au diagnostic, il intègre l'ensemble des actions qui jalonnent cette démarche.

Le diagnostic permanent peut porter sur une large gamme de problématiques à identifier au cas par cas, en fonction des enjeux propres à chaque collectivité. On peut citer à titre d'exemple les thèmes suivants, regroupés en trois grandes classes :

- Le fonctionnement du système assainissement avec la connaissance et maîtrise des entrants
- La connaissance du patrimoine et de l'état structurel des ouvrages
- Le suivi et la maîtrise des nuisances environnementales

Quelle que soit la problématique suivie, le principe du diagnostic permanent repose invariablement sur le cycle d'amélioration continue que résume l'acronyme anglo-saxon PDCA (*Plan-Do-Check-Act*) ou encore sa transposition graphique appelée « Roue de Deming » qu'illustre la « boucle de rétroaction » suivante (Figure 3 : Boucle de rétroaction).

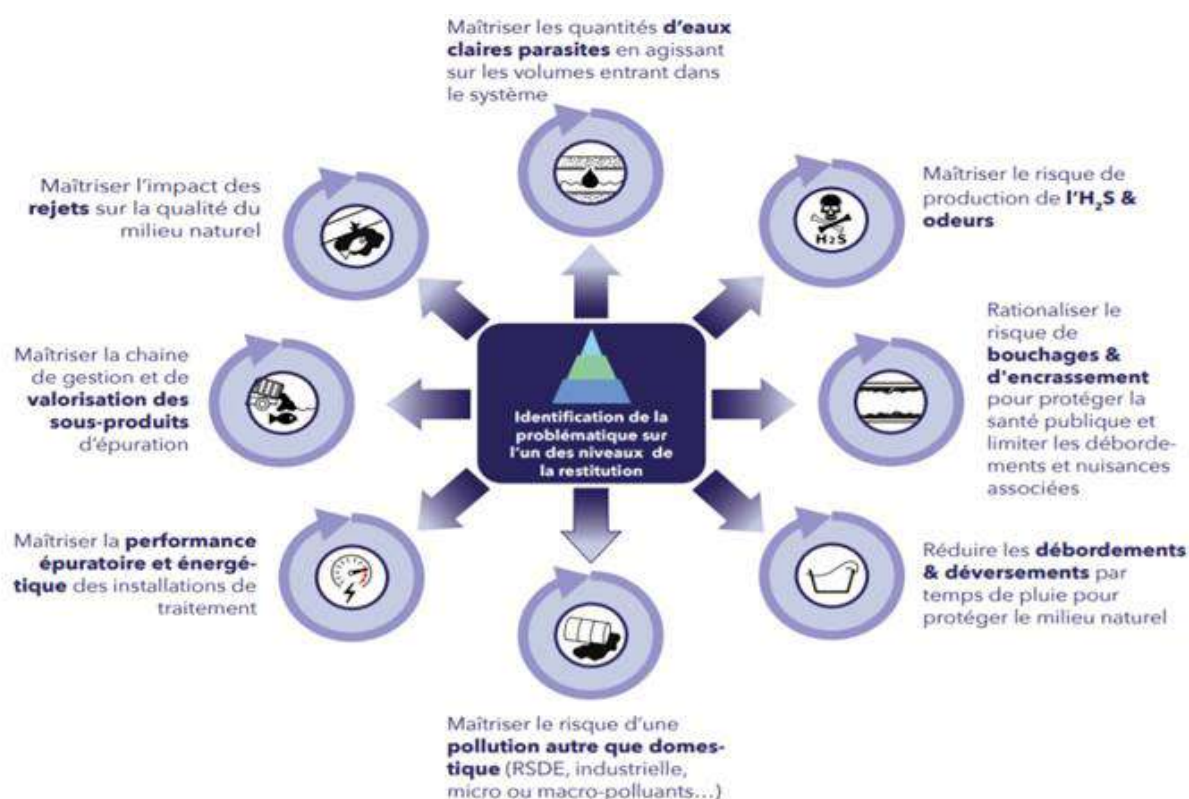


Figure 3 : Boucle de rétroaction

Le diagnostic permanent doit offrir une vision **rétrospective** et **prospective** de l'état et des performances du système d'assainissement.

- L'analyse rétrospective a pour but de vérifier si les objectifs initialement visés, notamment lors du précédent SDA, sont atteints ou en voie de l'être, et quelles sont les raisons des éventuelles difficultés ou retards rencontrés (évolutions des hypothèses de travail, pertinence des actions engagées, moyens alloués...).
- L'analyse prospective consiste en l'actualisation de l'analyse réalisée lors du schéma directeur d'assainissement, en tenant compte du réalisé, à la fois du point de vue des hypothèses (projets urbains, population, usages et développement économique... prises en compte initialement et de celui des actions effectivement mises en œuvre entre temps.

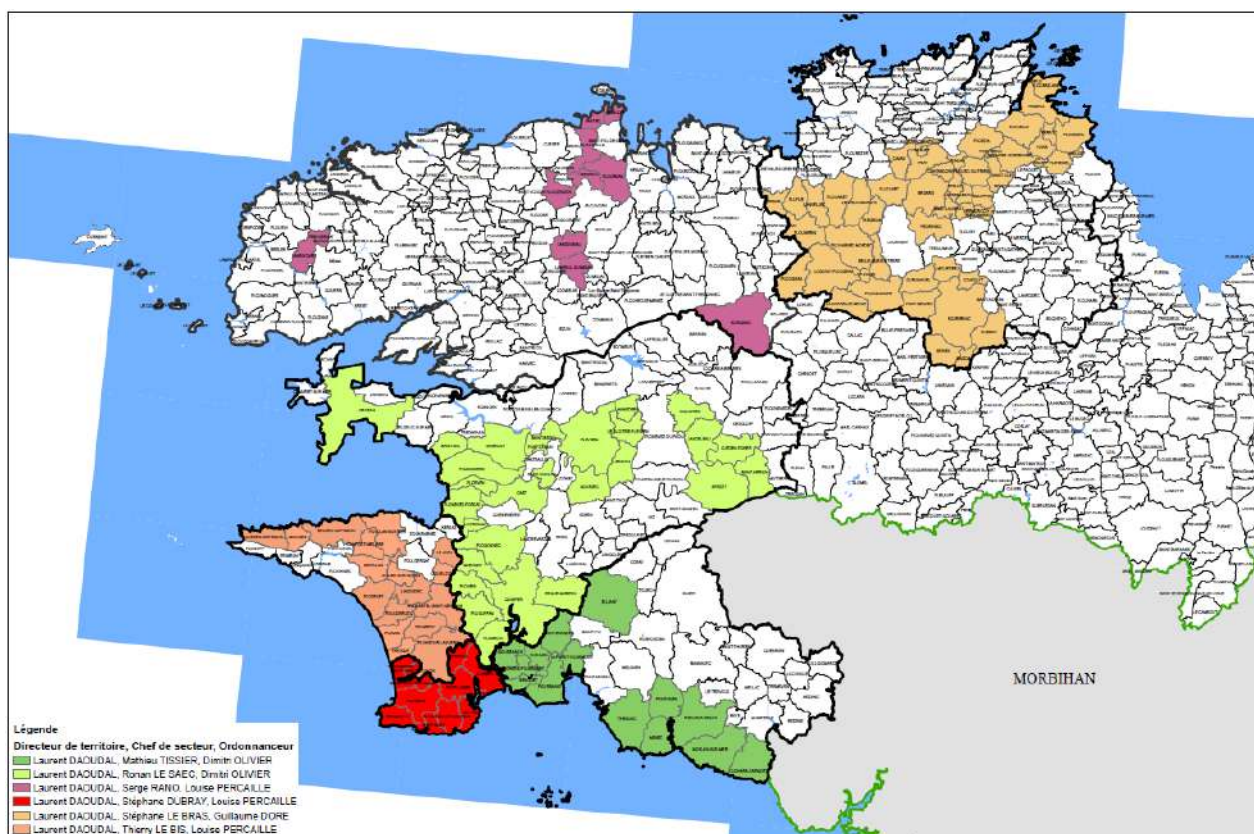
Ces analyses doivent déboucher le cas échéant sur une redéfinition des priorités et un redéploiement voire une augmentation de moyens de manière à atteindre l'objectif visé sur différentes problématiques rappelés ci-dessous.



LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT

Organisation de la direction de territoire Finistère :





Une réactivité maximale en astreinte

Pour améliorer la qualité du service offert, SAUR dispose d'une astreinte de proximité 24h/24 – 7j/7, sur l'ensemble de la région.

Elle mobilise en permanence plus de 25 agents de la Saur (Agents d'Exploitation, Electromécaniciens, Chef de Secteur, Chefs d'Agence, Directeur territorial).

Une assistance technique est disponible au numéro de téléphone indiqué sur la facture (prix d'un appel local **02 22 06 45 00** ; n° d'urgence **02 77 62 40 00**), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour répondre aux urgences techniques et intervenir rapidement en cas d'urgence.

Les principales installations disposent d'une surveillance en continu et sont télégérées. Les données recueillies par ce système permettent de consulter les paramètres essentiels 24h/24.

Le degré de technicité des équipes d'astreintes couplé à leur présence locale et aux moyens dont elles disposent permettent à Saur de rétablir des situations critiques dans des délais très courts.

A DESTINATION DES COLLECTIVITES ET DES ENTREPRISES

POUR TOUTE DEMANDE D'INTERVENTIONS	22-29ordo@saur.fr
LE SERVICE DEPANNAGE 24H/24	02-77-62-40-09

A DESTINATION DES ABONNES

LE SERVICE CLIENTELE	02-77-62-40-00
----------------------	---



Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE

LE SERVICE DEPANNAGE 24H/24	02-77-62-40-09
-----------------------------	----------------

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE



4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*

VOTRE PATRIMOINE

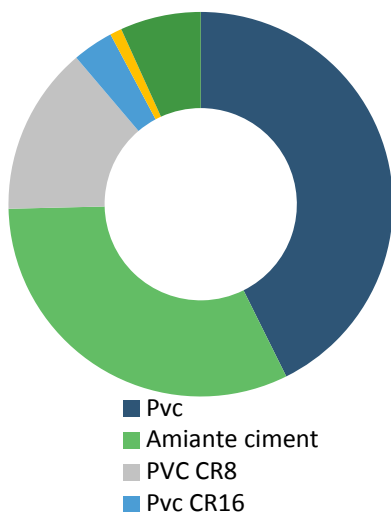
Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	7
Capacité épuratoire (eq Hab)	23 750
Poste(s) de relevage	40
Linéaire de conduites (Kml)	112,626

LE RÉSEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2020, le linéaire de canalisations est de 112,626 km.

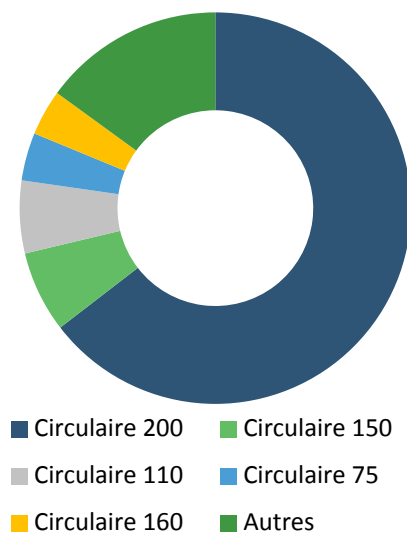
Répartition par matériau



Matériau	Valeur (%)
Pvc	42,66
Amiante ciment	31,96
PVC CR8	14,17
Pvc CR16	3,43
Polyéthylène expansé haute densité	0,99
Autres	6,78



Répartition par diamètre



Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	64,56
Circulaire 150	6,72
Circulaire 110	6
Circulaire 75	3,95
Circulaire 160	3,78
Autres	14,99

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE



5.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*

VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées et pluviales le cas échéant au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de branchements	2019	2020	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	4 309	4 507	4,6%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2019	2020	Evolution
Total de la collectivité	400 190	450 574	12,59%

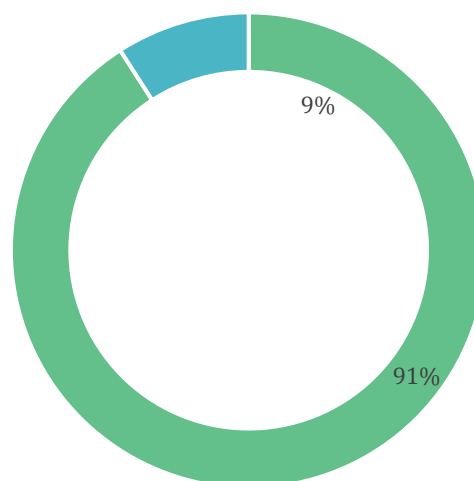
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS

En 2020, votre service clientèle en quelques mots

La proximité :

- A ce jour **20 conseillers de clientèle** installés sur les sites de Loudéac, Pont-l'abbé, Pluguffan, Landivisiau, Dinard, Pluduno, Paimpol et Fouesnant.
- 8 points d'Accueil répartis sur la direction régionale. Ce sont **5830** clients réceptionnés en **accueil** cette année
- **Année spécifique liée à la crise sanitaire** : tous les points d'accueils ont été aménagés pour recevoir en toute sécurité nos clients selon les gestes barrières. (Installations de Plexis, gel hydroalcoolique, sens de circulation, file d'attente extérieure...) Les horaires ont été aménagés pour permettre une désinfection de chaque site.

Motifs de réclamations	2020
Facturation encaissement	10
Qualité de service	1



■ Facturation encaissement ■ Qualité de service

Une activité au service des consommateurs

Ce sont :

- **13 583 appels** consommateurs reçus / mois
- **861 appels dépannage** pris par mois en 29 secondes
- **5 250 courriers et courriels** reçus / mois

Un service sur mesure du **lundi au vendredi de 8heures à 18heures**

Un numéro dédié au dépannage décroché **7/7 - 24/24**



Un objectif : Satisfaire nos clients consommateurs

Une écoute clients au quotidien avec l'installation de Bornes de Satisfaction sur les accueils de Pont-l'Abbé et Pluduno - **Ce sont + 1000 clients** qui ont évalué notre service - **94% de clients très satisfaits**

Des services adaptés aux clients

Un taux de mensualisation à 54% sur l'ensemble de nos contrats

- Une proposition à chaque contact pour promouvoir ce moyen de paiement lissé sur l'année et souple
- Une gestion gratuite de toutes les modifications de dates ou de mandat Sepa et ainsi une sensibilisation à l'impayés.

Un taux de dématérialisation des factures à 31.2%

- Une souplesse et rapidité de suivi des factures clients
- Une accessibilité via le site internet SAUR
- Un paiement immédiat des factures
- Une conservation de 5 années des factures sur le site Saur

Campagne sur les € disparus

Une campagne de gestion des raccordements sur le collectif (raccordés raccordables) a été lancée sur toute l'année 2020. Elle a ainsi permis de revoir nos procédures de facturation et de contrôle sur le terrain et d'effectuer les mises à jour des nouveaux raccordements dans notre logiciel client.

Les clients ainsi ont reçu un courrier et une facturation en adéquation avec l'enquête.

Sur le périmètre :

- **383 points de contrôles** ont été effectués (visite terrain, cartographie) pour évaluer le raccordement et sa facturation au réseau collectif
- **129 clients** ont ainsi été mis à jour et facturés.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE



6.

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE

Un regard sur notre activité

LE TRAITEMENT

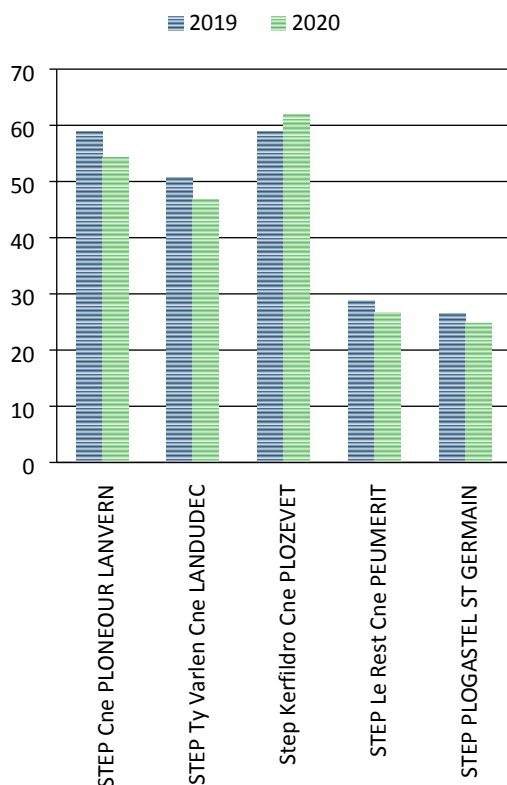
EVOLUTION GÉNÉRALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique (lors des bilans analytiques)

	2019	2020
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	53,86%	54,34%
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	58,92%	61,86%
STEP Le Rest Cne PEUMERIT	28,89%	26,67%
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	26,51%	24,96%
STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	50,68%	46,81%

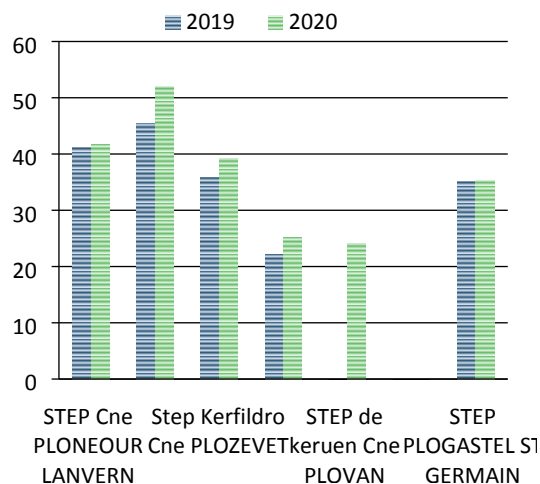
Charge hydraulique (%)



Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2019	2020
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	41,19%	41,62%
STEP de keruen Cne PLOVAN	-	24,06%
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	35,76%	39,25%
STEP Le Rest Cne PEUMERIT	22,18%	25,2%
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	35,06%	35,38%
STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	45,4%	51,95%

Charge polluante DBO5 (%)



LES VOLUMES (EN M3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2019	2020
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Entrée	235 888	238 672
	Sortie	238 252	242 844
STEP de keruen Cne PLOVAN	Entrée	-	6 073
	Sortie	-	6 089
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Entrée	215 060	226 394
	Sortie	208 689	227 520
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Entrée	38 704	36 538
	Sortie	39 397	38 923
STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	Entrée	27 750	25 699
	Sortie	25 853	24 385

Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2019	2020
Consommation en KWh	628 599	604 694

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



Production de boues (en tMS)

	2019	2020
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	10,783	10,762
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	70	69,445
STEP de keruen Cne PLOVAN	-	0,019
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	52,943	55,434

Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2019	2020
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Boues traitées vers épandage agricole	65,962	48,69
Step Kerfildro Cne PLOZEVET		57,42	27,96
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN		9,786	7,02
STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	Boues évacuées sans traitement	7,61	3,855

Les sous-produits : Graisses (en Mètre cube)

	Destination	2019	2020
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Graisses évacuées vers STEP	23	37

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2019	2020
STEP PLOGASTEL	Refus dégrillage évacué vers centre d'enfouissement	5 000	9 000
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Refus dégrillage évacué vers incinération	12 000	12 000
Step Kerfildro		12 000	12 000

Les sous-produits : les sables (en Kg)

	2019	2020
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	17 500	16 500
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	10 000	18 000

Les apports extérieurs (en kg)

		2019	2020
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Apport ext. matières vidange-Apport ext. matières vidange (en m³)	430	0
	Appot ext. Produits curage-Appt ext. Produits curage (en m³)	-	47
	Graisse Extérieur Ploneour-Graisse Extérieur Ploneour (en m³)	20	27



Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020

L'arrêté du 30 avril 2020, pris d'après l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) du 27 mars 2020, a imposé la mise en œuvre systématique d'un traitement hygiénisant avant l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles (dans une certaine mesure) produites durant l'épidémie de Covid-19.

L'ANSES préconisait en avril 2020 cette mesure compte tenu du risque potentiel de présence du virus dans les boues d'épuration et du manque d'études concernant le devenir du potentiel infectieux du virus dans la filière d'assainissement et dans les boues, mais laissait la porte ouverte à une évolution de la réglementation.

L'exigence d'hygiénisation des boues porte sur la mise en œuvre de moyens de traitement et sur l'obtention de résultats analytiques.

- Les moyens de traitement d'hygiénisation reposent sur des couples de temps et température ou sur des couples de temps et de pH ainsi que sur des modalités de suivi d'exploitation renforcées.
- Les résultats reposent sur des analyses de paramètres pathogènes, à la mise en place de la filière de traitement (analyse de caractérisation) et en cours d'exploitation (analyses de suivi). Ces analyses doivent répondre aux **critères d'hygiénisation** prévus par l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998 pour les boues ou aux **critères d'hygiénisation** prévus par la norme NFU 44-095 rendue d'application obligatoire par l'arrêté du 5 septembre 2003 pour le compost.

Les traitements reconnus comme hygiénisant des boues avant retour au sol sont les suivants :

1. Chaulage
2. Compostage
3. Séchage thermique

D'autres filières sont également envisageables, comme le transfert de boues sur une autre step ou encore le stockage.

Cet arrêté concerne :

- Les boues de stations d'épuration urbaine, dont l'épandage est régi par les articles R. 211-25 et suivants du code de l'environnement,
- Les boues produites par des stations d'épuration d'installations classées pour la

protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, lorsqu'elles reçoivent des eaux résiduaires domestiques dans une proportion supérieure à 1 %.

En parallèle, en 2020, un groupe de travail réunissant des expertises en virologie médicale, en microbiologie environnementale, en hydrologie, en modélisation et en mathématiques statistiques a créé le réseau OBEPINE (Observatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées). Ce projet, qui associe les opérateurs privés et publics en charge du traitement des eaux usées, a permis d'acquérir de nouvelles informations sur le virus en 2020.

Des évolutions sont attendues au cours du 1^{er} trimestre 2021 avec prise en compte possible pour la valorisation des boues non hygiénisées :

- Tests PCR OU Détection des coliphages OU Prise en compte des taux d'incidence < 10
- Précisions sur les méthodes d'évaluation du caractère hygiénisé

Les textes de référence

Saisines de l'ANSES

n° 2020-SA-0043 (27 mars 2020) : relatif à une demande en urgence d'appui scientifique et technique sur les risques éventuels liés à **l'épandage de boues d'épuration urbaines** durant l'épidémie de COVID-19

n° 2020-SA-0056 (17 avril 2020) : relative aux risques éventuels liés à **l'épandage de boues d'épuration industrielles** durant l'épidémie de COVID-19

N° 2020-SA-0058 (17 avril 2020) : relative à une demande d'appui scientifique et technique (AST) concernant les risques éventuels liés à l'épandage de **boues compostées conformes à la norme NF U44-095** durant l'épidémie de COVID-19

Circulaires ministérielles :

Instruction MTES-MAA du 2 avril 2020 : relative à la gestion des boues de STEU dans le cadre de la continuité des services d'assainissement pendant la crise COVID-19

Instruction STEP industrielles_vDGPR_sdqspv du 23 avril 2020 : relative à la gestion des boues de step industrielles contenant des eaux-vannes

Arrêté Ministériel

Arrêté du 30 avril 2020 (publié au J le 05/05/20) précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19



Ploneour Lanvern

Installation	Mesure	SM LIBELLE	ANNEE	Total	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
PR Canape	Débitmètre	Débitmètre	Total en m3	27544	2771	2965	2836	1981	1937	1733	1737	1850	1703	2116	1944	3971
PR de Brenanvec	Débitmètre	Débitmètre	Total en m3	5850	444	429	498	481	493	461	475	531	473	519	492	554
PR Halle Raphalen	Compteur horaire	Pompe 1	Tps fonctionnement (h)	7,6	1,4	0,7	1,8	1,1	0,2	0,3	0,3	0,5	0,4	0,4	0,1	0,3
		Pompe 2	Tps fonctionnement (h)	7,5	1,3	0,7	1,8	1,2	0,2	0,5	0,3	0,3	0,4	0,4	0,2	0,3
			Total en heures	15,0	2,7	1,3	3,5	2,3	0,4	0,8	0,6	0,8	0,8	0,9	0,3	0,7
			Total en m3	180,36	32,04	16,08	42,36	27,48	4,68	9,48	6,72	9,48	9,96	10,56	3,48	8,04
PR Keraden	Compteur horaire	Pompe 1	Tps fonctionnement (h)	18,4	0,9	0,9	1,0	0,8	1,6	1,2	2,9	2,6	1,6	1,4	1,4	2,2
		Pompe 2	Tps fonctionnement (h)	17,2	0,9	0,8	0,9	0,8	1,5	1,1	2,8	2,5	1,5	1,3	1,1	2,0
			Total en heures	35,6	1,8	1,7	1,9	1,6	3,1	2,3	5,6	5,1	3,1	2,7	2,5	4,2
			Total en m3	940,8	46,4	45,6	49,2	41,7	81,1	60,6	149,0	135,2	82,1	71,7	66,6	111,5
PR kerbascol	Compteur horaire	Pompe 1	Tps fonctionnement (h)	189,8	16,0	15,2	16,8	15,2	17,9	14,7	15,0	12,8	15,3	17,5	15,6	18,0
		Pompe 2	Tps fonctionnement (h)	186,0	15,8	15,1	16,1	14,6	17,0	14,2	14,5	13,1	15,1	17,2	15,4	17,8
			Total en heures	375,8	31,9	30,2	32,9	29,8	34,9	28,9	29,6	25,9	30,3	34,7	31,0	35,8
			Total en m3	3757,8	318,6	302,0	328,7	297,9	348,7	288,6	295,6	259,3	303,3	347,1	310,0	358,0
PR KERBILALET	Débitmètre	Débitmètre	Total en m3	15860	1394	1394	1650	1149	1200	1082	1092	1103	1056	1122	1085	2533
PR Kerbreach	Compteur horaire	Pompe immergée monocal N°1	Tps fonctionnement (h)	878,9	73,5	68,7	77,7	67,3	68,7	66,5	67,9	68,5	54,3	75,9	73,8	116,1



Installation	Mesure	SM LIBELLE	ANNEE	Total	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
		Pompe N°2	Tps fonctionnement (h)	1030,1	84,6	77,5	89,9	76,5	82,7	76,2	78,6	89,2	75,1	82,5	79,5	137,8
			Total en heures	1909,0	158,1	146,2	167,6	143,8	151,4	142,7	146,5	157,7	129,4	158,4	153,3	253,9
			Total en m3	38180,0	3162,0	2924,0	3352,0	2876,0	3028,0	2854,0	2930,0	3154,0	2588,0	3168,0	3066,0	5078,0
PR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LANVERN	Compteur horaire	Pompe n°1	Tps fonctionnement (h)	113,7	9,3	8,4	9,1	9,1	9,5	9,0	10,9	9,8	8,2	9,8	9,3	11,6
		Pompe n°2	Tps fonctionnement (h)	165,0	8,2	7,4	8,1	8,1	8,2	7,8	74,3	8,8	7,2	8,6	8,1	10,2
			Total en heures	278,7	17,5	15,8	17,1	17,1	17,6	16,8	85,2	18,6	15,4	18,4	17,4	21,7
			Total en m3	7389,1	463,0	419,8	454,6	454,1	467,7	445,6	2259,2	493,3	407,5	488,1	460,8	575,3
PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN	Compteur horaire	Pompe n°1	Tps fonctionnement (h)	947,7	208,2	134,5	128,9	67,2	58,4	40,3	41,4	42,9	38,8	45,7	45,2	96,2
		Pompe n°2	Tps fonctionnement (h)	620,2	35,1	71,2	68,8	44,7	47,2	40,5	41,7	43,2	39,0	46,2	45,2	97,4
			Total en heures	1567,9	243,3	205,7	197,7	111,9	105,6	80,8	83,1	86,1	77,8	91,9	90,4	193,6
			Total en m3	62719,3	9732,5	8228,4	7908,4	4476,2	4224,2	3232,2	3324,2	3444,2	3112,2	3676,2	3616,2	7744,4
PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN	Compteur horaire	Pompe n°1	Tps fonctionnement (h)	575,8	47,3	52,9	59,0	81,8	39,4	37,1	39,0	41,7	35,6	45,1	44,9	52,1
		Pompe n°2	Tps fonctionnement (h)	516,4	44,3	49,3	54,4	77,7	35,7	33,4	35,0	35,0	30,3	35,6	40,4	45,2
			Total en heures	1092,2	91,6	102,3	113,4	159,4	75,1	70,5	74,0	76,7	65,9	80,7	85,3	97,3
			Total en m3	11468,8	962,3	1073,7	1190,9	1674,1	788,4	740,4	776,9	805,4	692,0	847,4	895,7	1021,7
PR Maison de Retraite Cne PLONEOUR LANVERN	Compteur horaire	Pompe immergée monocal n°1	Tps fonctionnement (h)	684,8	38,2	38,1	57,4	33,0	36,6	36,2	58,9	70,8	59,8	67,2	71,5	117,2
		Pompe N°2	Tps fonctionnement (h)	212,7	37,6	35,7	38,6	29,2	36,3	34,4	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0



Installation	Mesure	SM LIBELLE	ANNEE	Total	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
			Total en heures	897,6	75,9	73,8	95,9	62,2	72,9	70,6	59,8	70,8	59,8	67,2	71,5	117,2
			Total en m3	26927,1	2275,5	2215,2	2877,6	1866,0	2187,3	2117,4	1793,4	2122,8	1792,5	2017,2	2146,2	3516,0
PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN	Compteur horaire	Pompe immergée monocanal n°1	Tps fonctionnement (h)	161,0	13,2	12,4	13,1	12,6	13,4	12,7	13,4	16,3	12,2	13,3	13,2	15,3
		Pompe immergée monocanal n°2	Tps fonctionnement (h)	281,5	19,6	23,1	22,5	21,7	22,0	20,4	21,6	24,8	19,5	23,6	30,3	32,4
			Total en heures	442,5	32,8	35,5	35,6	34,3	35,4	33,1	35,0	41,1	31,7	36,9	43,5	47,7
			Total en m3	6947,5	514,6	557,5	558,7	537,9	555,8	519,6	549,5	645,2	497,7	579,3	682,9	748,9
PR Moitie Route	Débitmètre	Débitmètre	Total en m3	58135	6250	6572	6055	3599	4055	3597	3719	3750	3712	4308	4220	8298
PR Stang Goulinet	Compteur horaire	Pompe Stang Goulinet	Tps fonctionnement (h)	370,2	12,2	17,2	27,8	11,1	61,0	12,1	16,7	19,8	9,8	11,2	11,1	160,2
		Pompe Secours Stang Goulinet	Tps fonctionnement (h)	306,7	12,3	17,1	27,7	11,2	33,5	21,0	55,1	23,1	9,6	11,1	11,0	74,0
			Total en heures	676,9	24,5	34,3	55,5	22,3	94,5	33,1	71,8	42,9	19,4	22,3	22,1	234,2
			Total en m3	6769,0	245,0	343,0	555,0	223,0	945,0	331,0	718,0	429,0	194,0	223,0	221,0	2342,0
PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN	Compteur horaire	Pompe 1	Tps fonctionnement (h)	199,2	17,6	19,2	17,3	15,6	15,1	16,4	13,4	12,5	14,9	17,7	17,6	21,9
		Pompe 2	Tps fonctionnement (h)	252,2	18,3	52,0	28,2	14,1	13,3	52,9	9,8	8,2	10,1	13,5	13,5	18,3
			Total en heures	451,4	35,9	71,2	45,5	29,7	28,4	69,3	23,2	20,7	25,0	31,2	31,1	40,2
			Total en m3	4514,0	359,0	712,0	455,0	297,0	284,0	693,0	232,0	207,0	250,0	312,0	311,0	402,0
PR Tregonda (Rte de Plogastel) Cne PLONEOUR LANVERN	Compteur horaire		Total en m3 estimé	14017	1190	1102	1169	1166	1260	1200	1057	1166	1084	1228	1158	1238



Installation	Mesure	SM LIBELLE	ANNEE	Total	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN	Débitmètre	Débitmètre	Total en m3	48628	5162	5138	4763	3167	3158	3134	3258	3355	3684	3809	3661	6340
PR Bonne nouvelle) Cne PLONEOUR LANVERN	Compteur horaire	Pompe 1	Tps fonctionnement (h)	167,4	14,9	17,1	18,8	11,5	11,0	10,1	11,3	11,2	10,0	12,6	12,3	26,6
		Pompe 2	Tps fonctionnement (h)	234,6	23,4	24,8	26,9	14,7	15,8	14,6	16,9	17,1	15,1	18,0	17,7	29,6
			Total en heures	402,0	38,3	41,9	45,7	26,2	26,8	24,7	28,2	28,3	25,1	30,6	30,0	56,2
			Total en m3	3218,7	306,7	335,5	365,9	209,8	214,6	197,8	225,8	226,6	201,0	245,0	240,2	450,0
PR Lavandière	Débitmètre	Débitmètre	Total en m3	2299	176	171	195	182	185	175	189	201	172	199	192	263
PR kersulec	Débitmètre	Débitmètre	Total en m3	2538	214	200	225	219	221	197	199	190	193	222	219	239
PR Roselière	Compteur horaire		Total en m3 estimé	1705	127	127	155	151	154	130	116	185	126	148	135	149

Plozévet

Installation	Mesure	SM LIBELLE	ANNEE	Total	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
PR lot. OPAC Cne PLOZEVET	Compteur horaire	Pompe n°1	Temps de fonctionnement (en heures)	12,3	1,1	1,3	1,2	1,0	0,8	0,9	0,6	1,0	1,0	1,0	1,1	1,3
		Pompe n°2	Temps de fonctionnement (en heures)	11,6	0,9	1,2	1,1	1,0	0,9	0,8	0,6	0,9	0,9	0,9	1,0	1,3
			Total en heures	23,8	2,0	2,5	2,3	2,1	1,7	1,7	1,3	1,9	1,9	1,9	2,1	2,5
			Total en m3	237,5	20,1	24,5	22,8	20,9	17,3	16,5	12,9	18,5	18,7	19,0	21,1	25,4
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	Compteur horaire	Pompe N°1	Temps de fonctionnement (en heures)	140,4	21,7	18,9	17,2	10,1	6,9	6,1	3,7	4,5	6,9	7,0	8,6	28,8
		Pompe N°2	Temps de fonctionnement (en heures)	146,4	22,3	20,1	18,3	10,1	6,9	6,0	3,7	4,5	7,4	7,6	9,5	29,9
			Total en heures	286,8	44,0	39,0	35,5	20,2	13,9	12,1	7,4	9,0	14,3	14,6	18,1	58,7
			Total en m3	5162,0	792,2	702,0	638,3	362,7	249,3	218,3	133,6	162,7	258,1	262,8	325,3	1056,6



Pouldreuzic

Installation	Mesure	SM LIBELLE	ANNEE	Total	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
PR lagunes Penhors Cne POULDREUZIC	Compteur horaire	Pompe n°1	Temps de fonctionnement (en heures)	1114,8	166,6	193,6	186,7	62,3	47,0	33,1	42,3	44,0	27,3	32,5	32,4	247,0
		Pompe n°2	Temps de fonctionnement (en heures)	1039,4	159,2	186,2	166,5	60,2	44,8	31,6	40,6	42,2	26,0	30,7	31,1	220,3
			Total en heures	2154,2	325,8	379,8	353,2	122,5	91,8	64,7	82,9	86,2	53,3	63,2	63,5	467,3
			Total en m3	21 768	1 513	2 927	1 396	1 151	871	804	823	1 019	544	814	4 589	5 317
PR Palud Gourinet Cne POULDREUZIC	Compteur horaire	Pompe de relèvement n°1	Temps de fonctionnement (en heures)	185,7	19,3	21,3	18,3	5,9	6,1	5,6	6,7	9,4	5,3	7,4	13,3	67,1
		Pompe de relèvement n°2	Temps de fonctionnement (en heures)	178,6	18,6	20,9	18,0	5,8	5,9	5,5	6,5	9,0	4,9	7,0	12,4	64,1
			Total en heures	364,3	37,9	42,2	36,3	11,7	12,0	11,1	13,2	18,4	10,2	14,4	25,7	131,2
			Total en m3	2914,8	303,2	337,6	290,4	93,6	96,0	88,8	105,6	147,2	81,6	115,2	205,6	1049,7
PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	Compteur horaire	Pompe immergée n°1	Temps de fonctionnement (en heures)	1114,8	166,6	193,6	186,7	62,3	47,0	33,1	42,3	44,0	27,3	32,5	32,4	247,0
		Pompe n°2	Temps de fonctionnement (en heures)	1039,4	159,2	186,2	166,5	60,2	44,8	31,6	40,6	42,2	26,0	30,7	31,1	220,3
			Total en heures	2154,2	325,8	379,8	353,2	122,5	91,8	64,7	82,9	86,2	53,3	63,2	63,5	467,3
			Total en m3	19387,5	2932,2	3418,2	3178,8	1102,5	826,2	582,3	746,1	775,8	479,7	568,8	571,5	4205,6
PR Principal du Bourg (Kergoay) Cne POULDREUZIC	Débitmètre	Débitmètre	Total en m3	20980	2164	1966	2023	1476	1492	1534	1556	1637	1496	1667	1598	2371
PR ZA Pencleuziou Cne POULDREUZIC	Débitmètre	Débitmètre	Total en m3	49	7	5	6	2	2	4	4	4	2	5	3	6

Plogastel st germain



Installation	Mesure	SM LIBELLE	ANNEE	Total	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
PR du Hilguy Cne PLOGASTEL	Débitmètre	Débitmètre	Total en m3	2001	145	143	93	30	30	154	534	409	129	92	48	194
PR du Lavoir Pont Guen Cne PLOGASTEL	Compteur horaire	Pompe Relèvement du Lavoir 1	Temps de fonctionnement (en heures)	342,6	28,8	29,4	29,4	26,6	27,3	26,1	25,8	26,8	24,8	29,5	27,8	40,3
		Pompe Relèvement du Lavoir 2	Temps de fonctionnement (en heures)	335,3	29,5	28,9	29,4	26,1	26,3	26,0	25,4	26,5	24,3	28,3	26,2	38,4
			Total en heures	677,9	58,3	58,3	58,8	52,7	53,6	52,1	51,2	53,3	49,1	57,8	54,0	78,7
			Total en m3	8134,5	699,6	699,6	705,6	632,4	643,2	625,2	614,4	639,6	589,2	693,6	648,0	944,4
PR du Manoir Parc Zale Cne PLOGASTEL	Compteur horaire	Pompe submersible n°1	Temps de fonctionnement (en heures)	39,7	3,1	3,0	3,5	3,3	3,6	3,1	3,5	3,2	2,9	3,2	3,4	3,9
		Pompe submersible n°2	Temps de fonctionnement (en heures)	39,8	3,1	3,0	3,5	3,3	3,6	3,2	3,5	3,2	2,9	3,2	3,4	3,9
			Total en heures	79,5	6,2	6,0	7,0	6,6	7,2	6,3	6,9	6,4	5,7	6,4	6,9	7,9
			Total en m3	874,9	67,9	66,5	77,1	72,9	78,8	69,3	76,3	70,9	63,0	70,1	75,5	86,8
PR Gendarmerie Le Leurre Cne PLOGASTEL	Compteur horaire	Pompe Relèvement Gendarmerie	Temps de fonctionnement (en heures)	149,2	10,0	16,0	22,0	16,0	16,0	8,0	8,5	8,6	8,6	9,7	9,9	15,8
		Pompe Relèvement Gendarmerie Secours	Temps de fonctionnement (en heures)	80,6	12,0	7,0	0,0	0,0	0,0	7,0	7,8	7,6	7,7	8,8	8,8	13,8
			Total en heures	229,7	22,0	23,0	22,0	16,0	16,0	15,0	16,4	16,2	16,3	18,5	18,7	29,6
			Total en m3	1493,3	143,0	149,5	143,0	104,0	104,0	97,5	106,3	105,6	106,1	120,2	121,5	192,6

LANDUDEC

Installation	Mesure	SM LIBELLE	ANNEE	Total	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
PR Bel Air Cne LANDUDEC	Débitmètre	Débitmètre	Total en m3	1124	3	1	3	3	2	80	353	560	93	20	4	2



Installation	Mesure	SM LIBELLE	ANNEE	Total	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
PR Kervargon Cne LANDUEC	Compteur horaire	Pompe 1	Temps de fonctionnement (en heures)	271,3	20,3	18,9	18,6	20,4	22,3	19,7	21,0	21,7	20,0	23,3	20,6	44,5
		Pompe 2	Temps de fonctionnement (en heures)	247,7	17,9	16,3	18,8	19,9	19,4	17,5	18,8	18,9	16,9	20,6	19,8	42,9
			Total en heures	519,0	38,2	35,2	37,4	40,3	41,7	37,2	39,8	40,6	36,9	43,9	40,4	87,4
			Total en m3	7785,5	573,0	528,0	561,0	604,5	625,5	558,0	597,0	609,0	553,5	658,5	606,0	1311,1
PR Lotissement Roz Ar Lann Cne LANDUEC	Compteur horaire	Pompe 1	Temps de fonctionnement (en heures)	142,1	11,6	11,0	12,5	11,9	12,8	11,8	11,5	10,9	12,1	12,0	10,9	13,2
		Pompe 2	Temps de fonctionnement (en heures)	131,2	10,8	10,1	11,6	11,2	11,6	11,0	10,8	10,2	10,9	11,4	10,2	11,6
			Total en heures	273,2	22,3	21,1	24,1	23,1	24,4	22,8	22,3	21,1	22,9	23,4	21,0	24,7
			Total en m3	3277,9	267,8	253,3	289,2	277,5	292,4	273,4	267,0	252,9	274,8	280,6	252,4	296,6
PR Rue des Chataigners Cne LANDUEC	Compteur horaire	Pompe 1	Temps de fonctionnement (en heures)	75,1	5,2	4,8	4,9	4,4	4,0	24,9	4,0	5,0	3,8	4,3	3,9	5,9
		Pompe 2	Temps de fonctionnement (en heures)	68,1	5,3	4,9	4,9	4,4	3,8	18,1	4,0	4,8	3,9	4,2	3,9	5,9
			Total en heures	143,2	10,5	9,7	9,7	8,8	7,8	43,0	8,0	9,8	7,7	8,5	7,8	11,8
			Total en m3	1546,6	113,7	105,1	105,3	94,5	84,7	464,4	86,4	105,8	83,2	91,8	84,2	127,4
PR Rue Neuve Cne LANDUEC	Compteur horaire	Pompe 1	Temps de fonctionnement (en heures)	83,0	0,1	0,4	0,0	0,0	7,0	4,4	0,0	0,2	0,3	11,1	16,0	43,5
		Pompe 2	Temps de fonctionnement (en heures)	467,8	45,3	50,4	53,7	31,5	32,8	34,1	40,0	39,8	38,0	32,3	18,5	51,4
			Total en heures	550,8	45,4	50,8	53,7	31,5	39,8	38,5	40,0	40,0	38,3	43,4	34,5	94,9





Installation	Mesure	SM LIBELLE	ANNEE	Total	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
			Total en m3	9914,4	817,2	914,4	966,6	567,0	716,4	693,0	720,0	720,0	689,4	781,2	621,0	1708,2

Peumerit

Installation	Mesure	SM LIBELLE	ANNEE	Total	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
PR Kersaoul Cne PEUMERIT	Débitmetre	Débitmetre	Total en m3	2627	236	235	234	211	224	196	206	219	188	179	152	347

Plovan

Installation	Mesure	SM LIBELLE	ANNEE	Total	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
PR Prat Kerglaz	Débitmetre	Débitmetre	Total en m3	372	24	29	28	38	29	30	30	26	21	30	32	55
PR Prat Kergoe	Débitmetre	Débitmetre	Total en m3	4597	301	378	560	294	308	298	399	432	283	313	323	708



Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE



7.

LA QUALITÉ DU TRAITEMENT

*La qualité du traitement,
notre priorité*

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

Nombre de mesure réalisés dans des conditions normales d'exploitation.

STEP	2019	2020
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	12	12
STEP de keruen Cne PLOVAN	0	3
Step Korfildro Cne PLOZEVET	12	11*
STEP Le Rest Cne PEUMERIT	3	3
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	12	12
STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	4	4

*1 bilan a été réalisé hors condition d'exploitaiton car

Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.



Conformité des stations d'épurations

STEP	2019	2020	Evaluation de la conformité par l'exploitant
Lagunes + PR Penhors Cne POULDREUZIC	-	-	-
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	100%	100%	Conforme
STEP de keruen Cne PLOVAN	-	100%	Conforme
Step Korfildro Cne PLOZEVET	100%	100%	Conforme
STEP Le Rest Cne PEUMERIT	100%	100%	Conforme
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	100%	100%	Conforme
STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	100%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).

Le détail est présenté dans le rapport annuel de fonctionnement du système d'assainissement en annexe complémentaire de ce document.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE



8.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance
de votre réseau*

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2020

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	560,79	100%	87,525 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
2	87,525 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
94	112,624	50	676,05	98,74	4 507
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
0,09	0,488	112,624
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisations déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	-	7,103	112,624
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

Service à l'utilisateur

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)
11 266	2,64	2,63

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2020	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	Nombre d'abonnés raccordés
0,89	8402,37	946 602	0	4 477
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

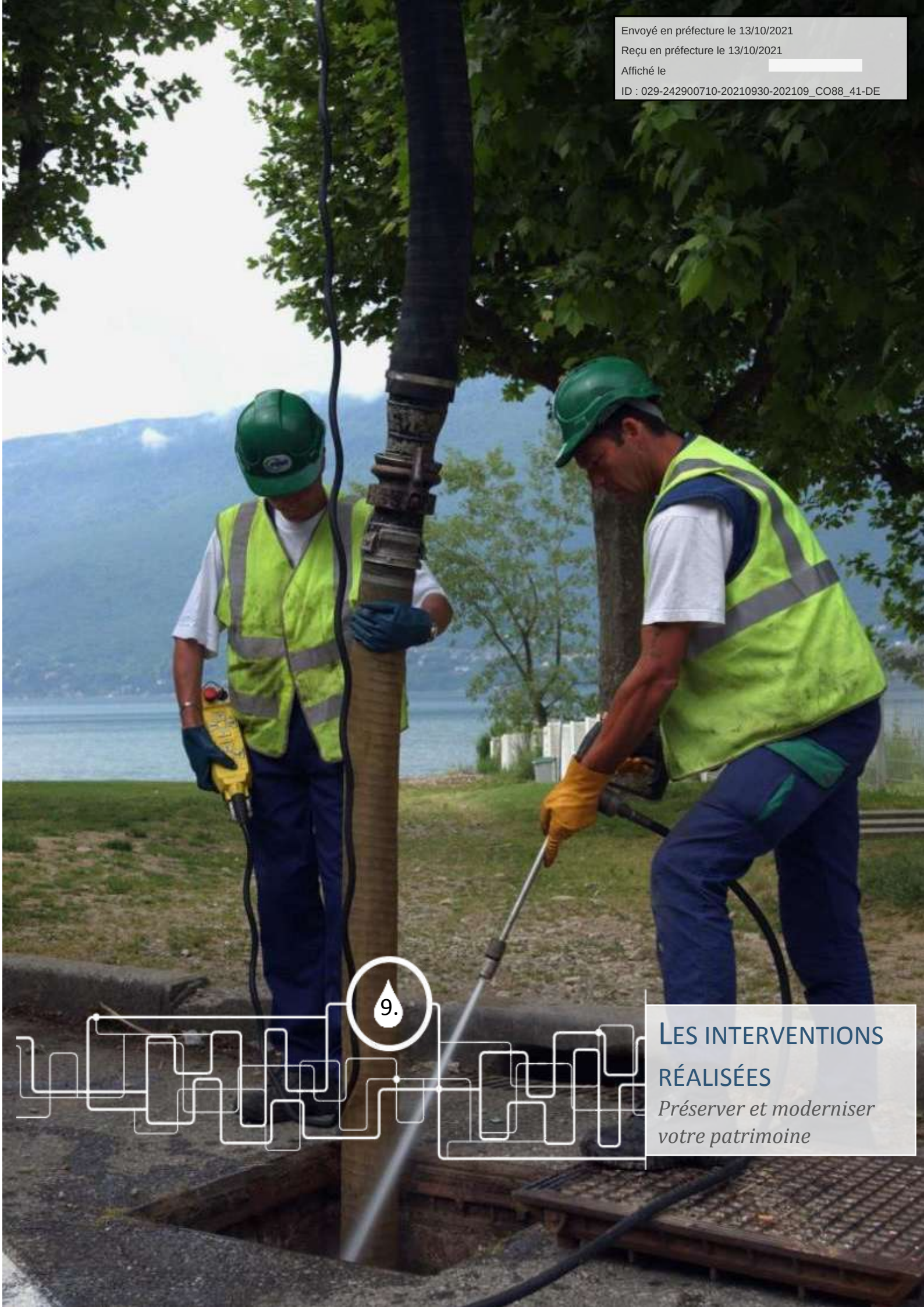
SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m ³)	Montants en Euros des abandons de créances
0	450 574	0
	Données de consolidation	Données de consolidation

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE



9.

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

	2020
Hydrocurage préventif (ml)	1 327
Passage caméra (ml)	51,85
Nombre de débouchage	13
Hydrocurage curatif sur réseau/branchements (ml)	62
Nettoyage postes de relevage (nombre)	44

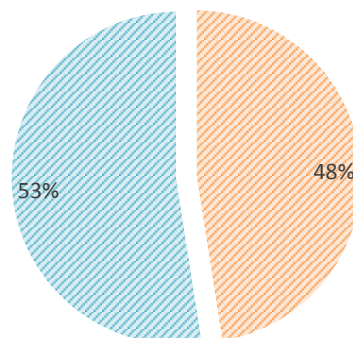
Les casses sur conduites et sur branchements

Nombre	2019	2020
Casses sur conduites	1	-
Casses sur branchements	1	1

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2019	2020
Entretien niveau 2	70	57
Contrôles réglementaires	33	63



Entretien Nv 2 Contrôles réglementaires

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2019	2020
Curatif	56	57
Préventif	14	12

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.



Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

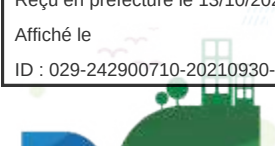
ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE



10.

LE CARE

*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*



LE CARE

Document en cours de réalisation qui vous sera remis ultérieurement.



MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :



- des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
- des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) **Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) **Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) **Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE



ANNEXES

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE



11.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*

LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	2000	9 900	Domestique Industriel	Boues activées	Oui	Non	PLONEOUR-LANVERN
STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	2005	1 000	Domestique	Station d'épuration	Oui	Non	LANDUDEC
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	1993	9 500	Domestique	Station d'épuration	Oui	Non	PLOZEVET
STEP Le Rest Cne PEUMERIT	2013	300	Domestique	Station d'épuration	Non	Non	PEUMERIT
STEP de keruen Cne PLOVAN	2019	450	Domestique	Station d'épuration	Non	Non	PLOVAN
Lagunes + PR Penhors Cne POULDREUZIC	1985	500	Domestique	Lagunes	Oui	Non	POULDREUZIC
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	2015	2 100	Domestique	Station d'épuration	Oui	Non	PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télé-surveillance	Groupe électrogène
LANDUDEC	PR Bel Air Cne LANDUDEC	9.97 m³/h	2011	Oui	Non
LANDUDEC	PR Kervargon Cne LANDUDEC	15 m³/h	2010	Oui	Non
LANDUDEC	PR Lotissement Roz Ar Lann Cne LANDUDEC	12 m³/h	2010	Oui	Non
LANDUDEC	PR Rue des Chataigners Cne LANDUDEC	10.8 m³/h	2005	Oui	Non
LANDUDEC	PR Rue Neuve Cne LANDUDEC	18 m³/h	2005	Oui	Non
PEUMERIT	PR Kersaoul Cne PEUMERIT	11.5 m³/h	2013	Oui	Non
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	PR du Hilguy Cne PLOGASTEL	15 m³/h	2000	Oui	Non
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	PR du Lavoire Pont Guen Cne PLOGASTEL	12 m³/h	2000	Oui	Non
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	PR du Manoir Parc Zale Cne PLOGASTEL	11 m³/h	2000	Oui	Non
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	PR Gendarmerie Le Leurre Cne PLOGASTEL	6.5 m³/h	2000	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Bonne Nouvelle Cne PLONEOUR LANVERN	8 m³/h	2007	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN	51 m³/h	2005	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR de Brenanvec Cne PLONEOUR LANVERN	12 m³/h	2005	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Halle Raphalen Cne PLONEOUR LANVERN	12 m³/h	2011	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Keraden Cne PLONEOUR LANVERN	10 m³/h	2007	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR kerbascol Cne PLONEOUR LANVERN	13.5 m³/h	2009	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	20 m³/h	1980	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN	20 m³/h	1981	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LANVERN	26.5 m³/h	1980	Oui	Non
PLONEOUR-	PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN	40 m³/h	2000	Oui	Non

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télé-surveillance	Groupe électrogène
LANVERN					
PLONEOUR-LANVERN	PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN	10.5 m³/h	2002	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Kersulec Cne PLONEOUR LANVERN	8.44 m³/h	2017	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Les lavandières Keraden Cne PLONEOUR LANVERN	10 m³/h	2016	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Maison de Retraite Cne PLONEOUR LANVERN	24 m³/h	1981	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN	15.7 m³/h	1982	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Moitie Route Cne PLONEOUR LANVERN	21.5 m³/h	2002	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Roselière Rte Kergonda Cne PLONEOUR LANVERN	16.9 m³/h	2015	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Stang Goulinet Cne PLONEOUR LANVERN	8 m³/h	2004	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN	10 m³/h	2013	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR Tregonda (Rte de Plogastel) Cne PLONEOUR LANVERN	13 m³/h	1999	Oui	Non
PLONEOUR-LANVERN	PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN	59 m³/h	2005	Oui	Non
PLOVAN	PR Prat Glaz Cne PLOVAN	13 m³/h	2019	Oui	Non
PLOVAN	PR Prat Kergoe Cne PLOVAN	15 m³/h	2019	Oui	Non
PLOZEVET	PR lot. OPAC Cne PLOZEVET	10 m³/h	2015	Oui	Non
PLOZEVET	PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	18 m³/h	1978	Oui	Non
POULDREUZIC	Lagunes + PR Penhors Cne POULDREUZIC	10 m³/h	1985	Non	Non
POULDREUZIC	PR Palud Gourinet Cne POULDREUZIC	8 m³/h	2001	Oui	Non
POULDREUZIC	PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	10 m³/h	1985	Oui	Non
POULDREUZIC	PR Principal du Bourg (Kergoay) Cne POULDREUZIC	20.4 m³/h	2012	Oui	Non
POULDREUZIC	PR ZA Pencleuziou Cne POULDREUZIC	10 m³/h	2014	Oui	Non

LE RÉSEAU

Le réseau comprend des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2020, le linéaire de canalisations eaux usées (hors pluvial) est de 112,626 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire ?	506	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 125	334	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	7243	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	25845	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 250	1850	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres ?	9	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	2139	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 125	51	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 150	328	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 160	149	Gravitaire	Eaux usées

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	Circulaire 200	3001	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 250	61	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 200	19	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire ?	68	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	83	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 140	36	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	1656	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	25496	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 250	633	Gravitaire	Eaux usées
Pvc CR16	Circulaire 160	88	Gravitaire	Eaux usées
Pvc CR16	Circulaire 200	3771	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire ?	85	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 125	24	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 160	1366	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	14481	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 250	7	Gravitaire	Eaux usées
PVC SN8	Circulaire 200	93	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 100	221	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	825	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 100	379	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 125	68	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 75	381	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 100	156	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 160	6	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 50	87	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 75	1007	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire ?	340	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	6755	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	674	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 140	3424	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	997	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 63	573	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 75	3062	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	4249	Refoulement	Eaux usées
Total		112626		

Répartition par commune

COMMUNE	Longueur (ml)		
	Gravitaire	Refoulement	Total
LANDUDEC	6 643	1 993	8 636
PEUMERIT	2 500	414	2 914
PLOGASTEL SAINT GERMAIN	8 924	1 712	10 636
PLONEOUR LANVERN	44 555	9 635	54 191
PLOVAN	3 443	2 046	5 489
PLOZEVET	14 935	3 132	18 068
POULDREUZIC	8 417	4 261	12 679
TREOGAT		5	5
Total	89 417	23 198	112 615

Répartition par matériau, diamètre et âge

Ecoulement	Matériau	Diamètre	Inconnu	<1930	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1999	1990-1999	2000-2009	2010-2018	Linéaire Total (ml)
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire ?		296			97	111				506
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 125						333				333
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 150		192			1 485	5 564				7 242
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 200		93			4 397	21 051	302			25 845
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 250						1 798	51			1 850
Gravitaire	Inconnu	Autres ?	8									8
Gravitaire	Inconnu	Circulaire ?	50	1 772			196	46		72		2 138
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 125	50									50
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 150		21			52	254				328
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 200	41	1 468			670	316		33	71	2 602
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 250						60				60
Gravitaire	Polyéthylène	Circulaire 160									148	148
Gravitaire	Polyéthylène	Circulaire 200									399	399
Gravitaire	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 200									19	19
Gravitaire	Pvc	Circulaire ?	42						26			68
Gravitaire	Pvc	Circulaire 125	5							77		83
Gravitaire	Pvc	Circulaire 140								35		35
Gravitaire	Pvc	Circulaire 160		8					268	1 379		1 656
Gravitaire	Pvc	Circulaire 200	1 777					15	2 620	20 816	265	25 496
Gravitaire	Pvc	Circulaire 250	49						582			632
Gravitaire	Pvc CR16	Circulaire 160									87	87
Gravitaire	Pvc CR16	Circulaire 200									3 771	3 771
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire ?									85	85
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 125							24			24
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 160	26						33	235	1 070	1 365
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 200	180							1 594	12 706	14 481
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 250									6	6
Gravitaire	PVC SN8	Circulaire 200									92	92
Refolement	Amiante ciment	Circulaire 100						221				221
Refolement	Fonte	Circulaire 100						155				155
Refolement	Inconnu	Circulaire ?	8	816								824
Refolement	Inconnu	Circulaire 100						378				378
Refolement	Polyéthylène	Circulaire 125								67		67
Refolement	Polyéthylène	Circulaire 75								381		381
Refolement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 160									5	5
Refolement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 50									86	86
Refolement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 75									1 007	1 007
Refolement	Pvc	Circulaire ?	112						228			340
Refolement	Pvc	Circulaire 110						174		257	6 324	6 755
Refolement	Pvc	Circulaire 125								674		674
Refolement	Pvc	Circulaire 140								3 423		3 423
Refolement	Pvc	Circulaire 160								997		997

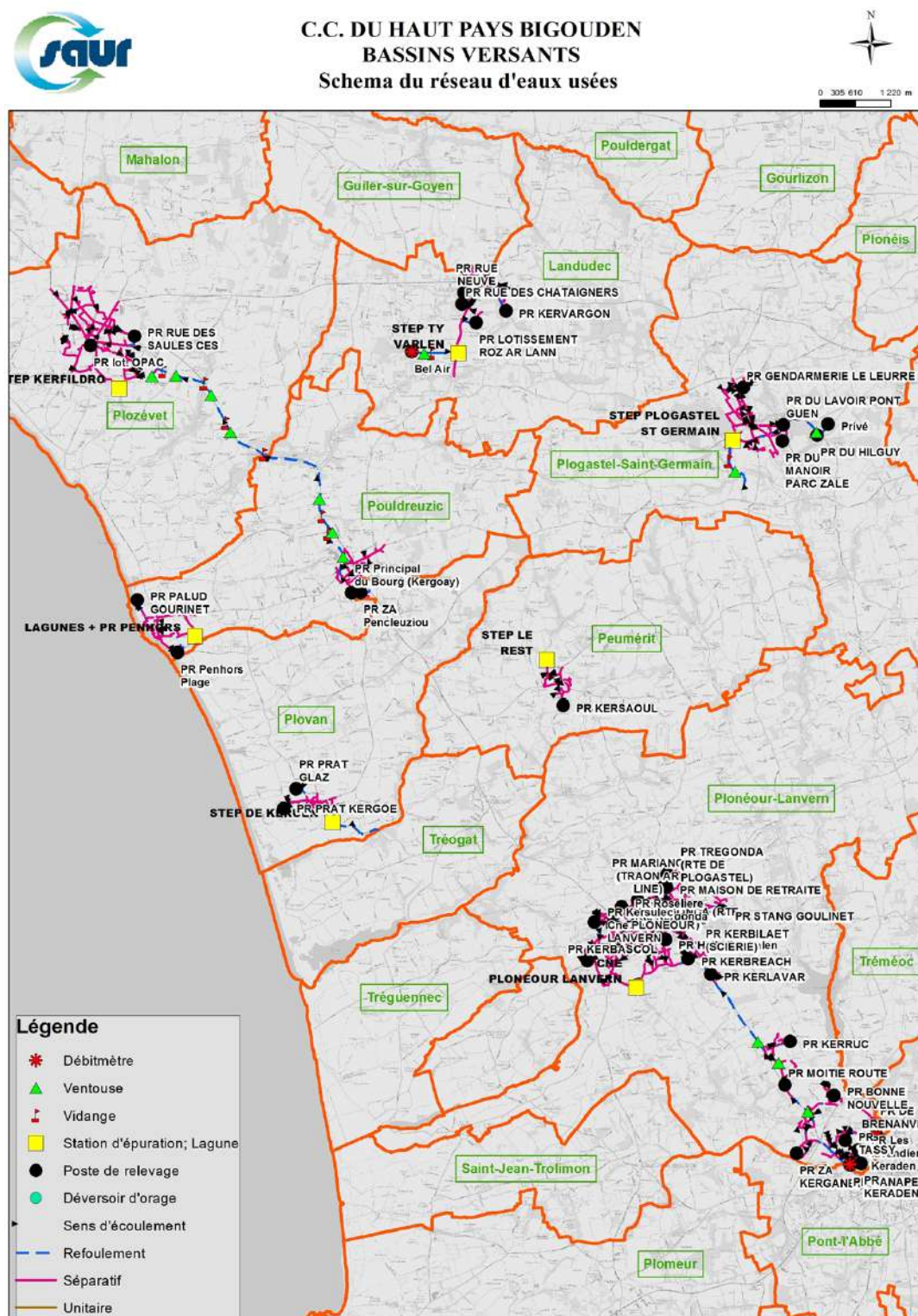


Ecoulement	Matériau	Diamètre	Inconnu	<1930	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1999	1990-1999	2000-2009	2010-2018	Linéaire Total (ml)
Refolement	Pvc	Circulaire 63								297	275	572
Refolement	Pvc	Circulaire 75						113	245	1 608	1 095	3 062
Refolement	Pvc	Circulaire 90	1 029					403		488	2 326	4 248

Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Clapet	2
Débitmètre	3
Té de curage	4
Vanne	6
Ventouse	13
Vidange	8
Lagune	2
Tampons	2057

Schéma de fonctionnement :



Inventaire

Le détail équipement par équipement, peut être fourni, sur demande, par le délégataire, en version papier ou informatique.



CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommations facturées

Consommation électrique en kWh	2016	2017	2018	2019	2020
Lagunes + PR Penhors Cne POULDREUZIC	3 429	1 668	3 719	3 990	5 371
PR Bel Air Cne LANDUDEC	544	796	523	662	418
PR Bonne Nouvelle Cne PLONEOUR LANVERN	1 109	4 543	- 2 401	906	972
PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN	3 992	3 278	4 560	5 001	4 646
PR de Brenanvec Cne PLONEOUR LANVERN	949	1 801	1 491	1 724	1 644
PR du Hilguy Cne PLOGASTEL	2 495	2 993	2 196	2 216	797
PR du Lavoir Pont Guen Cne PLOGASTEL	8 514	12 563	5 916	4 527	4 366
PR du Manoir Parc Zale Cne PLOGASTEL	354	404	364	327	329
PR Gendarmerie Le Leurre Cne PLOGASTEL	1 689	300	1 256	822	1 059
PR Halle Raphalen Cne PLONEOUR LANVERN	0	236	296	294	274
PR Keraden Cne PLONEOUR LANVERN	310	318	303	324	351
PR kerbascol Cne PLONEOUR LANVERN	960	5 013	- 891	883	770
PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	1 413	1 605	1 716	1 923	1 742
PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN	3 752	3 021	4 487	4 319	3 733
PR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LANVERN	1 000	4 216	- 1 511	1 086	1 195
PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN	10 614	12 338	13 651	14 259	10 948
PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN	1 224	944	938	1 685	1 992
PR Kersaoul Cne PEUMERIT	832	973	991	1 205	1 108
PR Kervargon Cne LANDUDEC	2 027	1 819	1 677	1 851	1 950
PR Les lavandières Keraden Cne PLONEOUR LANVERN	0	2 278	- 1 634	552	657
PR lot. OPAC Cne PLOZEVET	523	- 415	244	236	248
PR Lotissement Roz Ar Lann Cne LANDUDEC	555	841	655	690	706
PR Maison de Retraite Cne PLONEOUR LANVERN	2 787	2 861	2 778	1 045	3 354
PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN	1 934	7 183	- 3 276	2 000	2 049
PR Moitie Route Cne PLONEOUR LANVERN	12 320	11 373	13 446	18 698	17 903
PR Palud Gourinet Cne POULDREUZIC	1 672	653	1 431	633	555
PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	2 253	1 055	2 204	1 990	2 497
PR Prat Glaz Cne PLOVAN	0	0	0	921	2 955
PR Prat Kergoe Cne PLOVAN	0	0	0	233	965
PR Principal du Bourg (Kergoay) Cne POULDREUZIC	20 992	23 775	25 777	20 135	24 477
PR Roselière Rte Kergonda Cne PLONEOUR LANVERN	156	184	132	100	127
PR Rue des Chataigners Cne LANDUDEC	445	491	483	414	723
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	612	672	965	861	866
PR Rue Neuve Cne LANDUDEC	2 960	2 593	3 093	4 410	2 923
PR Stang Goulinet Cne PLONEOUR LANVERN	421	348	568	1 097	864
PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN	500	3 029	- 1 919	643	199
PR Tregonda (Rte de Plogastel) Cne PLONEOUR LANVERN	616	3 029	- 1 875	802	731
PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN	13 631	11 204	11 292	11 070	11 128
PR ZA Pencleuziou Cne POULDREUZIC	659	509	362	360	371
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	238 838	269 597	265 448	263 738	241 083
STEP de keruen Cne PLOVAN	0	0	0	7 906	13 321
Step Kerpildro Cne PLOZEVET	208 096	196 482	184 924	158 734	158 316
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	47 360	48 595	50 240	52 676	49 493
STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	34 731	35 927	31 330	30 651	24 518
Total	637 268	681 093	625 949	628 599	604 694

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.



Consommations relevées

Les consommations ci-dessous sont issues de la télérelève des compteurs électriques. Pour les compteurs Linky communiquant, la donnée est disponible à partir de mai 2020.

site	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	total 2020
PR Rue Neuve Cne LANDUDEC					202	196	202	200	189	238	197	468	1 892
PR Bel Air Cne LANDUDEC					16	35	101	153	38	21	16	16	396
PR Rue des Chataigners Cne LANDUDEC					46	52	39	41	41	63	61	78	421
PR Lotissement Roz Ar Lann Cne LANDUDEC					63	60	59	56	58	60	56	63	475
PR Kervargon Cne LANDUDEC					160	135	147	146	128	160	150	306	1 332
PR du Manoir Parc Zale Cne PLOGASTEL					28	25	27	26	25	27	27	33	219
PR du Hilguy Cne PLOGASTEL					31	66	184	152	55	56	37	89	669
PR Gendarmerie Le Leurre Cne PLOGASTEL					68	92	79	78	82	106	106	140	751
PR du Lavoir Pont Guen Cne PLOGASTEL					356	344	339	349	315	383	360	516	2 962
STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	4 052	3 809	3 932	3 496	3 836	4 162	4 563	4 650	4 365	4 347	3 987	4 195	49 393
PR Les lavandières Keraden Cne PLONEOUR LANVERN					53	49	53	56	49	56	55	74	446
PR Bonne Nouvelle Cne PLONEOUR LANVERN					69	62	67	67	61	73	73	125	596
PR Tregonda (Rte de Plogastel) Cne PLONEOUR LANVERN					55	48	46	48	48	62	62	80	449
PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN					126	115	117	118	114	123	124	266	1 103
PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN					167	159	166	191	151	172	191	212	1 410
PR Halle Raphalen Cne PLONEOUR LANVERN					22	22	23	23	23	23	22	22	181
PR kerbascol Cne PLONEOUR LANVERN					71	61	62	57	62	71	64	72	519
PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN					757	620	627	657	584	708	703	1 440	6 096
PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN					144	137	140	146	127	151	155	166	1 166
PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN					51	74	44	42	43	48	47	55	402
PR Moitie Route Cne PLONEOUR LANVERN					1 274	1 127	1 087	1 133	1 013	1 193	1 166	2 681	10 675



site	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	total 2020
PR Maison de Retraite Cne PLONEOUR LANVERN					263	256	258	289	252	282	276	390	2 267
PR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LANVERN					93	88	133	97	82	97	93	125	807
PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN					326	285	283	299	271	345	331	679	2 819
PR Roselière Rte Kergonda Cne PLONEOUR LANVERN					10	9	8	11	9	10	11	21	88
PR Stang Goulinet Cne PLONEOUR LANVERN					71	44	67	51	38	48	52	223	595
PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN					796	701	757	852	800	897	827	1 444	7 074
PR Keraden Cne PLONEOUR LANVERN					28	22	29	28	25	27	28	42	228
PR de Brenanvec Cne PLONEOUR LANVERN					123	111	115	124	118	139	134	165	1 030
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	19 875	19 958	21 089	21 209	21 476	17 707	21 114	21 258	18 445	17 715	18 521	22 305	240 671
PR Prat Kergoe Cne PLOVAN						73	76	75	72	78	77	86	537
PR Prat Glaz Cne PLOVAN						176	215	227	163	218	283	483	1 765
STEP de keruen Cne PLOVAN						1 166	1 302	1 450	1 249	1 008	917	993	8 085
PR lot. OPAC Cne PLOZEVET					20	19	21	22	21	22	22	22	170
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET					57	51	40	43	57	66	72	123	509
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	14 575	14 050	14 752	12 877	11 945	14 796	16 251	14 425	10 068	12 160	11 372	11 107	158 377
PR Principal du Bourg (Kergoay) Cne POULDREUZIC					1 702	1 656	1 641	1 835	1 530	1 736	1 597	2 441	14 138
PR ZA Pencleuziou Cne POULDREUZIC					32	31	32	32	31	32	31	35	254
Lagunes + PR Penhors Cne POULDREUZIC					239	170	184	194	128	164	159	907	2 143
PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC					110	80	97	101	71	82	81	439	1 061
PR Palud Gourinet Cne POULDREUZIC					29	28	30	35	28	31	41	131	355



Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE



12.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*

LA GESTION CLIENTÈLE

Les branchements par commune

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
LANDUDEC	295	296	306	321	349	8,7%
PEUMERIT	59	61	61	80	88	10%
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	464	464	467	472	486	3%
PLONEOUR-LANVERN	2 136	2 158	2 221	2 318	2 379	2,6%
PLOVAN	1	2	2	48	88	83,3%
PLOZEVET	733	738	747	760	777	2,2%
POULDREUZIC	293	299	304	310	340	9,7%
Total	3 990	4 018	4 108	4 309	4 507	4,6%

Les clients par commune

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
LANDUDEC	294	294	305	309	337	9,1%
PEUMERIT	61	62	62	81	86	6,2%
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	450	451	453	461	474	2,8%
PLONEOUR-LANVERN	2 111	2 134	2 197	2 280	2 339	2,6%
PLOVAN	1	2	2	48	132	175,0%
PLOZEVET	733	736	741	751	769	2,4%
POULDREUZIC	306	310	313	308	340	10,4%
Total	3 965	3 989	4 073	4 238	4 477	5,6%

Les volumes consommés par commune

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
LANDUDEC	23 174	23 580	22 436	23 405	26 670	14,0%
PEUMERIT	3 694	3 702	3 572	4 940	5 531	12,0%
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	36 102	33 125	35 533	36 111	33 658	-6,8%
PLONEOUR-LANVERN	173 395	175 896	178 901	188 882	204 388	8,2%
PLOVAN	52	44	122	163	3 128	1819,0%
PLOZEVET	162 379	153 119	123 042	117 866	148 902	26,3%
POULDREUZIC	27 750	26 308	17 988	28 823	28 297	-1,8%
Total	427 330	415 774	381 594	400 190	450 574	12,5%

Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2020	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
LANDUDEC	349	337	9	0	3
PEUMERIT	88	82	2	0	4
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	486	463	9	0	14
PLONEOUR-LANVERN	2 379	2304	50	2	23
PLOVAN	88	88	0	0	0
PLOZEVET	777	752	15	1	9
POULDREUZIC	340	324	8	0	8
Total	4 507	4 350	93	3	61

Les volumes consommés par tranche

Commune	2020	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
LANDUDEC	26 670	19 905	6 621	0	144
PEUMERIT	5 531	4 586	451	0	494
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	3 3658	26 191	5974	0	1 493
PLONEOUR-LANVERN	204 388	141 914	24 001	35 524	2 949
PLOVAN	3128	3 128	0	0	0
PLOZEVET	148 902	40 445	1 6234	91034	1 189
POULDREUZIC	28 297	17 426	9879	0	992
Total de la collectivité	450 574	253 595	63 160	126 558	7 261

La liste des industriels

Avant application des coefficients correcteurs

Commune	Nom de l'industriel	2018	2019	2020	Evolution
PLONEOUR-LANVERN	SASU LARZUL	24 225	26 001	23 936	-7,9%
PLONEOUR-LANVERN	SARL LA ROCADE	8 684	7 551	3427	-54,6%
PLONEOUR-LANVERN	BZH LAVAGE (successeur de SARL LA ROCADE)			6 979	-
PLOZEVET	CAPITAINE COOK PLOZEVET	56 691	67 097	70 604	5,2%
PLOZEVET	ART ET VIE	2 020	4 686	4 009	-14,4%
PLOGASTEL SAINT GERMAIN	MANOIR DU HILGUY	4 965	4 394	2 016	-54,1%
LANDUDEC	DOMAINE DE BEL AIR	1 924	1 965	1 127	-42,6%
Total		98 509	111 694	112 098	0,4%

Après application des coefficients correcteurs

Commune	Nom de l'industriel	2018	2019	2020	Evolution
PLONEOUR-LANVERN	SASU LARZUL	18 934	27 394	26 631	-2,79%
PLONEOUR-LANVERN	SARL LA ROCADE	8 684	7 551	3 427	-54,62%
PLONEOUR-LANVERN	BZH LAVAGE (successeur de SARL LA ROCADE)			6 979	-
PLOZEVET	CAPITAINE COOK PLOZEVET	81 290	64 896	91 034	40,28%
PLOZEVET	ART ET VIE	2 020	4 686	4 009	-14,45%
PLOGASTEL SAINT GERMAIN	MANOIR DU HILGUY	4 965	4 394	2 016	-54,12%
LANDUDEC	DOMAINE DE BEL AIR	1 924	1 965	1 127	-42,65%
Total		117 817	110 886	135 223	21,95%

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE

LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : Rue Teilhard de Chardin- ZA Sequer nevez
29120 PONT L ABBE
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Téléphone : 02 77 62 40 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00

Dépannage 24h/24 : 02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2021

Courrier : TSA 99103
29129 PONT L'ABBE CEDEX

Référence à rappeler

43

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	57,95 €
Consommation TTC	258,56 €
Total facture TTC	316,51 €
	316,51 €

soit 0,0022 €/Litre

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR26339379984-NAF 3900
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 36 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2014 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de ce cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
PLONEOUR L'ANVERN						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN**FACTURE N° Simulation**

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	269,73 € HT	296,71 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2021					22,35	10,00
Abonnement Part Communauté de communes		Année 2021					30,33	10,00
Consommation Part Communauté de communes		Année 2021		120	1,0321	123,85		10,00
Consommation Part SAUR		Année 2021		120	0,7767	93,20		10,00

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	18,00 € HT	19,80 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Modernisation Réseaux - Loire-Bretagne		Année 2021		120	0,1500	18,00		10,00

Total Facture	316,51 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 287,73 €

TVA sur les débits : 28,78 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE

Vos Contacts :

Accueil : Rue Teilhard de Chardin- ZA Sequer nevez
29120 PONT L ABBE
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Téléphone : 02 77 62 40 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00

Dépannage 24h/24 : 02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2020

Courrier : TSA 99103
29129 PONT L'ABBE CEDEX

Référence à rappeler

43

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	57,70 €
Consommation TTC	257,53 €
Total facture TTC	315,23 €

soit 0,0021 €/Litre

315,23 €

SAUR - SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
PLONEOUR LANVERN						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		268,57 € HT	295,43 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2020						22,13	10,00
Abonnement Part Communauté de communes		Année 2020						30,33	10,00
Consommation Part Communauté de communes		Année 2020			120	1,0321	123,85		10,00
Consommation Part SAUR		Année 2020			120	0,7688	92,26		10,00

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	18,00 € HT	19,80 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Modernisation Réseaux - Loire-Bretagne		Année 2020		120	0,1500	18,00		10,00

Total Facture	315,23 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 286,57 €
TVA sur les débits : 28,66 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³Note de calcul de révision du prix

Date : 27/03/2021

SAUR **Partenaire : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN**

Référence contrat : 291801/02

Produit : Assainissement **Type de contrat : Affermage** **Type d'encaissement : Société**

Part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/01/2021 **Redevance : Abonnement - Part SAUR**
 Devise : Euro **Date d'actualisation : 16/02/2021** **K : 1,0524**
 Prix révisé = $[(K=1,1589) \times \text{Prix de base}] \times [K1=0,9081]$

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $0,44 \times \text{ICHTE} / \text{CHTE}_0 + 0,16 \times 1570284Y / 1570284Y_0 + 0,4 \times 1570016 / 1570016_0$
 Nouveau contrat au 01/07/2011 FORMULE = $(0,44 \times \text{ICHTE} / \text{CHTE}_0 + 0,16 \times E/E_0 + 0,40 \times BE/BE_0) \times (1 - \text{Oprod})$
 Applications des indices : Valeur connue
K Intermédiaire : 1,1589

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/01/2021				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
1570016	IP - ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE - PRIX DEPART USINE Substitué avec coeff. 1,16207 par 010534796	115,20000						118,41493
		010534796	01/08/2020	23/12/2020	SITE INTERNET INSEE		1,16207	101,90000
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	103,10000	01/06/2020	10/10/2020	SITE MONITEUR + INSEE			121,20000
1570284Y	ELECTRICITE MOYEN. TENSION-TARIF VERT A-2000 moyenne 12 mds Substitué avec coeff. 1,586421 par 010534766Y	129,80000						186,97558
		010534766Y	01/08/2020	23/12/2020			1,586421	117,86000

Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat = $0,44 \times \text{ICHTE} / \text{CHTE}_0 + 0,16 \times 1570284Y / 1570284Y_0 + 0,4 \times 1570016 / 1570016_0$

-	0,44	x	121,2 / 103,1	0,51725
-	+	0,16	x 186,97557906 / 129,8	+ 0,23048
-	+	0,4	x 118,414933 / 115,2	+ 0,41116
-				=====
-				1,15889

Correcteur de révision K1 : 0,9081

K définitif : 1,0524

CRITERES TARIFAIRES

Localité sur point de fourniture : (Autre);(PLOVAN,FLOZEVET,POULDREUZIC,TREGAT)

Localité sur point de fourniture Autre

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	21,24	22,35						

Localité sur point de fourniture PLOVAN,FLOZEVET,POULDREUZIC,TREGAT

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.	n.r.						

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE

SAUR

Date : 27/03/2021

Partenaire : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

Référence contrat : 291801/02

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/01/2021		
Devise : Euro		
Prix révisé = ((K=1,1589) * Prix de base) * [K1=0,9081]		
Redevance : Consommation - Part SAUR		
Date d'actualisation : 16/02/2021		
K : 1,0524		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix	
Formule de révision : $0,44 \times \text{ICHTE} / \text{CHTE}_0 + 0,16 \times 1570284Y / 1570284Y_0 + 0,4 \times 1570016 / 1570016_0$	
Nouveau contrat au 01/07/2011 FORMULE = $(0,44 \text{ ICHTE} / \text{CHTE}_0 + 0,16 \text{ E/E}_0 + 0,40 \text{ BE/BE}_0) \times (1 - \text{Gprod})$	
Applications des indices : Valeur connue	
K Intermédiaire : 1,1589	

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/01/2021				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
1570016	IP - ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE - PRIX DEPART USINE	115,20000						118,41493
	Substitué avec coeff. 1,16207 par 010534796	010534796	01/08/2020	23/12/2020	SITE INTERNET INSEE		1,16207	101,90000
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	103,10000	01/06/2020	10/10/2020	SITE MONITEUR + INSEE			121,20000
1570284Y	ELECTRICITE MOYEN. TENSION-TARIF VERT A-2000 moyenne 12 mds	129,80000						186,97558
	Substitué avec coeff. 1,586421 par 010534766Y	010534766Y	01/08/2020	23/12/2020			1,586421	117,86000

Détail du calcul du coefficient de variation	
Résultat = $0,44 \times \text{ICHTE} / \text{CHTE}_0 + 0,16 \times 1570284Y / 1570284Y_0 + 0,4 \times 1570016 / 1570016_0$	
-	0,44 x 121,2 / 103,1 0,51725
-	+ 0,16 x 186,97557906 / 129,8 + 0,23048
-	+ 0,4 x 118,414933 / 115,2 + 0,41116
-	-----
-	1,15889

Correcteur de révision K1 : 0,9081

K définitif : 1,0524
CRITERES TARIFAIRES
Localité sur point de fourniture : (Autre):(PLOVAN,FLOZEVET,POULDREUZIC,TREGAT)
Tranche (m3/an) définies sur le critère Localité sur point de fourniture

n.l.= non assujéti à la redevance	Tranches							
	[1, 10000]		[10001, 50000]		50001 - Maximum			
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Autre	0,7380	0,7767	0,5542	0,5832	0,4509	0,4745	n.l.	n.l.

n.l.= non assujéti à la redevance	Tranches							
	1 - Maximum							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
PLOVAN,FLOZEVET,POULDREUZIC,TREGAT	n.l.	n.l.	n.l.	n.l.	n.l.	n.l.	n.l.	n.l.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE



13.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance
de votre réseau*

DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	93,44%	14
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		105,23	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		112,624	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	99,86%	15
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		112,47	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		112,624	
Total Partie B :		29	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	14,05%	0
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		15,83	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		112,624	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		10
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Total Partie C :		50	
VALEUR DE L'INDICE		94	

P255.3-1 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

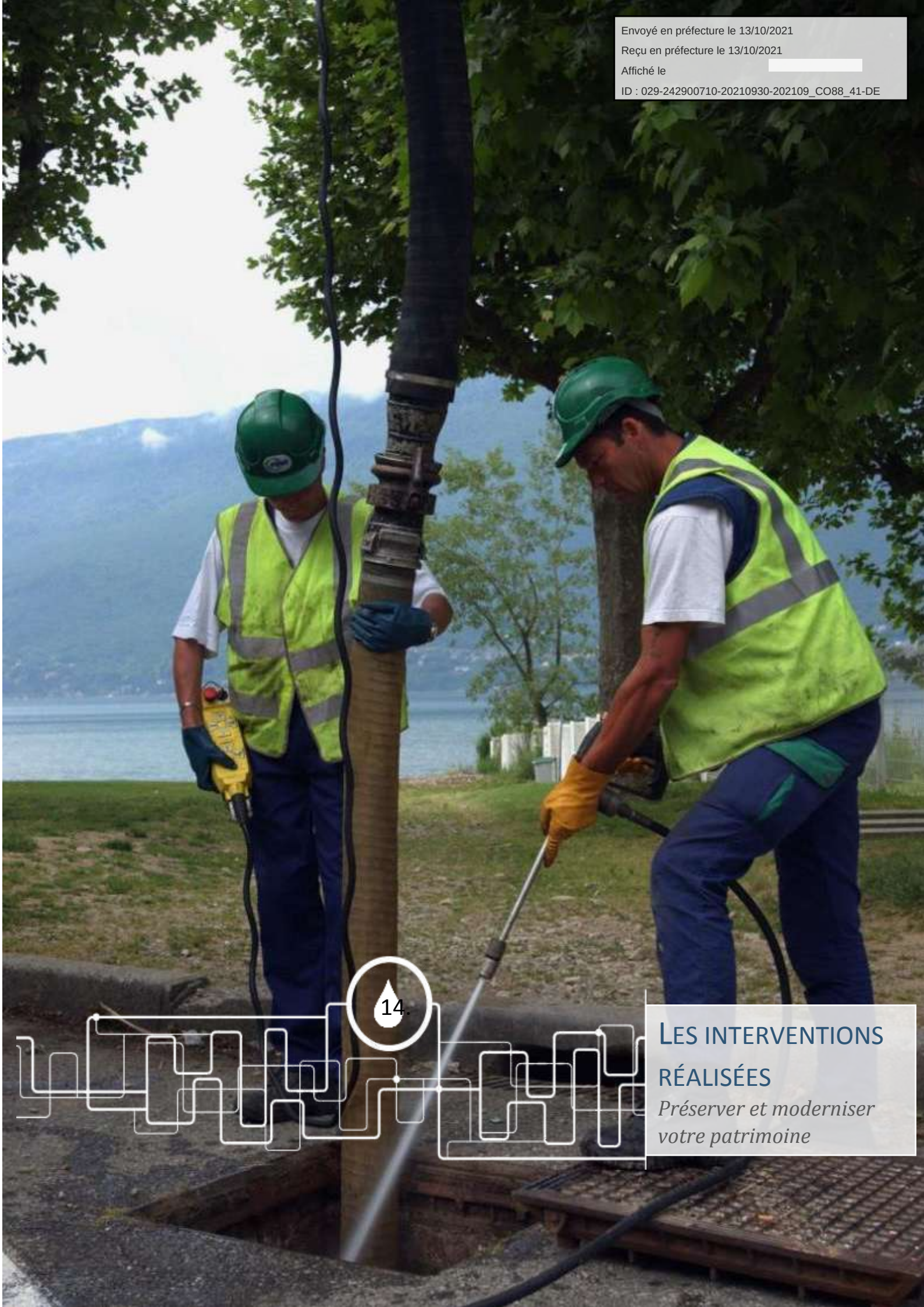
		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	OUI	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	NON	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161	NON	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	OUI	10
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</i> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</i> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	NON	0
Note		50	

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE



14.

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire curé (ml)
Plozévet	1327

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
Plozévet	27/02/20	97 Rue de Quimper	338
Plozévet	05/03/20	97 Rue de Quimper	570
Plozévet	13/07/20	934 Chemin de Kerrien	419

Synthèse de l'hydrocurage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Nombre	Type	Linéaire curé (mL)
Plogastel-Saint-Germain	4	-	0
Plogastel-Saint-Germain	4	Sur branchement public	5
Plogastel-Saint-Germain	2	Sur réseau séparatif eaux usées	0
Plogastel-Saint-Germain	1	Tabouret siphonide privatif facturable	0
Plonéour-Lanvern	5	-	0
Plonéour-Lanvern	9	Sur branchement public	7
Plonéour-Lanvern	5	Sur réseau séparatif eaux usées	40
Plonéour-Lanvern	2	Tabouret siphonide public	0
Plozévet	4	-	0
Plozévet	1	Sur branchement public	0
Pouldreuzic	1	Sur branchement privé facturable	10
Pouldreuzic	1	Sur branchement public	0
Total	39		62

Détail de l'hydrocurage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Plogastel-Saint-Germain	19/08/20	215 Lieu Dit Roz Ar Gall,29710,Plogastel-Saint-Germain
Plogastel-Saint-Germain	28/11/20	2 Cité des Hortensias,29710,Plogastel-Saint-Germain
Plogastel-Saint-Germain	05/12/20	10 Cité des Hortensias,29710,Plogastel-Saint-Germain
Plonéour-Lanvern	31/01/20	37 Route de Quimper,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	05/05/20	23 Rue René le Berre,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	17/08/20	37 Route de Quimper,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	05/10/20	10 Rue Stang Ar Rozen,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	30/11/20	11 Rue René le Berre,29720,Plonéour-Lanvern
Plozévet	07/01/20	1 Cite de Stang Vihan,29710,Plozévet
Plozévet	28/01/20	8 Cité des Hirondelles,29710,Plozévet
Plozévet	07/02/20	35 Rue de la Trinité,29710,Plozévet
Plozévet	08/03/20	35 Rue de la Trinité,29710,Plozévet
Pouldreuzic	11/02/20	5 Lieu Dit Estrevet du,29710,Pouldreuzic

Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
---------	------------------------

Commune	Linéaire inspecté (ml)
Plogastel-Saint-Germain	51,85

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
Plogastel-Saint-Germain	03/03/20	614 Lieu Dit Roz Ar Gall,29710,Plogastel-Saint-Germain	51,85
Plonéour-Lanvern	13/03/20	16 Rue Stang Ar Rozen,29720,Plonéour-Lanvern	0
Plonéour-Lanvern	19/10/20	1 Rue Traverse,29720,Plonéour-Lanvern	0
Plozévet	10/03/20	1 Allée des Chataigniers,29710,Plozévet	0

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
Landudec	3
Peuméril	2
Plogastel-Saint-Germain	2
Plonéour-Lanvern	27
Plovan	4
Plozévet	2
Pouldreuzic	4
Total	44

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Landudec	25/02/20	PR Rue Neuve Cne LANDUDEC
Landudec	25/02/20	PR Kervargon Cne LANDUDEC
Landudec	19/10/20	PR Kervargon Cne LANDUDEC
Peuméril	28/05/20	PR Kersaoul Cne PEUMERIT
Peuméril	19/10/20	PR Kersaoul Cne PEUMERIT
Plogastel-Saint-Germain	10/02/20	PR Gendarmerie Le Leurre Cne PLOGASTEL
Plogastel-Saint-Germain	10/02/20	PR du Lavoir Pont Guen Cne PLOGASTEL
Plonéour-Lanvern	31/01/20	PR Les lavandières Keraden Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	14/02/20	PR de Brenanvec Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	14/02/20	PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	14/02/20	PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	21/02/20	PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	21/02/20	PR Moitie Route Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	21/02/20	PR kerbascol Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	21/02/20	PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	21/02/20	PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	03/04/20	PR Bonne Nouvelle Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	24/04/20	PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	28/05/20	PR Stang Goulinet Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	28/05/20	PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	09/07/20	PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	24/07/20	PR Kersulec Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	30/07/20	PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	07/08/20	PR Stang Goulinet Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	14/08/20	PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	19/10/20	PR Moitie Route Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	19/10/20	PR de Brenanvec Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	29/10/20	PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	04/11/20	PR Kersulec Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	06/11/20	PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	31/12/20	PR kerbascol Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	31/12/20	PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN

Commune	Date	Adresse
Plonéour-Lanvern	31/12/20	PR Tregonda (Rte de Plogastel) Cne PLONEOUR LANVERN
Plonéour-Lanvern	31/12/20	PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN
Plovan	29/01/20	PR Prat Glaz Cne PLOVAN
Plovan	29/01/20	PR Prat Kergoe Cne PLOVAN
Plovan	14/04/20	PR Prat Glaz Cne PLOVAN
Plovan	14/04/20	PR Prat Kergoe Cne PLOVAN
Plozévet	10/02/20	PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET
Plozévet	10/02/20	PR lot. OPAC Cne PLOZEVET
Pouldreuzic	17/02/20	PR Palud Gourinet Cne POULDREUZIC
Pouldreuzic	09/07/20	PR Principal du Bourg (Kergoay) Cne POULDREUZIC
Pouldreuzic	10/08/20	PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC
Pouldreuzic	10/08/20	PR ZA Pencleuziou Cne POULDREUZIC

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
Plogastel-Saint-Germain	03/02/20	29167RA00004,Réseau communal de Plogastel-Saint-Germain - 2918010202
Plogastel-Saint-Germain	25/05/20	2 Rue Stang Keleron,29710,Plogastel-Saint-Germain
Plogastel-Saint-Germain	22/08/20	9 Rue de Kerzerguen,29710,Plogastel-Saint-Germain
Plogastel-Saint-Germain	09/09/20	15 Cité des Hortensias,29710,Plogastel-Saint-Germain
Plogastel-Saint-Germain	08/10/20	2 Rue des Bruyères,29710,Plogastel-Saint-Germain
Plogastel-Saint-Germain	22/10/20	34 Rue du Leurré,29710,Plogastel-Saint-Germain
Plogastel-Saint-Germain	22/10/20	32 Rue du Leurré,29710,Plogastel-Saint-Germain
Plogastel-Saint-Germain	23/11/20	32 Rue du Leurré,29710,Plogastel-Saint-Germain
Plonéour-Lanvern	07/03/20	10 Rue Stang Ar Rozen,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	09/03/20	11 Hameau des Rosiers,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	18/04/20	1 Rue du Vieux Moulin,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	22/05/20	6 Allée des Mésanges,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	02/06/20	2 Rue Neuve,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	23/06/20	18 Rue Jules Ferry,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	11/07/20	15 Rue de Kéryéquel,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	13/07/20	10 Hameau des Rosiers,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	13/07/20	2 Rue Anatole France,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	17/08/20	44 Route de Quimper,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	01/10/20	10 Rue Stang Ar Rozen,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	09/10/20	10 Hameau des Rosiers,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	28/10/20	15 Rue de Mariano,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	30/11/20	5 Rue René le Berre,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	15/12/20	Impasse de Moitie Route,29720,Plonéour-Lanvern
Plonéour-Lanvern	24/12/20	14 Hameau Saint Julien,29720,Plonéour-Lanvern
Plozévet	18/12/20	21 Rue d'Audierne,29710,Plozévet
Pouldreuzic	16/07/20	5 Rue Estrevet du,29710,Pouldreuzic

Les casses sur conduites

Détail des fuites/casses réparées sur conduites

Les casses sur branchements

Détail des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Site	Adresse
Plonéour-Lanvern	12/03/20	13 Rue Stang Ar Rozen,29720,Plonéour-Lanvern



Les interventions réalisées pour tiers

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Peumerit	2	0	2
Landudec	7	0	7
Plogastel-Saint-Germain	5	0	5
Plonéour-Lanvern	27	0	27
Plovan	1	0	1
Plozévet	10	0	10
Pouldreuzic	5	0	5
Total	57	0	57

Détail des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Portail motorisé automatique	23/01/20	Curatif
Peumerit	STEP Le Rest Cne PEUMERIT	Compteur de bachees	24/03/20	Curatif
Peumerit	STEP Le Rest Cne PEUMERIT	Compteur de bachees	24/03/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Surpresseur à pistons rotatifs 1	05/06/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Surpresseur à pistons rotatifs 2	05/06/20	Curatif
Landudec	PR Rue Neuve Cne LANDUDEC	Pompe Rue Neuve	26/05/20	Curatif
Landudec	STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	Pompe Extration Poste Aération	07/09/20	Curatif
Landudec	STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	08/09/20	Curatif
Landudec	STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	Pompe à Egoutture Secours	24/09/20	Curatif
Landudec	PR Rue Neuve Cne LANDUDEC	PR Rue Neuve Cne LANDUDEC	14/10/20	Curatif
Landudec	STEP Ty Varlen	Tamiseur Compacteur	16/10/20	Curatif
Landudec	STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	Télésurveillance	03/12/20	Curatif
Plogastel-Saint-Germain	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	14/02/20	Curatif
Plogastel-Saint-Germain	PR Gendarmerie Le Leurre Cne PLOGASTEL	Pompe Relèvement Gendarmerie Secours	26/03/20	Curatif
Plogastel-Saint-Germain	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Pont racleur	13/07/20	Curatif
Plogastel-Saint-Germain	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Pont racleur	15/07/20	Curatif
Plogastel-Saint-Germain	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Préleveur sortie	15/10/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal N°2	03/02/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Dégrilleur élévateur	04/02/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Robinetterie, Tuyauterie	06/02/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Surpresseur à pistons rotatifs 1	05/03/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	03/04/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Réacteur Carbofil	25/05/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	PR Moitie Route Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	29/05/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Agitateur submersible	02/06/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN	Telesurveillance	01/07/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	01/07/20	Curatif

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Plonéour-Lanvern	PR Halle Raphalen Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	01/07/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	01/07/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN	Débitmètre	10/07/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe N°2	28/07/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Compacteur a Vis	05/08/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	05/08/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	24/08/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN	PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN	10/09/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Onduleur	24/09/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Préleveur Entrée	23/10/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	PR Keraden Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	27/11/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	30/11/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Surpresseur à pistons rotatifs 1	10/12/20	Curatif
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	ballon de surpression d'eau	16/12/20	Curatif
Plovan	PR Prat Glaz Cne PLOVAN	Télétransmission	23/10/20	Curatif
Plozévet	Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Dégirleur mécanisée	15/01/20	Curatif
Plozévet	PR lot. OPAC Cne PLOZEVET	Armoire électrique	07/07/20	Curatif
Plozévet	Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pompe monocanal n°1	22/09/20	Curatif
Plozévet	Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Step Kerfildro Cne PLOZEVET	17/11/20	Curatif
Plozévet	Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Step Kerfildro Cne PLOZEVET	30/11/20	Curatif
Plozévet	Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Aérateur de surface à turbine n°4	16/12/20	Curatif
Plozévet	Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Aérateur de surface à turbine n°3	16/12/20	Curatif
Plozévet	Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Aérateur de surface à turbine n°2	16/12/20	Curatif
Plozévet	Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Aérateur de surface à turbine n°1	16/12/20	Curatif
Plozévet	Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pont racleur en acier	17/12/20	Curatif
Pouldreuzic	PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	30/03/20	Curatif
Pouldreuzic	PR Principal du Bourg (Kergoay) Cne POULDREUZIC	Armoire électrique	27/07/20	Curatif
Pouldreuzic	PR Palud Gourinet Cne POULDREUZIC	Armoire électrique de commande	27/08/20	Curatif
Pouldreuzic	PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	Pompe n°2	15/09/20	Curatif
Pouldreuzic	PR Palud Gourinet Cne POULDREUZIC	Télésurveillance	04/11/20	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Landudec	PR Rue Neuve Cne LANDUDEC	PR Rue Neuve Cne LANDUDEC	28/10/20
Landudec	PR Kervargon Cne LANDUDEC	PR Kervargon Cne LANDUDEC	28/10/20
Landudec	PR Lotissement Roz Ar Lann Cne LANDUDEC	PR Lotissement Roz Ar Lann Cne LANDUDEC	28/10/20
Landudec	PR Rue des Chataigners Cne LANDUDEC	PR Rue des Chataigners Cne LANDUDEC	28/10/20

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Landudec	PR Bel Air Cne LANDUDEC	PR Bel Air Cne LANDUDEC	28/10/20
Landudec	STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	28/10/20
Peuméril	PR Kersaoul Cne PEUMERIT	PR Kersaoul Cne PEUMERIT	28/10/20
Plogastel-Saint-Germain	PR du Lavoir Pont Guen Cne PLOGASTEL	PR du Lavoir Pont Guen Cne PLOGASTEL	09/11/20
Plonéour-Lanvern	PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN	PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN	PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Kersulec Cne PLONEOUR LANVERN	PR Kersulec Cne PLONEOUR LANVERN	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Maison de Retraite Cne PLONEOUR LANVERN	PR Maison de Retraite Cne PLONEOUR LANVERN	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Stang Goulinet Cne PLONEOUR LANVERN	PR Stang Goulinet Cne PLONEOUR LANVERN	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN	PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Les lavandières Keraden Cne PLONEOUR LANVERN	PR Les lavandières Keraden Cne PLONEOUR LANVERN	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN	PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Keraden Cne PLONEOUR LANVERN	PR Keraden Cne PLONEOUR LANVERN	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN	PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR kerbascol Cne PLONEOUR LANVERN	PR kerbascol Cne PLONEOUR LANVERN	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN	PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN	PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN	22/09/20
Plonéour-Lanvern	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	STEP Cne PLONEOUR LANVERN	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Halle Raphalen Cne PLONEOUR LANVERN	PR Halle Raphalen Cne PLONEOUR LANVERN	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LANVERN	PR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LANVERN	23/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Bonne Nouvelle Cne PLONEOUR LANVERN	PR Bonne Nouvelle Cne PLONEOUR LANVERN	23/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Roselière Rte Kergonda Cne PLONEOUR LANVERN	PR Roselière Rte Kergonda Cne PLONEOUR LANVERN	23/09/20
Plonéour-Lanvern	PR de Brenanvec Cne PLONEOUR LANVERN	PR de Brenanvec Cne PLONEOUR LANVERN	23/09/20
Plovan	STEP de keruen Cne PLOVAN	STEP de keruen Cne PLOVAN	28/10/20
Plovan	PR Prat Kergoe Cne PLOVAN	PR Prat Kergoe Cne PLOVAN	28/10/20
Plovan	PR Prat Glaz Cne PLOVAN	PR Prat Glaz Cne PLOVAN	28/10/20
Plozévet	Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Step Kerfildro Cne PLOZEVET	09/11/20
Plozévet	PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	09/11/20
Pouldreuzic	PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	28/10/20
Pouldreuzic	Lagunes + PR Penhors Cne POULDREUZIC	Lagunes + PR Penhors Cne POULDREUZIC	28/10/20
Pouldreuzic	PR Principal du Bourg (Kergoay) Cne POULDREUZIC	PR Principal du Bourg (Kergoay) Cne POULDREUZIC	28/10/20

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
---------	----------------------	------------	------

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Landudec	PR Kervargon Cne LANDUDEC	Potence	28/10/20
Landudec	PR Lotissement Roz Ar Lann Cne LANDUDEC	Potence	28/10/20
Landudec	STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	Potence Epaisseur EPAISSISSEUR	28/10/20
Landudec	STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	Potence EXTRACTION BOUES	28/10/20
Landudec	STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	Potence Poste Recirculation POSTE DE RECIRCULATION	28/10/20
Landudec	STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	Potence Agitateur SILO A BOUES	28/10/20
Peumerit	PR Kersaoul Cne PEUMERIT	Pied de potence	28/10/20
Peumerit	PR Kersaoul Cne PEUMERIT	Potence	28/10/20
Plogastel-Saint-Germain	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Potence silo n°2	09/11/20
Plogastel-Saint-Germain	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Potence recirculation	10/11/20
Plogastel-Saint-Germain	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Potence silo n°1	10/11/20
Plogastel-Saint-Germain	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Potence PR eau traitée	10/11/20
Plogastel-Saint-Germain	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Potence BA	10/11/20
Plogastel-Saint-Germain	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Potence égoutures	10/11/20
Plogastel-Saint-Germain	STEP PLOGASTEL ST GERMAIN	Potence PR entrée	10/11/20
Plonéour-Lanvern	PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN	Pied de potence	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Tassy Cne PLONEOUR LANVERN	Potence	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN	Levage	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Keraden Cne PLONEOUR LANVERN	Levage	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN	Potence	22/09/20
Plonéour-Lanvern	PR kerbascol Cne PLONEOUR LANVERN	Potence	22/09/20
Plozévet	PR lot. OPAC Cne PLOZEVET	Potence	09/11/20
Plozévet	PR lot. OPAC Cne PLOZEVET	Pied de potence	09/11/20
Pouldreuzic	PR Principal du Bourg (Kergoay) Cne POULDREUZIC	Pied de potence	28/10/20
Pouldreuzic	PR ZA Pencleuziou Cne POULDREUZIC	Pied de potence	10/11/20

Les interventions de contrôle réglementaire pression

Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Portail motorisé automatique	25/02/20	-
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Porte sectionnelle motorisée semi-automatique	25/02/20	-

LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégitaire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.



Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Réali- sation
PR Rue des Chataigners Cne LANDUDEC	Télésurveillance	Renouvellement complet					1 600							2019
	Pompe Rue des Chataigniers	Renouvellement complet				411								
	Pompe Secours Rue des Chataigniers	Renouvellement complet				411								
PR Rue Neuve Cne LANDUDEC	Télésurveillance	Renouvellement complet				1 600								
PR Rue Neuve Cne LANDUDEC	Pompe Rue Neuve	Renouvellement complet				822								
PR Rue Neuve Cne LANDUDEC	Pompe Secours Rue Neuve	Renouvellement complet				822								
STEP Ty Varlen	Turbine d'Aération	Renouvellement complet										4 800		
STEP Ty Varlen	Agitateur Silo	Renouvellement complet								3 044				2019
STEP Ty Varlen	Pompe Doseuse Déphosphatation	Renouvellement complet									864			2019
STEP Ty Varlen	Pompe Doseuse Secours Déphosphatation	Renouvellement complet									864			2019
STEP Ty Varlen	Canal de Mesure	Renouvellement complet										400		2016
STEP Ty Varlen	Débitmètre canal de sortie	Renouvellement complet									720			2019
STEP Ty Varlen	Pluviomètre	Renouvellement complet							560					
STEP Ty Varlen	Automate	Renouvellement complet										3 333		2017
STEP Ty Varlen	Télésurveillance	Renouvellement complet					1 600							
STEP Ty Varlen	Eclairage	Renouvellement complet										2 000		
STEP Ty Varlen	Pompe Epaisseur	Renouvellement complet					450							
STEP Ty Varlen	Pompe de Recirculation	Renouvellement complet					450							2014
STEP Ty Varlen	Pompe de Recirculation Secours	Renouvellement complet					450							
STEP Ty Varlen	Pompe à Egoutture	Renouvellement complet					450							2017
STEP Ty Varlen	Pompe à Egoutture Secours	Renouvellement complet					450							2017
STEP Ty Varlen	Pompe Extration Poste Aération	Renouvellement complet					449							
STEP Ty Varlen	Douche de Secu	Renouvellement complet					680							2017
PR du Hilguy Cne PLOGASTEL	Ballon Sous Pression	Renouvellement complet								3 200				
PR du Hilguy Cne PLOGASTEL	Télésurveillance	Renouvellement complet								1 600				
PR du Hilguy Cne PLOGASTEL	Pompe Relèvement Hilguy N°2	Renouvellement complet								1 118				
PR du Hilguy Cne PLOGASTEL	Pompe de Relèvement du Hilguy	Renouvellement complet								1 118				





Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Réali- sation
PR du Lavoir Pont Guen Cne PLOGASTEL	Télésurveillance	Renouvellement complet									1 600			2020
PR du Lavoir Pont Guen Cne PLOGASTEL	Coffret Electrique	Renouvellement complet									2 000			
PR du Lavoir Pont Guen Cne PLOGASTEL	Pompe Relèvement du Lavoir 1	Renouvellement complet	1 891											2019
PR du Lavoir Pont Guen Cne PLOGASTEL	Pompe Relèvement du Lavoir 2	Renouvellement complet							1 891					2015
PR du Manoir Parc Zale Cne PLOGASTEL	Télésurveillance	Renouvellement complet									1 600			2019
PR du Manoir Parc Zale Cne PLOGASTEL	Pompe submersible n°1	Renouvellement complet						522						2019
PR du Manoir Parc Zale Cne PLOGASTEL	Pompe submersible n°2	Renouvellement complet						522						2012
PR Gendarmerie Le Leurre Cne PLOGASTEL	Télésurveillance	Renouvellement complet			1 600									2012
PR Gendarmerie Le Leurre Cne PLOGASTEL	Coffret Electrique	Renouvellement complet										2 000		2012
PR Gendarmerie Le Leurre Cne PLOGASTEL	Pompe Relèvement Gendarmerie Secours	Renouvellement complet			411									2012
PR Gendarmerie Le Leurre Cne PLOGASTEL	Pompe Relèvement Gendarmerie	Renouvellement complet			411									2015
STEP Roz ar Gall	Turbine d'Aeration	Renouvellement complet	4 000											2019
STEP Roz ar Gall	Pompe Doseuse	Renouvellement complet	864											2019
STEP Roz ar Gall	Telesurveillance	Renouvellement complet	1 600											2015
STEP Roz ar Gall	Telesurveillance	Renouvellement complet	1 600											2020
STEP Roz ar Gall	Armoire General	Renouvellement complet	28 000											2019
STEP Roz ar Gall	Pompe de Transfert Secours	Renouvellement complet	522											2019
STEP Roz ar Gall	Pompe de Transfert	Renouvellement complet	522											
STEP Roz ar Gall	Pompe de Recirculation N°2	Renouvellement complet	522											
STEP Roz ar Gall	Pompe de Recirculation N°1	Renouvellement complet	522											
STEP Roz ar Gall	Pompe Relevage Roz ar Gall Secours	Renouvellement complet					522							
STEP Roz ar Gall	Pompe de Relevage Roz ar Gall	Renouvellement complet			522									
STEP Roz ar Gall	Cuve Chlorure Ferrique	Renouvellement complet											2 000	
STEP Roz ar Gall	Tamiseur	Renouvellement complet							12 000					
STEP Roz ar Gall	Pont racleur	Renouvellement complet		16 000										



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Réali- sation
PR kerbascol Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	Renouvellement complet									1 600			
PR kerbascol Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe 2	Renouvellement complet									411			
PR kerbascol Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe 1	Renouvellement complet									411			
PR de Brenanvec Cne PLONEOUR LANVERN	Compteur d'eau	Renouvellement complet										400		
PR de Brenanvec Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	Renouvellement complet					1 600							
PR de Brenanvec Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe 2	Renouvellement complet						677						
PR de Brenanvec Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe 1	Renouvellement complet						677						
PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN	Echelle en acier	Renouvellement complet		400										2019
PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN	Echelle en acier	Renouvellement complet		400										2019
PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN	Poires de niveau	Renouvellement complet		160										
PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	Renouvellement complet		1 600										2019
PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN	Armoire électrique extérieure	Renouvellement complet									2 000			2016
PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal N°2	Renouvellement complet	1 197											2019
PR Kerruc Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe N°1	Renouvellement complet										459		
PR Moitie Route Cne PLONEOUR LANVERN	Echelle en acier	Renouvellement complet		400										
PR Moitie Route Cne PLONEOUR LANVERN	Poires de niveau	Renouvellement complet		160										2012
PR Moitie Route Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	Renouvellement complet		1 600										2017
PR Moitie Route Cne PLONEOUR LANVERN	Armoire électrique extérieure	Renouvellement complet									2 000			
PR Moitie Route Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal N°2	Renouvellement complet	1 118											2012
PR Moitie Route Cne PLONEOUR	Pompe immergée monocanal	Renouvellement complet	1 118											



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Réali- sation
LANVERN	N°1													
PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN	Ballon Sous Pression	Renouvellement complet	3 200											
PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN	Echelle en acier	Renouvellement complet	400											2012
PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN	Poires de niveau	Renouvellement complet	160											2018
PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	Renouvellement complet	1 600											
PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN	Armoire électrique extérieure	Renouvellement complet							2 000					2012
PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal N°2	Renouvellement complet	1 118											2012
PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal N°1	Renouvellement complet	1 118											2014
PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN	Poires de niveau	Renouvellement complet	160											
PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	Renouvellement complet	1 600											2012
PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN	Armoire électrique extérieure	Renouvellement complet									2 000			2016
PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal N°1	Renouvellement complet	677											2019
PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe N°2	Renouvellement complet									677			2012
PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN	Vanne manuelle à opercule enterré n°1	Renouvellement complet						68						2012
PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN	Vanne manuelle à opercule enterré n°2	Renouvellement complet						68						2012
PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN	Clapet de non retour à boule n°1	Renouvellement complet						80						2012
PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN	Clapet de non retour à boule n°2	Renouvellement complet						80						2012
PR Kerbreach Cne PLONEOUR LANVERN	Robinetterie, Tuyauterie	Renouvellement complet						4 000						2012
PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN	Echelle en aluminium	Renouvellement complet		400										2018
PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN	Trappe de visite en acier	Renouvellement complet							680					



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Réali- sation
PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN	Poires de niveau	Renouvellement complet	160											
PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	Renouvellement complet	1 600											
PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN	Armoire électrique extérieure	Renouvellement complet											2 000	
PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal n°2	Renouvellement complet		1 118										
PR Mariano (Traon Ar Line) Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal n°1	Renouvellement complet						1 118						
PR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LANVERN	Equipements non détaillés du poste	Renouvellement complet	600											
PR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LANVERN	Echelle en acier	Renouvellement complet	400											2012
PR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LANVERN	Poires de niveau	Renouvellement complet	160											2012
PR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	Renouvellement complet	1 600											2012
PR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LANVERN	Armoire électrique extérieure	Renouvellement complet									2 000			2012
PR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe n°2	Renouvellement complet							1 230					2019
PR Kergonda (Rte d'Audierne) Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal n°1	Renouvellement complet	1 234											
PR Maison de Retraite Cne PLONEOUR LANVERN	Echelle en acier	Renouvellement complet	400											
PR Maison de Retraite Cne PLONEOUR LANVERN	Poires de niveau	Renouvellement complet					160							2012
PR Maison de Retraite Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	Renouvellement complet	1 600											2012
PR Maison de Retraite Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal n°1	Renouvellement complet	677											2019
PR Maison de Retraite Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe N°2	Renouvellement complet	677											2019
PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	Echelle en aluminium	Renouvellement complet	400											2012
PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	Trappe de visite en acier	Renouvellement complet										680		
PR Kerbilaet (Scierie) Cne	Sonde de niveau	Renouvellement complet									400			



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Réali- sation
PLONEOUR LANVERN														
PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	Poire de niveau	Renouvellement complet					160							2019
PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	Renouvellement complet			1 600									2012
PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	Armoire électrique extérieure	Renouvellement complet											2 000	2021
PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal n°2	Renouvellement complet	522											
PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal n°1	Renouvellement complet					522							
PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	Vanne manuelle à opercule n°1	Renouvellement complet										68		
PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	Vanne manuelle à opercule n°2	Renouvellement complet										68		
PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	Clapet de non retour à boule n°1	Renouvellement complet										80		2018
PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	Clapet de non retour à boule n°2	Renouvellement complet										80		2018
PR Kerbilaet (Scierie) Cne PLONEOUR LANVERN	Robinetterie, Tuyauterie	Renouvellement complet										4 000		2012
PR Tregonda (Rte de Plogastel) Cne PLONEOUR LANVERN	Poires de niveau	Renouvellement complet	160											2016
PR Tregonda (Rte de Plogastel) Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	Renouvellement complet	1 600											
PR Tregonda (Rte de Plogastel) Cne PLONEOUR LANVERN	Coffret électrique extérieur	Renouvellement complet									2 000			
PR Tregonda (Rte de Plogastel) Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée n°2	Renouvellement complet	378											
PR Tregonda (Rte de Plogastel) Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée n°1	Renouvellement complet	378											
PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN	Ballon Sous Pression	Renouvellement complet					3 200							
PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN	Compteur d'eau	Renouvellement complet							400					2012
PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN	Telesurveillance	Renouvellement complet					1 875							2019
PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe N°2	Renouvellement complet					2 460							2019



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Réali- sation
PR ZA Kerganet Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe N°1	Renouvellement complet					2 460							2012
PR Stang Goulinet Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	Renouvellement complet					1 600							2012
PR Stang Goulinet Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe Secours Stang Goulinet	Renouvellement complet				355								2013
PR Stang Goulinet Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe Stang Goulinet	Renouvellement complet				355								
PR Bonne Nouvelle Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	Renouvellement complet								1 600				
PR Bonne Nouvelle Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe 1	Renouvellement complet							378					2017
PR Bonne Nouvelle Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe 2	Renouvellement complet							378					2018
PR Keraden Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	Renouvellement complet								1 600				2018
PR Keraden Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe 2	Renouvellement complet							375					2019
PR Keraden Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe 1	Renouvellement complet							375					2019
PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN	Ballon Sous Pression	Renouvellement complet					3 200							2018
PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN	Telesurveillance	Renouvellement complet											1 600	2018
PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe Canape	Renouvellement complet					677							2013
PR Canape Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe Secours Canape	Renouvellement complet					677							2018
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	agitateur	Renouvellement complet				3 044								
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Agitateur Fosse Depotage MV	Renouvellement complet								1 302				
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Agitateur centrale polymères	Renouvellement complet					2 688							2016
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Agitateur du silo n°3	Renouvellement complet				3 310								2016
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Agitateur submersible	Renouvellement complet				2 680								2016
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Agitateur submersible	Renouvellement complet				2 680								2014
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Agitateur silo n°1	Renouvellement complet				3 044								
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Agitateur silo n°2	Renouvellement complet				1 302								2017
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Agitateur Fosse Stockage MV	Renouvellement complet								1 302				2017



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Réali- sation
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Poreux de diffusion	Renouvellement complet	4 400											2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe doseuse clartan1 (polymère eau brute)	Renouvellement complet					864							2020
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe doseuse clartan 2	Renouvellement complet					864							2020
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe déphosphatation N°1	Renouvellement complet	360											
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe déphosphatation N°2	Renouvellement complet	360											
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Station de dilution polymère	Renouvellement complet											2 000	
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Centrale de polymère liquide	Renouvellement complet											4 000	
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe de prélèvement de boues	Renouvellement complet	3 200											2020
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Compresseur d'air	Renouvellement complet						680						
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Surpresseur à pistons rotatifs 2	Renouvellement complet	18 500											2018
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Surpresseur à pistons rotatifs 1	Renouvellement complet	18 500											2018
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Surpresseur d'air à palette	Renouvellement complet						800						2017
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Mesure de redox	Renouvellement complet	880											
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Sonde de niveau à ultra-sons sortie	Renouvellement complet	400											
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Sonde Ultra-Sons sur Jaugeur Carbofil	Renouvellement complet										400		2020
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Sonde de niveau à ultra-sons entrée	Renouvellement complet	400											2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Détecteur de niveau	Renouvellement complet	160											2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Poires de niveau	Renouvellement complet	160											
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Poires de niveau	Renouvellement complet	160											
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Poires de niveau	Renouvellement complet	160											2019
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Poires de niveau	Renouvellement complet	160											2018
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Débitmètre	Renouvellement complet					400							2013
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Débitmètre à ultra-sons sortie	Renouvellement complet					3 010							2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Débitmètre Dépotage Graisse	Renouvellement complet									750			2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Débitmètre Dépotage Matières de Vidanges	Renouvellement complet									750			2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Débitmètre à ultra-sons entrée	Renouvellement complet				3 010								2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pluviomètre	Renouvellement complet	560											2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Prélèveur Isotherme	Renouvellement complet					3 200							





Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Réali- sation
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Préleveur réfrigéré de sortie	Renouvellement complet								3 200				2019
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Préleveur Entrée	Renouvellement complet	3 200											
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Adaptation des machines sur site/Modification du Local	Renouvellement complet		4 189										
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Soufflante	Renouvellement complet										720		2013
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Extenssion Supervision Traitement Graisses	Renouvellement complet					2 800							
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Ordinateur de supervision	Renouvellement complet	2 800											
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Inverseur de source normal/secours	Renouvellement complet		4 022										2016
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Extention Automate Traitement des Graisses	Renouvellement complet	3 334											2015
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Automate	Renouvellement complet	3 334											2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Télésurveillance	Renouvellement complet	1 600											
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Onduleur	Renouvellement complet		280										2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Armoire de commande Traitement Graisse	Renouvellement complet											3 200	2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Armoire électrique Générale	Renouvellement complet							32 000					2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Eclairage	Renouvellement complet					1 600							2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Disjoncteur Différentiel Général	Renouvellement complet		2 400										2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Variateur surpresseur d'air N°2	Renouvellement complet		3 800										2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Variateur Surpresseur d'air N°1	Renouvellement complet		3 800										2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe de pressurisation	Renouvellement complet	1 234											2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe doseuse de polymère	Renouvellement complet					864							2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe doseuse	Renouvellement complet					864							2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe doseuse	Renouvellement complet					864							2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe alimentation table d'égouttage	Renouvellement complet	2 880											2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe de sortie de boues	Renouvellement complet								2 880				2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe relèvement tertiaire 1	Renouvellement complet							649					
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal n°2	Renouvellement complet	822											
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe relèvement tertiaire 2	Renouvellement complet							649					
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal n°1	Renouvellement complet	522											



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Réali- sation
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal	Renouvellement complet	522											2019
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet	405											2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet	405											
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal n°3	Renouvellement complet	522											2013
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal n°2	Renouvellement complet	522											
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal n°1	Renouvellement complet	822											2014
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe Vidange Fosse Depotage	Renouvellement complet					677							2020
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe Restitution vers Bassin Tampon	Renouvellement complet					677							
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe Alimentation Réacteur Biologique	Renouvellement complet				549								
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Compacteur a Vis	Renouvellement complet										6 400		2013
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Dégrilleur élévateur	Renouvellement complet						12 000						2014
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Tamis Rotatif Graisses	Renouvellement complet										6 400		2014
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Tamis Rotatif Matieres de Vidanges	Renouvellement complet										6 400		2017
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Aéroflot	Renouvellement complet					1 580							
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Table égouttage	Renouvellement complet					16 000							2012
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Compacteur a vis	Renouvellement complet						8 000						
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Nourrice inox 304IL sortie Surpresseurs	Renouvellement complet		4 817										
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Robinetterie, Tuyauterie	Renouvellement complet					4 000							
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	ballon de surpression d'eau	Renouvellement complet	720											
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Moteur électrique [ME]	Renouvellement complet					200							
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Moteur du racleur	Renouvellement complet						960						
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Moteur électrique de la vis	Renouvellement complet						960						2015
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Moteur Reacteur	Renouvellement complet										1 600		2012
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	Equipements non détaillés du poste	Renouvellement complet			600									
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	Echelle en aluminium	Renouvellement complet	400											2020
PR Rue des Saules CES Cne	Trappe de visite en fibre de	Renouvellement complet			680									



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Réali- sation
PLOZEVET	verre													
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	Poires de niveau	Renouvellement complet	160											
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	Télésurveillance	Renouvellement complet				1 600								
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	Armoire électrique extérieure	Renouvellement complet	2 000											2015
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	Pompe N°2	Renouvellement complet									378			
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	Pompe N°1	Renouvellement complet									378			
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	Vanne manuelle à opercule n°1	Renouvellement complet			68									
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	Vanne manuelle à boisseau sphérique Vidange	Renouvellement complet			68									2012
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	Vanne manuelle à opercule n°2	Renouvellement complet			68									2012
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	Clapet de non retour à boule n°2	Renouvellement complet			80									2012
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	Clapet de non retour à boule n°1	Renouvellement complet			80									2018
PR Rue des Saules CES Cne PLOZEVET	Robinetterie, Tuyauterie	Renouvellement complet			4 000									2018
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Aérateur de surface à turbine n°2	Renouvellement complet								10 400				
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Aérateur de surface à turbine n°3	Renouvellement complet								10 400				
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Aérateur de surface à turbine n°1	Renouvellement complet								10 400				
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Aérateur de surface à turbine n°4	Renouvellement complet								10 400				
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pompe doseuse	Renouvellement complet											864	
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pompe transfert des graisses	Renouvellement complet						2 880						
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Surpresseur d'air à canal latéral	Renouvellement complet	2 000											2015
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Cloture	Renouvellement complet			11 666									2015
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Mesure de redox	Renouvellement complet								880				2015
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Sonde de Conductivité	Renouvellement complet		2 315										2015
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Contacteur à flotteur	Renouvellement complet	160											



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Réali- sation
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Contacteur à flotteur	Renouvellement complet	160											
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Poires de niveau	Renouvellement complet	160											
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Débitmètre Sortie	Renouvellement complet								400				
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pluviomètre	Renouvellement complet				560								2015
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Canal de mesure après prétraitement	Renouvellement complet										400		2012
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	preleveur 2	Renouvellement complet							3 200					2012
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	preleveur d'échantillons (sortie)	Renouvellement complet							3 200					2012
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Inverseur de source pour GE	Renouvellement complet		4 022										2012
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Automate	Renouvellement complet	3 334											2016
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Télésurveillance	Renouvellement complet										1 600		2014
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Armoire électrique triphasée	Renouvellement complet	32 000											
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	démarrreur electronique sur turbine d'aération 3	Renouvellement complet							600					2014
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	démarrreur electronique sur turbine d'aération 2	Renouvellement complet							600					2013
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	démarrreur electronique sur turbine d'aération 1	Renouvellement complet							600					2012
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pompe eau industrielle	Renouvellement complet						522						2012
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pompe sortie table egouttage	Renouvellement complet							2 880					2012
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pompe alimentation des boues	Renouvellement complet						2 880						2012
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pompe nettoyage goulotte	Renouvellement complet	280											2012
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pompe n°2	Renouvellement complet							649					2012
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pompe n°1	Renouvellement complet									522			2012
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pompe monocanal n°1	Renouvellement complet	522											
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pompe monocanal n°2	Renouvellement complet	522											2014
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pompe monocanal n°1	Renouvellement complet									822			2019
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pompe monocanal n°2	Renouvellement complet									822			
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pompe monocanal n°1	Renouvellement complet	522											
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Vide cave	Renouvellement complet										280		
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Aérateur immergé à pompe insuflatrice	Renouvellement complet									400			2020
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Table d'égouttage	Renouvellement complet											20 000	
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Doseur de chaux	Renouvellement complet											400	



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Réali- sation
PR Palud Gourinet Cne POULDREUZIC	Poires de niveau	Renouvellement complet	160											
PR Palud Gourinet Cne POULDREUZIC	Armoire électrique de commande	Renouvellement complet									2 000			2017
PR Palud Gourinet Cne POULDREUZIC	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet		355										
PR Palud Gourinet Cne POULDREUZIC	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet					355							
PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	Equipements non détaillés du poste	Renouvellement complet										600		
PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	Poire de niveau	Renouvellement complet	160											
PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	Armoire électrique extérieure (renou 99)	Renouvellement complet						2 000						2012
PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	Pompe immergée n°1	Renouvellement complet						476						2018
PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	Pompe n°2	Renouvellement complet								476				2012
PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	Vanne manuelle à opercule n°1	Renouvellement complet										48		2012
PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	Vanne manuelle à opercule n°2	Renouvellement complet										48		
PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	Clapet n°1	Renouvellement complet										80		2012
PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	Clapet n°2	Renouvellement complet										80		2019
STEP du bourg Cne POULDREUZIC	Pompe relevage 2	Renouvellement complet									522			2019
STEP du bourg Cne POULDREUZIC	Pompe relevage 1	Renouvellement complet									522			2017
Lagunes + PR Penhors	Grille manuelle	Renouvellement complet										600		
Lagunes + PR Penhors	Equipements non détaillés du poste	Renouvellement complet										600		
Lagunes + PR Penhors	Trappe de visite sur dégrillage	Renouvellement complet										680		
Lagunes + PR Penhors	Poires de niveau	Renouvellement complet	160											
Lagunes + PR Penhors	Télésurveillance	Renouvellement complet		1 600										
Lagunes + PR Penhors	Armoire électrique	Renouvellement complet						2 000						
Lagunes + PR Penhors	Armoire électrique extérieure	Renouvellement complet	2 000											
Lagunes + PR Penhors	Pompe n°2	Renouvellement complet	522											





Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Réalisation
Lagunes + PR Penhors	Pompe n°1	Renouvellement complet	522											
Lagunes + PR Penhors	Vanne manuelle à opercule n°2	Renouvellement complet										60		2012
Lagunes + PR Penhors	Vanne manuelle à opercule n°1	Renouvellement complet										60		2012
Lagunes + PR Penhors	Clapet de non retour à boule n°1	Renouvellement complet										80		2012
Lagunes + PR Penhors	Clapet de non retour à boule n°2	Renouvellement complet										80		2012

Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2020	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total (€)
Dotations(€)	29 473	58 465	58 465	58 465	58 465	62 490	62 490	62 490	62 490	62 490	62 490	638 273

Coefficients en Compte au : 31/12/2020	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coefficient de la dotation	1,000000	1,013100	1,034200	1,038700	1,032700	1,064700	1,026939	1,039994	1,064799	1,080365
Coefficient de report de solde	1,000000	1,001840	1,000930	1,000425	0,998822	0,996721	0,996413	0,996364	0,996330	0,995350

Bilan financier en Compte au : 31/12/2020		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total (€)
Dotation actualisée (€)		29 473	59 231	60 465	60 728	60 377	66 533	64 173	64 989	66 539	67 512	600 020
Report de solde actualisé (€)		0	29 527	- 122 026	- 99 051	- 60 238	- 82 421	- 58 320	- 26 532	13 305	6 350	
Non Programmé au contrat	PARTIEL								1 283		1 394	2 677
	TOTAL		5 600	25 522	8 375	20 787	29 123	11 787	5 734	29 594	14 934	151 456
Programmé au contrat	TOTAL		205 070	11 926	13 610	62 044	13 520	20 695	18 087	43 871	13 743	402 566
Total renouvellement(€)		0	210 670	37 448	21 985	82 831	42 643	32 482	25 104	73 465	30 071	556 699
Solde(€)		29 473	- 121 912	- 99 009	- 60 309	- 82 692	- 58 531	- 26 629	13 354	6 380	43 791	





Envoyé en préfecture le 13/10/2021
 Reçu en préfecture le 13/10/2021
 Affiché le
 ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2020	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
PR Rue des Chataigners Cne LANDUDEC	Coffret Electrique	Renouvellement complet du matériel	01/01/2020	3 222
STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC	Pompe Extration Poste Aération	Renouvellement complet du matériel	12/10/2020	485
PR Gendarmerie Le Leurre Cne PLOGASTEL	Coffret Electrique	Renouvellement complet du matériel	19/06/2020	2 161
PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal N°2	Renouvellement complet du matériel	28/01/2020	2 230
PR Kerlavar Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal N°1	Renouvellement complet du matériel	13/05/2020	2 230
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Agitateur submersible	Renouvellement complet du matériel	28/10/2020	2 895
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Agitateur submersible	Renouvellement complet du matériel	12/12/2020	2 895
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Agitateur bassin de contact	Renouvellement complet du matériel	17/04/2020	2 500
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe doseuse clairtan1 (polymere eau brute)	Renouvellement complet du matériel	18/02/2020	933
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Compresseur d'air	Renouvellement complet du matériel	09/10/2020	735
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Pompe immergée monocanal	Renouvellement complet du matériel	14/05/2020	564
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	Tamis Rotatif Graisses	Remplacement de composants ou rénovation	15/09/2020	1 394
STEP Cne PLONEOUR LANVERN	ballon de surpression d'eau	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020	2 510
Step Kerfildro Cne PLOZEVET	Pompe monocanal n°1	Renouvellement complet du matériel	08/10/2020	564
PR Principal du Bourg (Kergoay) Cne POULDREUZIC	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	03/12/2020	3 930
PR Penhors Plage Cne POULDREUZIC	Pompe immergée n°1	Renouvellement complet du matériel	22/12/2020	822
Total				30 071





ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens

En cours de réception

Responsabilité civile

En cours de réception

Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (batiment)

En cours de réception

Attestation Tous risques chantiers

En cours de réception

BILAN ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT



HAUT PAYS BIGOUDEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN 2020

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP CNE PLONEOUR LANVERN

A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre		040000129174
Commune	PLONEOUR-LANVERN			
Taille de l'agglomération	4 995 eq. Hab.			
Système de collecte		Code Sandre		0429174R0002
Nom	STEP Cne PLONEOUR LANVERN			
Type(s) de réseau	100% séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Thierry LE BIS			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre		0429174S0002
Nom	STEP Cne PLONEOUR LANVERN			
Lieu d'implantation	PLONEOUR-LANVERN			
Date de mise en œuvre	2000			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	594	1 200	100	9 900
Temps pluie		1 200		
Débit de référence	745 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2020)			299,7 kg/jour	4 995 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Boue activée faible charge	
	Filière de traitement		Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation	
File Boue	Type de traitement		Epaississement et épandage	
	Filières de traitement		Epaississement par table d'égouttage	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Thierry LE BIS			
Milieu récepteur				
Nom	Ruisseau de Pen Ar Prat			
Masse d'eau	FRGR1232			
Type	Rejet superficiel		Eau douce de surface	
	Rejet souterrain			

A.2. ETUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Plonéour Lanvern	Sans objet	Diagnostic permanent (DSP)	2007	En cours	Prévu lors de révision du PLU en cours

- ❖ Schéma directeur d'assainissement : Sans objet
- ❖ Etude diagnostique : Diagnostic permanent du réseau et gestion patrimoniale réalisés dans le cadre de la DSP (07/11 – 07/21)
 - Conclusions de l'étude diagnostique :
 - ⇒ Prédiagnostic (Point 0) : EPI = 21500 m³/an – SA = 0,70 Ha
- ❖ Zonage Eaux usées (délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) : 2007
 - ⇒ Le zonage d'assainissement sera annexé à la révision du PLU en cours.
 - ⇒ Le PLU intègre les prescriptions du zonage d'assainissement.
 - ⇒ Enquête publique prévue au second trimestre 2018.
- ❖ Zonage Eaux Pluviales (délimitation des zones pour lutter contre le ruissellement et la pollution induite) : 7/2013
 - ⇒ Etude démarré en 2015.
 - ⇒ Les conclusions du zonage Eaux pluviales seront intégrées dans le document de révision du PLU en cours.
 - ⇒ L'étude pour la révision du PLU est en cours, l'enquête publique est prévue au second trimestre 2018.

B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

B.1. LES RACCORDEMENTS

B.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
PLONEOUR-LANVERN	29174	-	2 379

B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement	Concentration, charges et volumes autorisés	Auto-surveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Larzul S.A.	Ploneour Lanvern	Agroalimentaire	☐ Néant ☐ Autorisation ☒ Convention	☒ Macropolluants ☐ Micropolluants	Volume journalier : 150 m ³ /j Débit instantané de pointe : 10 m ³ /h pH : 5,5 à 8,5 Température : < 30°C MES : 150 kg/j DBO5 : 250 kg/j DCO : 500 kg/j NTK : 25 kg/j Pt : 8 kg/j MEH : 37,5 kg/j	☒ Oui (par l'industriel) ☐ Non	15/01/2019 (3 ans renouvelable)



B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Le tableau suivant reprend les différents travaux engagés dans le cadre de la réduction des eaux parasites et le gain estimé :

Adresse	Réalisation des travaux	Débit en m3/j	Réparation	Commentaires	Linéaire (ml)	Remarques
PRAIRIE DE PEN AR PRAT PLONEOUR LANVERN	CCHPB	0	Renouvellement réseaux en 11/2013	Casse effondrement du réseau AC	400 ml	gain de
PR de MOITIE ROUTE PLONEOUR LANVERN	SAUR	50	Réhabilitation en 2015	infiltration sur le GC du PR		GAIN MINI DE 2 M3/H
regard KERUC PLONEOUR LANVERN	CCHPB	0	mise a la cote du tampon			gain de 1 m3/h
Casse reseau lot de kerleron PLOGASTEL ST GERMAIN	SAUR	80	reparation réalisé le 26/02/2016	casse sur pvc 160 du a pose de reseau EDF	2 ml	gain de 3 m3/h
infiltration sur 2 rgds et sur reseau avt le PR rue neuve LANDUDEC	SAUR	0	reparation réalisé en fevrier 2018			gain de 2 m3/h
infiltration sur 2 rgds rte de brenanvec pres lot tassy PLONEOUR	SAUR	0	reparation réalisé en fevrier 2019			gain de 2 m3/h
infiltration regard entree PR de moitie route + deteriore par H2S	SAUR	0	repare le 20/04/2016	revetement resine realise		
renouvellement du regard d'entrée du PR MOITIE ROUTE	CCHPB	0	remplacé 06/2018			gain de 1 m3/h
renouvellement réseau rue de la fontaine PLOZEVET	CCHPB	0	renouvelé fin 2017			gain de 6 à 7 m3/h
Siphon non étanche face NORAUTO PLONEOUR LANVERN	SAUR	0	fevrier 2019			
conduite 160 brenanvec PLONEOUR LANVERN	SAUR	75				gain de 3 m3/h
regard stang goulinet PLONEOUR LANVERN	CCHPB	50		en attente renouvellement par la CCHPB		

Interventions récurrentes sur les vanuses du refoulement entre le PR de moitié route et le PR de kerlavar.



B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

B.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Plonéour-Lanvern	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé conforme	8

Détails des contrôles de raccordements

Commune	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
Plonéour-Lanvern	BRENANVEC	22/05/2020	Branchement raccordé conforme
	ZA DE KERLAVAR	17/01/2020	Branchement raccordé conforme
	RUE DES ALLIES	12/02/2020	Branchement raccordé conforme
	IMPASSE DE LA CAISSERIE	28/07/2020	Branchement raccordé conforme
	GARAGE RUE DE LA CROIX	27/01/2020	Branchement raccordé conforme
	RESEAU EP ET EU COLLECTIFS	01/12/2020	Branchement raccordé conforme
	RUE CARN GUILLERMIC LOTISS.	17/01/2020	Branchement raccordé conforme
	LOT IMPASSE AR GOULINET	05/10/2020	Branchement raccordé conforme

Le contrôle de conformité des raccordements EU/EP s'inscrit dans une double démarche :

- La protection de l'environnement, en s'assurant que des eaux usées ne sont pas rejetées directement au milieu naturel via le réseau d'eaux pluviales.
- Le fonctionnement optimal des réseaux et des installations de traitement, en diminuant le volume des eaux parasites.

Notre opération de contrôle s'effectue en deux étapes :

- un contrôle dit « en tranchée ouverte » permet de vérifier que la pose des canalisations en partie privée a été réalisée dans les règles de l'art. (RDV à prendre par l'abonné 48h à l'avance).
- un contrôle dit « définitif » valide au moyen de colorants la conformité des raccordements aux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Il appartient à chaque abonné de contacter notre Société afin de convenir d'un rendez-vous pour ces 2 contrôles. Nous vous invitons donc à sensibiliser sur ce point les futurs raccordés au réseau.

Saur met à votre disposition des plaquettes d'information à remettre aux futurs raccordés à la demande du permis de construire.

B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
Plonéour-Lanvern	20

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
Plonéour-Lanvern	13/03/20	Rue Stang Ar Rozen	15
	19/10/20	Rue Traverse	5

B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Diagnostic eaux parasites à l'échelle de la station d'épuration

Nom du Poste	Linéaire (ml)	Eaux sanitaire Vsan (m3/an)	Eaux parasites				Volume total (m3)	% Eaux parasites	Indice linéaire d'ECP (l/h/ml)
			VEPI (m3)	% EPI	VEPC (m3)	% EPC			
STEP Korfildro	19 396	119 178	49 949	26%	21 009	11%	190 137	37%	0,42
Lagune + PR Penhors	4 354	6 267	11 695	51%	5 060	22%	23 022	73%	0,44
Step de Landudec	7 000	23 996	11 531	30%	2 554	7%	38 082	37%	0,23
Step Plogastel ST Germain	9 327	29 555	3 185	9%	4 299	12%	37 039	20%	0,09
STEP CNE Ploneur Lanvern	43 198	177 286	22 672	10%	18 423	8%	218 381	19%	0,11

A l'exception de la STEP de Plogastel ST Germain, les systèmes de collecte associés à chacune des STEP sont plus sensibles aux eaux parasites d'infiltration qu'aux eaux parasites de captages.

Les systèmes de collecte des STEP de Penhors, de Korfildro et de Landudec sont les plus impactés par les eaux parasites.

Volumes et sensibilité aux eaux parasites sur le système de collecte de la STEP Plonéour Lanvern :

Nom du Poste	Linéaire (ml)	Eaux sanitaire Vsan (m3/an)	Eaux parasites				Volume total (m3)	% Eaux parasites	Indice linéaire d'ECP (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPI (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPC (l/h/ml)
			VEPI (m3)	% EPI	VEPC (m3)	% EPC					
STEP CNE Ploneur Lanvern	43 198	177 286	22 672	10%	18 423	8%	218 381	19%	0,11	0,06	0,05
STEP CNE Ploneur Lanvern isolé	14 338	78 830	5 434	6%	7 884	9%	92 148	14%	0,11	0,04	0,06
PR Kerbascol	568	3 059	403	11%	361	9%	3 824	20%	0,15	0,08	0,07
PR Kergonda (RTE d'audieme)	1 879	5 221	665	11%	428	7%	6 314	17%	0,07	0,04	0,03
PR Maison de retraite	1 413	17 010	1 785	9%	1 515	7%	20 309	16%	0,27	0,14	0,12
PR Mariano (Traon ar line)	2 227	5 320	552	9%	451	7%	6 323	16%	0,05	0,03	0,02
PR Kerbreach	8 995	26 208	5 037	15%	1 689	5%	32 934	20%	0,09	0,06	0,02
PR Kerlavar isolé	1 477	1 920	1 782	35%	1 348	27%	5 051	62%	0,24	0,14	0,10
PR Moitie Route isolé	1 316	5 458	1 167	15%	1 309	17%	7 934	31%	0,21	0,10	0,11
PR Kerruc	1 691	8 866	1 043	10%	447	4%	10 356	14%	0,10	0,07	0,03
PR ZA Kerganet isolé	845	2 017	2 744	53%	444	9%	5 206	61%	0,43	0,37	0,06
PR Bonne Nouvelle	958	2 930	1 418	28%	746	15%	5 094	42%	0,26	0,17	0,09
PR de Brenanvec	1 882	6 289	805	11%	400	5%	7 494	16%	0,07	0,05	0,02
PR Canape	4 753	13 911	4 990	23%	3 097	14%	21 998	37%	0,19	0,12	0,07

Les bassins de collecte les plus parasités sont ceux des PR Kerlavar isolé et ZA Kerganet isolé. Tous les bassins de collecte sont plus sensibles aux eaux parasites d'infiltration qu'aux eaux parasites de captage hormis la STEP isolé et le PR Moitie Route isolé. En rapportant les volumes d'eaux parasites à la longueur de réseau (IL ECP), c'est le PR Kerganet isolé qui ressort en criticité première.

B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE

B.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé installation	Débit de service	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PLONEOUR-LANVERN	PR Bonne Nouvelle	8 m³/h	2007	Oui	Non
	PR Canape	51 m³/h	2005	Oui	Non
	PR de Brenanvec	12 m³/h	2005	Oui	Non
	PR Halle Raphalen	10 m³/h	2011	Oui	Non
	PR Keraden	10 m³/h	2007	Oui	Non
	PR kerbascol	13.5 m³/h	2009	Oui	Non
	PR Kerbilaet (Scierie)	20 m³/h	1980	Oui	Non
	PR Kerbreach	20 m³/h	1981	Oui	Non
	PR Kergonda (Rte d'Audierne)	26.5 m³/h	1980	Oui	Non
	PR Kerlavar	40 m³/h	2000	Oui	Non
	PR Kerruc	10.5 m³/h	2002	Oui	Non
	PR Kersulec	8.44 m³/h	2017	Oui	Non
	PR Les lavandières Keraden	10 m³/h	2016	Oui	Non
	PR Maison de Retraite	24 m³/h	1981	Oui	Non
	PR Mariano (Traon Ar Line)	15.7 m³/h	1982	Oui	Non
	PR Moitie Route	21.5 m³/h	2002	Oui	Non
	PR Roselière Rte Kergonda	16.9 m³/h	2015	Oui	Non
	PR Stang Goulinet	8 m³/h	2004	Oui	Non
	PR Tassy	10 m³/h	2013	Oui	Non
	PR Tregonda (Rte de Plogastel)	13 m³/h	1999	Oui	Non
	PR ZA Kerganet	59 m³/h	2005	Oui	Non

B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Sans objet en 2020.

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Nombre	Type	Linéaire hydrocuré (mL)
Plonéour-Lanvern	5	-	0
	9	Sur branchement public	7
	5	Sur réseau séparatif eaux usées	40
	2	Tabouret siphon public	0
Total	21		47

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
Plonéour-Lanvern	31/01/20	37 Route de Quimper
	05/05/20	23 Rue René le Berre
	17/08/20	37 Route de Quimper
	05/10/20	10 Rue Stang Ar Rozen
	30/11/20	11 Rue René le Berre

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
Plonéour-Lanvern	07/03/20	10 Rue Stang Ar Rozen
	09/03/20	11 Hameau des Rosiers
	18/04/20	1 Rue du Vieux Moulin
	22/05/20	6 Allée des Mésanges
	02/06/20	2 Rue Neuve
	23/06/20	18 Rue Jules Ferry
	11/07/20	15 Rue de Kéryéquel
	13/07/20	10 Hameau des Rosiers
	13/07/20	2 Rue Anatole France
	17/08/20	44 Route de Quimper
	01/10/20	10 Rue Stang Ar Rozen
	09/10/20	10 Hameau des Rosiers
	28/10/20	15 Rue de Mariano
	30/11/20	5 Rue René le Berre
	15/12/20	Impasse de Moitié Route
	24/12/20	14 Hameau Saint Julien

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
Plonéour-Lanvern	27

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
Plonéour-Lanvern	31/01/20	PR Les lavandières Keraden
	14/02/20	PR de Brenanvec
	14/02/20	PR Tassy
	14/02/20	PR Kerruc
	21/02/20	PR Canape
	21/02/20	PR Moitié Route
	21/02/20	PR kerbascol
	21/02/20	PR Kerlavar
	21/02/20	PR Kerbreach
	03/04/20	PR Bonne Nouvelle
	24/04/20	PR Canape
	28/05/20	PR Stang Goulinet
	28/05/20	PR ZA Kerganet
	09/07/20	PR Tassy
	24/07/20	PR Kersulec
	30/07/20	PR Kerruc
	07/08/20	PR Stang Goulinet
	14/08/20	PR Kerbreach
	19/10/20	PR Moitié Route
	19/10/20	PR de Brenanvec
	29/10/20	PR Kerlavar
	04/11/20	PR Kersulec
	06/11/20	PR ZA Kerganet
	31/12/20	PR kerbascol
	31/12/20	PR Mariano (Traon Ar Line)
	31/12/20	PR Tregonda (Rte de Plogastel)
	31/12/20	PR Tassy

En plus de ces nettoyages par camion hydrocureurs nous faisons un passage par mois pour nettoyer les poires de niveau ainsi que les parois

B.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité brute (en kg)	Destinations(s) et répartition(s)
Refus de dégrillage	0	Refus dégrillage évacué vers décharge (028 %) ; Refus dégrillage évacué vers incinération (072 %)
Sables	0	Sable produit évacué vers incinération (100 %)
Huiles / Graisses	0	
Matières de curage	0	Apport extérieur de produits de (100 %)

B.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 : Sans objet en 2020.

Pour les déversements des points R1 : Aucun déversement n'a été constaté en 2020 sur les PR Bonne Nouvelle, Canapé, Brenanvec, Kerbilaet (Scierie), Kerbreach, Kerlavar, Mariano (Traon Ar Line), Moitié Route et ZA Kerganet.

B.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

Les postes de relèvement suivant ont été équipé de détecteur de surverse en 2020

PR de kerbreach , kerlavar , brenanvec , kerganet , bonne nouvelle , canapé , moitié route tous en R1 et la STEP en A5

B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Sans objet en attente du SEA

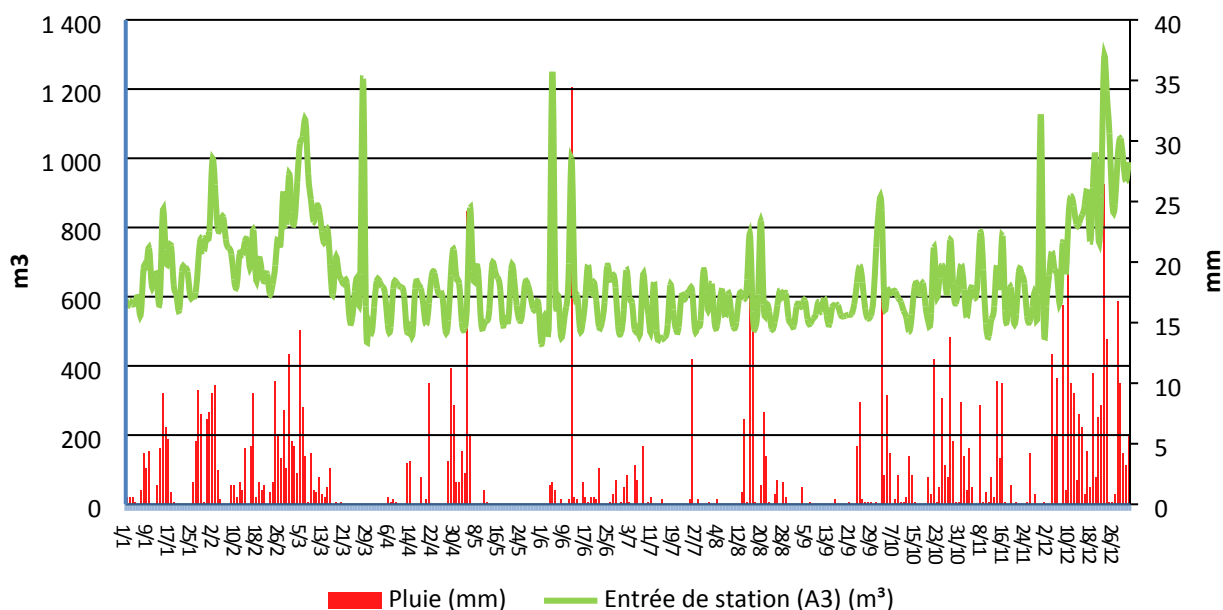
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP

CNE PLONEOUR LANVERN

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

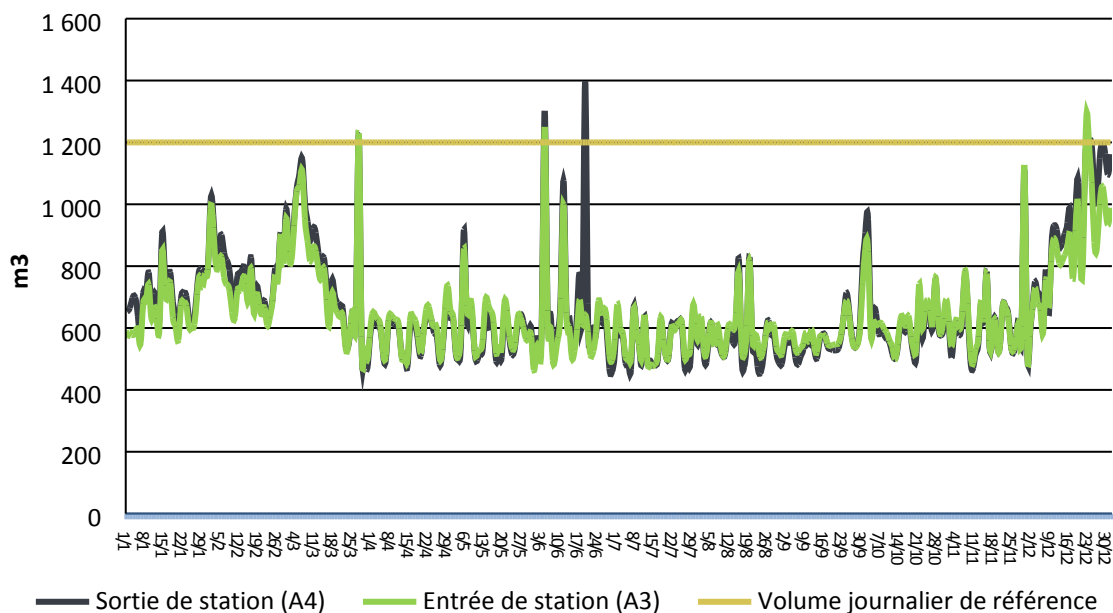
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée de la station (A3) en m³/j



C.1.2. Volume sortant du système de traitement

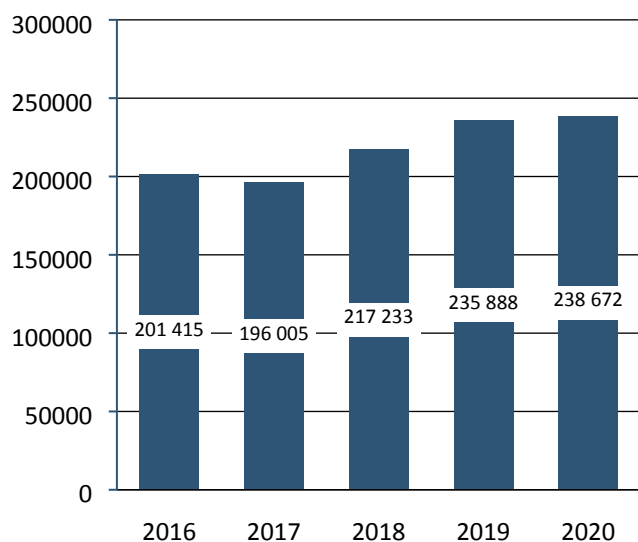
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3) et de la sortie (A4) en m³/j



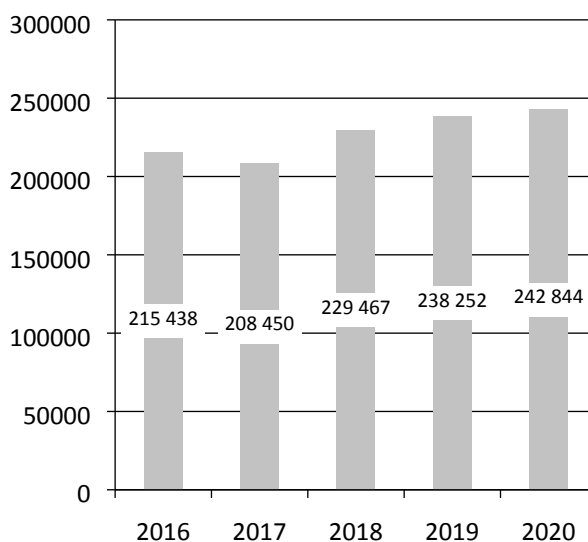
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2016	23 964	19 941	17 827	15 449	14 620	14 808	14 957	15 319	15 679	15 885	16 946	16 020	201 415
	2017	15 812	15 659	18 092	15 335	15 479	15 035	15 662	16 316	16 633	16 995	16 359	18 628	196 005
	2018	22 210	19 616	20 130	17 733	15 803	15 984	16 917	16 979	15 894	16 455	17 811	21 701	217 233
	2019	18 804	20 010	17 732	16 646	16 598	15 930	16 594	17 720	16 933	19 790	30 037	29 094	235 888
	2020	20 536	21 761	23 504	17 988	18 565	18 715	17 444	18 073	17 241	19 495	18 660	26 690	238 672
Sortie de station (A4) (m3)	2016	26 123	23 617	18 258	14 785	14 745	16 020	16 721	16 925	17 472	16 656	17 857	16 259,15	215 438,15
	2017	16 677	17 552	20 569	16 769	16 870	17 188	15 988	18 061	16 768	17 036	16 219	18 753	208 450
	2018	24 116	22 106	22 300	19 236	16 249	16 395	17 594	17 626	16 477	16 435	17 509	23 424	229 467
	2019	19 514	22 199	18 334	15 608	15 957	15 480	16 056	17 695	15 890	19 505	29 922	32 092	238 252
	2020	21 818	22 813	24 301	17 524	18 189	20 133	17 118	17 457	17 004	19 273	18 446	28 768	242 844
Pluie (mm)	2016	247,6	139,6	87,6	37	36,6	62,4	21,4	30,4	63,4	44,8	111,2	29,4	911,4
	2017	41,6	91	83,2	20,2	54,8	33,4	29,4	31,4	98,6	54,8	50,4	150,2	739
	2018	138,2	85,8	116	32,8	50,2	40	104,8	20,4	15,2	44,8	157,2	148,8	954,2
	2019	86,6	81,6	45,8	66,8	37,2	48,6	16,6	78,2	63,2	156,6	244,2	131,8	1 057,2
	2020	81,8	98,4	54	45,8	40,2	52,6	26,8	59,2	16,6	105,4	55	218,4	854,2

Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m3



Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m3



C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire (V_e : entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

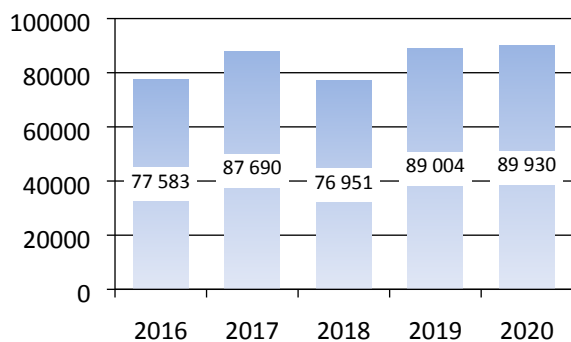
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

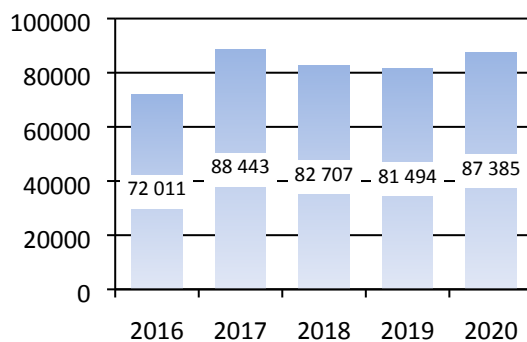
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg / an = [moyenne (Concentration (A_2) mg/L x Volume déversé (A_2) m³) + moyenne (Concentration (A_3) mg/L x Volume entrée (A_3) m³) + moyenne (Concentration (A_7) mg/L x Volume apports (A_7) m³)] x 365 / 1000

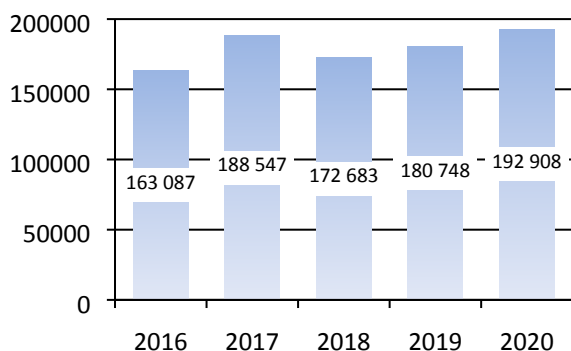
**Evolution des charges entrantes totales
 annuelles
 DBO5 en kg/an**



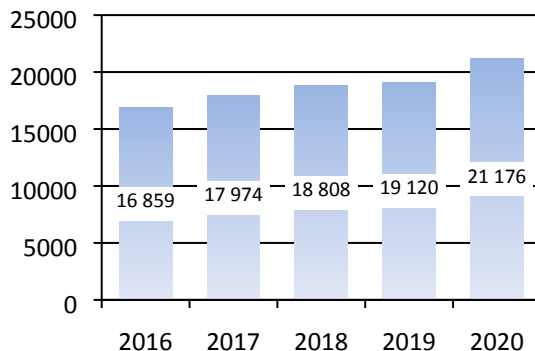
**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 MES en kg/an**



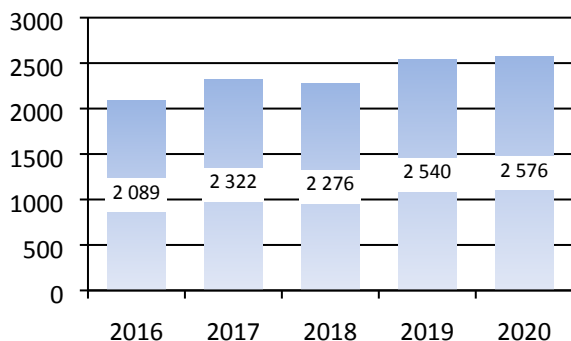
**Evolution des charges entrantes totales
 annuelles
 DCO en kg/an**



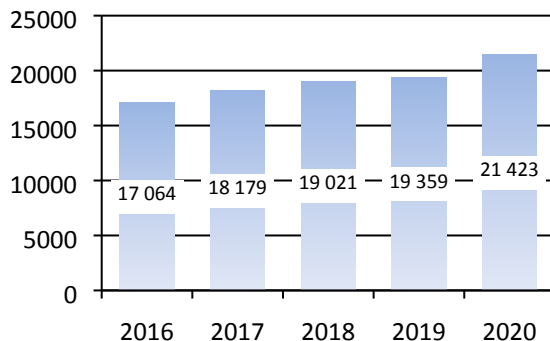
**Evolution des charges entrantes
 annuelles
 Azote Kjeldhal en kg/an**



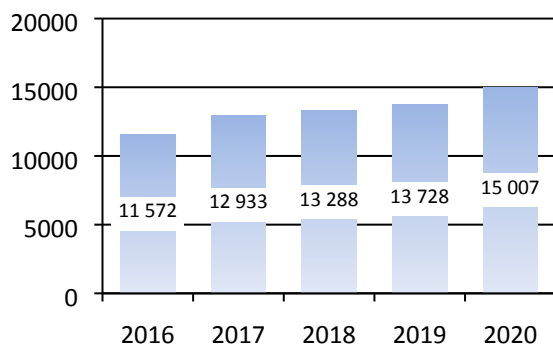
**Evolution des charges entrantes totales
 annuelles
 Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
 totales annuelles
 Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



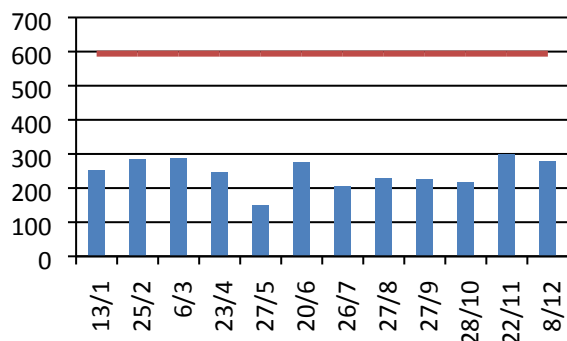
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

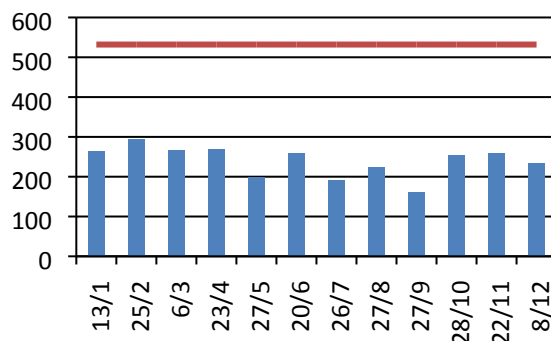
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

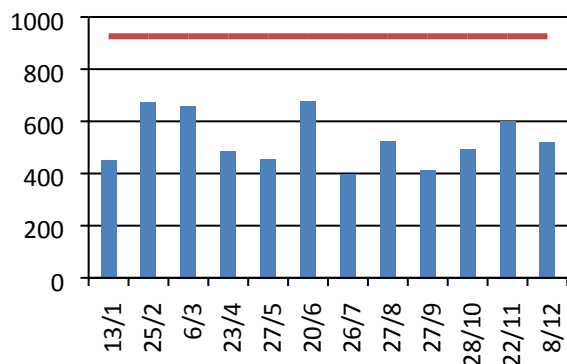
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



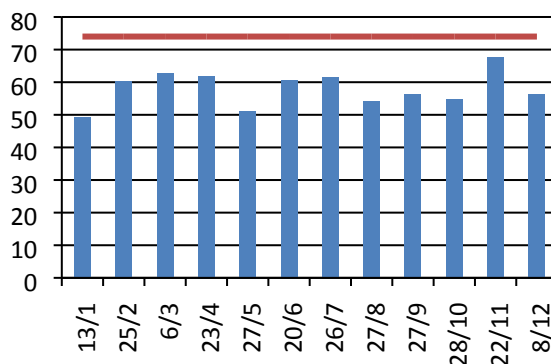
**Charge entrante
MES en kg/j**



**Charge entrante
DCO en kg/j**

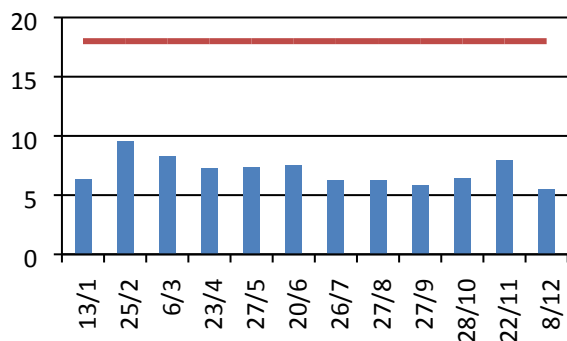


**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**

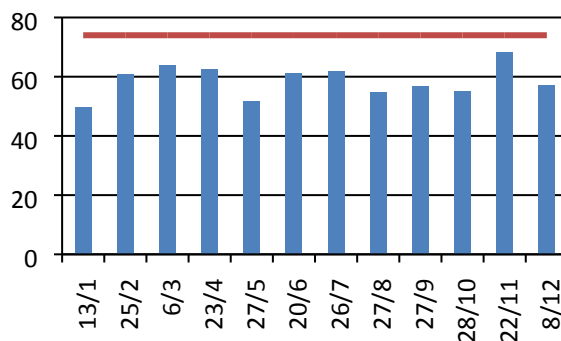




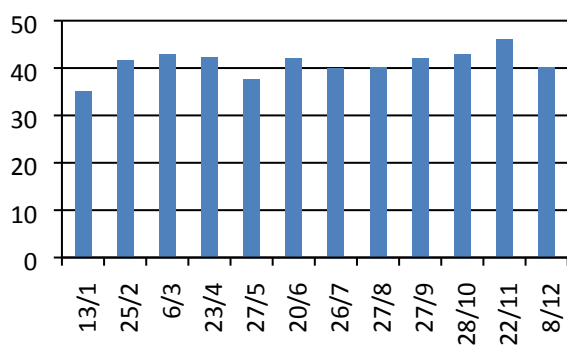
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



C.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

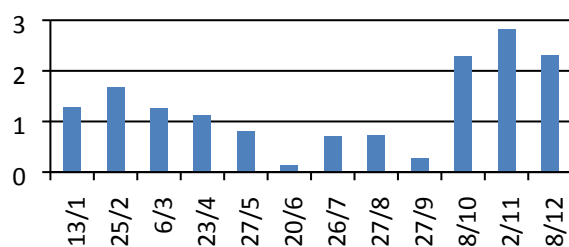
Sans objet en 2020.

C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

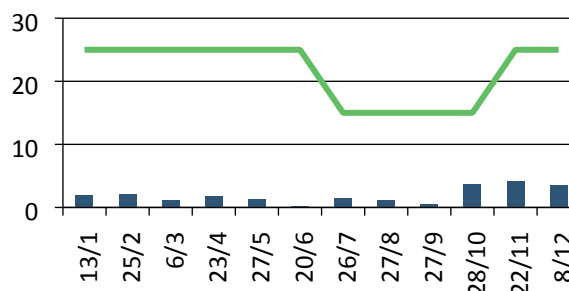
Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

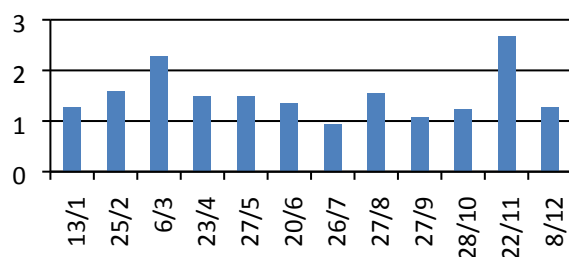
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



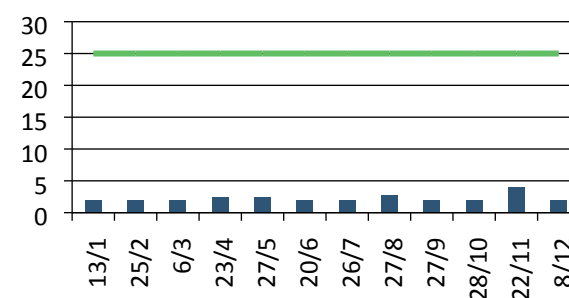
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



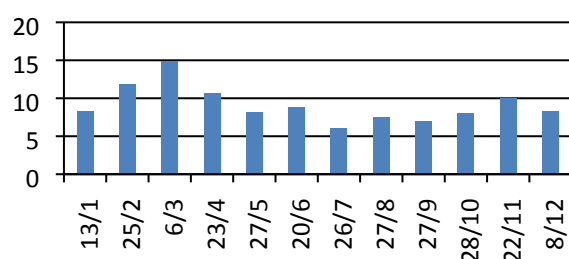
**Charge sortante
MES en kg/j**



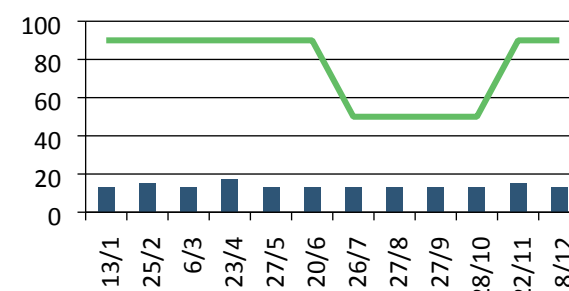
Concentration sortante MES en mg/l



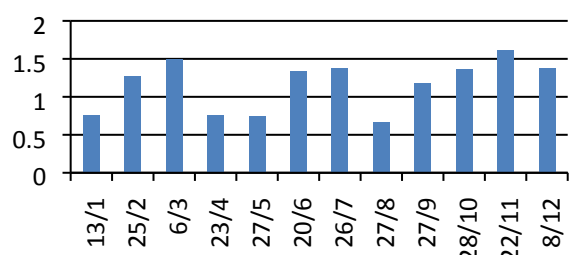
**Charge sortante
DCO en kg/j**



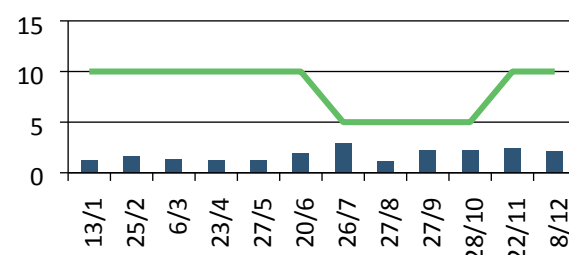
Concentration sortante DCO en mg/l



**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**

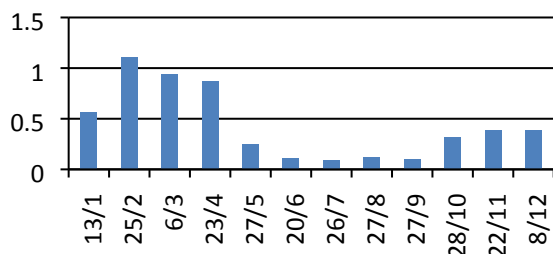


**Concentration sortante Azote Kjeldhal
en mg/l**

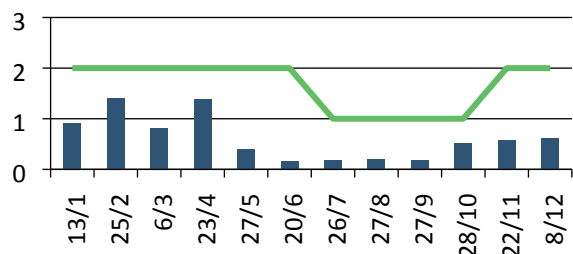




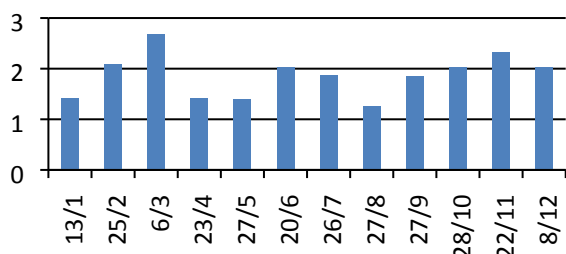
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



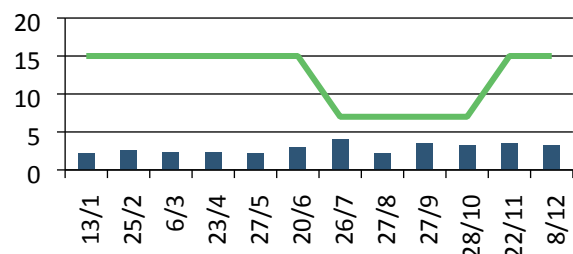
**Concentration sortante Phosphore en
mg/l**



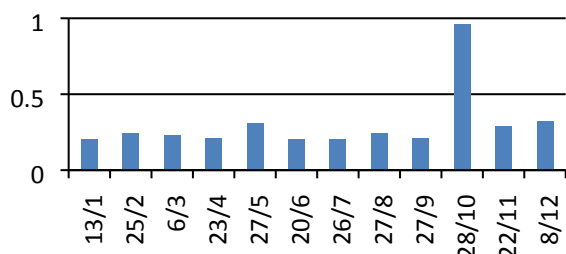
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



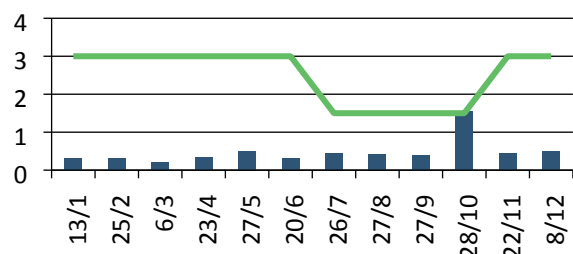
**Concentration sortante Azote global en
mg/l**



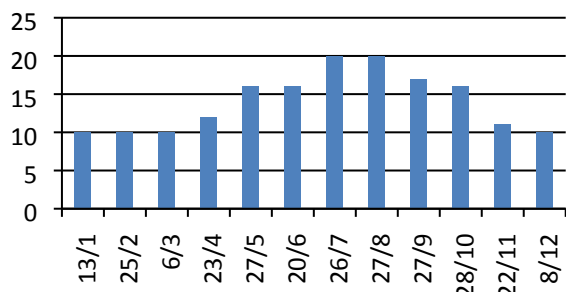
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



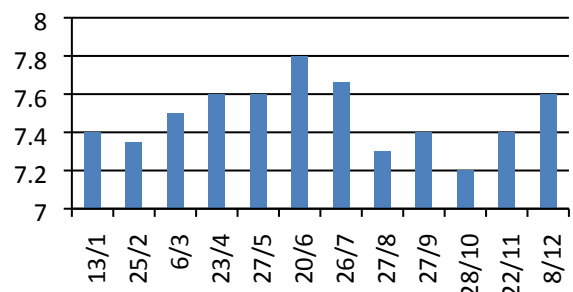
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

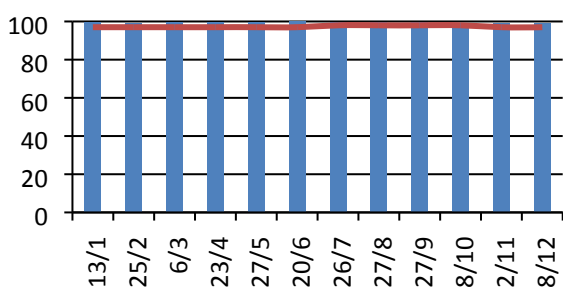
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

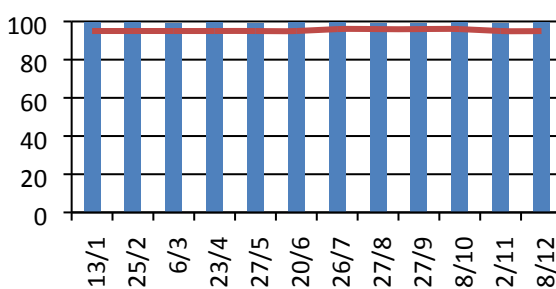
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

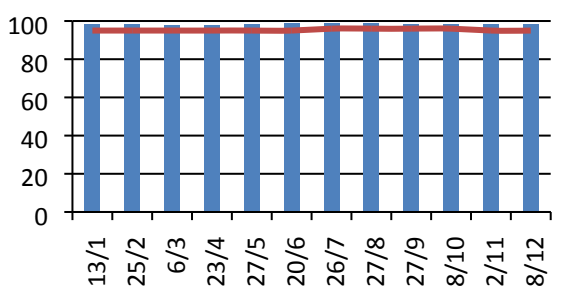
Rendement DBO5 en %



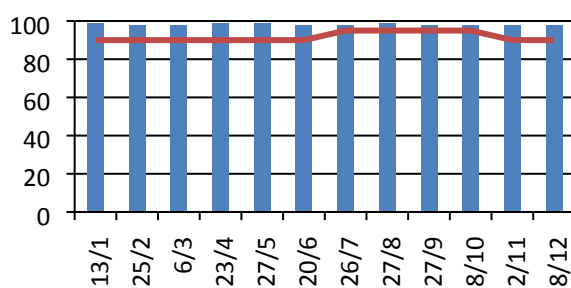
Rendement MES en %



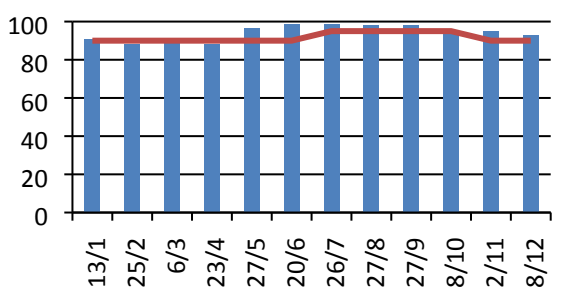
Rendement DCO en %



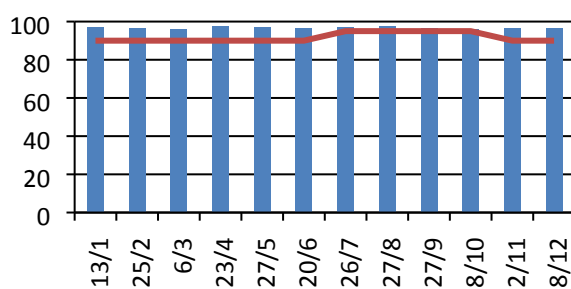
Rendement Azote Kjeldhal en %



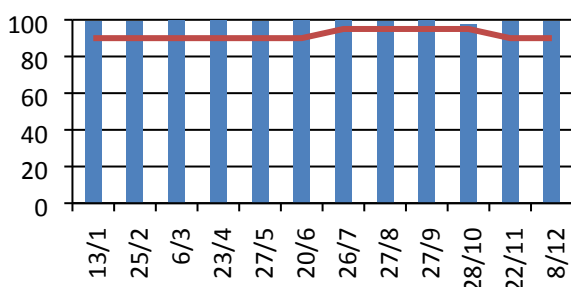
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



C.2.6. Le suivi du milieu récepteur

STEP Cne PLONEOUR LANVERN

Date	Param	Montant rejet STEP	Aval rejet STEP	Milieu récepteur Querlordan
06/03/2020	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,3	0,2	0,3
	Azote global (N.GL.)	6,78	5,9	4,175
	Azote Kjeldhal (en N)	0,55	0,57	1,11
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	0,9	0,98	4
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	13	13	40
	Matières en suspension	2	2,4	16
	Nitrates (en N-NO3)	6,2	5,3	3,03
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	0,035
	Phosphore total (en P)	0,03	0,104	0,1
27/08/2020	Potentiel en Hydrogène (pH)	6,8	6,7	7,2
	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,23	0,32	1,11
	Azote global (N.GL.)	6,46	3,21	4,88
	Azote Kjeldhal (en N)	0,48	0,78	0,75
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	0,5	0,5	0,5
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	24	13	13
	Matières en suspension	8	10	11
	Nitrates (en N-NO3)	5,95	2,4	4,1
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	0,03
28/09/2020	Phosphore total (en P)	0,141	0,12	0,24
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,1	7,03	7,4
	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,2	0,2
	Azote global (N.GL.)	7,63	4,93	5,63
	Azote Kjeldhal (en N)	1,4	1,9	1,8
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	0,4	0,5	0,5
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	13	13	13
	Matières en suspension	2	2	6
	Nitrates (en N-NO3)	6,2	3	3,8
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	0,03
	Phosphore total (en P)	0,2	0,104	0,2
	Potentiel en Hydrogène (pH)	6,9	7	7,5

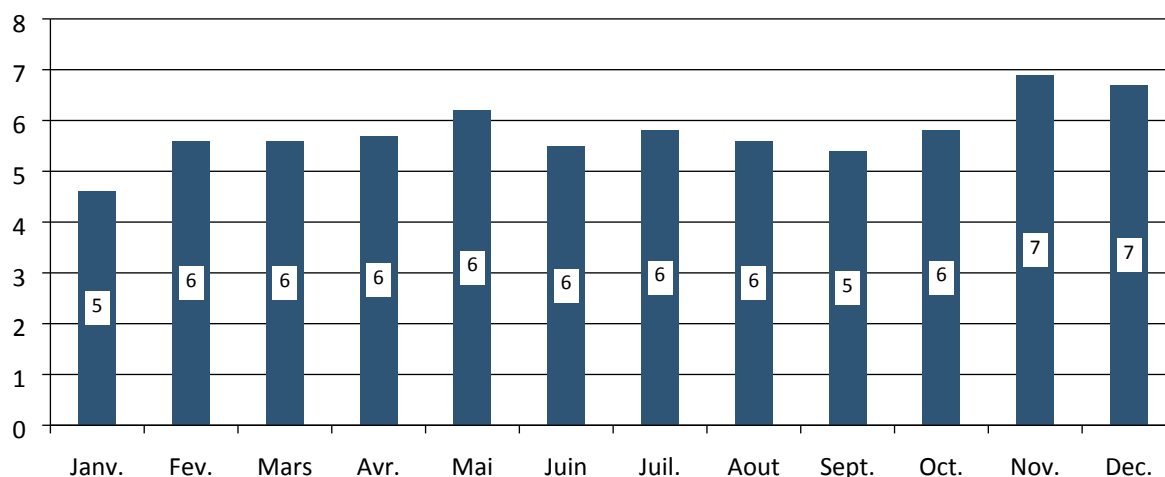
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS

C.3.1. Les boues

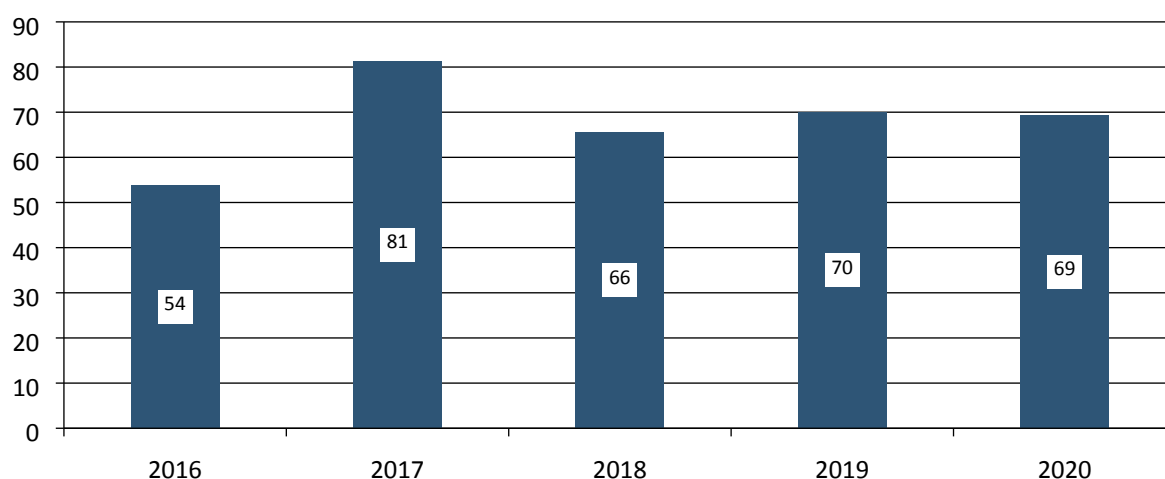
Boues			Quantité annuelle brute (m³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			4 660	69,445
Boues apportées (point S5)	Origine station	Code SANDRE		
	Total		-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)			1 082	48,69

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers épandage agricole	48,69	100.00%	

C.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	12 000	Refus dégrillage évacué vers incinération
Sables (S10) en kg	16 500	Sable produit évacué vers incinération

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement, éventuel...
Huiles / Graisses (S7)	27 m3	
Matières de vidanges (S12)	-	
Matières de curages (S13)	132 m3	

C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	-	
Matières de curage (S13)	132 m3	
Autres (S18)	-	

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	241 083

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	28 560
Poly cation poudre	Boue	1 350

C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Renouvellement des 2 agitateurs du bassin d'aération le 28 octobre 2020

Transfert des boues stockées vers le silo de stockage de kerlemesq en vue de leur chaulage avant épandage au printemps prochain



ETS LARZUL : En 2020 de nombreuses interventions (environ 40) suite à des dysfonctionnements voir un manque d'entretien ont eu lieu sur le site. L'armoire électrique est à reprendre dans sa totalité (mise en danger du personnel d'intervention)

Un devis a été réalisé en décembre 2020

Exemple : dysfonctionnement du système de raclage des graisses sur le site LARZUL qui implique une quantité importante



de mousse sur le clarificateur de la STEP

C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet en 2020.

C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).



	Débit journalier de référence (m3/j)	745	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	594	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		12		12		12		12		
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		12		12		12		12		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		99,4	2,29	98,3	13,67	99,5	1,94	96,8	2,85	98	1,79	0,47	0,03	1,02	94,1	0,61
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		12		12		12		12		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		99,4	2,29	98,3	13,67	99,5	1,94	96,8	2,85	98	1,79	-	-	-	94,1	0,61
	Valeur réhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-		-
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0		0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		95,33	25	95,33	76,67	97,33	21,67	91,67	12,33	91,67	8,33	2,5	-	-	91,67	1,67
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		2		2		2	0	0		2
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0		0
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-		Conforme
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Sans objet en 2020.

C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

La station de Plonéour est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2020.



Résultats d'autosurveillance 2020 :

Concentration

STEP Cne PLONEOUR LANVERN																						
2020	ENTREE											SORTIE										
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	
13/01/2020	599	420	750	440	82.1	58.74	0.03	1	83.13	10.7	1.79	633	2	13	2	1.2	0.32	0.03	1	2.23	0.91	
25/02/2020	772	370	870	380	78	54	0.03	1	79.03	12.4	2.35	793	2.12	15	2	1.6	0.3	0.03	1	2.63	1.4	
06/03/2020	1108	260	594	240	56.7	38.7	0.03	1	57.73	7.5	2.28	1146	1.1	13	2	1.3	0.2	0.03	1	2.33	0.82	
23/04/2020	624	395	780	430	99	67.84	0.03	1	100	11.7	1.97	624	1.8	17	2.4	1.22	0.34	0.052	1	2.27	1.39	
27/05/2020	604	250	755	330	84.6	62.22	0.03	1	85.63	12.2	3.02	623	1.3	13	2.4	1.2	0.5	0.03	1	2.23	0.4	
20/06/2020	588	470	1152	440	102.8	71.7	0.03	1	103.8	12.9	2.45	678	0.2	13	2	1.96	0.3	0.03	1	2.99	0.17	
26/07/2020	503	410	786	380	122.1	79.45	0.03	1	123.2	12.5	1.92	469	1.5	13	2	2.95	0.43	0.03	1	3.98	0.18	
27/08/2020	590	390	890	380	91.8	68.1	0.03	1	92.83	10.7	2.28	579	1.25	13	2.7	1.15	0.42	0.03	1	2.18	0.2	
27/09/2020	537	420	765	300	105	78.6	0.03	1	106	10.9	1.82	537	0.5	13	2	2.2	0.4	0.034	1.2	3.43	0.18	
28/10/2020	637	340	775	400	85.73	67.4	0.03	1	86.76	10.1	2.28	620	3.7	13	2	2.2	1.55	0.03	1.03	3.26	0.52	
22/11/2020	666	450	900	390	101.6	69.15	0.03	1	102.6	12	2	669	4.2	15	4	2.4	0.43	0.03	1.05	3.48	0.58	
08/12/2020	665	420	780	350	84.8	60.5	0.03	1	85.83	8.25	1.86	640	3.6	13	2	2.14	0.5	0.03	1	3.17	0.62	
Moyenne	-	382.9	816.42	371.7	91.19	64.7	0.03	1	92.22	11	2.17	-	1.94	13.67	2.29	1.79	0.474	0.032	1.023	2.85	0.61	
Min	503	250	594	240	56.7	38.7	0.03	1	57.73	7.5	1.79	469	0.2	13	2	1.15	0.2	0.03	1	2.18	0.17	
Max	1108	470	1152	440	122.1	79.45	0.03	1	123.2	12.9	3.02	1146	4.2	17	4	2.95	1.55	0.052	1.2	3.98	1.4	





Flux et rendement

2020	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
13/01/2020	599	251.58	449.25	263.6	49.18	49.79	6.4	50%	42%	49%	50%	66%	67%	35%	633	1.27	8.23	1.27	0.76	1.41	0.57	99.5	98.2	99.5	98.5	97.2	91.0
25/02/2020	772	285.64	671.64	293.4	60.22	61.01	9.6	64%	48%	73%	55%	81%	82%	53%	793	1.68	11.9	1.59	1.27	2.09	1.11	99.4	98.2	99.5	97.9	96.6	88.4
06/03/2020	1108	288.08	658.15	265.9	62.82	63.96	8.3	92%	48%	71%	50%	85%	86%	46%	1146	1.26	14.9	2.29	1.49	2.67	0.94	99.6	97.7	99.1	97.6	95.8	88.7
23/04/2020	624	246.48	486.72	268.3	61.78	62.42	7.3	52%	41%	53%	50%	83%	84%	41%	624	1.12	10.61	1.5	0.76	1.42	0.87	99.5	97.8	99.4	98.8	97.7	88.1
27/05/2020	604	151	456.02	199.3	51.1	51.72	7.3	50%	25%	49%	37%	69%	70%	41%	623	0.81	8.1	1.5	0.75	1.39	0.25	99.5	98.2	99.2	98.5	97.3	96.6
20/06/2020	588	276.36	677.38	258.7	60.45	61.05	7.6	49%	47%	73%	49%	82%	83%	42%	678	0.14	8.81	1.36	1.33	2.03	0.11	100.0	98.7	99.5	97.8	96.7	98.5
26/07/2020	503	206.23	395.36	191.1	61.43	61.95	6.3	68%	35%	43%	36%	83%	84%	35%	469	0.7	6.1	0.94	1.38	1.87	0.09	99.7	98.5	99.5	97.7	97.0	98.6
27/08/2020	590	230.1	525.1	224.2	54.16	54.77	6.3	79%	39%	57%	42%	73%	74%	35%	579	0.72	7.53	1.56	0.67	1.26	0.12	99.7	98.6	99.3	98.8	97.7	98.2
27/09/2020	537	225.54	410.8	161.1	56.38	56.94	5.8	72%	38%	44%	30%	76%	77%	32%	537	0.27	6.98	1.07	1.18	1.84	0.1	99.9	98.3	99.3	97.9	96.8	98.3
28/10/2020	637	216.58	493.68	254.8	54.61	55.27	6.4	86%	36%	53%	48%	74%	75%	36%	620	2.29	8.06	1.24	1.36	2.02	0.32	98.9	98.4	99.5	97.5	96.3	95.0
22/11/2020	666	299.7	599.4	259.7	67.67	68.35	8	56%	50%	65%	49%	91%	92%	44%	669	2.81	10.04	2.68	1.61	2.33	0.39	99.1	98.3	99.0	97.6	96.6	95.1
08/12/2020	665	279.3	518.7	232.8	56.39	57.08	5.5	55%	47%	56%	44%	76%	77%	30%	640	2.3	8.32	1.28	1.37	2.03	0.39	99.2	98.4	99.5	97.6	96.4	92.8
Moyenne	-	246.38	528.52	239.4	58.02	58.69	7.1	64%	41%	57%	45%	78%	79%	39%	-	1.28	9.13	1.52	1.16	1.86	0.44	99.5	98.3	99.4	98.0	96.8	94.1
Min	503	151	395.36	161.1	49.18	49.79	5.5	49%	25%	43%	30%	66%	67%	30%	469	0.14	6.1	0.94	0.67	1.26	0.09	98.9	97.7	99.0	97.5	95.8	88.1
Max	1108	299.7	677.38	293.4	67.67	68.35	9.6	92%	50%	73%	55%	91%	92%	53%	1146	2.81	14.9	2.68	1.61	2.67	1.11	100.0	98.7	99.5	98.8	97.7	98.6

D. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP KERFILDRO CNE PLOZEVET

D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre		040000129215	
Commune		PLOZEVET			
Taille de l'agglomération		8 900 eq. Hab.			
Système de collecte			Code Sandre		0429215R0002
Nom		Step Kerfildro Cne PLOZEVET			
Type(s) de réseau		100% séparatif			
Industriels raccordés		OUI			
Exploitant		SAUR			
Personne à contacter		Thierry LE BIS			
Station de traitement des eaux usées			Code Sandre		0429215S0002
Nom		Step Kerfildro Cne PLOZEVET			
Lieu d'implantation		PLOZEVET			
Date de mise en œuvre		1993			
Maître d'ouvrage		CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN			
Capacité Nominale		Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec		580	1 000	122	9 500
Temps pluie			1 000		
Débit de référence		1 000 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2020)			534 kg/jour		8 900 eq. Hab.
File Eau		Type de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
		Filière de traitement		Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation	
File Boue		Type de traitement		Epannage	
		Filières de traitement		Epaississement par table d'égouttage	
Exploitant		SAUR			
Personne à contacter		Thierry LE BIS			
Milieu récepteur					
Nom		Ruisseau de Kerfildro			
Masse d'eau		FRGC26			
Type		Rejet superficiel		Eau douce de surface	
		Rejet souterrain			

D.2. ETUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Plozévet	Sans objet	Diagnostic permanent (DSP)	29/11/2013	Janvier à Juin 2017 (Enquête publique non réalisée)	2013 pour le zonage EU
Pouldreuzic			27/10/2017	Etude en cours	-
Plovan			15/12/2014	Phase 4 – Juin 2016	-

- ❖ Schéma directeur d'assainissement : Sans objet
- ❖ Etude diagnostic : Diagnostic permanent du réseau et gestion patrimoniale réalisés dans le cadre de la DSP (07/11 – 07/21)
 - Conclusions de l'étude diagnostic :
 - ⇒ Prédiagnostic (Point 0) : EPI = 5550 m3/an – SA = 0,48 Ha
- ❖ Zonage Eaux usées (délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) : approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 29/11/13
 - ⇒ Le zonage d'assainissement a été annexé à la révision du PLU (enquête publique en juillet-août 2013).
- ❖ Zonage Eaux Pluviales (délimitation des zones pour lutter contre le ruissellement et la pollution induite) :
 - ⇒ L'étude de schéma directeur a été finalisée en juin 2017, mais n'a à ce stade pas fait l'objet d'une enquête publique.
 - ⇒ Les conclusions du zonage Eaux pluviales seront intégrées lors de la prochaine révision du PLU.

E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

E.1. LES RACCORDEMENTS

E.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
PLOZEVET	29215	-	777
POULDREUZIC	29225	-	340
Total			1 117

E.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement	Concentration, charges et volumes autorisés	Auto-surveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Capitaine Cook	Plozevet	Agroalimentaire	☐ Néant ☐ Autorisation ☒ Convention	☒ Macropolluants ☐ Micropolluants	Volume journalier : 300 m3/j Débit instantané de pointe : 25 m3/h pH : 5,5 à 9,5 Température : < 35°C MES : 180 kg/j DBO5 : 400 kg/j DCO : 800 kg/j NTK : 45 kg/j Pt : 8 kg/j Cl- : < 1400 mg/L MEH : < 250 mg/L	☒ Oui (par l'industriel) ☐ Non	03/05/2018 (3 ans renouvelable) Avenant au 26/05/2020 (modif. T° et pH)

E.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

- En amont du démarrage des travaux de réhabilitation du réseau sur les chemins de la corniche et Querrien les siphons disconnecteurs ont été remplacé par des boites a passage direct afin de pouvoir chemiser les branchements d'eaux usées
- Début des travaux de réhabilitations du réseau chemin de la corniche et querrien en décembre 2020
- Le tableau suivant reprend les différents travaux engagés dans le cadre de la réduction des eaux parasites et le gain estimé :

Adresse	Réalisation travaux	Débit en m3/j	Réparation
Prairie de kerfildro ancienne step Cne Plozevet	CCHPB		Renouveau réseau 03 et 04/2016
Infiltration sur 1 rgd palud gourinet en amont du PR - Cne Pouldreuzic	SAUR	50,0	1 rgd repare le 06/04/2016 – gain de 2m3/h

E.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

E.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Pouldreuzic	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé conformité non contrôlée	1
Total Pouldreuzic :			1
Plozevet	Vérification de conformité EU (tranchée fermée)	Branchement raccordé conforme	1
	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé conforme	6
Total Plozevet :			7

Détails des contrôles de raccordements

Commune	Type Prestation	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
Plozevet	Vérification de conformité EU (tranchée fermée)	RUE DES AUBEPINES	21/02/2020	Branchement raccordé conforme
	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	CHEMIN DE LA CORNICHE	10/02/2020	Branchement raccordé conforme
		RUE DU MARS	05/02/2020	Branchement raccordé conforme
		CHEMIN DE LA CORNICHE	10/02/2020	Branchement raccordé conforme
		RUE DES MOUETTES	15/09/2020	Branchement raccordé conforme
		RUE DE LA FONTAINE	16/07/2020	Branchement raccordé conforme
		RUE DES PERVENCHES	11/12/2020	Branchement raccordé conforme
Pouldreuzic	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	PENHORS IZELLA	07/12/2020	Branchement raccordé conformité non contrôlée

Le contrôle de conformité des raccordements EU/EP s'inscrit dans une double démarche :

- La protection de l'environnement, en s'assurant que des eaux usées ne sont pas rejetées directement au milieu naturel via le réseau d'eaux pluviales.
- Le fonctionnement optimal des réseaux et des installations de traitement, en diminuant le volume des eaux parasites.

Notre opération de contrôle s'effectue en deux étapes :

- un contrôle dit « en tranchée ouverte » permet de vérifier que la pose des canalisations en partie privée a été réalisée dans les règles de l'art. (RDV à prendre par l'abonné 48h à l'avance).
- un contrôle dit « définitif » valide au moyen de colorants la conformité des raccordements aux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Il appartient à chaque abonné de contacter notre Société afin de convenir d'un rendez-vous pour ces 2 contrôles. Nous vous invitons donc à sensibiliser sur ce point les futurs raccordés au réseau.

Saur met à votre disposition des plaquettes d'information à remettre aux futurs raccordés à la demande du permis de construire.

E.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
Plozévet	0

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
Plozévet	10/03/20	Allée des Chataigniers	0

E.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Diagnostic eaux parasites à l'échelle de la station d'épuration

Nom du Poste	Linéaire (ml)	Eaux sanitaire Vsan (m3/an)	Eaux parasites				Volume total (m3)	% Eaux parasites	Indice linéaire d'ECP (l/h/ml)
			VEPI (m3)	% EPI	VEPC (m3)	% EPC			
STEP Kerfildro	19 396	119 178	49 949	26%	21 009	11%	190 137	37%	0,42
Lagune + PR Penhors	4 354	6 267	11 695	51%	5 060	22%	23 022	73%	0,44
Step de Landudec	7 000	23 996	11 531	30%	2 554	7%	38 082	37%	0,23
Step Plogastel ST Germain	9 327	29 555	3 185	9%	4 299	12%	37 039	20%	0,09
STEP CNE Ploneur Lanvern	43 198	177 286	22 672	10%	18 423	8%	218 381	19%	0,11

A l'exception de la STEP de Plogastel ST Germain, les systèmes de collecte associés à chacune des STEP sont plus sensibles aux eaux parasites d'infiltration qu'aux eaux parasites de captages.

Les systèmes de collecte des STEP de Penhors, de Kerfildro et de Landudec sont les plus impactés par les eaux parasites.

Volumes et sensibilité aux eaux parasites sur le système de collecte de la STEP de Plozevet :

Nom du Poste	Linéaire (ml)	Eaux sanitaire Vsan (m3/an)	Eaux parasites				Volume total (m3)	% Eaux parasites	Indice linéaire d'ECP (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPI (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPC (l/h/ml)
			VEPI (m3)	% EPI	VEPC (m3)	% EPC					
STEP Kerdidro	19 396	119 178	49 949	26%	21 009	11%	190 137	37%	0,42	0,29	0,12
STEP Kerdidro isolé	14 662	97 309	43 919	28%	18 336	11%	159 564	39%	0,48	0,34	0,14
PR Rue des saules CES	495	1 559	2 682	51%	1 035	20%	5 275	70%	0,86	0,62	0,24
PR Principal du bourg isolé	3 957	20 228	3 297	13%	1 696	7%	25 222	20%	0,14	0,10	0,05
PR Z.A Pencleuziou	242	82	51	34%	16	11%	150	45%	0,03	0,02	0,01

Sur le système de collecte de la STEP de Kerdidro de Plozevet, les différents bassins de collecte sont fortement parasités par les eaux d'infiltrations. En termes de volumes, c'est le bassin de collecte directement rattaché à la STEP qui est le plus générateur, ce qui reste logique compte tenu de la longueur de réseau rattaché à cette station.

Le bassin de collecte le plus sensible aux eaux parasites est le PR Rue des Saules CES. En effet, l'indice linéaire d'ECP du réseau est important.

E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE

E.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PLOZEVET	PR lot. OPAC	10 m³/h	2015	Oui	Non
	PR Rue des Saules CES	18 m³/h	1978	Oui	Non
POULDREUZIC	Lagunes + PR Penhors	10 m³/h	1985	Non	Non
	PR Palud Gourinet	8 m³/h	2001	Oui	Non
	PR Penhors Plage	10 m³/h	1985	Oui	Non
	PR Principal du Bourg (Kergoay)	20.4 m³/h	2012	Oui	Non
	PR Z.A Pencleuziou	10 m³/h	2014	Oui	Non

E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire curé (ml)
Plozevet	1327

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
Plozevet	27/02/20	Rue de Quimper	338
	05/03/20	Rue de Quimper	570
	13/07/20	Chemin de Kerrien	419

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Nombre	Type	Linéaire hydrocuré (mL)
Plozevet	4	-	0
	1	Sur branchement public	0
Pouldreuzic	1	Sur branchement privé facturable	10
	1	Sur branchement public	0
Total	7		10

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
Plozévet	07/01/20	1 Cite de Stang Vihan
	28/01/20	8 Cité des Hirondelles
	07/02/20	35 Rue de la Trinité
	08/03/20	35 Rue de la Trinité
Pouldreuzic	11/02/20	5 Lieu Dit Estrevet du

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
Plozévet	18/12/20	21 Rue d'Audierne
Pouldreuzic	16/07/20	5 Rue Estrevet du

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
Plozévet	2
Pouldreuzic	4
Total	6

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
Plozévet	10/02/20	PR Rue des Saules CES
	10/02/20	PR lot. OPAC
Pouldreuzic	17/02/20	PR Palud Gourinet
	09/07/20	PR Principal du Bourg (Kergoay)
	10/08/20	PR Penhors Plage
	10/08/20	PR ZA Pencleuziou

. des passages mensuels sur les postes de relevages sont réalisés pour nettoyer les poires de niveaux ainsi que les parois en plus des interventions du camion hydrocureur

E.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité brute (en kg)	Destinations(s) et répartition(s)
Refus de dégrillage	0	Refus dégrillage évacué vers décharge (028 %) ; Refus dégrillage évacué vers incinération (072 %)
Sables	0	Sable produit évacué vers incinération (100 %)
Huiles / Graisses	0	
Matières de curage	0	Apport extérieur de produits de (100 %)

E.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 : Sans objet en 2020.

Pour les déversements des points R1 : Aucune déversement n'a été constaté en 2020 sur les PR Palud Gourinet Cne POULDREUZIC, Penhors Plage Cne POULDREUZIC et Rue des Saules CES Cne PLOZEVET.

E.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

RAS

E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

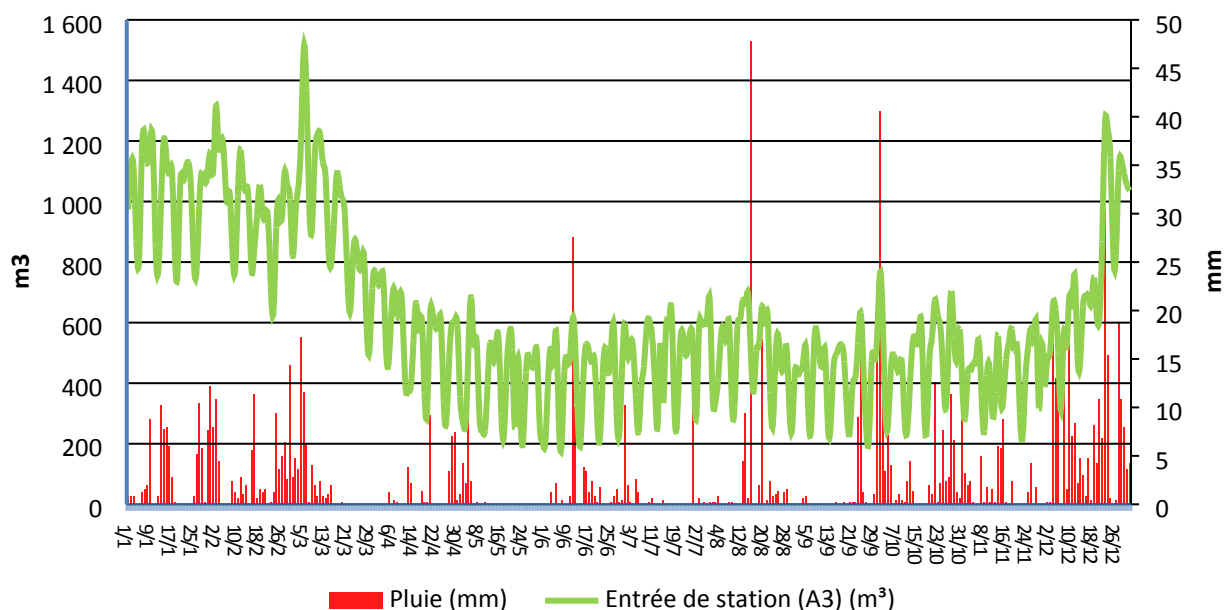
En attente des éléments du SEA

F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP KERFILDRO CNE PLOZEVET

F.1. BILAN SUR LES VOLUMES

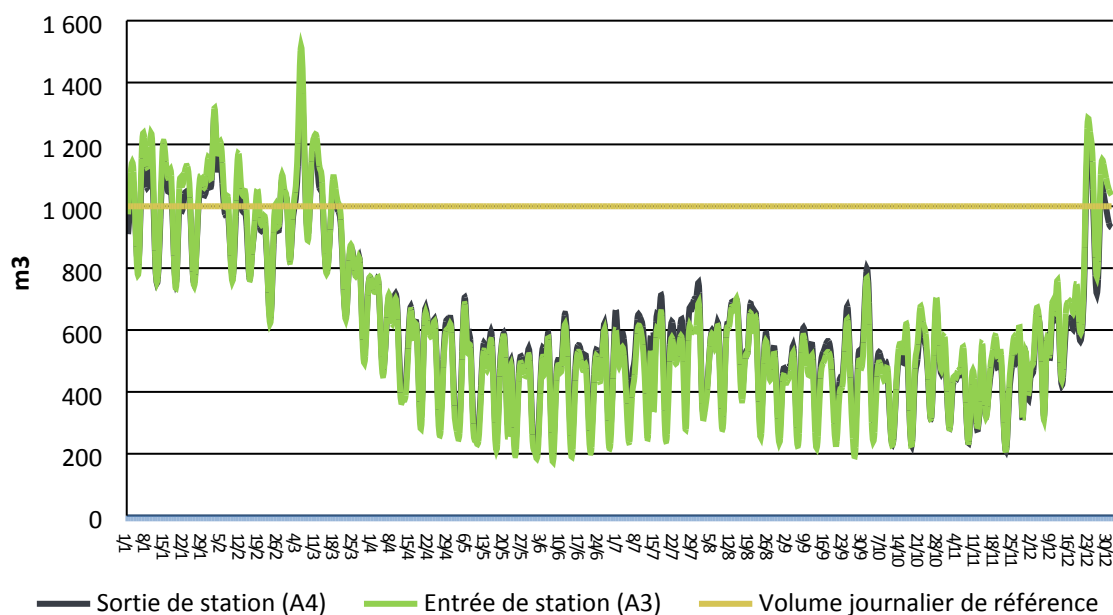
F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée de la station (A3) en m³/j



F.1.2. Volume sortant du système de traitement

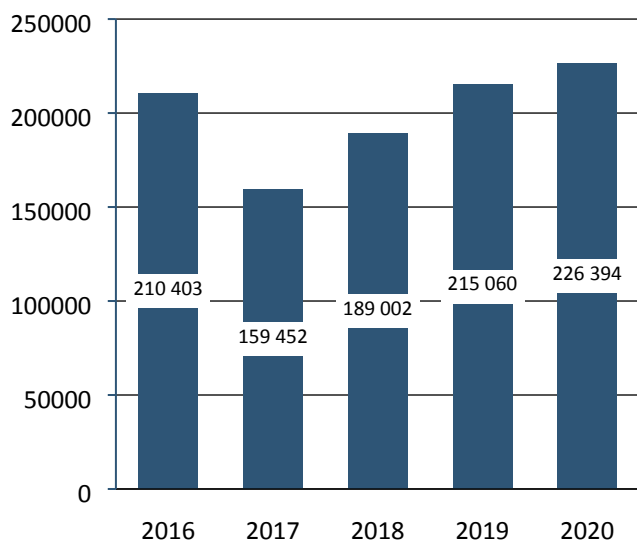
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3) et de la sortie (A4) en m³/j



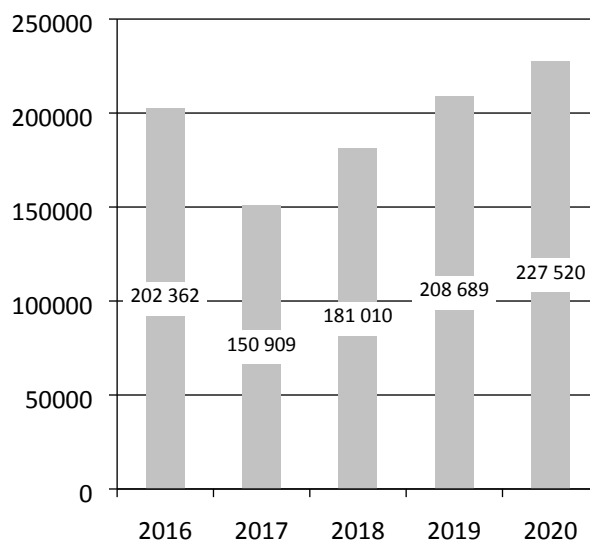
F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2016	21 569	29 346	28 621	18 337	12 868	15 166	12 773	16 464	14 310	13 934	14 516	12 499	210 403
	2017	13 621	14 712	17 248	12 068	11 814	11 469	12 483	14 354	13 281	12 217	12 069	14 116	159 452
	2018	19 475	19 906	22 949	19 153	12 927	12 878	13 564	14 014	11 387	12 916	13 953	15 880	189 002
	2019	16 713	20 842	17 634	14 095	12 462	13 017	13 645	14 296	12 591	15 459	26 477	37 829	215 060
	2020	31 923	28 723	29 298	16 645	12 525	12 581	15 151	15 168	12 873	14 919	13 080	23 508	226 394
Sortie de station (A4) (m3)	2016	20 319	27 522	26 578	16 924	12 586	14 907	12 775	16 464	14 310	13 934	14 516	11 527	202 362
	2017	12 225	13 103	15 508	11 386	11 703	11 524	11 725	13 319	12 541	11 518	11 214	15 143	150 909
	2018	19 116	17 719	19 798	16 525	13 819	13 265	13 716	14 229	11 555	13 286	13 263	14 719	181 010
	2019	15 215	18 713	16 060	13 097	11 770	13 491	14 144	15 159	13 364	16 129	26 151	35 396	208 689
	2020	30 627	27 943	28 668	17 225	13 435	13 564	16 991	15 844	14 083	14 704	12 406	22 030	227 520
Pluie (mm)	2016	169,2	106	71,69	46,8	28	48,2	10,8	23,8	60,4	43	101,4	25,8	735,09
	2017	39,6	88,8	69	17,8	47,6	34,2	26	28	76,6	29,8	49,23	128,4	635,03
	2018	108,8	61,4	115,6	30,6	40,4	20,4	49,6	20,6	21	77,4	161,6	142	849,4
	2019	90,2	84,8	46	72,4	39,4	37,6	21	97,2	58	163,2	241,2	135,8	1 086,8
	2020	94	98	60,2	37	28	69,2	24,2	91,6	45,4	138	47,2	232,4	965,2

Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m3



Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m3



F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire (V_e : entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

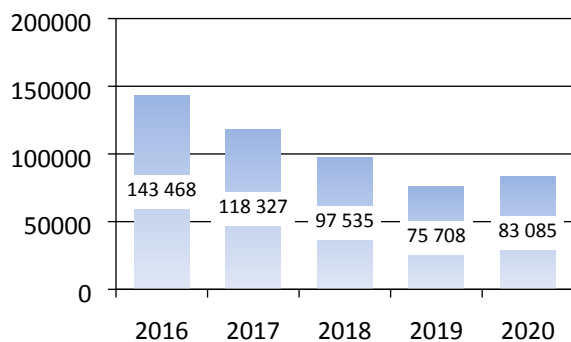
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

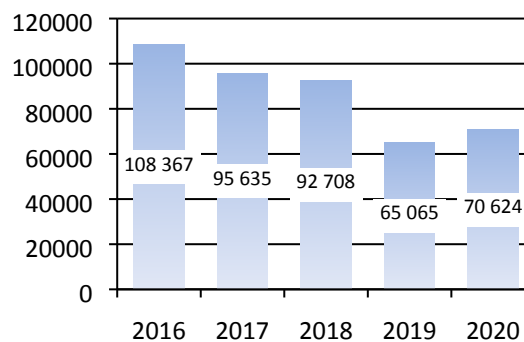
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge $\text{kg / an} = [\text{moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m}^3)] \times 365 / 1000$

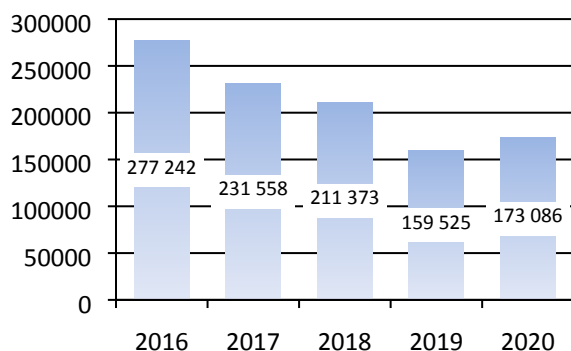
Evolution des charges entrantes totales annuelles DBO5 en kg/an



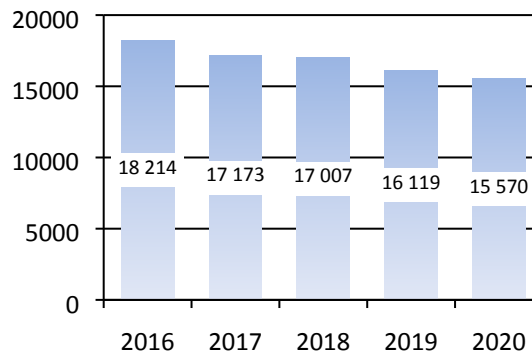
Evolution des charges entrantes totales annuelles MES en kg/an



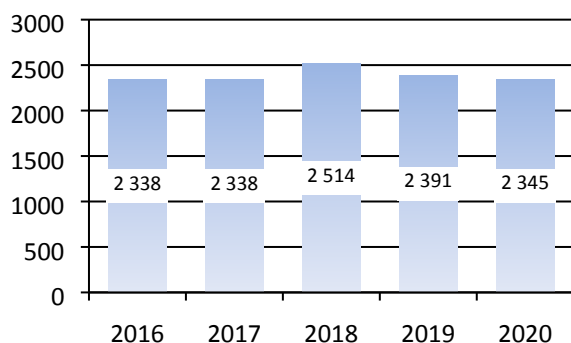
Evolution des charges entrantes totales annuelles DCO en kg/an



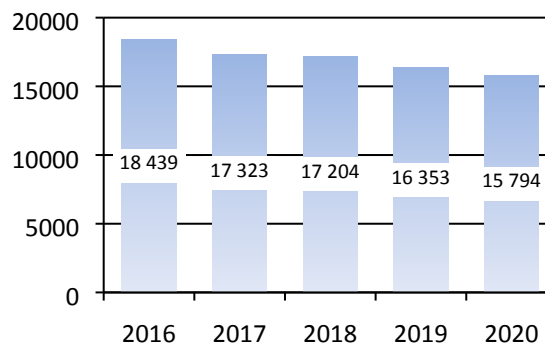
Evolution des charges entrantes annuelles Azote Kjeldhal en kg/an



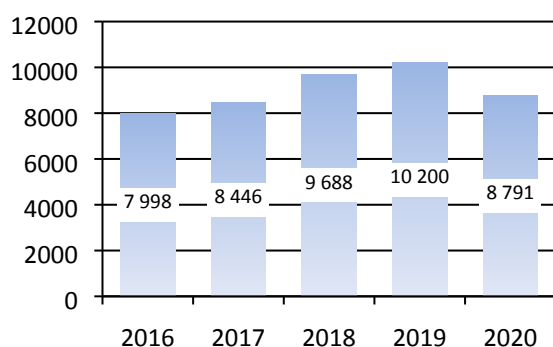
Evolution des charges entrantes totales annuelles Phosphore total en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Global en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



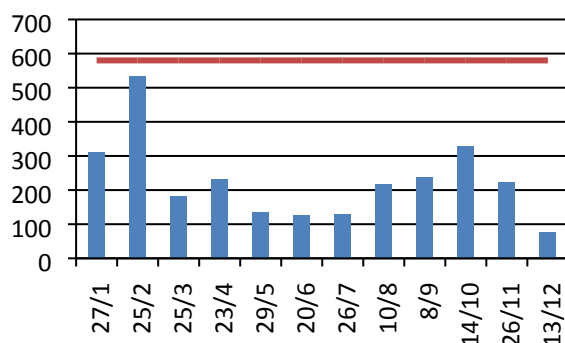
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

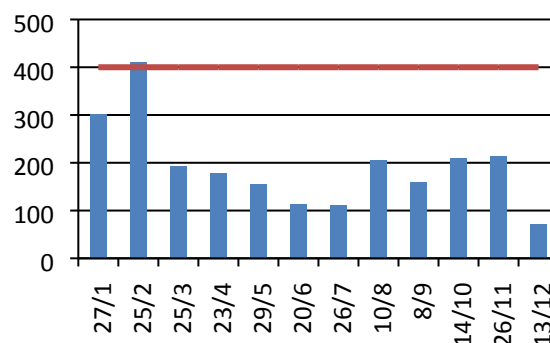
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

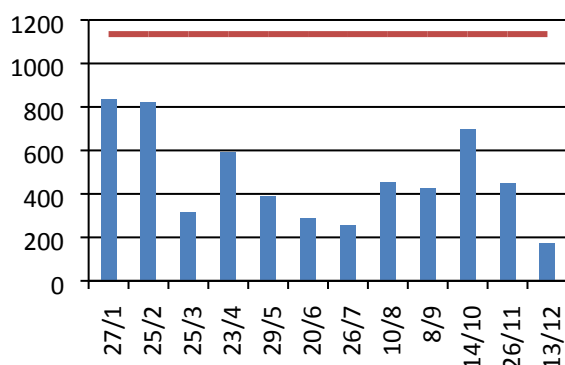
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



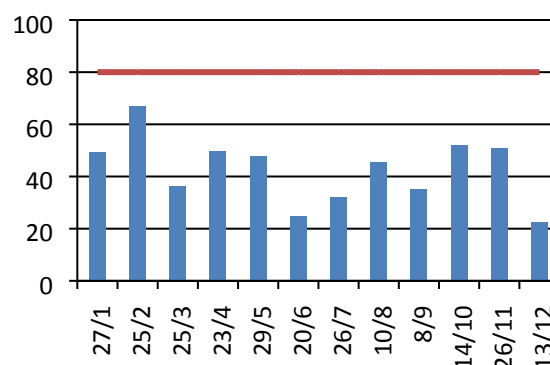
**Charge entrante
MES en kg/j**



**Charge entrante
DCO en kg/j**

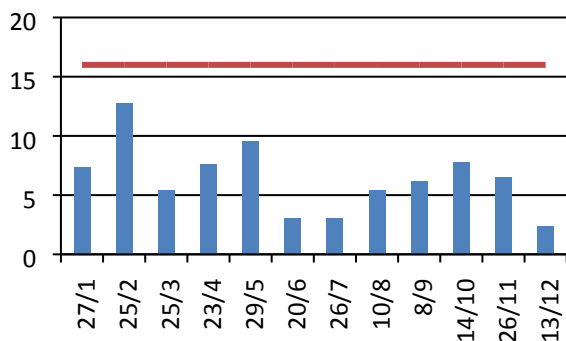


**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**

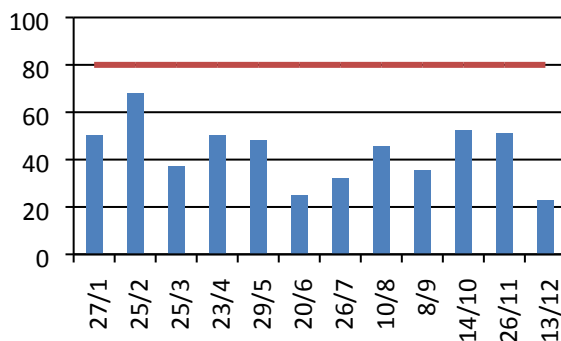




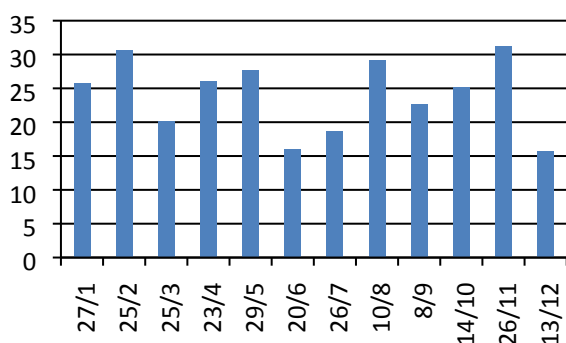
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



F.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

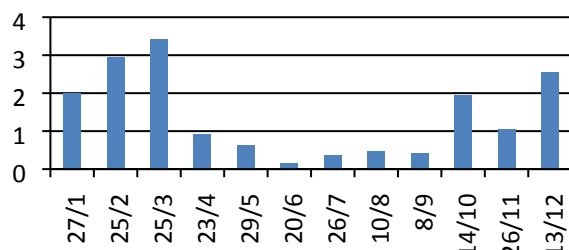
Sans objet en 2020.

F.2.4. La pollution sortante du système de traitement

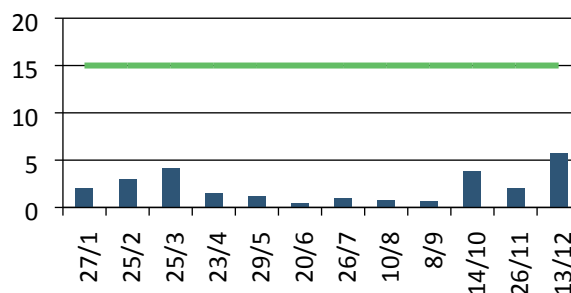
Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

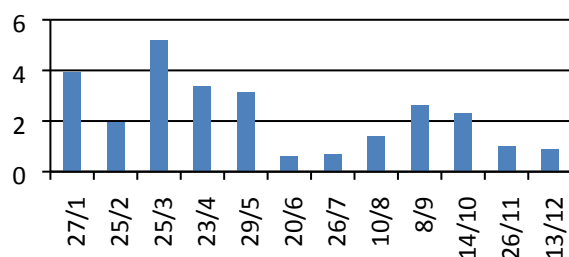
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



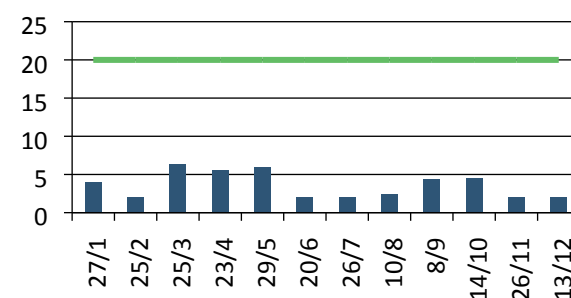
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



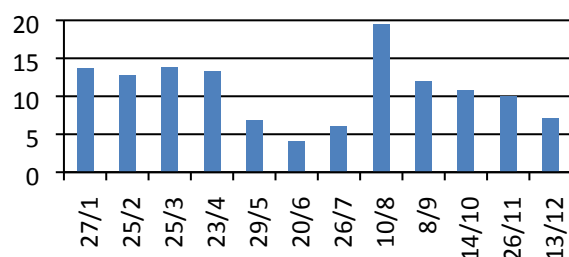
**Charge sortante
MES en kg/j**



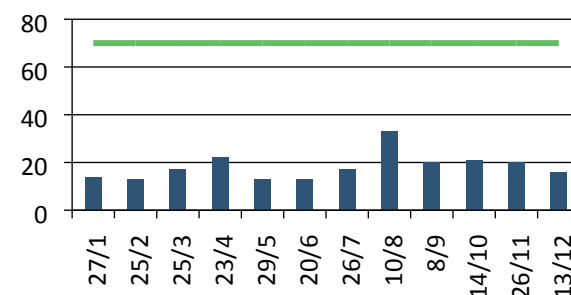
Concentration sortante MES en mg/l



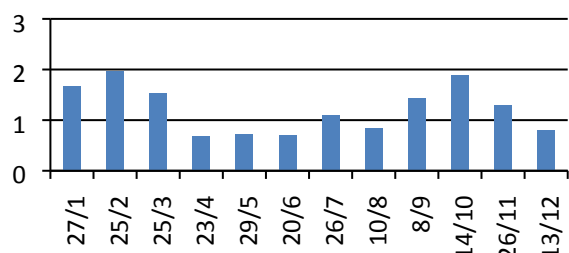
**Charge sortante
DCO en kg/j**



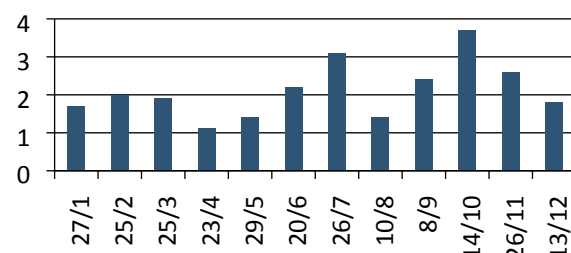
Concentration sortante DCO en mg/l



**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**

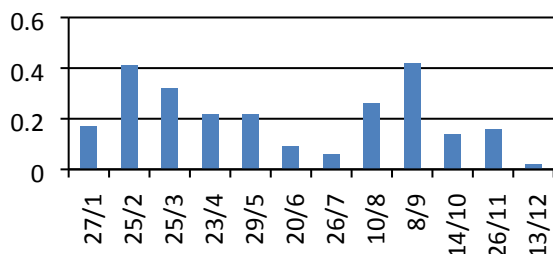


**Concentration sortante Azote Kjeldhal
en mg/l**

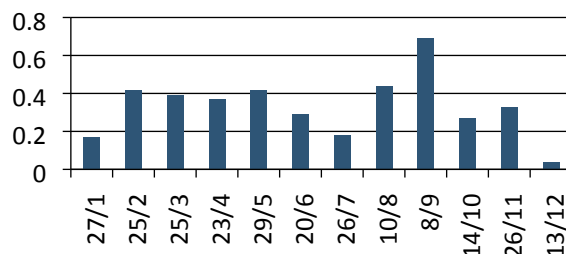




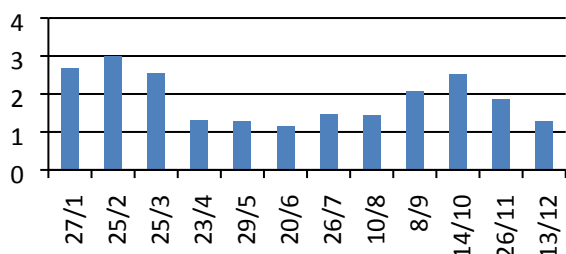
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



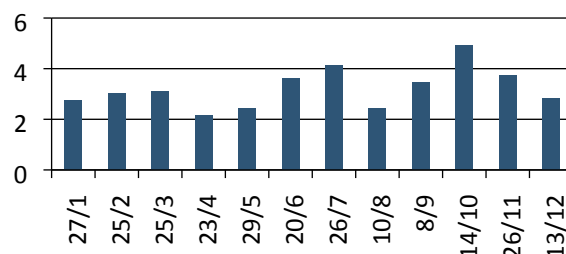
**Concentration sortante Phosphore en
mg/l**



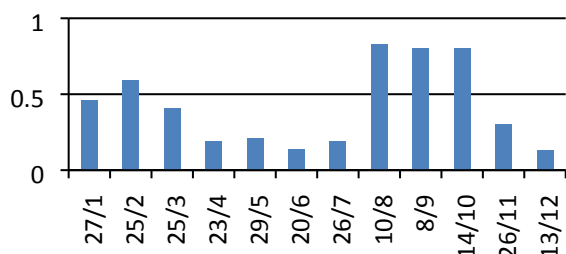
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



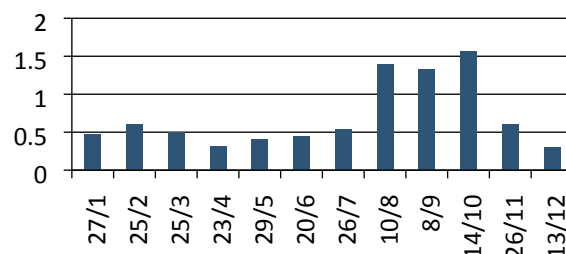
**Concentration sortante Azote global en
mg/l**



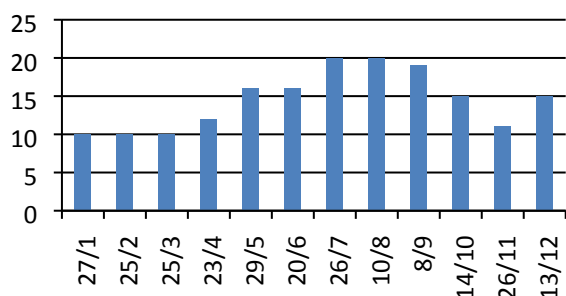
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



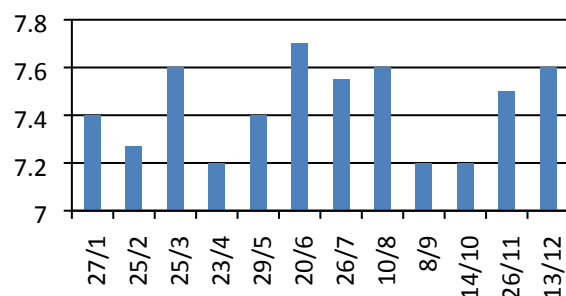
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



F.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

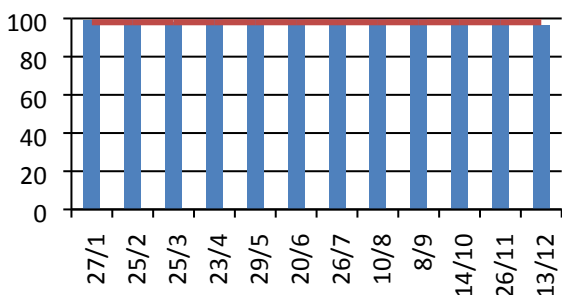
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

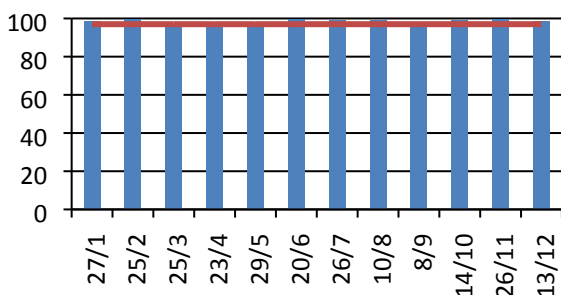
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

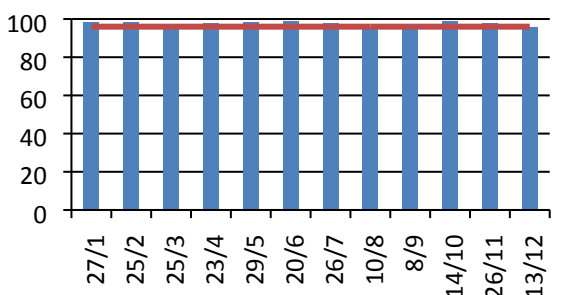
Rendement DBO5 en %



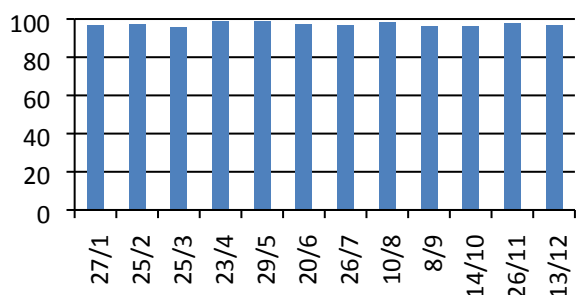
Rendement MES en %



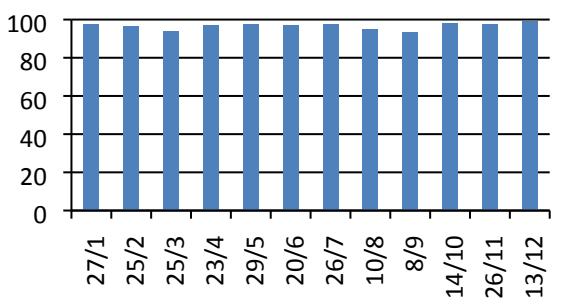
Rendement DCO en %



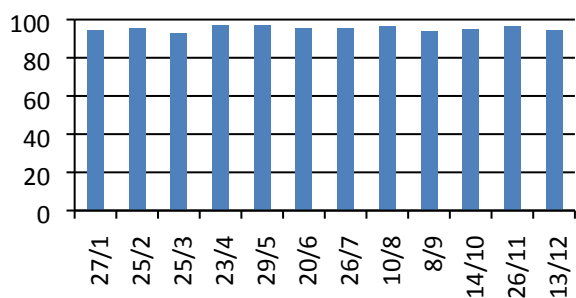
Rendement Azote Kjeldhal en %



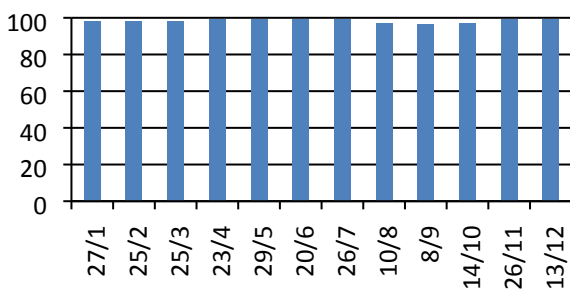
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



F.2.6. Le suivi du milieu récepteur

Date	Param	M1 - Amont	M2 - Aval
28/01/2020	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,2	0,25
	Azote global (N.GL.)	6,367	6,3
	Azote Kjeldhal (en N)	1,3	1,4
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	2,1	1,4
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	13	14
	Escherichia coli (E. coli)	119	229 950
	Matières en suspension	7,6	9,6
	Nitrates (en N-NO3)	5,03	4,87
	Nitrites (en N-NO2)	0,037	0,03
	Phosphore total (en P)	0,017	0,041
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,5	7,5
26/03/2020	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,15	0,23
	Azote global (N.GL.)	8,28	8,75
	Azote Kjeldhal (en N)	1,2	1,03
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	0,5	0,5
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	13	13
	Escherichia coli (E. coli)	19	38
	Matières en suspension	12	7
	Nitrates (en N-NO3)	5,81	7,63
	Nitrites (en N-NO2)	1,27	0,09
	Phosphore total (en P)	0,013	0,07
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,8	7,9
27/07/2020	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,53	0,55
	Azote global (N.GL.)	8,14	5,98
	Azote Kjeldhal (en N)	2,43	2,87
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	0,97	2,3
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	13	15
	Escherichia coli (E. coli)	706	4 600
	Matières en suspension	2,8	5,2
	Nitrates (en N-NO3)	5,68	3,08
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03
	Phosphore total (en P)	0,039	0,149
	Potentiel en Hydrogène (pH)	8,05	7,83
11/08/2020	Azote ammoniacal (en N-NH4)	1,2	1,3
	Azote global (N.GL.)	6,16	3,953
	Azote Kjeldhal (en N)	0,5	1,04
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	2,1	1,4
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	13	20
	Escherichia coli (E. coli)	402	28 050
	Matières en suspension	8,8	11
	Nitrates (en N-NO3)	5,63	2,88
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,033
	Phosphore total (en P)	0,045	0,231
	Potentiel en Hydrogène (pH)	8,1	7,9
09/09/2020	Azote ammoniacal (en N-NH4)	1,01	1,09
	Azote global (N.GL.)	7,16	4,12
	Azote Kjeldhal (en N)	1,55	1,8
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	0,5	0,5
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	13	16
	Matières en suspension	2	2
	Nitrates (en N-NO3)	5,58	2,29
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03
	Phosphore total (en P)	0,034	0,196

Date	Param	M1 - Amont	M2 - Aval
14/10/2020	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,8	7,2
	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	0,2	0,7
	Azote global (N.GL.)	5,58	4,857
	Azote Kjeldhal (en N)	0,5	1,1
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	0,5	0,5
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	13	16
	Escherichia coli (E. coli)	78	820 670
	Matières en suspension	2	4
	Nitrates (en N-NO ₃)	5,05	3,7
	Nitrites (en N-NO ₂)	0,03	0,057
	Phosphore total (en P)	0,05	0,05
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,9	8,1

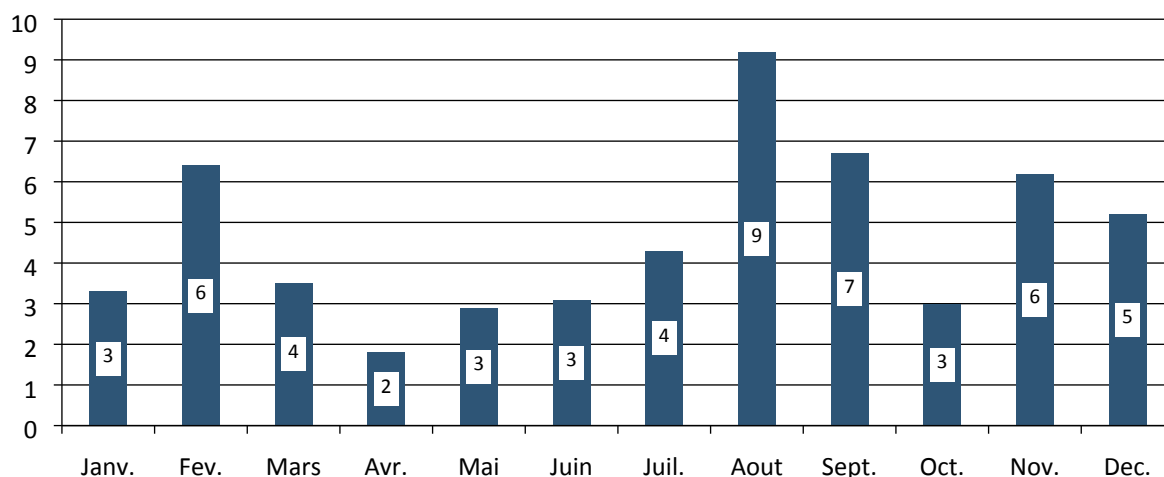
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS

F.3.1. Les boues

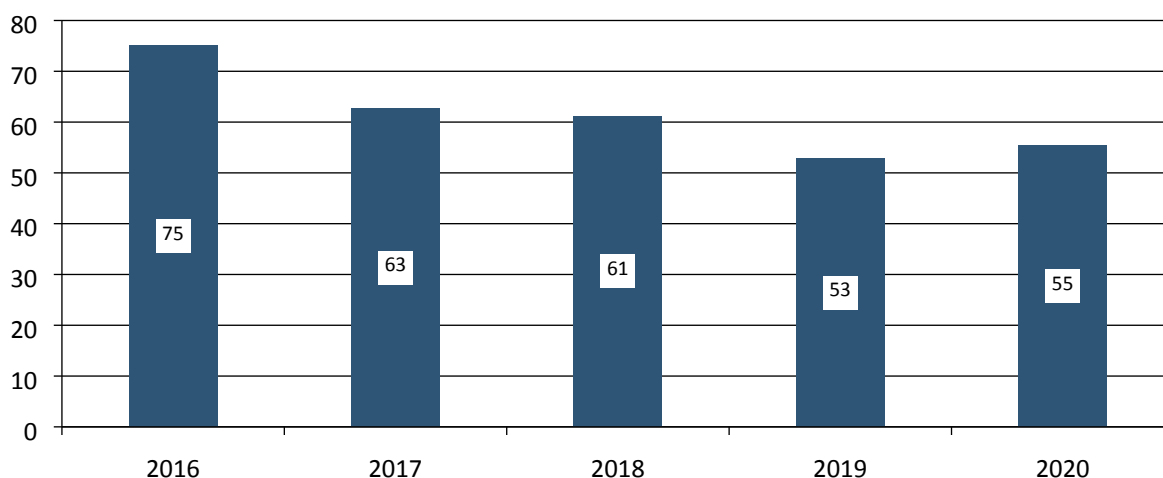
Boues		Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)		3 305	55,434
Boues apportées (point S5)	Origine station		
	Code SANDRE		
	Total	-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)		932	27,96

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers épandage agricole	27,96	100.00%	

F.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	12 000	Refus dégrillage évacué vers incinération
Sables (S10) en kg	18 000	Sable produit évacué vers incinération
Huiles/Graisses (S9) en m3	37	Graisses évacuées vers STEP

F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS

F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	158 316

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

F.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	35 280
Poly cation poudre	Boue	1 300

F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE

F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Des débits journaliers importants provenant de l'usine capitaine COOK ont été constatés les 13, 14, 15, et 16 octobre 2020 (entre 350 et 450 m³/j)

Le 22 juillet 2020 arrivée d'eaux brutes très chargées avec un PH de 9.2 et une conductivité de 4800

Durant le mois de juin 2020 a de nombreuses reprises une quantité importante de mousse blanche s'est constitué sur le dégraisseur et le bassin d'aération avec une conductivité sup a 8000



En avril 2020 vidange et renouvellement de l'huile des carters des 4 turbines du bassin d'aération

F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet en 2020.

F.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).



	Débit journalier de référence (m3/j)	1 000	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	580	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		12		12		12		12		12
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		12		12		12		12		12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98,8	3,61	97,5	18,25	99,2	2,21	95,5	3,22	97	2,11	0,71	0,06	1,04	96,8	0,33
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		11		11		11		11		11
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,7	3,75	97,5	18,25	99,2	2,21	95,5	3,22	97	2,11	-	-	-	96,8	0,33
	Valeur réhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-		-
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0		0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		97	20	96	70	98	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		0		0		0	0	0		0
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0		0
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	95	10	95	7	5	-	-	95	1
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	Conforme	
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		Conforme														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.



F.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Sans objet en 2020.

F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

La station de Plozévet est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2020.

Résultats d'autosurveillance 2020

Concentration

Step Kerfildro Cne PLOZEVET																						
2020	ENTREE											SORTIE										
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	
27/01/2020	1005	310	830	300	48.9	25.6	0.03	1	49.93	7.35	2.68	979	2.04	14	4	1.7	0.47	0.03	1	2.73	0.17	
25/02/2020	1000	534	820	410	67	30.6	0.03	1	68.03	12.8	1.54	985	2.97	13	2	2	0.6	0.03	1	3.03	0.42	
25/03/2020	792	230	400	244	45.8	25.4	0.03	1	46.83	6.8	1.74	811	4.2	17	6.4	1.9	0.5	0.039	1.18	3.12	0.39	
23/04/2020	593	390	1000	300	83.7	43.96	0.03	1	84.73	12.9	2.56	604	1.5	22	5.6	1.13	0.31	0.03	1	2.16	0.37	
29/05/2020	500	270	780	310	95.7	55.3	0.03	1	96.73	19.2	2.89	522	1.2	13	6	1.4	0.4	0.03	1	2.43	0.42	
20/06/2020	275	460	1040	410	90.4	58.5	0.03	1	91.43	11	2.26	317	0.5	13	2	2.2	0.45	0.41	1	3.61	0.29	
26/07/2020	280	465	909	400	113.7	66.85	0.03	1	114.7	10.8	1.95	353	1	17	2	3.09	0.54	0.03	1	4.12	0.18	
10/08/2020	576	375	785	356	78.6	50.6	0.03	1	79.63	9.35	2.09	590	0.8	33	2.4	1.4	1.4	0.03	1	2.43	0.44	
08/09/2020	569	420	750	280	61.7	39.8	0.03	1	62.73	10.9	1.79	599	0.7	20	4.4	2.4	1.33	0.034	1.04	3.47	0.7	
14/10/2020	546	600	1280	384	95	46.1	0.03	1	96.03	14.3	2.13	511	3.8	21	4.5	3.7	1.56	0.03	1.2	4.93	0.27	
26/11/2020	543	410	825	395	93.4	57.6	0.03	1	94.43	12.1	2.01	500	2.1	20	2	2.6	0.6	0.025	1.1	3.72	0.33	
13/12/2020	473	160	360	150	47.2	33.4	0.03	1	48.23	4.96	2.25	447	5.7	16	2	1.8	0.3	0.03	1	2.83	0.04	
Moyenne	-	385.3	814.92	328.3	76.76	44.48	0.03	1	77.79	11	2.16	-	2.21	18.25	3.61	2.11	0.705	0.062	1.043	3.22	0.33	
Min	275	160	360	150	45.8	25.4	0.03	1	46.83	4.96	1.54	317	0.5	13	2	1.13	0.3	0.025	1	2.16	0.04	
Max	1005	600	1280	410	113.7	66.85	0.03	1	114.7	19.2	2.89	985	5.7	33	6.4	3.7	1.56	0.41	1.2	4.93	0.7	



Flux et rendement

2020	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydrauli que %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
27/01/2020	1005	311.55	834.15	301.5	49.14	50.18	7.4	101%	54%	73%	75%	61%	63%	46%	979	2	13.71	3.92	1.66	2.67	0.17	99.4	98.4	98.7	96.6	94.7	97.7
25/02/2020	1000	534	820	410	67	68.03	13	100%	92%	72%	103%	84%	85%	80%	985	2.93	12.8	1.97	1.97	2.98	0.41	99.5	98.4	99.5	97.1	95.6	96.8
25/03/2020	792	182.16	316.8	193.3	36.27	37.09	5.4	79%	31%	28%	48%	45%	46%	34%	811	3.41	13.79	5.19	1.54	2.53	0.32	98.1	95.6	97.3	95.8	93.2	94.1
23/04/2020	593	231.27	593	177.9	49.63	50.24	7.7	59%	40%	52%	44%	62%	63%	48%	604	0.91	13.29	3.38	0.68	1.3	0.22	99.6	97.8	98.1	98.6	97.4	97.1
29/05/2020	500	135	390	155	47.85	48.36	9.6	50%	23%	34%	39%	60%	60%	60%	522	0.63	6.79	3.13	0.73	1.27	0.22	99.5	98.3	98.0	98.5	97.4	97.7
20/06/2020	275	126.5	286	112.8	24.86	25.14	3	28%	22%	25%	28%	31%	31%	19%	317	0.16	4.12	0.63	0.7	1.14	0.09	99.9	98.6	99.4	97.2	95.4	97.0
26/07/2020	280	130.2	254.52	112	31.84	32.13	3	28%	22%	22%	28%	40%	40%	19%	353	0.35	6	0.71	1.09	1.45	0.06	99.7	97.6	99.4	96.6	95.5	97.9
10/08/2020	576	216	452.16	205.1	45.27	45.87	5.4	58%	37%	40%	51%	57%	57%	34%	590	0.47	19.47	1.42	0.83	1.43	0.26	99.8	95.7	99.3	98.2	96.9	95.1
08/09/2020	569	238.98	426.75	159.3	35.11	35.69	6.2	57%	41%	38%	40%	44%	45%	39%	599	0.42	11.98	2.64	1.44	2.08	0.42	99.8	97.2	98.3	95.9	94.2	93.3
14/10/2020	546	327.6	698.88	209.7	51.87	52.43	7.8	55%	56%	62%	52%	65%	66%	49%	511	1.94	10.73	2.3	1.89	2.52	0.14	99.4	98.5	98.9	96.4	95.2	98.2
26/11/2020	543	222.63	447.98	214.5	50.72	51.28	6.5	54%	38%	39%	54%	63%	64%	41%	500	1.05	10	1	1.3	1.86	0.16	99.5	97.8	99.5	97.4	96.4	97.5
13/12/2020	473	75.68	170.28	70.95	22.33	22.81	2.4	47%	13%	15%	18%	28%	29%	15%	447	2.55	7.15	0.89	0.8	1.27	0.02	96.6	95.8	98.7	96.4	94.5	99.3
Moyenne	-	227.63	474.21	193.5	42.66	43.27	6.4	60%	39%	42%	48%	53%	54%	40%	-	1.4	10.82	2.26	1.22	1.88	0.21	99.2	97.5	98.8	97.0	95.5	96.8
Min	275	75.68	170.28	70.95	22.33	22.81	2.4	28%	13%	15%	18%	28%	29%	15%	317	0.16	4.12	0.63	0.68	1.14	0.02	96.6	95.6	97.3	95.8	93.2	93.3
Max	1005	534	834.15	410	67	68.03	13	101%	92%	73%	103%	84%	85%	80%	985	3.41	19.47	5.19	1.97	2.98	0.42	99.9	98.6	99.5	98.6	97.4	99.3



G. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP LE REST CNE PEUMERIT

G.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre		040000129108
Commune	PEUMERIT			
Taille de l'agglomération	80 eq. Hab.			
Système de collecte		Code Sandre		0429108S0001
Nom	STEP Le Rest Cne PEUMERIT			
Type(s) de réseau	Unitaire et/ou séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Thierry LE BIS			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre		0429159S0001
Nom	STEP Le Rest Cne PEUMERIT			
Lieu d'implantation	PEUMERIT			
Date de mise en œuvre	2013			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	-	45	6	300
Temps pluie		45		
Débit de référence	45 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2020)			4,8 kg/jour	80 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	-		
	Filière de traitement	T_Sec : Filtre planté de roseaux		
File Boue	Type de traitement	-		
	Filières de traitement	-		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Thierry LE BIS			
Milieu récepteur				
Nom	Saulaie et ruisseau			
Masse d'eau	FRGR1648			
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

G.2. ETUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE

Sans objet en 2020.

H. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

H.1. LES RACCORDEMENTS

H.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
PEUMERIT	29159	-	88

H.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

RAS

H.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

H.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Peumérít	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé conforme	1

Détails des contrôles de raccordements

Commune	Type Prestation	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
Peumérít	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	HENT AR SKOL LE REST	21/08/2020	Branchement raccordé conforme

Le contrôle de conformité des raccordements EU/EP s'inscrit dans une double démarche :

- La protection de l'environnement, en s'assurant que des eaux usées ne sont pas rejetées directement au milieu naturel via le réseau d'eaux pluviales.
- Le fonctionnement optimal des réseaux et des installations de traitement, en diminuant le volume des eaux parasites.

Notre opération de contrôle s'effectue en deux étapes :

- un contrôle dit « en tranchée ouverte » permet de vérifier que la pose des canalisations en partie privée a été réalisée dans les règles de l'art. (RDV à prendre par l'abonné 48h à l'avance).
- un contrôle dit « définitif » valide au moyen de colorants la conformité des raccordements aux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Il appartient à chaque abonné de contacter notre Société afin de convenir d'un rendez-vous pour ces 2 contrôles. Nous vous invitons donc à sensibiliser sur ce point les futurs raccordés au réseau.

Saur met à votre disposition des plaquettes d'information à remettre aux futurs raccordés à la demande du permis de construire.

H.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Sans objet en 2020.

H.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE

H.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PEUMERIT	PR Kersaoul	11.5 m³/h	2013	Oui	Non

H.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
Peumérít	2

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
Peumérít	28/05/20	PR Kersaoul
	19/10/20	PR Kersaoul

H.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

Sans objet en 2020.

H.6. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

En attente des documents SEA

I. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP LE REST CNE PEUMERIT

I.1. BILAN SUR LES VOLUMES

Aucun équipement de mesure en place en entrée (A3) et sortie de station (A4).

I.1. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

I.1.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

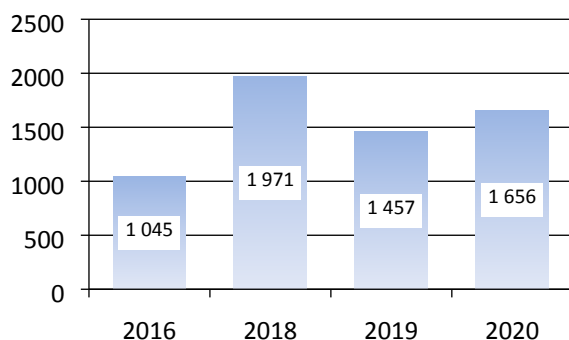
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

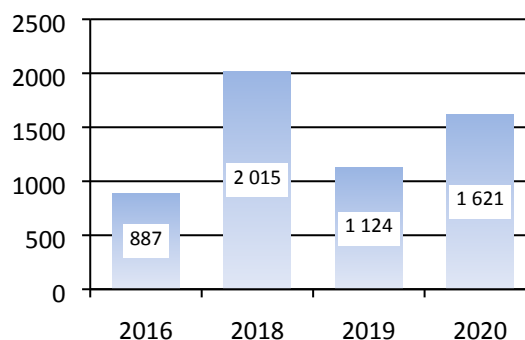
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

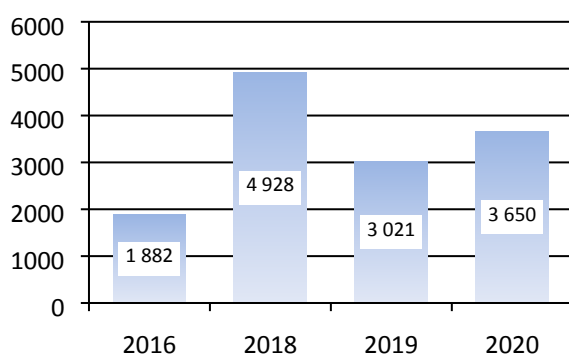
Evolution des charges entrantes totales annuelles DBO5 en kg/an



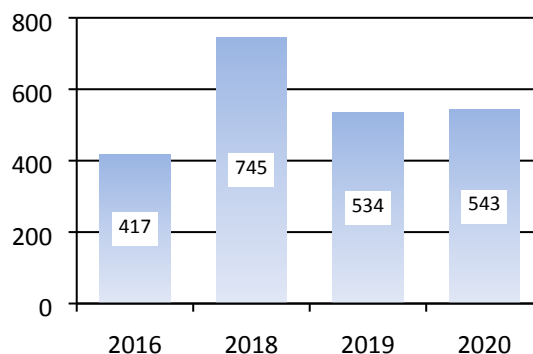
Evolution des charges entrantes totales annuelles MES en kg/an



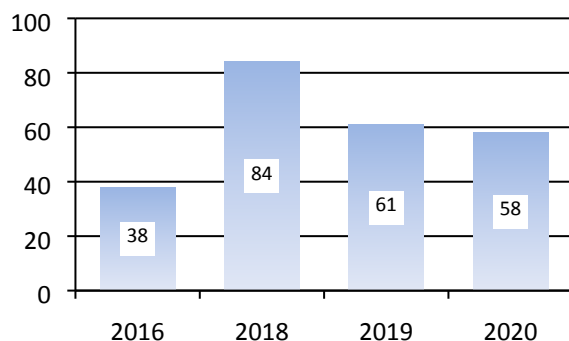
Evolution des charges entrantes totales annuelles DCO en kg/an



Evolution des charges entrantes annuelles Azote Kjeldhal en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles Phosphore total en kg/an



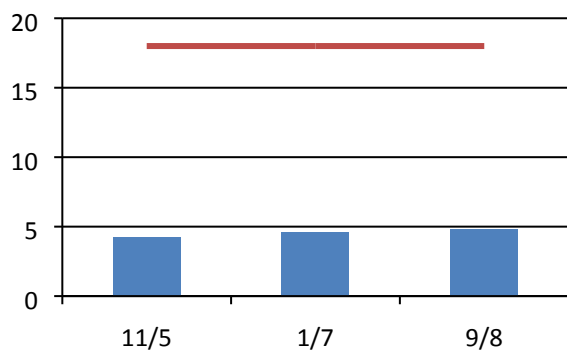
I.1.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

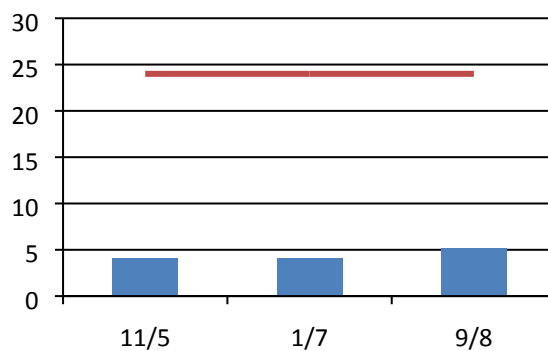
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire $Fe \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire } Ce \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire entrée } Ve \text{ (m}^3\text{)} / 1000$

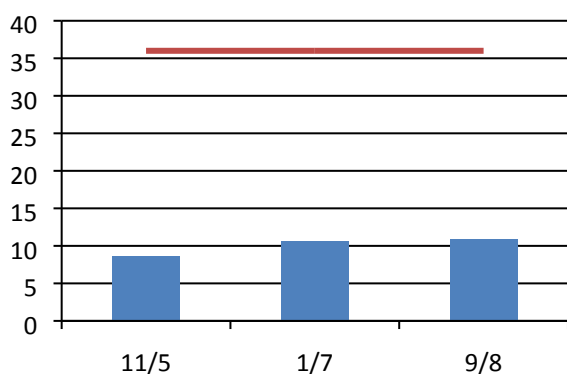
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



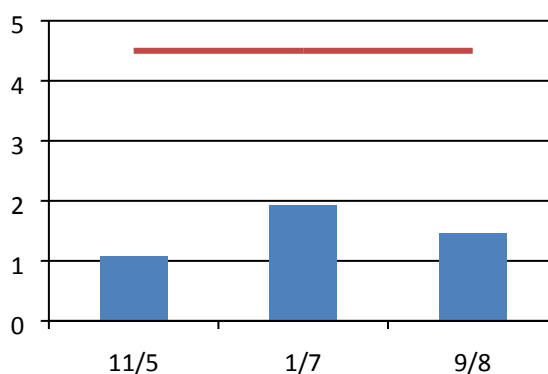
**Charge entrante
MES en kg/j**



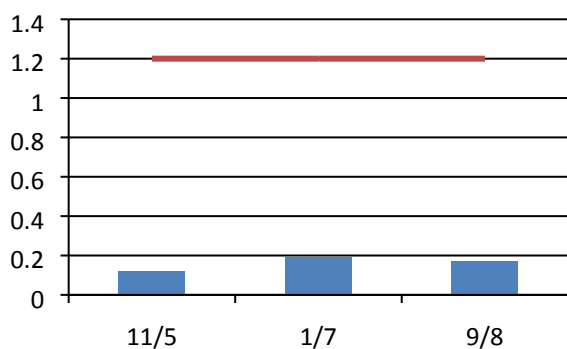
**Charge entrante
DCO en kg/j**



**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**



**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



I.1.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

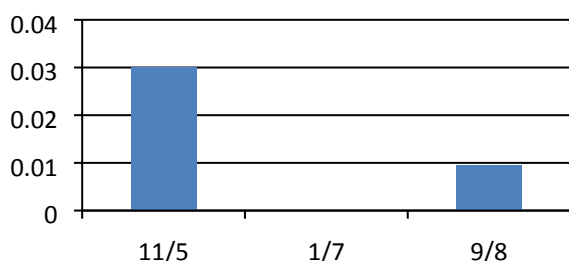
Sans objet 2020.

I.1.4. La pollution sortante du système de traitement

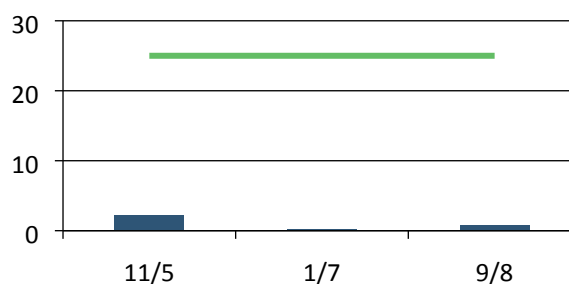
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

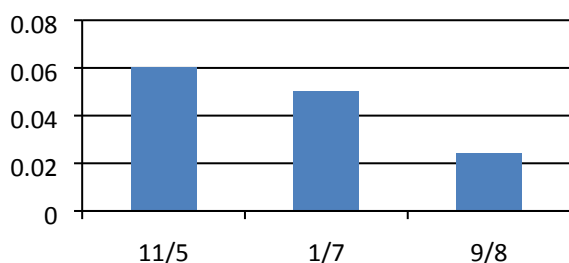
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



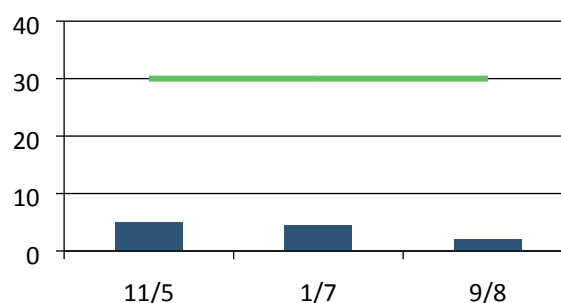
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



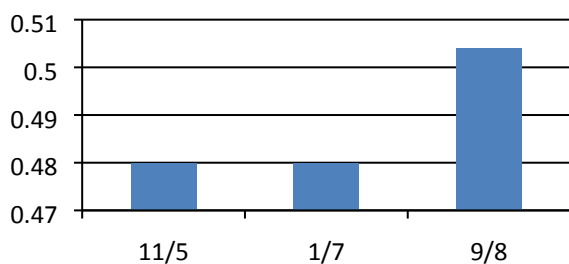
**Charge sortante
MES en kg/j**



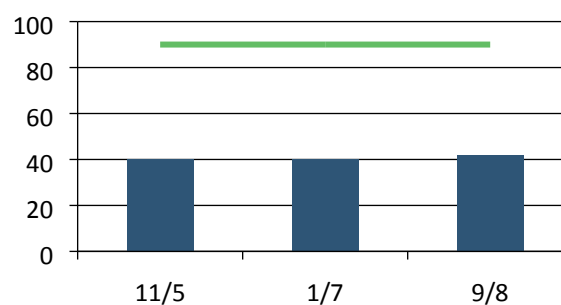
Concentration sortante MES en mg/l



**Charge sortante
DCO en kg/j**

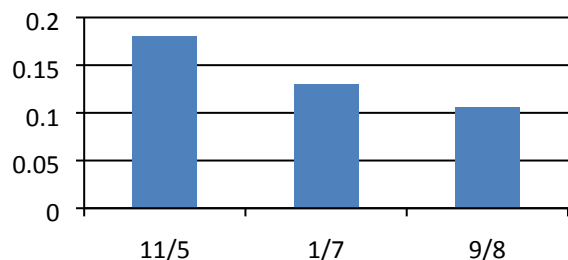


Concentration sortante DCO en mg/l

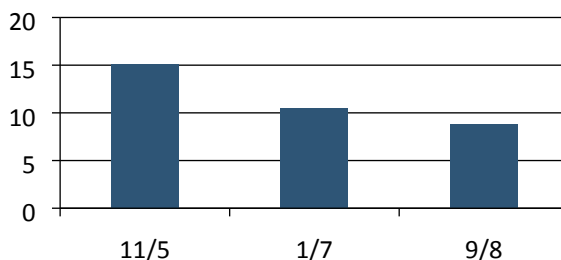




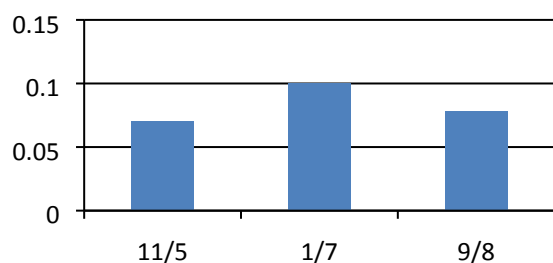
**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**



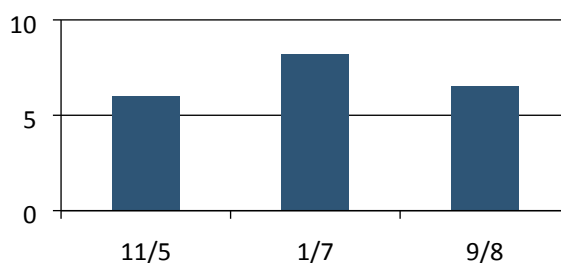
**Concentration sortante Azote Kjeldhal
en mg/l**



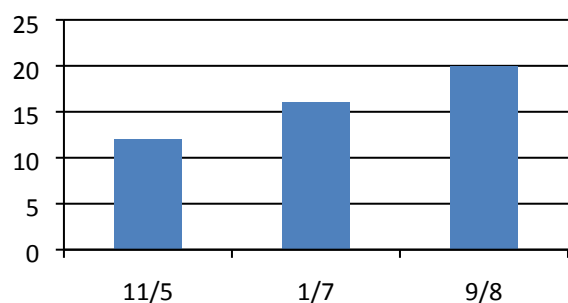
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



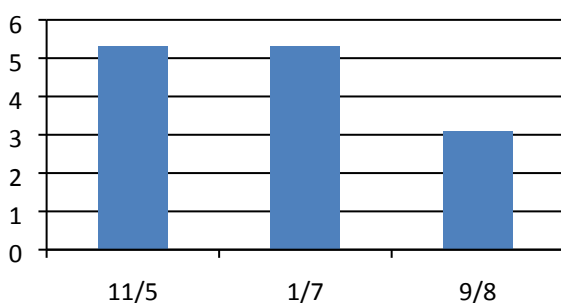
**Concentration sortante Phosphore en
mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



I.1.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

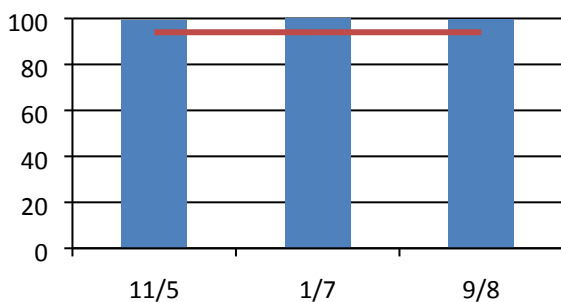
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux } (A2 + A3 + A7)$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

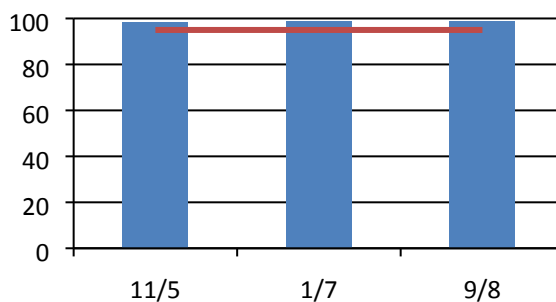
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux } (A2 + A4 + A5)$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

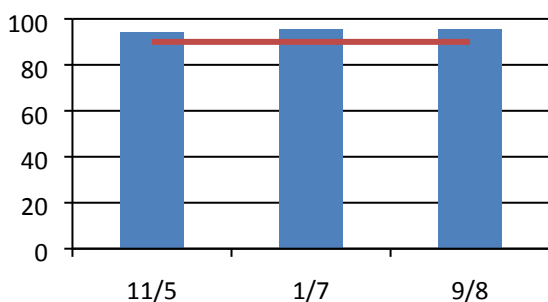
Rendement DBO5 en %



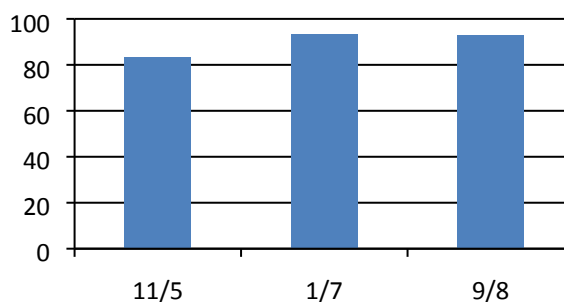
Rendement MES en %



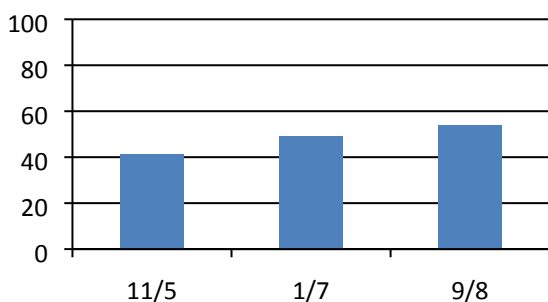
Rendement DCO en %



Rendement Azote Kjeldhal en %



Rendement Phosphore en %



I.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE

I.2.1. Le suivi du milieu récepteur

STEP Le Rest Cne PEUMERIT

Date	Param	M1 - Amont	M2 - Aval
12/05/2020	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,45	0,55
	Azote global (N.GL.)	10,06	9,17
	Azote Kjeldhal (en N)	1,43	1,41
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	0,53	0,6
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	13	13
	Matières en suspension	2	4
	Nitrates (en N-NO3)	8,6	7,73
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03
	Phosphore total (en P)	0,093	0,09
01/07/2020	Potentiel en Hydrogène (pH)	6,25	6,94
	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,22	0,11
	Azote global (N.GL.)	8,67	7,84
	Azote Kjeldhal (en N)	0,52	0,47
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	0,2	0,3
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	13	13
	Matières en suspension	2,4	4,8
	Nitrates (en N-NO3)	8,12	7,34
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03
10/08/2020	Phosphore total (en P)	0,079	0,039
	Potentiel en Hydrogène (pH)	6,8	6,9
	Azote ammoniacal (en N-NH4)	1,2	1,1
	Azote global (N.GL.)	9,48	3,535
	Azote Kjeldhal (en N)	0,61	0,4
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	1,6	1,7
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	18	17
	Matières en suspension	3	3
	Nitrates (en N-NO3)	8,84	3,1
	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,035
	Phosphore total (en P)	0,096	0,007
	Potentiel en Hydrogène (pH)	6,9	7,2

I.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS

I.3.1. Les boues

Sans objet 2020.

I.3.2. Les autres sous-produits

Sans objet 2020.

I.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS

I.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Sans objet 2020.

I.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Sans objet 2020.

I.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE

I.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Lors des 3 bilans réalisés en 2020, les résultats ne respectent pas les conditions imposées au rejet (pH de rejets inférieur à 5,5 et dépassement en NTK le 11/05)

En MAI 2020 renouvellement du mécanisme des augets

Fauchages des roseaux au printemps 2020

I.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet en 2020.

I.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).



	Débit journalier de référence (m3/j)	45	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	18	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		3		3		3		-		3		-	-	-	-	
	Nombre de mesures réalisées		3		3		3		-		3		-	-	-	3	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98,9	3,8	95,1	40,67	99,7	1,05	-	81,93	89,8	11,47	10,57	0,09	70,37	47,9	6,91
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		3		3		3		-		3		-	-	-	3	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,9	3,8	95,1	40,67	99,7	1,05	-	81,93	89,8	11,47	10,57	0,09	70,37	47,9	6,91
	Valeur réhibitoire (1)		-		-		-		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		-		0		-	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		95	30	90	90	94	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		1		1		1		-		0		-	-	-	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		-		0		-	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	85	15	-	-	-	55	10
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme		-	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.



I.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Sans objet 2020.

I.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

Résultats d'autosurveillance 2020

Concentration

2020	ENTREE											SORTIE										
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	
11/05/2020	12	354	715	340	90.16	68.84	0.03	1	91.19	10.15	2.02	12	2.15	40	5	15.11	14.21	0.119	71	86.23	5.98	
01/07/2020	12	380	885	340	160	125.8	0.03	1	161	16.05	2.33	12	0.2	40	4.4	10.5	9.8	0.121	63.5	74.12	8.21	
09/08/2020	12	400	900	430	121.7	100.6	0.03	1	122.7	13.8	2.25	12	0.8	42	2	8.8	7.7	0.03	76.6	85.43	6.54	
Moyenne	-	378	833.33	370	124	98.41	0.03	1	125	13.33	2.2	-	1.05	40.67	3.8	11.47	10.57	0.09	70.367	81.93	6.91	
Min	12	354	715	340	90.16	68.84	0.03	1	91.19	10.15	2.02	12	0.2	40	2	8.8	7.7	0.03	63.5	74.12	5.98	
Max	12	400	900	430	160	125.8	0.03	1	161	16.05	2.33	2026	2.15	42	5	15.11	14.21	0.121	76.6	86.23	8.21	

Flux et rendement

2020	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
11/05/2020	12	4.25	8.58	4.08	1.08		0.12	27%	24%	24%	17%	24%		10%	12	0.03	0.48	0.06	0.18		0.07	99.4	94.4	98.5	83.2		41.1
01/07/2020	12	4.56	10.62	4.08	1.92		0.19	27%	25%	30%	17%	43%		16%	12	0	0.48	0.05	0.13		0.1	99.9	95.5	98.7	93.4		48.8
09/08/2020	12	4.8	10.8	5.16	1.46		0.17	27%	27%	30%	22%	32%		14%	12	0.0096	0.504	0.024	0.1056		0.07848	99.8	95.3	99.5	92.8		53.8
Moyenne	-	4.54	10	4.44	1.49		0.16	27%	25%	28%	19%	33%		13%	-	0.0	0.5	0.0	0.1		0.1	99.7	95.1	98.9	89.8		47.9
Min	12	4.25	8.58	4.08	1.08		0.12	27%	24%	24%	17%	24%		10%	12	0.0	0.5	0.0	0.1		0.1	99.4	94.4	98.5	83.2		41.1
Max	12	4.8	10.8	5.16	1.92		0.19	27%	27%	30%	22%	43%		16%	12	0.0	0.5	0.1	0.2		0.1	99.9	95.5	99.5	93.4		53.8



J. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN

J.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement			Code Sandre		040000129108
Commune		PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN			
Taille de l'agglomération		1 159 eq. Hab.			
Système de collecte			Code Sandre		0429108S0001
Nom		STEP PLOGASTEL ST GERMAIN			
Type(s) de réseau		100% séparatif			
Industriels raccordés		NON			
Exploitant		SAUR			
Personne à contacter		Thierry LE BIS			
Station de traitement des eaux usées			Code Sandre		0429167S0001
Nom		STEP PLOGASTEL ST GERMAIN			
Lieu d'implantation		PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN			
Date de mise en œuvre		2015			
Maître d'ouvrage		CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure		Equivalent habitant
Temps sec	126	400	75	2 100	
Temps pluie		400			
Débit de référence	400 m³/j				
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2020)			69,52 kg/jour		1 159 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
	Filière de traitement		Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation		
File Boue	Type de traitement		Epannage		
	Filières de traitement		Epaississement statique + centrifugation		
Exploitant		SAUR			
Personne à contacter		Thierry LE BIS			
Milieu récepteur					
Nom		Ruisseau & zone d'infiltration			
Masse d'eau		FRGR1581			
Type	Rejet superficiel		Eau douce de surface rivière de Pont l'Abbé		
	Rejet souterrain		Sol		

J.2. ETUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Plogastel Saint Germain	-	Diagnostic permanent (DSP)	29/11/2011	07/2013	Prévu lors de révision du PLU en 2020

❖ Schéma directeur d'assainissement : Sans objet

❖ Etude diagnostique :

Diagnostic permanent du réseau et gestion patrimoniale réalisées dans le cadre de la DSP (07/11 – 07/21)

Conclusions de l'étude diagnostique :

- ⇒ Prédiagnostic (Point 0) : EPI = 1570 m³/an – SA = 0,22 Ha
- ⇒ Mesure terrain : EPI = 45m³/j

❖ Zonage Eaux usées (délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) : approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 29/11/11

❖ Zonage Eaux Pluviales (délimitation des zones pour lutter contre le ruissellement et la pollution induite) : 7/2013

- ⇒ Les conclusions du zonage Eaux pluviales seront intégrées dans le document de révision du PLU prévu en 2020
- ⇒ L'étude pour la révision du P.L.U. est en cours, l'enquête publique est prévue en 2020

K. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

K.1. LES RACCORDEMENTS

K.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	29167	-	486

K.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement	Concentration, charges et volumes autorisés	Auto-surveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Manoir du Hilguy	Plogastel Saint Germain	hôtellerie	☐ Néant ☐ Autorisation ☒ Convention	☒ Macropolluants ☐ Micropolluants	Volume journalier : 30 m ³ /j Débit instantané de pointe : 15 m ³ /h pH : 5,5 à 8,5 Température : < 30°C DBO5 : 16,8 kg/j	☐ Oui ☒ Non	22/02/2013 (10 ans)

K.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Le tableau suivant reprend les différents travaux engagés dans le cadre de la réduction des eaux parasites et le gain estimé :

Adresse	Réalisation travaux	Débit en m ³ /j	Réparation	Commentaires	Linéaire (ml)	Remarques
Casse reseau lot de kerleron	SAUR	80,0	reparation réalisé le 26/02/2016	casse sur pvc 160 du a pose de reseau EDF	2 ml	gain de 3 m ³ /h

K.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

K.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Plogastel-Saint-Germain	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé conforme	2

Détails des contrôles de raccordements

Commune	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
Plogastel-Saint-Germain	BRISCOUL HUELLA	13/03/2020	Branchement raccordé conforme
	RUE DES BRUYERES	02/06/2020	Branchement raccordé conforme

Le contrôle de conformité des raccordements EU/EP s'inscrit dans une double démarche :

- La protection de l'environnement, en s'assurant que des eaux usées ne sont pas rejetées directement au milieu naturel via le réseau d'eaux pluviales.
- Le fonctionnement optimal des réseaux et des installations de traitement, en diminuant le volume des eaux parasites.

Notre opération de contrôle s'effectue en deux étapes :

- un contrôle dit « en tranchée ouverte » permet de vérifier que la pose des canalisations en partie privée a été réalisée dans les règles de l'art. (RDV à prendre par l'abonné 48h à l'avance).
- un contrôle dit « définitif » valide au moyen de colorants la conformité des raccordements aux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Il appartient à chaque abonné de contacter notre Société afin de convenir d'un rendez-vous pour ces 2 contrôles. Nous vous invitons donc à sensibiliser sur ce point les futurs raccordés au réseau.

Saur met à votre disposition des plaquettes d'information à remettre aux futurs raccordés à la demande du permis de construire.

K.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
Plogastel-Saint-Germain	51,85

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
Plogastel-Saint-Germain	03/03/20	Lieu Dit Roz Ar Gall	51,85

K.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Diagnostic eaux parasites à l'échelle de la station d'épuration

Nom du Poste	Linéaire (ml)	Eaux sanitaire Vsan (m3/an)	Eaux parasites				Volume total (m3)	% Eaux parasites	Indice linéaire d'ECP (l/h/ml)
			VEPI (m3)	% EPI	VEPC (m3)	% EPC			
STEP Kerdidro	19 396	119 178	49 949	26%	21 009	11%	190 137	37%	0,42
Lagune + PR Penhors	4 354	6 267	11 695	51%	5 060	22%	23 022	73%	0,44
Step de Landudec	7 000	23 996	11 531	30%	2 554	7%	38 082	37%	0,23
Step Plogastel ST Germain	9 327	29 555	3 185	9%	4 299	12%	37 039	20%	0,09
STEP CNE Ploneur Lanvern	43 198	177 286	22 672	10%	18 423	8%	218 381	19%	0,11

A l'exception de la STEP de Plogastel ST Germain, les systèmes de collecte associés à chacune des STEP sont plus sensibles aux eaux parasites d'infiltration qu'aux eaux parasites de captages.

Les systèmes de collecte des STEP de Penhors, de Kerdidro et de Landudec sont les plus impactés par les eaux parasites.

Volumes et sensibilité aux eaux parasites sur le système de collecte de la STEP de Plogastel ST Germain :

Nom du Poste	Linéaire (ml)	Eaux sanitaire Vsan (m3/an)	Eaux parasites				Volume total (m3)	% Eaux parasites	Indice linéaire d'ECP (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPI (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPC (l/h/ml)
			VEPI (m3)	% EPI	VEPC (m3)	% EPC					
Step Plogastel ST Germain	6 392	29 555	3 185	9%	4 299	12%	37 039	20%	0,13	0,06	0,08
Step Plogastel ST Germain isolé	6 228	16 621	2 458	11%	2 587	12%	21 666	23%	0,09	0,05	0,05
PR Lavoir Pont guen isolé	2 173	7 978	486	5%	1 141	12%	9 606	17%	0,09	0,03	0,06
PR Manoir Parc Zale	164	598	125	16%	67	9%	791	24%	0,13	0,09	0,05
PR Hilguy	225	4 358	133	3%	525	10%	5 016	13%	0,33	0,07	0,27

Les différents bassins de collecte de la STEP de Plogastel ST Germain sont peu parasités.

K.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE

K.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	PR du Hilguy	15 m³/h	2000	Oui	Non
	PR du Lavoir Pont Guen	12 m³/h	2000	Oui	Non
	PR du Manoir Parc Zale	11 m³/h	2000	Oui	Non
	PR Gendarmerie Le Leurre	6.5 m³/h	2000	Oui	Non

K.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Sans objet en 2020.

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Nombre	Type	Linéaire hydrocuré (mL)
Plogastel-Saint-Germain	4	-	0
	4	Sur branchement public	5
	2	Sur réseau séparatif eaux usées	0
	1	Tabouret siphonide privatif facturable	0
Total	11		5

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
Plogastel-Saint-Germain	19/08/20	215 Lieu Dit Roz Ar Gall
	28/11/20	2 Cité des Hortensias
	05/12/20	10 Cité des Hortensias

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
Plogastel-Saint-Germain	03/02/20	Réseau communal
	25/05/20	2 Rue Stang Keleron
	22/08/20	9 Rue de Kerzerguen
	09/09/20	15 Cité des Hortensias
	08/10/20	2 Rue des Bruyères
	22/10/20	34 Rue du Leurrré
	22/10/20	32 Rue du Leurrré
	23/11/20	32 Rue du Leurrré

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
Plogastel-Saint-Germain	2

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
Plogastel-Saint-Germain	10/02/20	PR Gendarmerie Le Leurre
	10/02/20	PR du Lavoir Pont Guen

K.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité brute (en kg)	Destinations(s) et répartition(s)
Refus de dégrillage	0	Refus dégrillage évacué vers dé (028 %); Refus dégrillage évacué vers in (072 %)
Sables	0	Sable produit évacué vers incin (100 %)
Huiles / Graisses	0	
Matières de curage	0	Apport extérieur de produits de (100 %)

K.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 : Sans objet en 2020.

Pour les déversements des points R1 : Aucun déversement n'a été constaté en 2020 sur les PR du Lavoir Pont Guen et Gendarmerie Le Leurre.



K.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

Sans objet 2020.

K.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

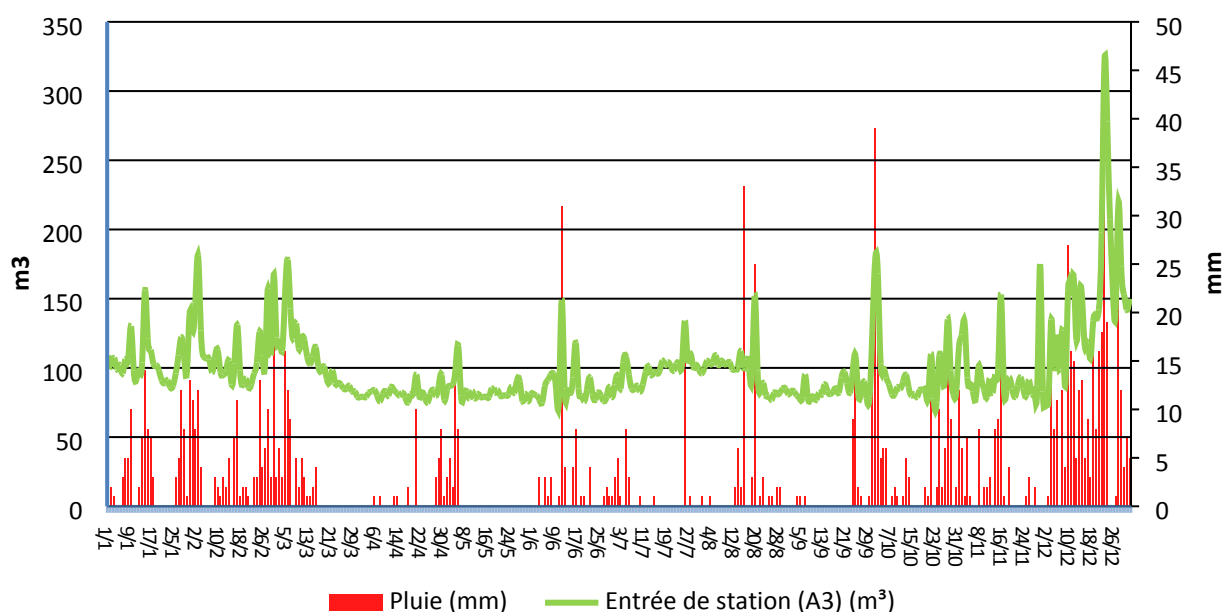
En attente des documents SEA

L. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP PLOGASTEL ST GERMAIN

L.1. BILAN SUR LES VOLUMES

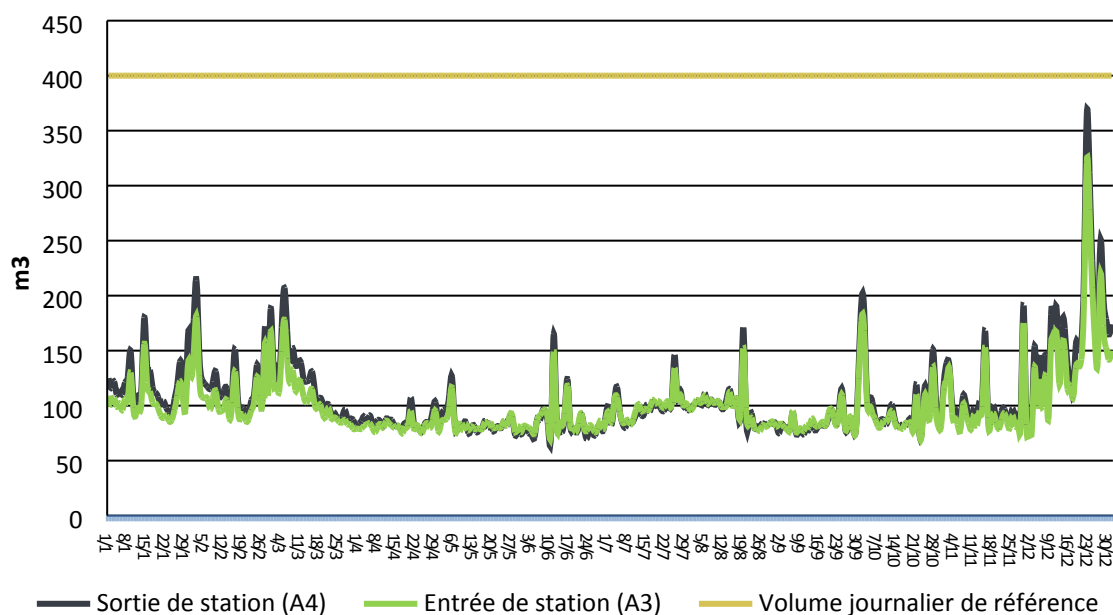
L.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée de la station (A3) en m³/j



L.1.2. Volume sortant du système de traitement

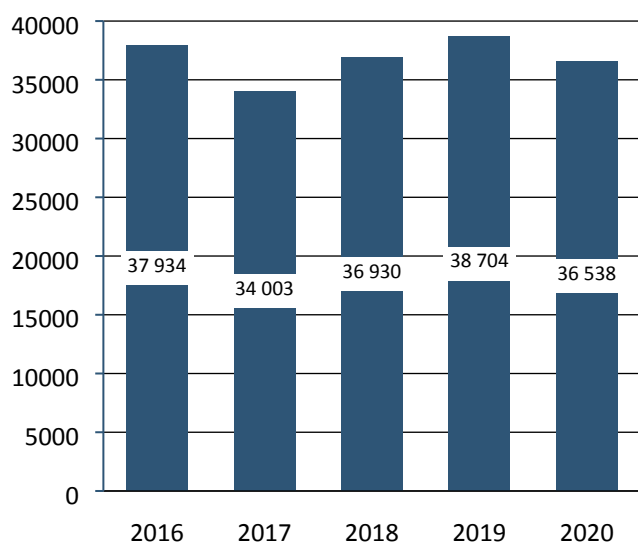
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3) et de la sortie (A4) en m³/j



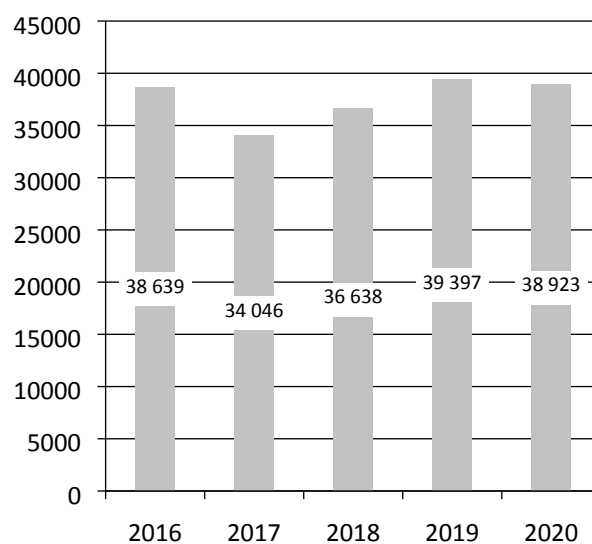
L.1.3. Evolutions des volumes totaux entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2016	4 957	3 867	3 014	2 707	2 944	3 081	3 173	3 357	2 981	2 741	2 661	2 451	37 934
	2017	2 431	2 415	2 779	2 632	2 931	2 929	3 083	3 133	3 096	2 923	2 439	3 212	34 003
	2018	3 579	2 894	3 083	2 799	2 965	2 965	3 219	3 122	2 879	2 802	2 875	3 748	36 930
	2019	2 723	2 954	2 585	2 618	2 935	3 022	3 089	3 407	3 137	3 434	4 473	4 327	38 704
	2020	3 284	3 235	3 294	2 453	2 588	2 599	3 065	3 003	2 576	2 974	2 850	4 617	36 538
Sortie de station (A4) (m3)	2016	5 139	3 962	3 044	2 613	2 903	2 962	3 106	3 355	3 191	3 057	2 893	2 414	38 639
	2017	2 624	2 448	2 801	2 514	2 841	2 958	2 999	3 078	3 148	2 977	2 494	3 164	34 046
	2018	3 687	2 891	3 041	2 675	2 771	2 704	3 205	3 110	2 923	2 818	2 824	3 989	36 638
	2019	2 774	3 117	2 540	2 475	2 732	2 759	2 892	3 362	3 173	3 571	5 033	4 969	39 397
	2020	3 720	3 634	3 672	2 579	2 614	2 565	3 044	3 038	2 559	3 158	3 090	5 250	38 923
Pluie (mm)	2016	261	132	84	48	38	58	21	25	48	42	103	34	894
	2017	39	86	79	12	45	39	46	29	92	48	50	114	679
	2018	130	73	108	32	65	47	77	22	22	60	175	159	970
	2019	86	89	54	57	52	58	32	106	86	185	297	160	1 262
	2020	120	123	72	33	31	72	36	82	48	163	72	336	1 188

Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m3



Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m3



L.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire (V_e : entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

L.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

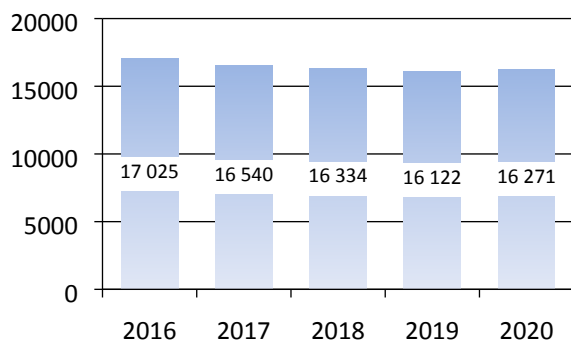
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

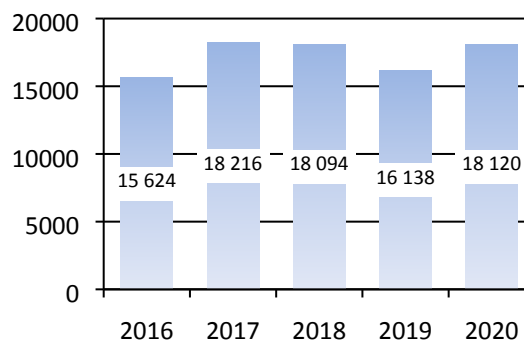
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg / an = [moyenne (Concentration (A_2) mg/L x Volume déversé (A_2) m³) + moyenne (Concentration (A_3) mg/L x Volume entrée (A_3) m³) + moyenne (Concentration (A_7) mg/L x Volume apports (A_7) m³)] x 365 / 1000

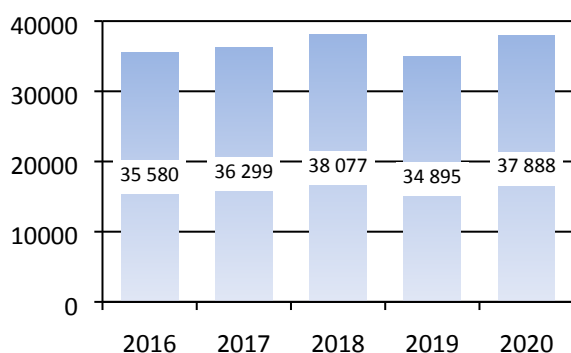
Evolution des charges entrantes totales annuelles DBO5 en kg/an



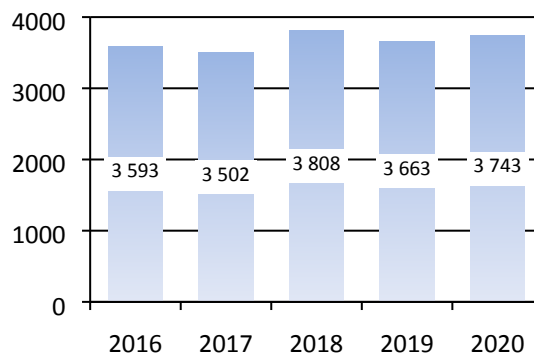
Evolution des charges entrantes totales annuelles MES en kg/an



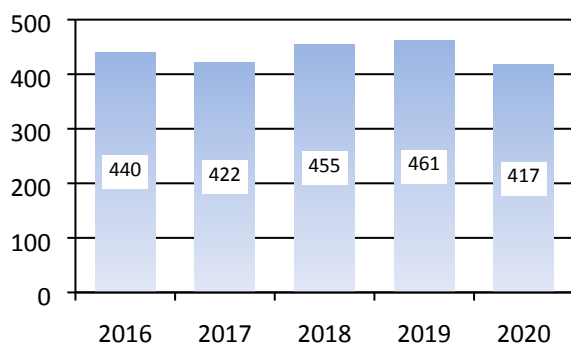
Evolution des charges entrantes totales annuelles DCO en kg/an



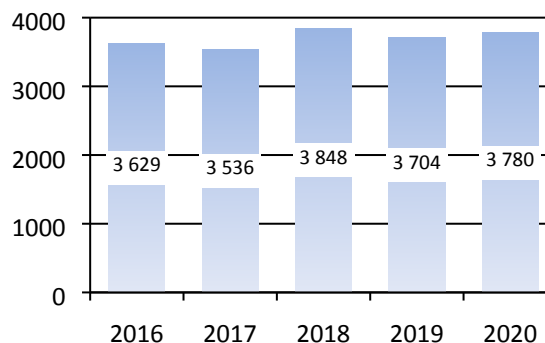
Evolution des charges entrantes annuelles Azote Kjeldhal en kg/an



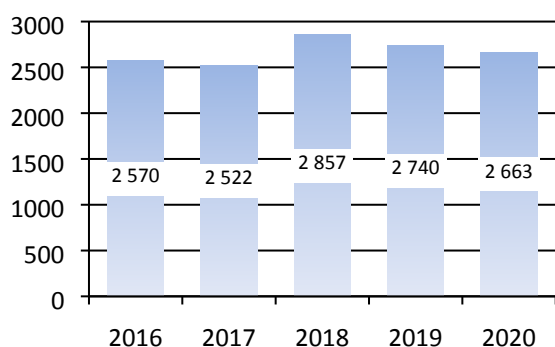
Evolution des charges entrantes totales annuelles Phosphore total en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Global en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



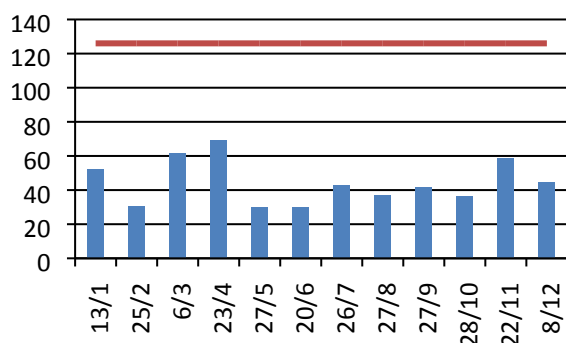
L.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

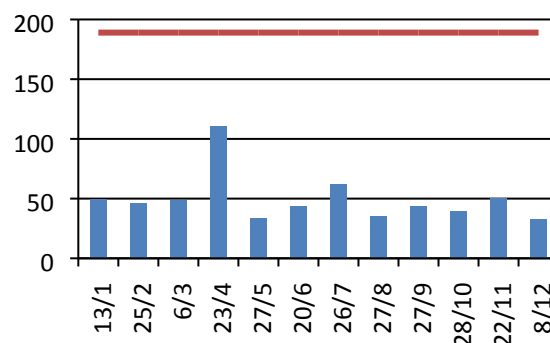
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire $Fe \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire } Ce \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire entrée } Ve \text{ (m}^3\text{)} / 1000$

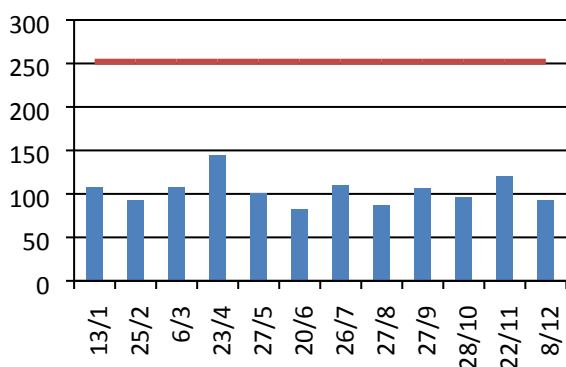
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



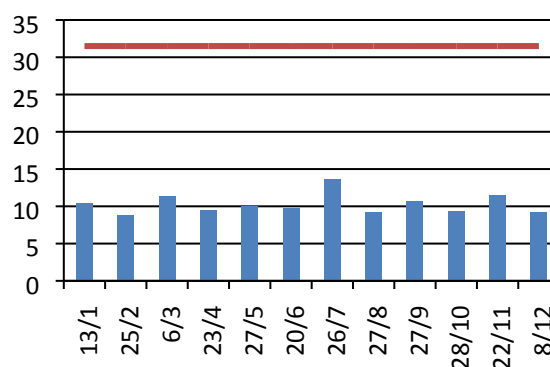
**Charge entrante
MES en kg/j**



**Charge entrante
DCO en kg/j**

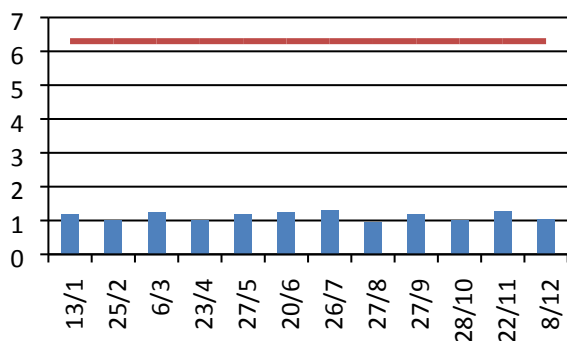


**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**

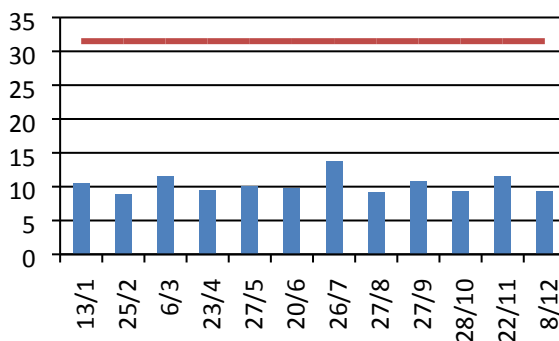




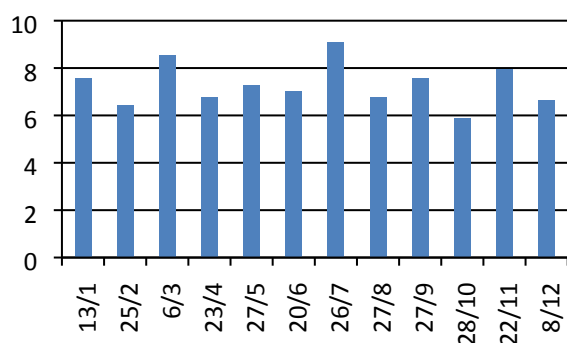
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



L.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

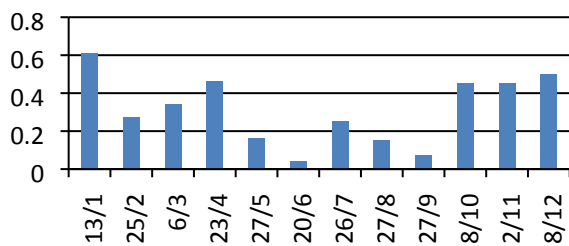
Sans objet en 2020.

L.2.4. La pollution sortante du système de traitement

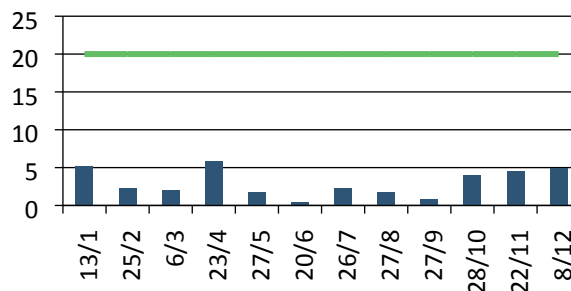
Flux réglementaire sortie $F_s \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire sortie } C_s \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire sortie } V_s \text{ (m}^3\text{)}/x$
1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

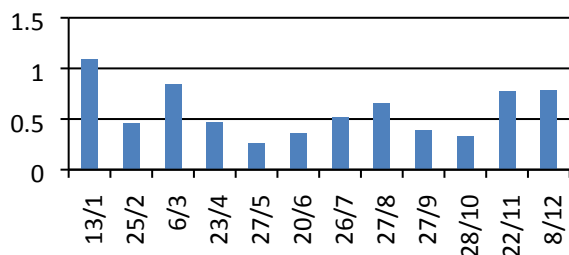
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



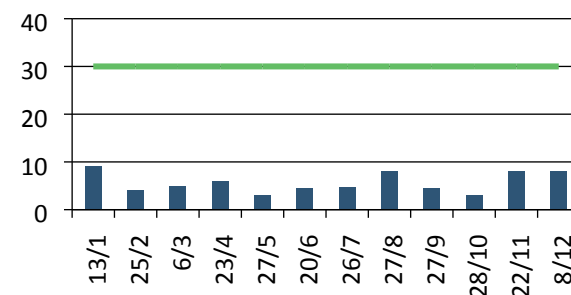
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



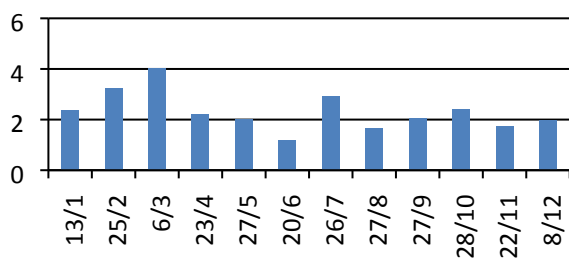
**Charge sortante
MES en kg/j**



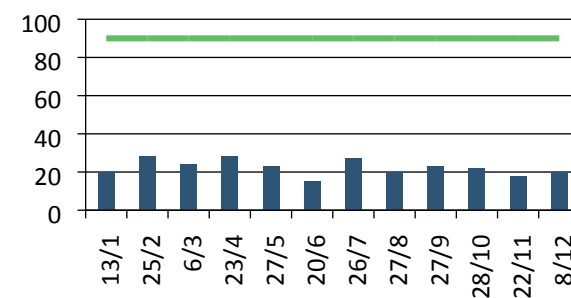
Concentration sortante MES en mg/l



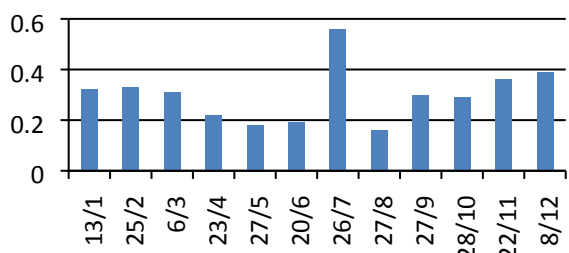
**Charge sortante
DCO en kg/j**



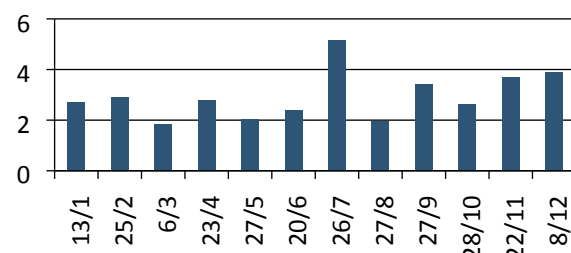
Concentration sortante DCO en mg/l



**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**

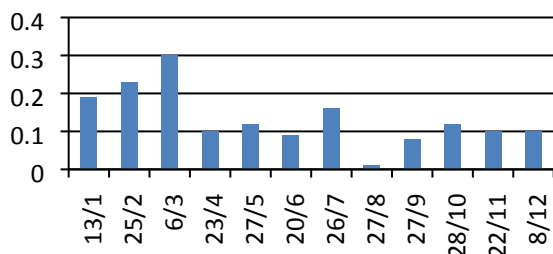


**Concentration sortante Azote Kjeldhal
en mg/l**

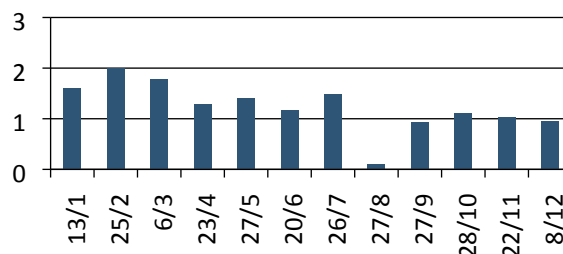




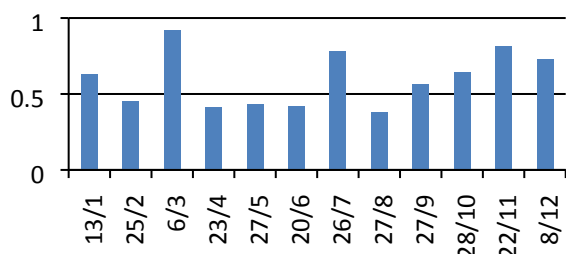
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



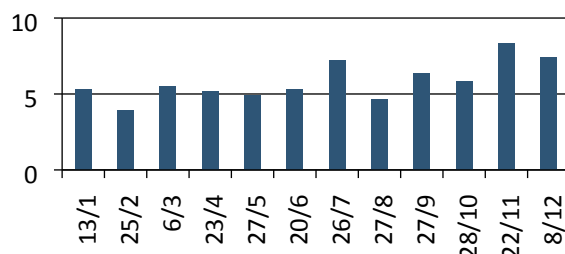
**Concentration sortante Phosphore en
mg/l**



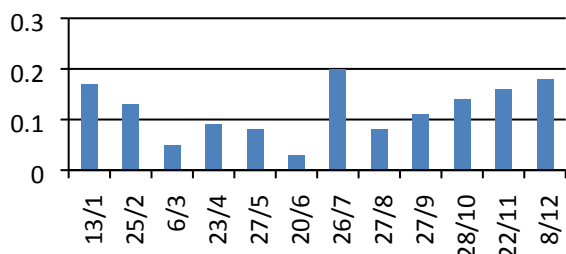
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



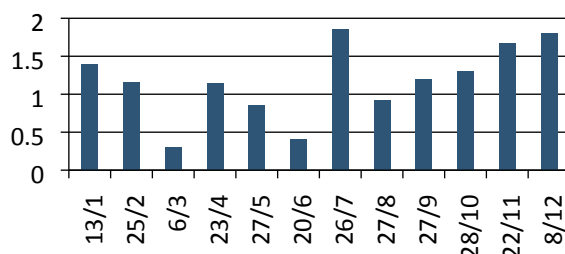
**Concentration sortante Azote global en
mg/l**



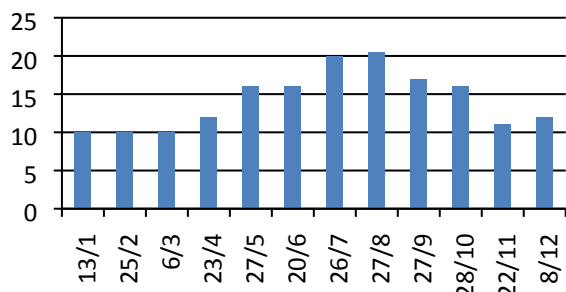
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



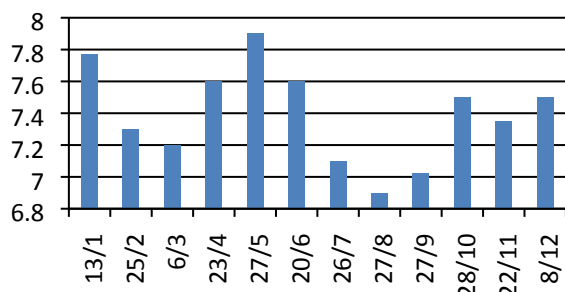
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



L.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

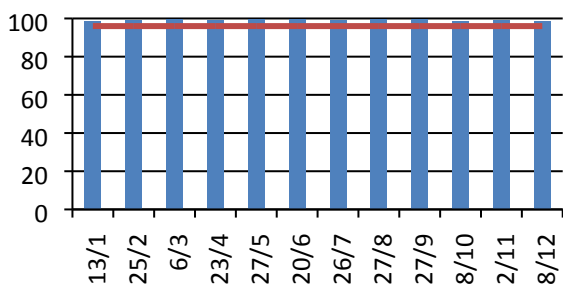
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

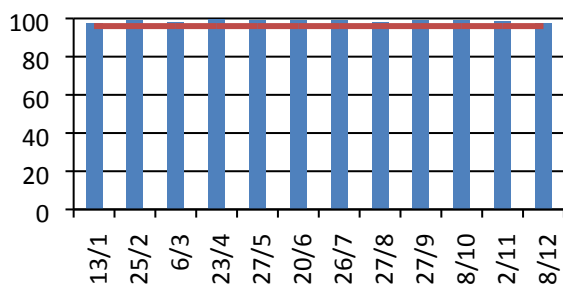
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

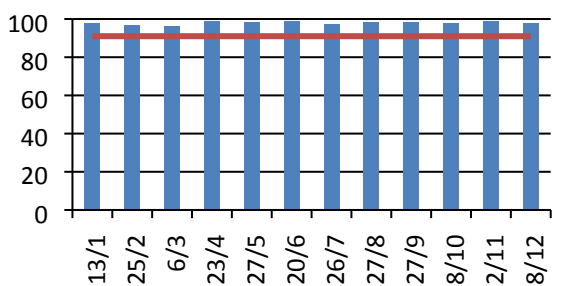
Rendement DBO5 en %



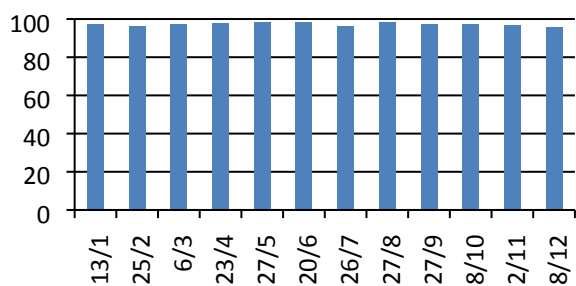
Rendement MES en %



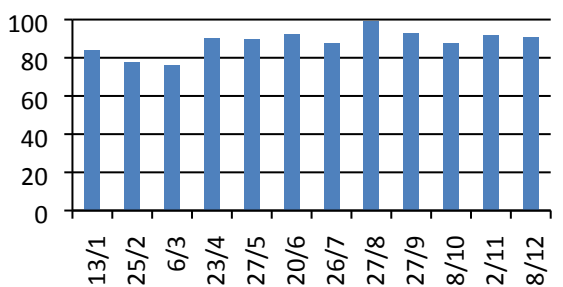
Rendement DCO en %



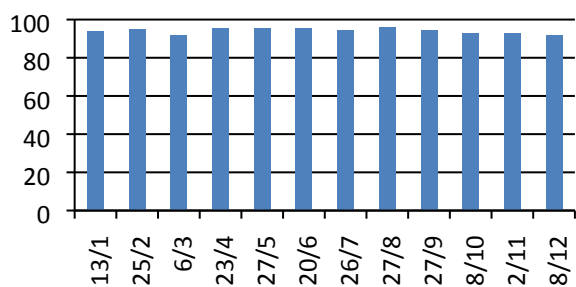
Rendement Azote Kjeldhal en %



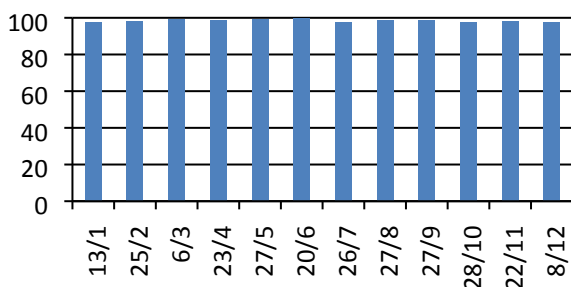
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



L.2.6. Le suivi du milieu récepteur

STEP PLOGASTEL ST GERMAIN

Date	Param	M1 - Amont	M2 - Aval	M3 - Amont - Suivi nappe	M3 - Aval - Suivi nappe
27/05/2020	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	0,34	0,39	0,4	0,32
	Azote global (N.GL.)	7,98	8,24	8,831	6,84
	Azote Kjeldhal (en N)	0,45	0,48	0,47	0,34
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	0,9	0,6	1,7	0,5
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	13	13	13	13
	Matières en suspension	2	5	333	62
	Nitrates (en N-NO ₃)	7,5	7,46	8,32	6,47
	Nitrites (en N-NO ₂)	0,03	0,3	0,041	0,03
27/08/2020	Phosphore total (en P)	0,021	0,041	0,12	0,036
	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	0,25	0,27		
	Azote global (N.GL.)	5,25	6,21		
	Azote Kjeldhal (en N)	0,52	0,68		
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	0,5	0,5		
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	13	13		
	Matières en suspension	305	520		
	Nitrates (en N-NO ₃)	4,7	5,5		
28/09/2020	Nitrites (en N-NO ₂)	0,03	0,03		
	Phosphore total (en P)	0,114	0,022		
	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	0,2	0,1		
	Azote global (N.GL.)	6,551	7,23		
	Azote Kjeldhal (en N)	1,6	1,8		
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	0,5	0,5		
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	13	15		
	Matières en suspension	11	87		
22/11/2020	Nitrates (en N-NO ₃)	4,9	5,4		
	Nitrites (en N-NO ₂)	0,051	0,03		
	Phosphore total (en P)	0,19	0,27		
	Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	0,22	0,17		
	Azote global (N.GL.)	7,37	7,45		
	Azote Kjeldhal (en N)	1,56	1,58		
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	0,5	0,5		
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	13	13		
	Matières en suspension	6	12		
	Nitrates (en N-NO ₃)	5,78	5,84		
	Nitrites (en N-NO ₂)	0,03	0,03		
	Phosphore total (en P)	0,2	0,2		

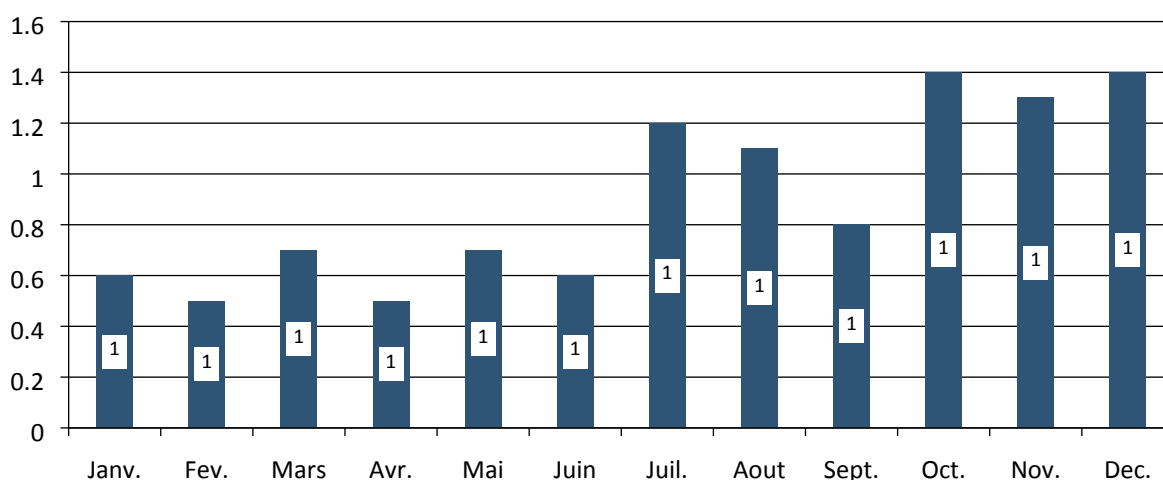
L.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS

L.3.1. Les boues

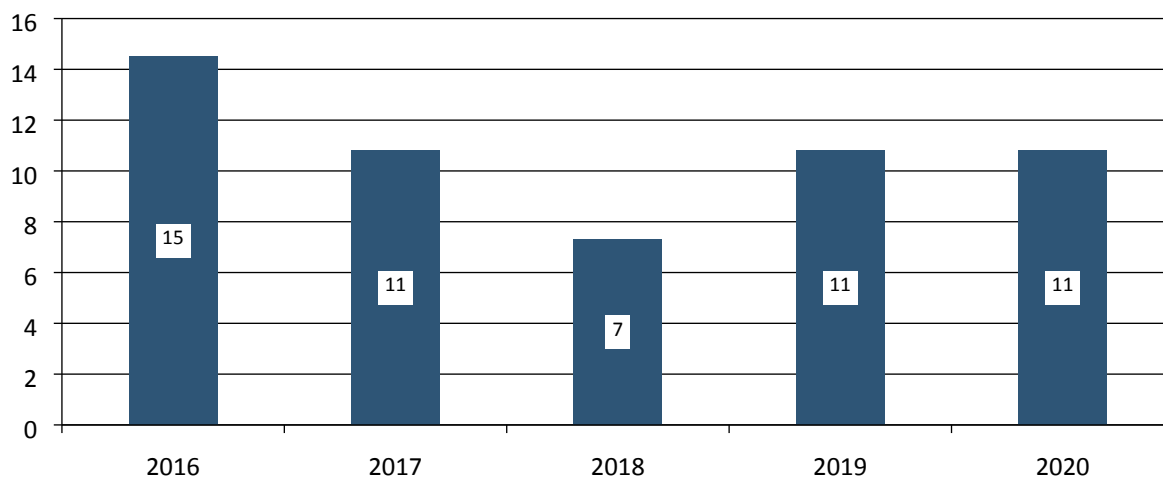
Boues			Quantité annuelle brute (m³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			630	10,762
Boues apportées (point S5)	Origine station	Code SANDRE		
	Total		-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)			195	7,02

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers épandage agricole	7,02	100.00%	

L.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de tamisage (S11) en kg	9 000	Refus tamisagee évacué vers décharge

L.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS

L.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	49 493

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

L.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	6 219
Poly cation liq ou émuls	Boue	270

L.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE

L.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Un passage caméra a été réalisé sur la canalisation de retour des eaux du local boues vers le poste d'égouttures conclusion une rupture près d'un regard de visite occasionnant une infiltration importante un chemisage est prévu rapidement

La mise en place en juillet d'un système automatique de purge/rinçage de la canalisation sur laquelle se situe le débitmètre de comptabilisation des boues produites s'avère concluante pour la fiabilité de ce dernier

L.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet en 2020.

L.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).



			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	400	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	126															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98,7	5,66	97,7	22,33	99,3	3,01	94,3	5,82	97,1	2,95	1,17	0,1	2,76	88,4	1,24
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,7	5,66	97,7	22,33	99,3	3,01	94,3	5,82	97,1	2,95	-	-	-	88,4	1,24
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		96	30	91	90	96	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	85	15	90	10	5	-	-	90	2
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.



L.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Sans objet en 2020.

L.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

La station de Plogastel Saint Germain est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2020.

Résultats d'autosurveillance 2020

Concentration

STEP PLOGASTEL ST GERMAIN																						
2020	ENTREE											SORTIE										
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	
13/01/2020	104	500	1030	480	100	72.7	0.03	1	101	11.5	2.06	118	5.2	20	9.2	2.7	1.4	0.107	2.51	5.32	1.6	
25/02/2020	109	283	850	420	80.5	59.2	0.03	1	81.53	9.4	3	115	2.32	28	4	2.9	1.15	0.03	1	3.93	1.99	
06/03/2020	143	430	750	340	79.3	59.7	0.03	1	80.33	8.8	1.74	168	2	24	5	1.85	0.3	0.149	3.5	5.5	1.78	
23/04/2020	79	880	1830	1400	119	85.55	0.03	1	120	12.9	2.08	79	5.8	28	6	2.8	1.14	0.096	2.24	5.14	1.28	
27/05/2020	90	330	1124	370	110.8	80.8	0.03	1	111.8	13.4	3.41	88	1.8	23	3	2.02	0.86	0.096	2.8	4.92	1.41	
20/06/2020	84	360	974	520	116.2	83.9	0.03	1	117.2	15	2.71	80	0.5	15	4.5	2.4	0.4	0.08	2.8	5.28	1.18	
26/07/2020	107	400	1023	580	127.8	84.88	0.03	1	128.8	12.3	2.56	108	2.3	27	4.8	5.15	1.86	0.105	1.95	7.2	1.48	
27/08/2020	81	460	1065	440	112.8	83.8	0.03	1	113.8	11.9	2.32	82	1.8	20	8	1.96	0.92	0.08	2.6	4.64	0.11	
27/09/2020	90	465	1180	485	118.3	84.36	0.03	1	119.3	13.1	2.54	89	0.8	23	4.4	3.4	1.2	0.13	2.8	6.33	0.94	
28/10/2020	98	370	985	400	94.86	59.9	0.03	1	95.89	10.3	2.66	110	4.05	22	3	2.64	1.3	0.089	3.1	5.83	1.12	
22/11/2020	93	630	1290	540	123.1	85.6	0.03	1	124.1	13.8	2.05	97	4.6	18	8	3.7	1.67	0.104	4.5	8.3	1.04	
08/12/2020	87	510	1065	380	106	76.2	0.03	1	107	11.8	2.09	99	5	20	8	3.9	1.8	0.167	3.33	7.4	0.96	
Moyenne	-	468.2	1097.17	529.6	107.4	76.38	0.03	1	108.4	12	2.43	-	3.01	22.33	5.66	2.95	1.167	0.103	2.761	5.82	1.24	
Min	79	283	750	340	79.3	59.2	0.03	1	80.33	8.8	1.74	79	0.5	15	3	1.85	0.3	0.03	1	3.93	0.11	
Max	143	880	1830	1400	127.8	85.6	0.03	1	128.8	15	3.41	168	5.8	28	9.2	5.15	1.86	0.167	4.5	8.3	1.99	





Flux et rendement

2020	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
13/01/2020	104	52	107.12	49.92	10.4	10.51	1.2	26%	41%	43%	26%	33%	33%	19%	118	0.61	2.36	1.09	0.32	0.63	0.19	98.8	97.8	97.8	96.9	94.0	84.1
25/02/2020	109	30.85	92.65	45.78	8.77	8.89	1	27%	24%	37%	24%	28%	28%	16%	115	0.27	3.22	0.46	0.33	0.45	0.23	99.1	96.5	99.0	96.2	94.9	77.7
06/03/2020	143	61.49	107.25	48.62	11.34	11.49	1.3	36%	49%	43%	26%	36%	36%	20%	168	0.34	4.03	0.84	0.31	0.92	0.3	99.5	96.2	98.3	97.3	92.0	76.2
23/04/2020	79	69.52	144.57	110.6	9.4	9.48	1	20%	55%	57%	59%	30%	30%	16%	79	0.46	2.21	0.47	0.22	0.41	0.1	99.3	98.5	99.6	97.6	95.7	90.1
27/05/2020	90	29.7	101.16	33.3	9.97	10.06	1.2	23%	24%	40%	18%	32%	32%	19%	88	0.16	2.02	0.26	0.18	0.43	0.12	99.5	98.0	99.2	98.2	95.7	89.7
20/06/2020	84	30.24	81.82	43.68	9.76	9.85	1.3	21%	24%	32%	23%	31%	31%	20%	80	0.04	1.2	0.36	0.19	0.42	0.09	99.9	98.5	99.2	98.0	95.7	92.5
26/07/2020	107	42.8	109.46	62.06	13.67	13.78	1.3	27%	34%	43%	33%	43%	44%	21%	108	0.25	2.92	0.52	0.56	0.78	0.16	99.4	97.3	99.2	95.9	94.4	87.8
27/08/2020	81	37.26	86.26	35.64	9.14	9.22	1	20%	30%	34%	19%	29%	29%	15%	82	0.15	1.64	0.66	0.16	0.38	0.01	99.6	98.1	98.2	98.2	95.9	99.1
27/09/2020	90	41.85	106.2	43.65	10.65	10.74	1.2	23%	33%	42%	23%	34%	34%	19%	89	0.07	2.05	0.39	0.3	0.56	0.08	99.8	98.1	99.1	97.2	94.8	92.9
28/10/2020	98	36.26	96.53	39.2	9.3	9.4	1	25%	29%	38%	21%	30%	30%	16%	110	0.45	2.42	0.33	0.29	0.64	0.12	98.8	97.5	99.2	96.9	93.2	87.7
22/11/2020	93	58.59	119.97	50.22	11.44	11.54	1.3	23%	47%	48%	27%	36%	37%	20%	97	0.45	1.75	0.78	0.36	0.81	0.1	99.2	98.5	98.5	96.9	93.0	92.1
08/12/2020	87	44.37	92.66	33.06	9.22	9.31	1	22%	35%	37%	17%	29%	30%	16%	99	0.5	1.98	0.79	0.39	0.73	0.1	98.9	97.9	97.6	95.8	92.1	90.7
Moyenne	-	44.58	103.8	49.64	10.26	10.36	1.1	24%	35%	41%	26%	33%	33%	18%	-	0.31	2.32	0.58	0.3	0.6	0.13	99.3	97.7	98.7	97.1	94.3	88.4
Min	79	29.7	81.82	33.06	8.77	8.89	1	20%	24%	32%	17%	28%	28%	15%	79	0.04	1.2	0.26	0.16	0.38	0.01	98.8	96.2	97.6	95.8	92.0	76.2
Max	143	69.52	144.57	110.6	13.67	13.78	1.3	36%	55%	57%	59%	43%	44%	21%	168	0.61	4.03	1.09	0.56	0.92	0.3	99.9	98.5	99.6	98.2	95.9	99.1



M. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP TY VARLEN CNE LANDUDEC

M.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement			Code Sandre	040000129108
Commune	LANDUDEC			
Taille de l'agglomération	762 eq. Hab.			
Système de collecte			Code Sandre	0429108S0001
Nom	STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC			
Type(s) de réseau	Unitaire et/ou séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Thierry LE BIS			
Station de traitement des eaux usées			Code Sandre	0429108S0001
Nom	STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC			
Lieu d'implantation	LANDUDEC			
Date de mise en œuvre	2005			
Maître d'ouvrage	CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	60	150	-	1 000
Temps pluie		150		
Débit de référence	150 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2020)			45,7 kg/jour	762 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Boues activées	
	Filière de traitement		Boues activées à aération prolongée sans anoxie Déphosphatation physico-chimique	
File Boue	Type de traitement		Epaississement	
	Filières de traitement		-	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Thierry LE BIS			
Milieu récepteur				
Nom	Ruisseau			
Masse d'eau	FRGR1282			
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

M.2. ETUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE

Sans objet en 2020.

N. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

N.1. LES RACCORDEMENTS

N.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
LANDUDEC	29108	-	349

N.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Modalité de raccordement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement	Concentration charges et volumes autorisés	Auto-surveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Domaine de Bel Air	Landudec	Agroalimentaire	☐ Néant ☐ Autorisation ☒ Convention	☒ Macropolluants ☐ Micropolluants	Volume journalier : 62 m ³ /j pH : 5,5 à 8,5 Température : < 30°C DBO5 : 23 kg/j DCO : 50 kg/j	☐ Oui ☐ Non	03/02/2011 (30 ans) Avenant n°1 du 20/05/2015

N.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Des détecteurs de surverse ont été posés sur les PR rue neuve et allée des châtaigniers

Le tableau suivant reprend les différents travaux engagés dans le cadre de la réduction des eaux parasites et le gain estimé :

Adresse	Réalisation travaux	Débit en m ³ /j	Réparation	Commentaires	Linéaire (ml)	Remarques
Infiltration sur 2 regards et sur réseau avant le PR rue neuve	SAUR	50,0	2 regards réparés le 06/04/2016			Gain de 2 m ³ /h

N.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

N.3.1. Les contrôles de raccordements

Sans objet en 2020.

N.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Sans objet en 2020.

N.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Diagnostic eaux parasites à l'échelle de la station d'épuration

Nom du Poste	Linéaire (ml)	Eaux sanitaire Vsan (m3/an)	Eaux parasites				Volume total (m3)	% Eaux parasites	Indice linéaire d'ECP (l/h/ml)
			VEPI (m3)	% EPI	VEPC (m3)	% EPC			
STEP Korfildro	19 396	119 178	49 949	26%	21 009	11%	190 137	37%	0,42
Lagune + PR Penhors	4 354	6 267	11 695	51%	5 060	22%	23 022	73%	0,44
Step de Landudec	7 000	23 996	11 531	30%	2 554	7%	38 082	37%	0,23
Step Plogastel ST Germain	9 327	29 555	3 185	9%	4 299	12%	37 039	20%	0,09
STEP CNE Ploneur Lanvern	43 198	177 286	22 672	10%	18 423	8%	218 381	19%	0,11

A l'exception de la STEP de Plogastel ST Germain, les systèmes de collecte associés à chacune des STEP sont plus sensibles aux eaux parasites d'infiltration qu'aux eaux parasites de captages.

Les systèmes de collecte des STEP de Penhors, de Korfildro et de Landudec sont les plus impactés par les eaux parasites.

Volumes et sensibilité aux eaux parasites sur le système de collecte de la STEP de Landudec :

Nom du Poste	Linéaire (ml)	Eaux sanitaire Vsan (m3/an)	Eaux parasites				Volume total (m3)	% Eaux parasites	Indice linéaire d'ECP (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPI (l/h/ml)	Indice linéaire d'EPC (l/h/ml)
			VEPI (m3)	% EPI	VEPC (m3)	% EPC					
Step de Landudec	7 000	23 996	11 531	30%	2 554	7%	38 082	37%	0,23	0,19	0,04
Step de Landudec isolé	2 039	6 602	8 660	55%	567	4%	15 829	58%	0,52	0,48	0,03
PR Belair	7	1 816	191	9%	147	7%	2 155	16%	5,51	3,12	2,40
PR Lotissement Roz ar lann	364	2 628	376	11%	406	12%	3 410	23%	0,25	0,12	0,13
Pr Rue des chataigners	427	1 233	135	8%	352	20%	1 721	28%	0,13	0,04	0,09
PR Kervargon	1 883	5 716	1 139	15%	617	8%	7 471	23%	0,11	0,07	0,04
PR Rue Neuve	2 280	6 013	1 556	17%	1 381	15%	8 950	33%	0,15	0,08	0,07

Le bassin de collecte le plus parasité est celui de la STEP isolé. Tous les bassins de collecte sont plus sensibles aux eaux parasites d'infiltration qu'aux eaux parasites de captage hormis le PR Le Lotissement Roz AR Lann et le PR Rue des Chataigners. On peut noter la sensibilité du bassin de collecte du PR Rue Neuve aux eaux de captage, il est responsable de 50% des eaux de captages qui arrivent à la STEP. Et la sensibilité du bassin de collecte de la STEP isolé aux eaux d'infiltration, il est responsable de 90% des eaux de captages qui arrivent à la STEP. En rapportant les volumes d'eaux parasites à la longueur de réseau (IL ECP), c'est la STEP isolé qui ressort en criticité première. Concernant le PR Bel air, on ne prend pas l'indice linéaire en considération parce que c'est privé et donc on ne sait pas le vrai linéaire du poste.

N.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE

N.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
LANDUDEC	PR Bel Air	9.97 m³/h	2011	Oui	Non
	PR Kervargon	15 m³/h	2010	Oui	Non
	PR Lotissement Roz Ar Lann	12 m³/h	2010	Oui	Non
	PR Rue des Chataigners	10.8 m³/h	2005	Oui	Non
	PR Rue Neuve	18 m³/h	2005	Oui	Non

N.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Sans objet en 2020.

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements : Sans objet en 2020.

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
Landudec	3

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
Landudec	25/02/20	PR Rue Neuve
	25/02/20	PR Kervargon
	19/10/20	PR Kervargon

N.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité brute (en kg)	Destinations(s) et répartition(s)
Refus de dégrillage	0	Refus dégrillage évacué vers décharge (028 %) ; Refus dégrillage évacué vers incinération (072 %)
Sables	0	Sable produit évacué vers incinération (100 %)
Huiles / Graisses	0	
Matières de curage	0	Apport extérieur de produits de (100 %)

N.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 : Sans objet en 2020.

Pour les déversements des points R1 : Aucun déversement n'a été constaté en 2020 sur les PR rue des Chataigniers et rue Neuve.

N.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

Sans objet 2020.

N.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

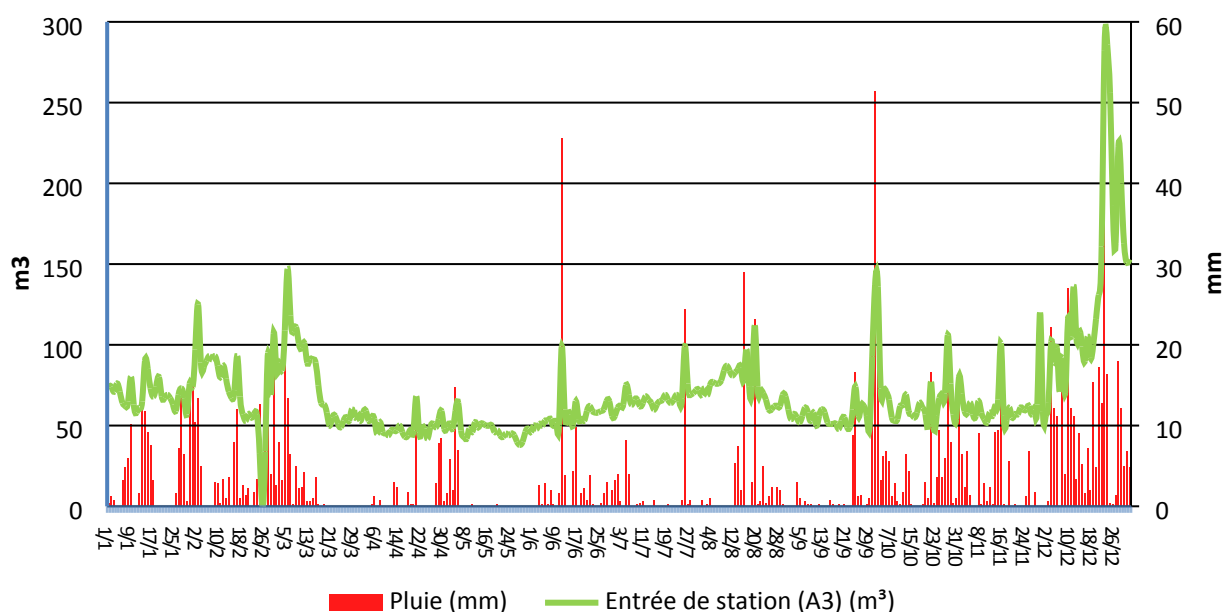
En attente des documents SEA

O. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP TY VARLEN CNE LANDUDEC

O.1. BILAN SUR LES VOLUMES

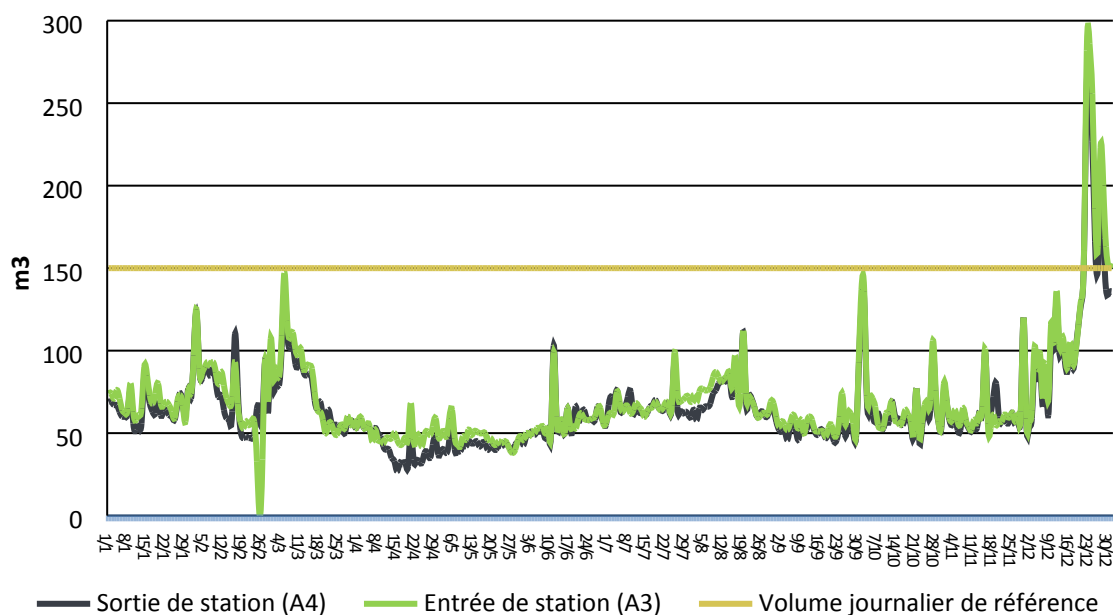
O.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée de la station (A3) en m³/j



O.1.2. Volume sortant du système de traitement

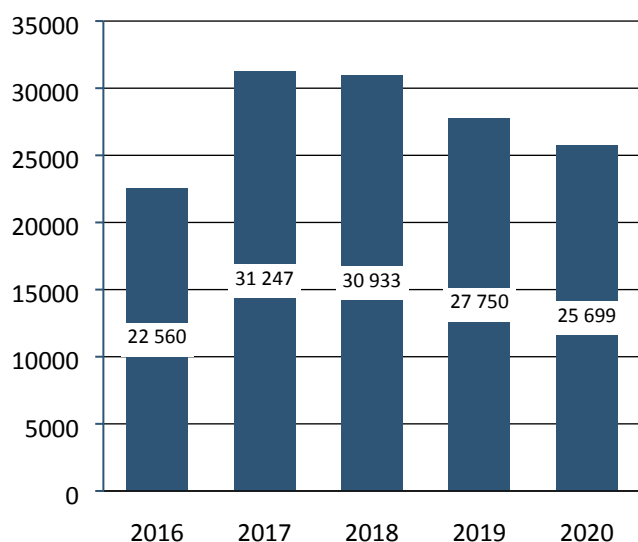
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3) et de la sortie (A4) en m³/j



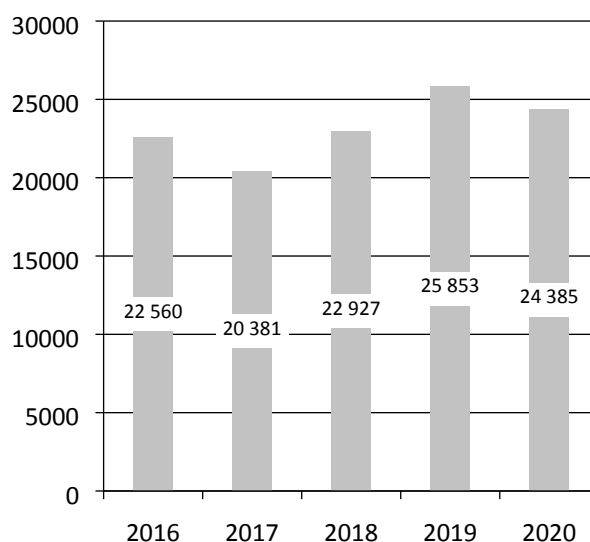
O.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2016	1 458	2 559	2 495	2 126	2 148	2 248	2 129	2 338	1 524	1 150	711	1 674	22 560
	2017	2 922	2 573	2 674	2 341	2 346	2 127	2 681	3 123	2 466	2 426	2 503	3 065	31 247
	2018	3 705	2 990	2 827	2 396	2 238	1 903	2 711	2 996	2 085	2 274	2 065	2 743	30 933
	2019	2 147	2 544	1 754	1 671	1 601	1 543	1 850	2 534	1 621	2 207	4 442	3 836	27 750
	2020	2 163	2 142	2 418	1 491	1 466	1 715	2 096	2 333	1 698	2 132	1 877	4 168	25 699
Sortie de station (A4) (m3)	2016	1 458	2 559	2 495	2 126	2 148	2 248	2 129	2 338	1 524	1 150	711	1 674	22 560
	2017	1 740	1 789	1 896	1 424	1 520	1 644	1 817	2 032	1 496	1 579	1 506	1 938	20 381
	2018	2 633	2 062	1 879	1 661	1 318	898	1 941	2 198	1 438	1 591	1 949	3 359	22 927
	2019	1 891	2 347	1 683	1 451	1 481	1 559	1 933	2 430	1 601	1 987	3 921	3 569	25 853
	2020	2 025	2 133	2 344	1 235	1 327	1 713	2 065	2 215	1 584	2 040	1 880	3 824	24 385
Pluie (mm)	2016	123,2	111,4	100	52,6	38	65,8	20,4	39,4	55,4	42	26,4	38,8	713,4
	2017	143	101,8	90,2	12	49,8	51	52	42,2	124,4	60,8	63,2	149,8	940,2
	2018	168	89,6	138,4	41,4	88	44,4	76,6	34,8	28	70	195,2	178,2	1 152,6
	2019	93,2	104,8	57,6	72,4	46,2	57,6	22,6	9	88,8	203,6	316,8	172,6	1 245,2
	2020	130,2	131,2	73,4	42,6	31,6	92	46	85,6	58	196	80,4	298,6	1 265,6

Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m3



Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m3



O.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire (V_e : entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

O.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

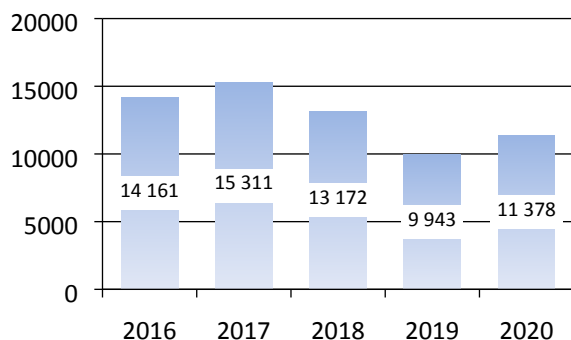
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

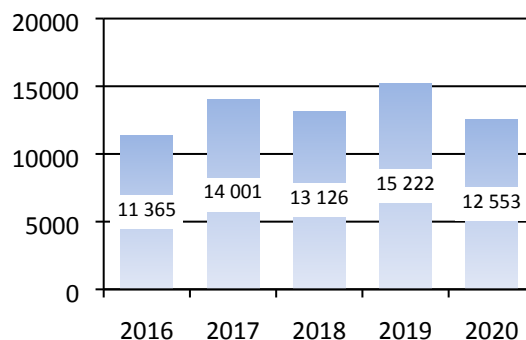
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge $\text{kg / an} = [\text{moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m}^3)] \times 365 / 1000$

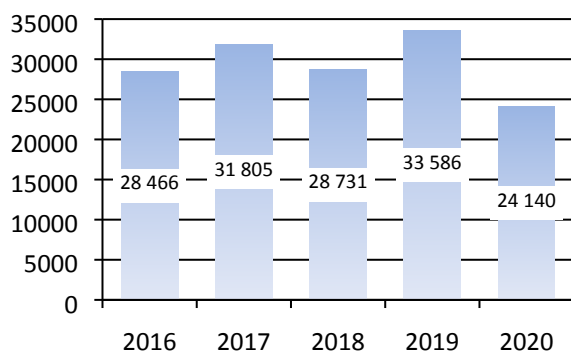
Evolution des charges entrantes totales annuelles DBO5 en kg/an



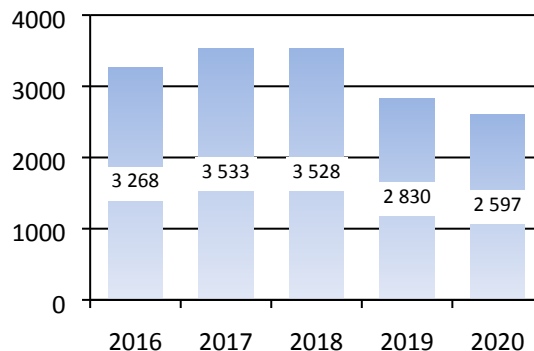
Evolution des charges entrantes totales annuelles MES en kg/an



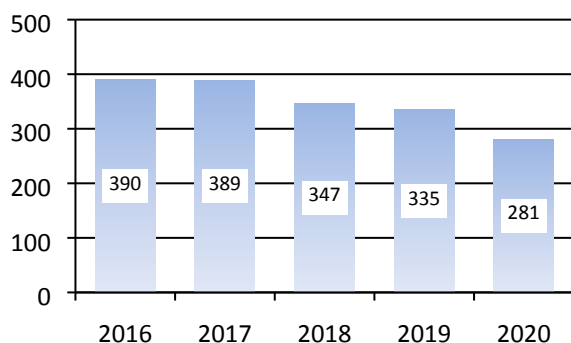
Evolution des charges entrantes totales annuelles DCO en kg/an



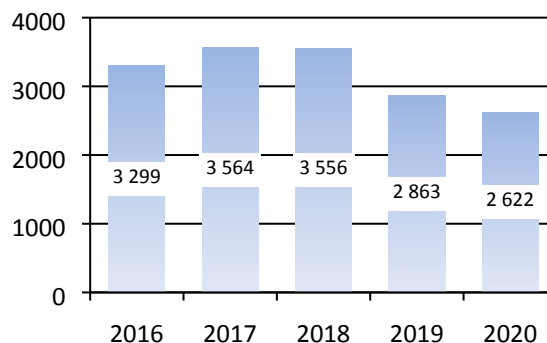
Evolution des charges entrantes annuelles Azote Kjeldhal en kg/an



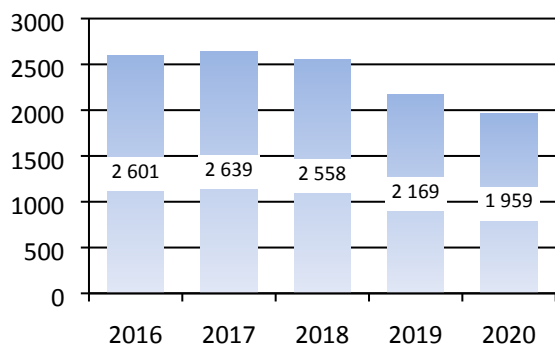
Evolution des charges entrantes totales annuelles Phosphore total en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Global en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



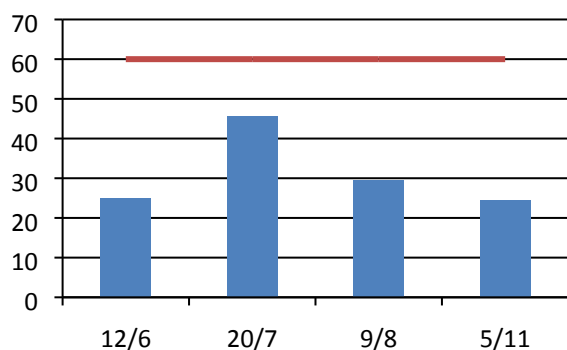
O.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

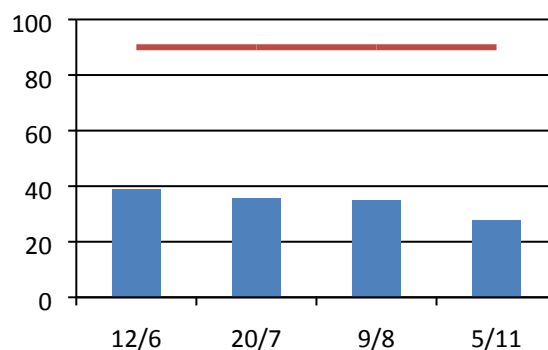
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire $Fe \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire } Ce \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire entrée } Ve \text{ (m}^3\text{)} / 1000$

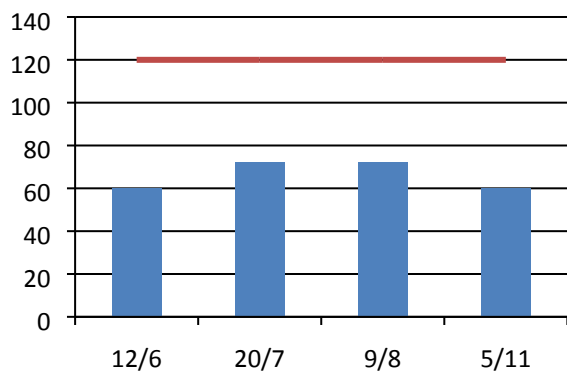
**Charge entrante
 DBO5 en kg/j**



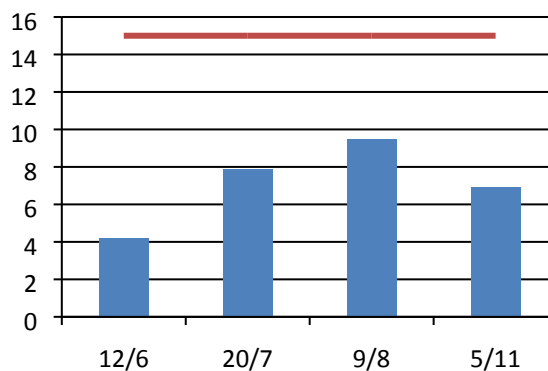
**Charge entrante
 MES en kg/j**



**Charge entrante
 DCO en kg/j**

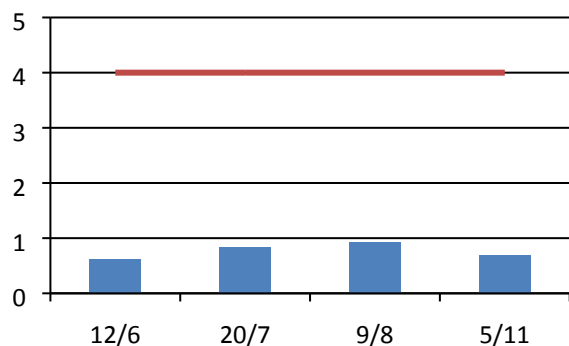


**Charge entrante
 Azote Kjeldhal en kg/j**

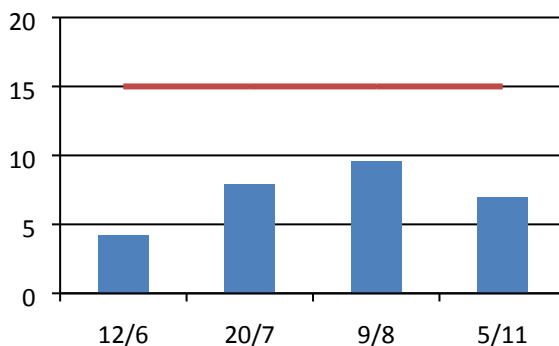




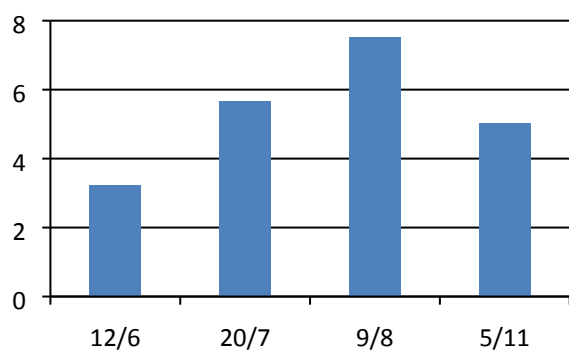
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



O.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

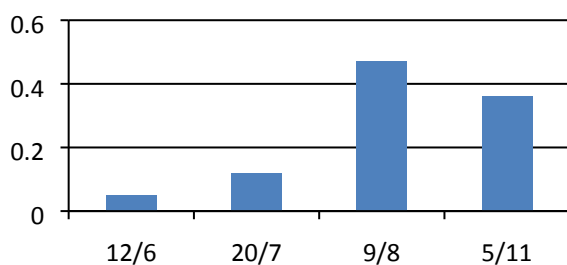
Sans objet en 2020.

O.2.4. La pollution sortante du système de traitement

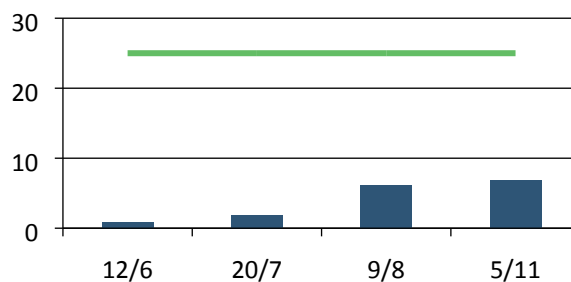
Flux réglementaire sortie $F_s \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire sortie } C_s \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire sortie } V_s \text{ (m}^3\text{)}/x$
1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

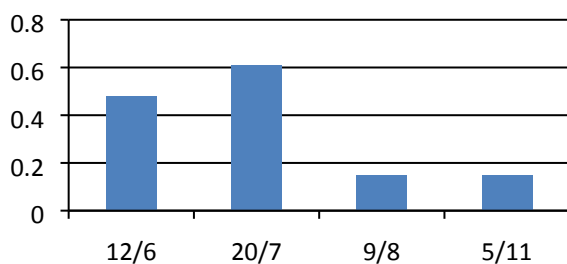
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



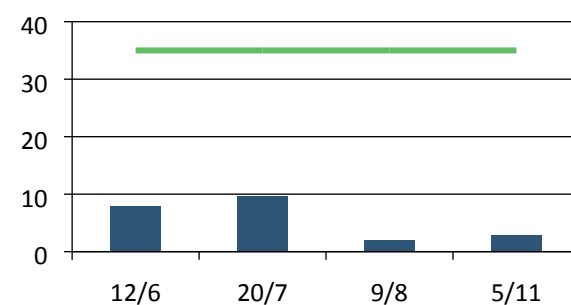
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



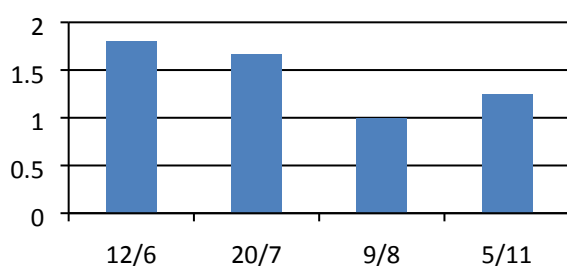
**Charge sortante
MES en kg/j**



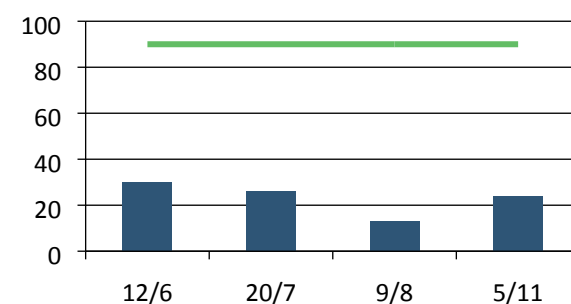
Concentration sortante MES en mg/l



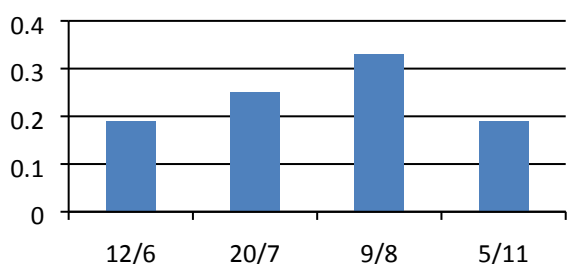
**Charge sortante
DCO en kg/j**



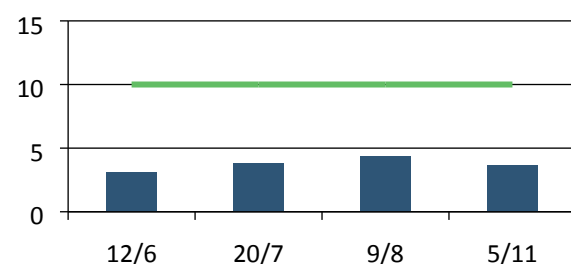
Concentration sortante DCO en mg/l



**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**

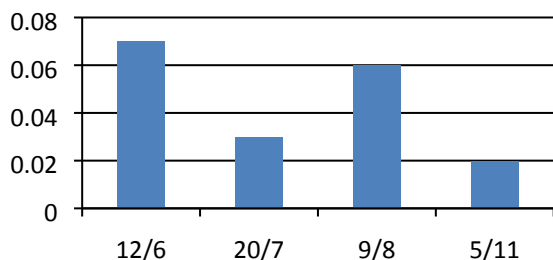


**Concentration sortante Azote Kjeldhal
en mg/l**

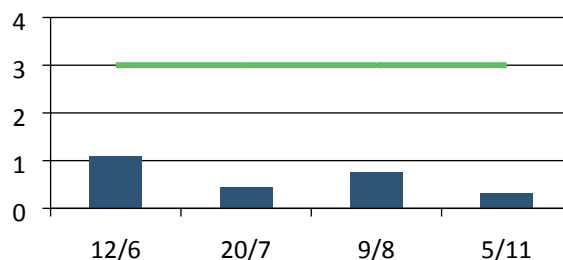




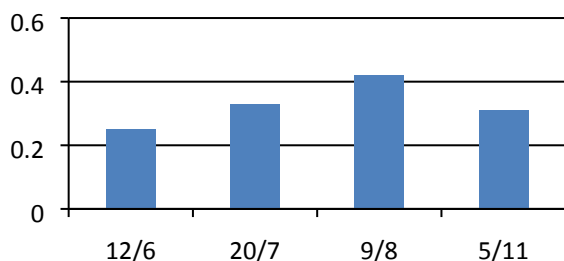
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



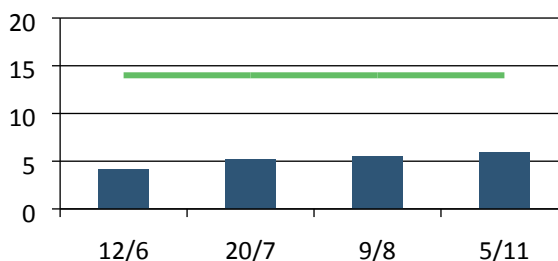
**Concentration sortante Phosphore en
mg/l**



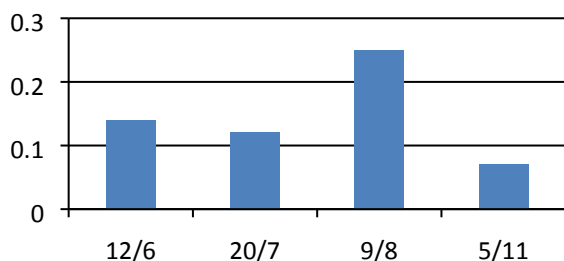
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



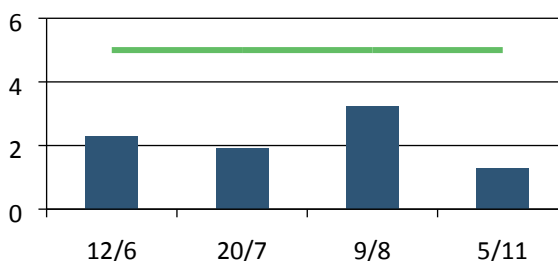
**Concentration sortante Azote global en
mg/l**



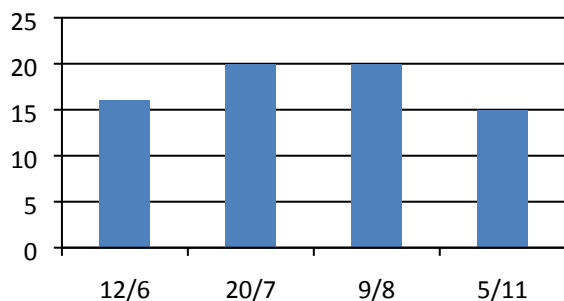
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



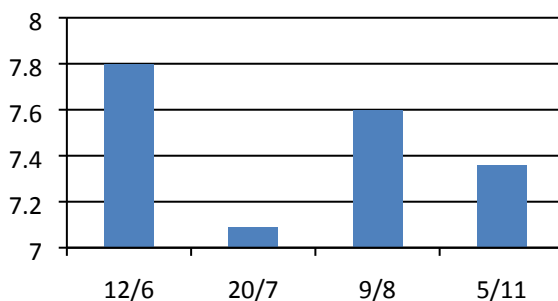
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



O.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $Rdtr = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } Fs / \text{Flux réglementaire entrée } Fe)]$

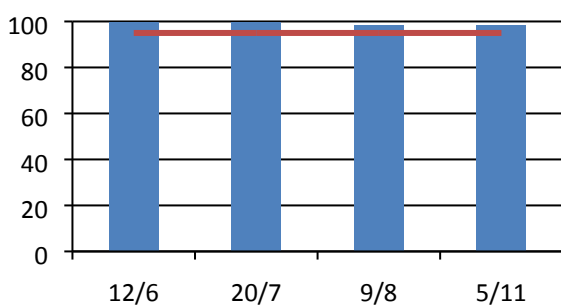
Flux réglementaire entrée $Fe = \text{Flux } (A2 + A3 + A7)$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

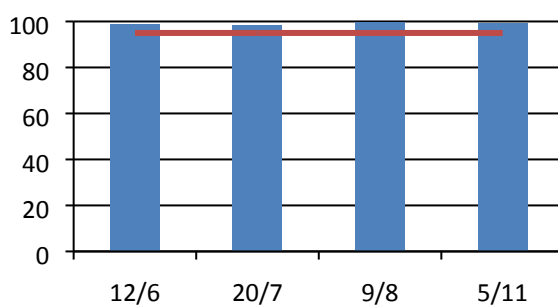
Flux réglementaire sortie $Fs = \text{Flux } (A2 + A4 + A5)$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

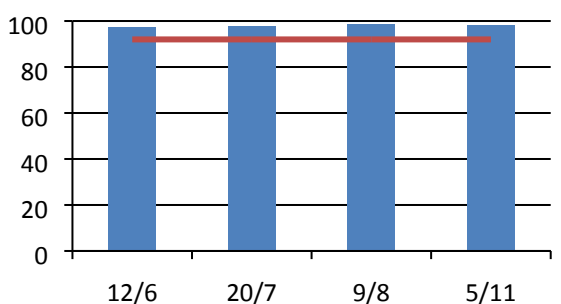
Rendement DBO5 en %



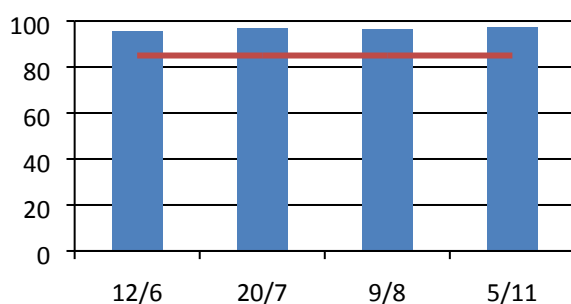
Rendement MES en %



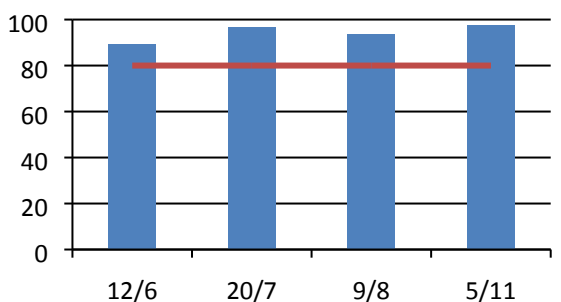
Rendement DCO en %



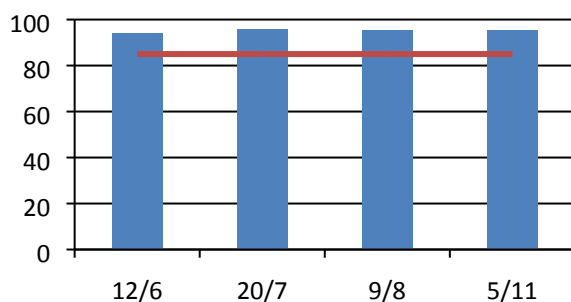
Rendement Azote Kjeldhal en %



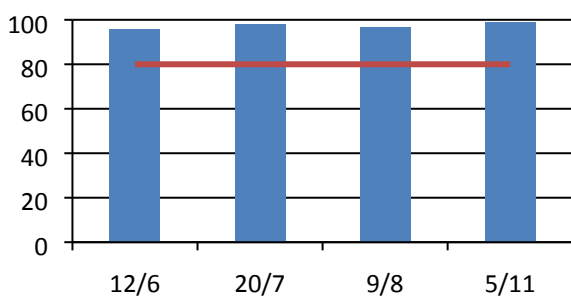
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



O.2.6. Le suivi du milieu récepteur

Sans objet en 2020.

O.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS

O.3.1. Les boues

Boues			Quantité annuelle brute (m³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			-	-
Boues apportées (point S5)	Origine station	Code SANDRE		
	Total		-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)			257	3,855

Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues évacuées sans traitement	3,855	100.00%	

O.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS

O.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	24 518

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

Les données de consommation électriques 2020 sont sous estimées car notre fournisseur d'énergie n'a pas encore envoyé la facture de la période novembre et décembre 2020.

La consommation complète sera présente dans le rapport annuel du délégataire.

O.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	0

O.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE

O.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Transfert des boues de la station (environ 800m3) sur le site de kerveil GORLIZON afin de les chaulé avant épandage au printemps prochain

Nettoyage des parois extérieures des différents bassins

O.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet en 2020.

O.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).



			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	150	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	60															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		4		4		4		4		4		4	-	-	4	
	Nombre de mesures réalisées		4		4		4		4		4		4	-	-	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		99	5,6	97,8	23,25	99,1	3,97	95,3	5,18	96,5	3,75	2,18	0,08	1,36	94,4	0,65
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		4		4		4		4		4		4	-	-	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		99	5,6	97,8	23,25	99,1	3,97	95,3	5,18	96,5	3,75	-	-	-	94,4	0,65
	Valeur rédhibitoire (1)		-		-		-		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		95	35	92	90	95	25	85	14	85	10	5	-	-	80	3
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		1		1		1		1		1		1	-	-	1	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.



O.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Sans objet en 2020.

O.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

La station de Landudec est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2020.

Résultats d'autosurveillance 2020 :

Concentration

STEP Ty Varlen Cne LANDUDEC																					
2020	ENTREE											SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
12/06/2020	60	415	1000	650	69.5	53.6	0.03	1	70.53	10.4	2.41	60	0.9	30	8	3.1	2.3	0.055	1	4.16	1.1
20/07/2020	64	714	1129	560	123.1	88.77	0.03	1	124.2	13.2	1.58	64	1.87	26	9.6	3.83	1.9	0.08	1.23	5.14	0.44
09/08/2020	87	340	830	400	109	86.5	0.03	1	110	10.6	2.44	76	6.2	13	2	4.4	3.23	0.099	1	5.5	0.75
05/11/2020	57	430	1054	490	121.6	88.47	0.03	1	122.6	12.2	2.45	52	6.9	24	2.8	3.66	1.27	0.069	2.19	5.92	0.32
Moyenne	-	474.8	1003.25	525	105.8	79.34	0.03	1	106.8	11.6	2.22	-	3.97	23.25	5.6	3.75	2.175	0.076	1.355	5.18	0.65
Min	57	340	830	400	69.5	53.6	0.03	1	70.53	10.4	1.58	52	0.9	13	2	3.1	1.27	0.055	1	4.16	0.32
Max	87	714	1129	650	123.1	88.77	0.03	1	124.2	13.2	2.45	76	6.9	30	9.6	4.4	3.23	0.099	2.19	5.92	1.1

Flux et rendement

2020	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
12/06/2020	60	24.9	60	39	4.17	4.23	0.6	40%	42%	50%	43%	28%	28%	16%	60	0.05	1.8	0.48	0.19	0.25	0.07	99.8	97.0	98.8	95.5	94.1	89.4
20/07/2020	64	45.7	72.26	35.84	7.88	7.95	0.8	43%	76%	60%	40%	53%	53%	21%	64	0.12	1.66	0.61	0.25	0.33	0.03	99.7	97.7	98.3	96.9	95.9	96.7
09/08/2020	87	29.58	72.21	34.8	9.48	9.57	0.9	58%	49%	60%	39%	63%	64%	23%	76	0.47	0.99	0.15	0.33	0.42	0.06	98.4	98.6	99.6	96.5	95.6	93.8
05/11/2020	57	24.51	60.08	27.93	6.93	6.99	0.7	38%	41%	50%	31%	46%	47%	17%	52	0.36	1.25	0.15	0.19	0.31	0.02	98.5	97.9	99.5	97.3	95.6	97.6
Moyenne	-	31.17	66.14	34.39	7.12	7.18	0.8	45%	52%	55%	38%	47%	48%	19%	-	0.25	1.42	0.35	0.24	0.33	0.04	99.1	97.8	99.0	96.5	95.3	94.4
Min	57	24.51	60	27.93	4.17	4.23	0.6	38%	41%	50%	31%	28%	28%	16%	52	0.05	0.99	0.15	0.19	0.25	0.02	98.4	97.0	98.3	95.5	94.1	89.4
Max	87	45.7	72.26	39	9.48	9.57	0.9	58%	76%	60%	43%	63%	64%	23%	76	0.47	1.8	0.61	0.33	0.42	0.07	99.8	98.6	99.6	97.3	95.9	97.6



P. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE KERUEN CNE PLOVAN

P.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement			Code Sandre	-
Commune		PLOVAN		
Taille de l'agglomération				
Système de collecte			Code Sandre	-
Nom		STEP de keruen Cne PLOVAN		
Type(s) de réseau		-		
Industriels raccordés		NON		
Exploitant		SAUR		
Personne à contacter		Thierry LE BIS		
Station de traitement des eaux usées			Code Sandre	0429214S0001
Nom		STEP de keruen Cne PLOVAN		
Lieu d'implantation		PLOVAN		
Date de mise en œuvre		2019		
Maître d'ouvrage		CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN		
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	27	-	-	450
Temps pluie		-		
Débit de référence	68 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2020)			9,2 kg/jour	153 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	-		
	Filière de traitement	-		
File Boue	Type de traitement	-		
	Filières de traitement	-		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Thierry LE BIS			
Milieu récepteur				
Nom	-			
Masse d'eau	-			
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

P.2. ETUDES GÉNÉRALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTÈME DE COLLECTE

Sans objet 2020.

Q. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Q.1. LES RACCORDEMENTS

Q.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune)	Code INSEE	Population raccordable de la	Nombre total de branchements
--------------------------------	------------	------------------------------	------------------------------

comprise dans la zone de collecte)		zone collectée	
PLOVAN	29214	-	88

Q.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Sans objet 2020.

Q.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

A la fin de l'hiver 2020 des investigations sur le réseau afin de repérer les infiltrations ont été réalisées
 Des travaux pour réparer les canalisations ou regards ont été réalisés par la suite

Q.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Q.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés

Commune	Type Prestation	Compte-rendu	Nombre de contrôle
Plovan	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	Branchement raccordé conforme	21
Plovan	Vérification de conformité EU (tranchée fermée)	Branchement raccordé conforme	1
		Total Plovan :	22

Détails des contrôles de raccordements

Commune	Type Prestation	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
Plovan	Vérification de conformité EU (tranchée fermée)	ROUTE DE POULDREUZIC	06/08/2020	Branchement raccordé conforme
	Vérification de conformité EU (tranchée ouverte)	HENT KREISKER	15/01/2020	Branchement raccordé conforme
		RUE DE LA MAIRIE	26/02/2020	Branchement raccordé conforme
		RUE CORENTIN LE BERRE	19/02/2020	Branchement raccordé conforme
		residence Océane	04/02/2020	Branchement raccordé conforme
		RESIDENCE OCEANE	04/02/2020	Branchement raccordé conforme
		RUE DE LA MAIRIE	05/03/2020	Branchement raccordé conforme
		PRAT KERGOE	18/06/2020	Branchement raccordé conforme
		ROUTE DE POULDREUZIC	03/03/2020	Branchement raccordé conforme
		RUE DE LANGUIDOU	01/07/2020	Branchement raccordé conforme
		ROUTE DE POULDREUZIC	13/03/2020	Branchement raccordé conforme
		HENT KREISKER	21/01/2020	Branchement raccordé conforme
		ALLEE DES TAMARIS	21/04/2020	Branchement raccordé conforme
		RESIDENCE PARC BRAS LOT	01/09/2020	Branchement raccordé conforme
		RESIDENCE PARC BRAS LOT	03/09/2020	Branchement raccordé conforme
		HENT KREISKER	21/01/2020	Branchement raccordé conforme
		HENT AR MOR	19/02/2020	Branchement raccordé conforme
		HENT AR MOR	09/07/2020	Branchement raccordé conforme
		ALLEE DES TAMARIS	21/04/2020	Branchement raccordable mais non raccordé
		HENT KREISKER	21/01/2020	Branchement raccordé conforme
		HENT KREISKER APT	21/01/2020	Branchement raccordé conforme

Commune	Type Prestation	Adresse	Date réalisation	Compte-rendu
		HENT KREISKER	21/01/2020	Branchement raccordé conforme
		RUE DE LA MAIRIE	28/02/2020	Branchement raccordé conforme

Le contrôle de conformité des raccordements EU/EP s'inscrit dans une double démarche :

- La protection de l'environnement, en s'assurant que des eaux usées ne sont pas rejetées directement au milieu naturel via le réseau d'eaux pluviales.
- Le fonctionnement optimal des réseaux et des installations de traitement, en diminuant le volume des eaux parasites.

Notre opération de contrôle s'effectue en deux étapes :

- un contrôle dit « en tranchée ouverte » permet de vérifier que la pose des canalisations en partie privée a été réalisée dans les règles de l'art. (RDV à prendre par l'abonné 48h à l'avance).
- un contrôle dit « définitif » valide au moyen de colorants la conformité des raccordements aux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Il appartient à chaque abonné de contacter notre Société afin de convenir d'un rendez-vous pour ces 2 contrôles. Nous vous invitons donc à sensibiliser sur ce point les futurs raccordés au réseau.

Saur met à votre disposition des plaquettes d'information à remettre aux futurs raccordés à la demande du permis de construire.

Q.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Sans objet 2020.

Q.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Sans objet 2020.

Q.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE

Q.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PLOVAN	PR Prat Glaz Cne PLOVAN	2019	Oui	Non
PLOVAN	PR Prat Kergoe Cne PLOVAN	2019	Oui	Non

Q.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Sans objet 2020.

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Débouchages : Sans objet 2020.

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
Plovan	4

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
Plovan	29/01/20	PR Prat Glaz Cne PLOVAN
Plovan	29/01/20	PR Prat Kergoe Cne PLOVAN
Plovan	14/04/20	PR Prat Glaz Cne PLOVAN
Plovan	14/04/20	PR Prat Kergoe Cne PLOVAN

Q.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité brute (en kg)	Destinations(s) et répartition(s)
Refus de dégrillage	0	Refus dégrillage évacué vers dé (028 %); Refus dégrillage évacué vers in (072 %)
Sables	0	Sable produit évacué vers incin (100 %)
Huiles / Graisses	0	
Matières de curage	0	Apport extérieur de produits de (100 %)

Q.5. Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

Sans objet 2020.

Q.6. Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

Aucun point A1 ou R1 sur le système de collecte de Plovan.

Q.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

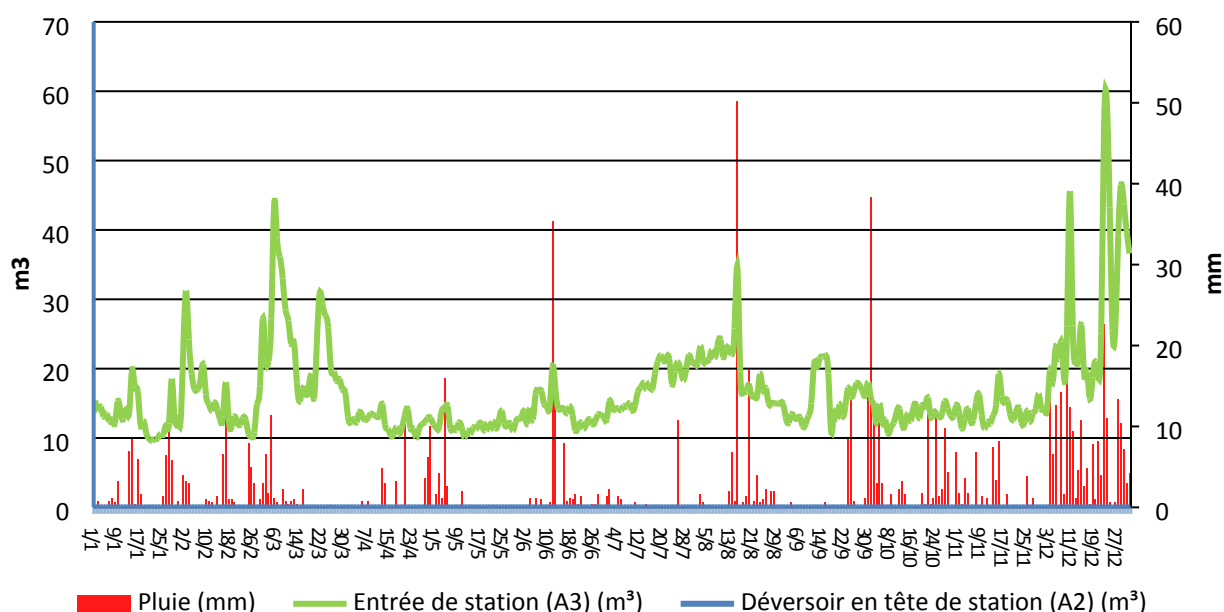
En attente des documents SEA

R. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE KERUEN CNE PLOVAN

R.1. BILAN SUR LES VOLUMES

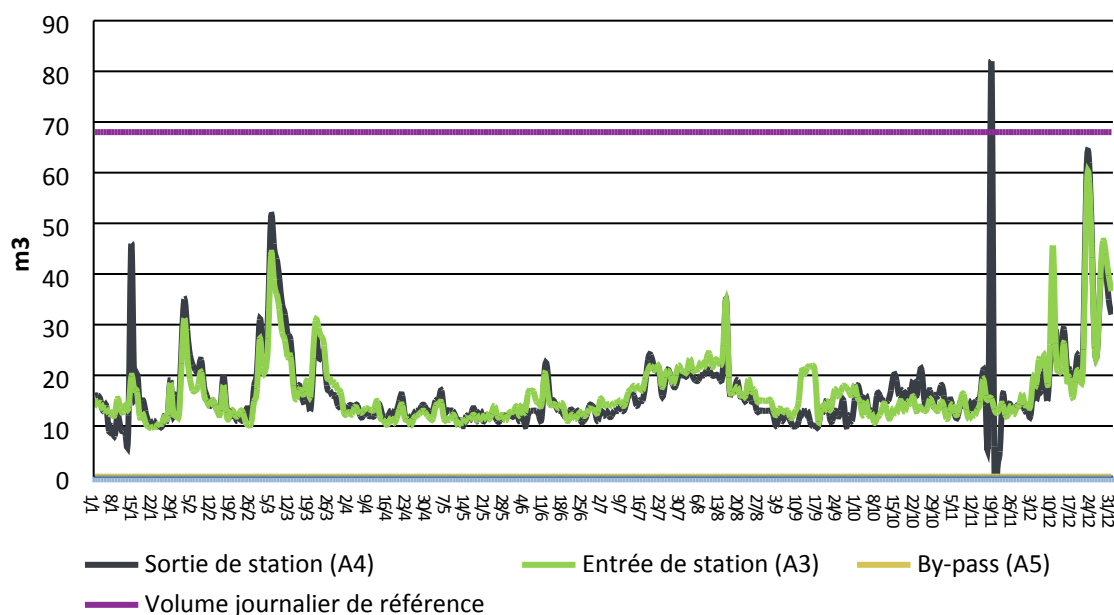
R.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



R.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



R.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2020	406,4	438,9	729,4	369,2	371,6	416	555,2	611,4	470,9	418,7	414,9	870,7	6 073,3
Sortie de station (A4) (m3)	2020	426	487	760	389	383	395	521	564	355	501	466	842	6 089
Pluie (mm)	2020	54,6	55,6	33,2	43,8	28,4	72,8	18,2	94,4	41	131,6	43,6	207	824,2

Bilan sur la pollution traitée et rejetée

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 + A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 + A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire Cr = 1000 * Fr/Vr (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 - (Fs / Fe)]

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

R.1.4. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

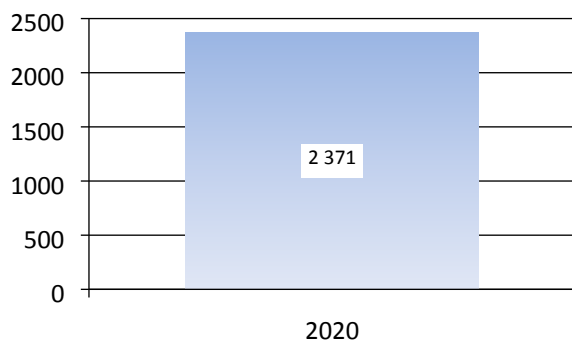
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

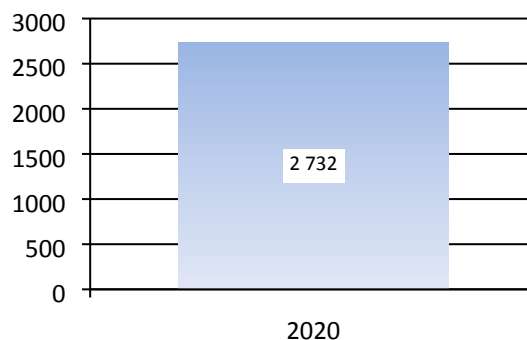
- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000



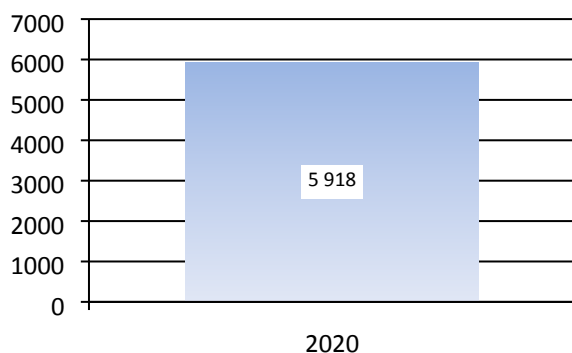
**Evolution des charges entrantes totales
annuelles
DBO5 en kg/an**



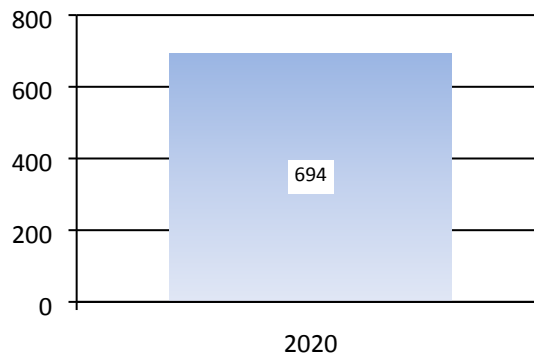
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



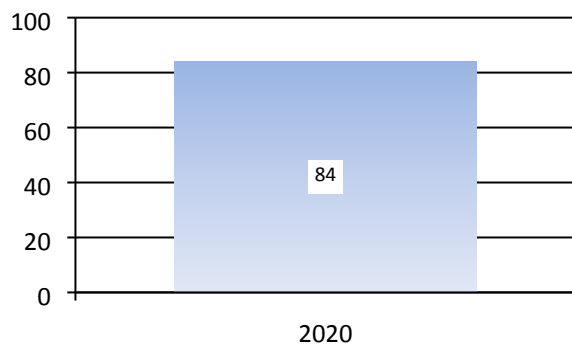
**Evolution des charges entrantes totales
annuelles
DCO en kg/an**



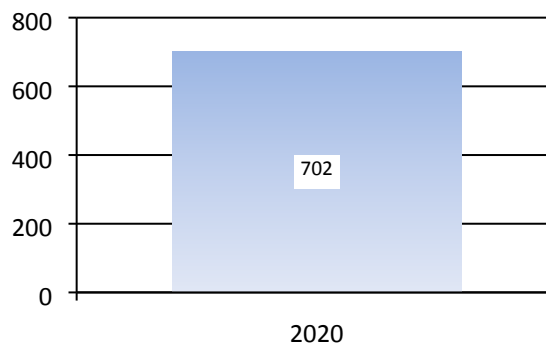
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



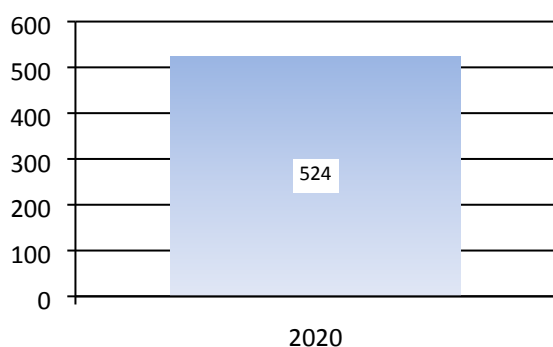
**Evolution des charges entrantes totales
annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



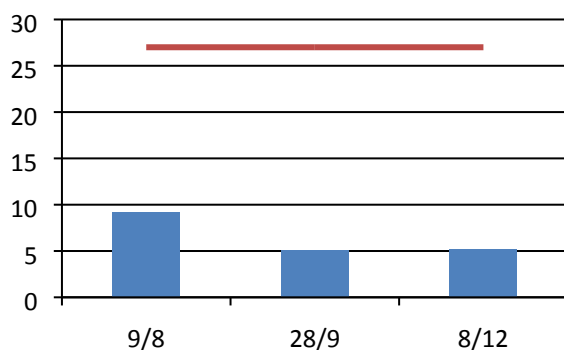
R.1.5. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

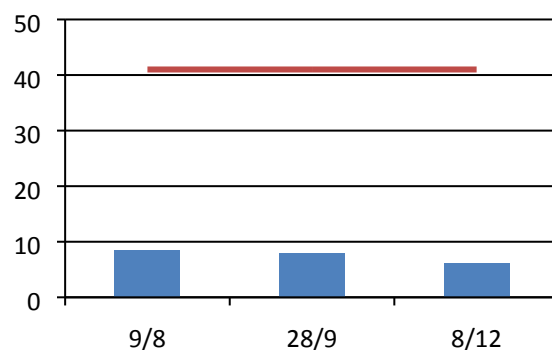
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

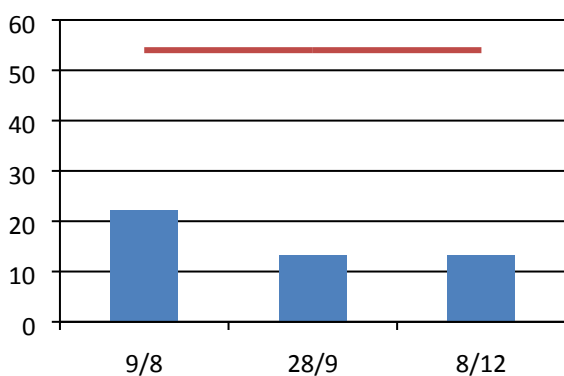
**Charge entrante
 DBO5 en kg/j**



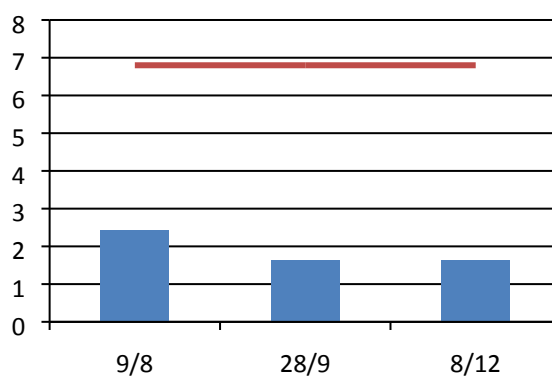
**Charge entrante
 MES en kg/j**



**Charge entrante
 DCO en kg/j**

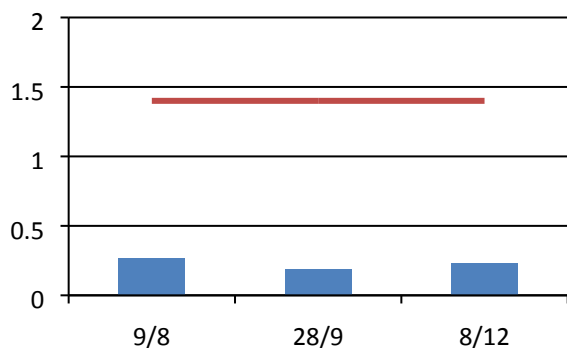


**Charge entrante
 Azote Kjeldhal en kg/j**

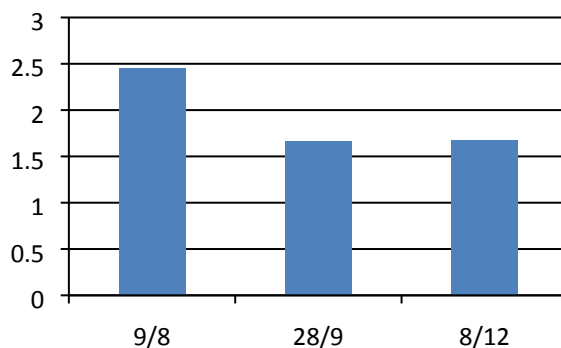




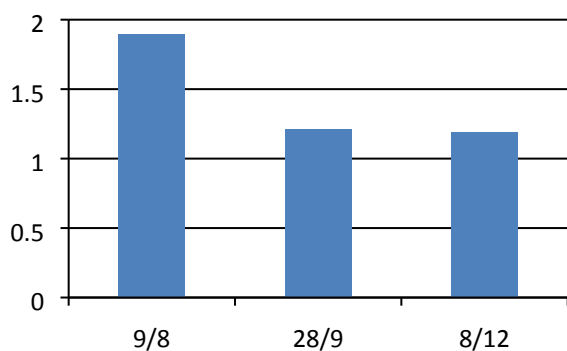
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



R.1.6. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

Sans objet 2020.

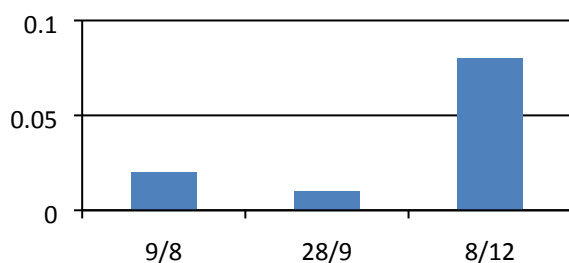
R.1.7. La pollution sortante du système de traitement

Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m³)/x 1000

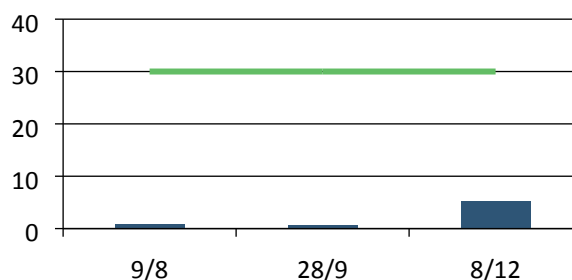
- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant



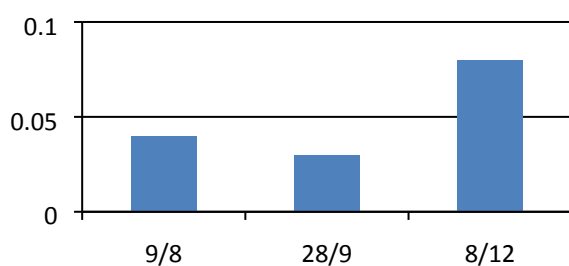
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



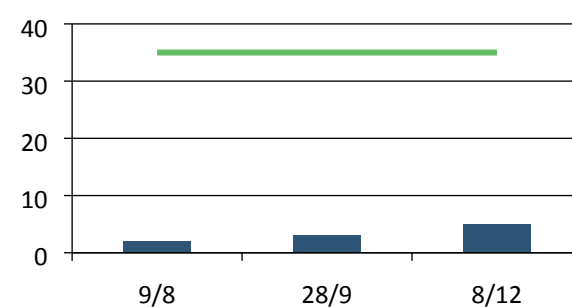
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



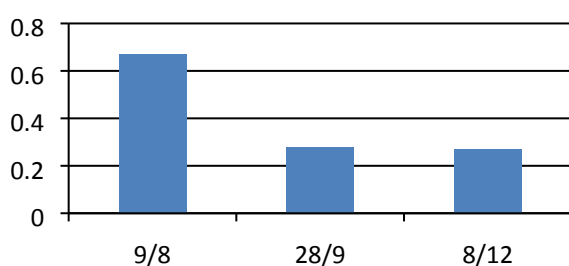
**Charge sortante
MES en kg/j**



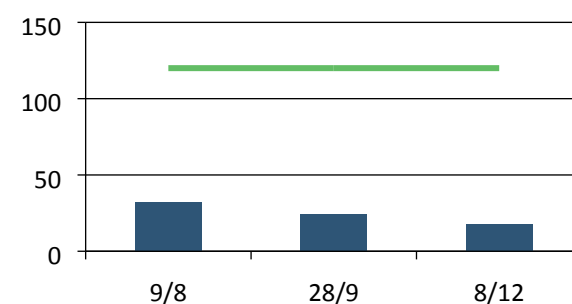
Concentration sortante MES en mg/l



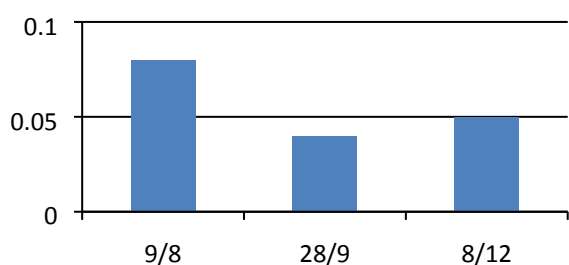
**Charge sortante
DCO en kg/j**



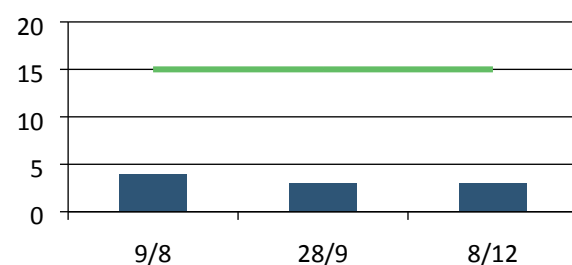
Concentration sortante DCO en mg/l



**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**

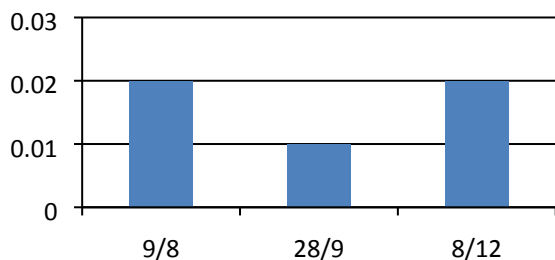


**Concentration sortante Azote Kjeldhal
en mg/l**

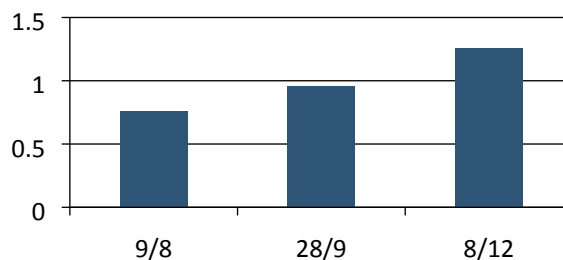




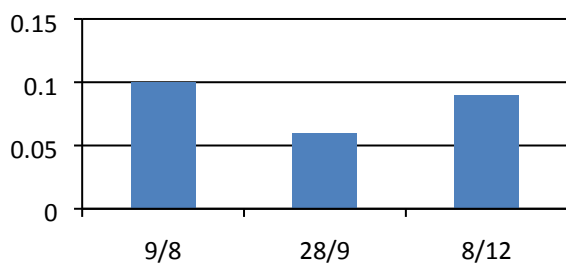
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



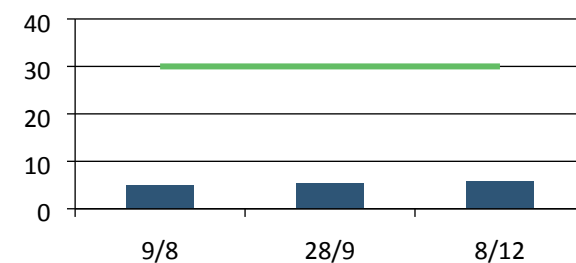
**Concentration sortante Phosphore en
mg/l**



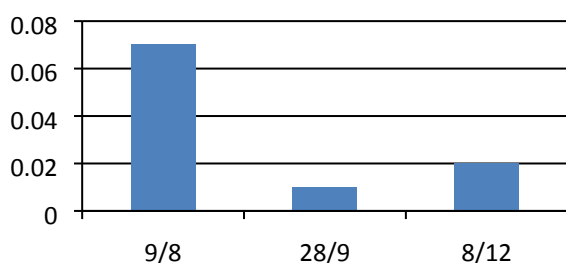
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



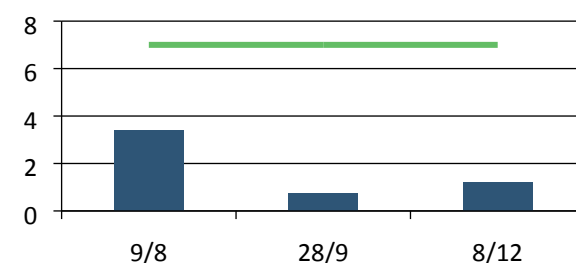
**Concentration sortante Azote global en
mg/l**



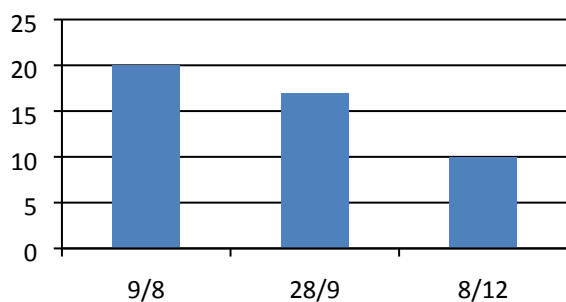
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



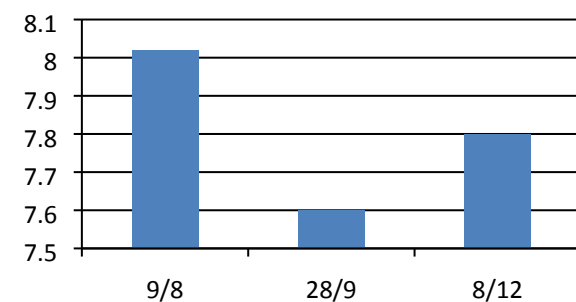
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



R.1.8. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

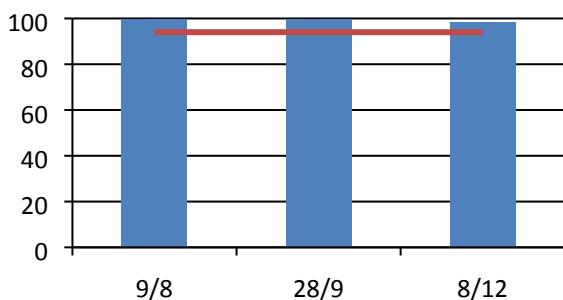
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux } (A2 + A3 + A7)$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

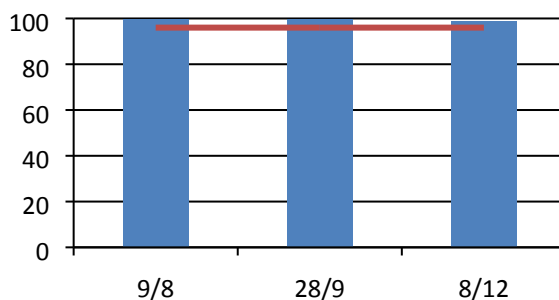
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux } (A2 + A4 + A5)$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

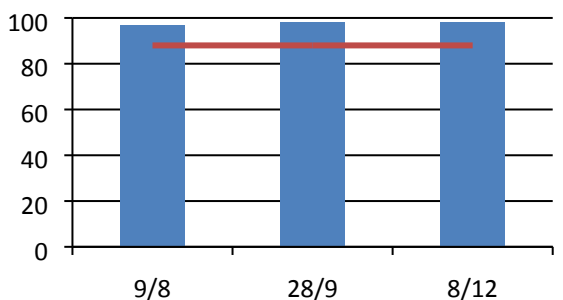
Rendement DBO5 en %



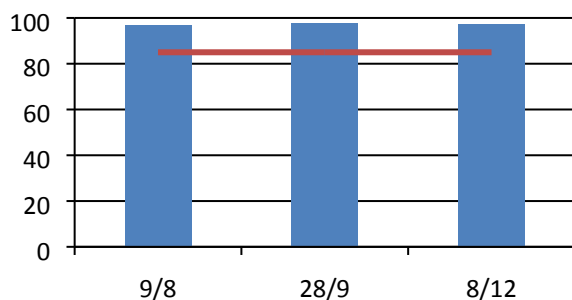
Rendement MES en %



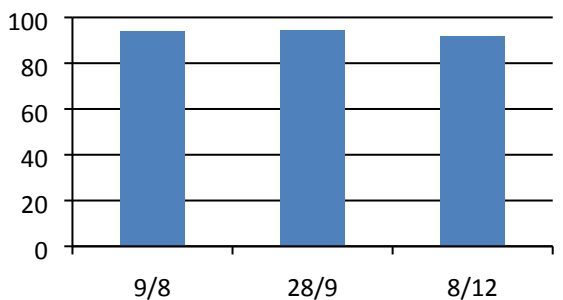
Rendement DCO en %



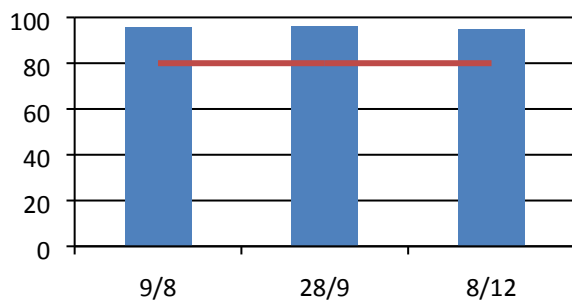
Rendement Azote Kjeldhal en %



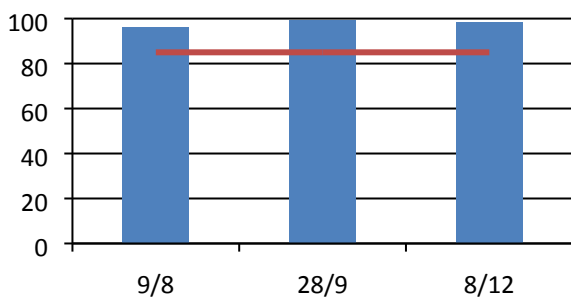
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



R.1.9. Le suivi bactériologique

Sans objet 2020.

R.1.10. Le suivi du milieu récepteur

Sans objet 2020.

R.2. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS

R.2.1. Les boues

Boues		Quantité annuelle brute (m³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)		1,5	0,019
Boues apportées (point S5)	Origine station		
	Code SANDRE		
	Total	-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)		0	0

R.2.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	0	Refus dégrillage évacué vers déCHARGE

R.3. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS

R.3.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	6 752

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

R.3.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Eau	226

R.4. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE

R.4.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

La vidange des 2 postes de relèvement a été réalisé suite a des dépotages fin janvier 2020

Nettoyage et pompage du dégrilleur également suite aux dépotages

Vidange du clarificateur et nettoyage des noues suite a l'obturation d'une canalisation entre le poste de recirculation des boues et le clarificateur

R.4.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Aucun déversement en 2020.

R.5. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).



	Débit journalier de référence (m3/j)	68	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	27	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		3		3		3		3		3		3	-	-	3	
	Nombre de mesures réalisées		3		3		3		3		3		3	-	-	3	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		99,3	3,33	97,6	24,67	99,4	2,23	95,6	5,38	97,2	3,33	1,78	0,1	1,95	93,3	0,99
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		3		3		3		3		3		3	-	-	3	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		99,3	3,33	97,6	24,67	99,4	2,23	-	-	97,2	3,33	-	-	-	93,3	0,99
	Valeur réhibitoire (1)		85		400		70		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		0		0		0	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		96	35	88	120	94	30	80	30	85	15	7	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		1		1		1		1		1		1	-	-	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	-	-	-	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

R.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Sans objet 2020.

R.7. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

Résultats d'autosurveillance 2020

Concentration

2020	ENTREE											SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
09/08/2020	24	380	915	350	100.1	78.5	0.03	1	101.1	11.15	2.41	21	0.9	32	2	3.9	3.4	0.095	1	5	0.76
28/09/2020	17	300	790	470	97.5	72.3	0.03	1	98.53	11.5	2.63	12	0.6	24	3	3.05	0.75	0.135	2.15	5.34	0.96
08/12/2020	21	250	630	290	78.3	56.9	0.03	1	79.33	10.75	2.52	15	5.2	18	5	3.05	1.2	0.063	2.7	5.81	1.26
Moyenne	-	310	778.33	370	91.97	69.23	0.03	1	93	11.13	2.52	-	2.23	24.67	3.33	3.33	1.783	0.098	1.95	5.38	0.99
Min	17	250	630	290	78.3	56.9	0.03	1	79.33	10.75	2.41	12	0.6	18	2	3.05	0.75	0.063	1	5	0.76
Max	24	380	915	470	100.1	78.5	0.03	1	101.1	11.5	2.63	21	5.2	32	5	3.9	3.4	0.135	2.7	5.81	1.26

Flux et rendement

2020	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
09/08/2020	24	9.2	22.14	8.47	2.42	2.45	0.27	36%	34%	41%	21%	36%		19%	21	0.02	0.67	0.04	0.08	0.1	0.02	99.8	97.0	99.5	96.6	95.7	94.1
28/09/2020	17	5.04	13.27	7.9	1.64	1.66	0.19	25%	19%	25%	19%	24%		14%	12	0.01	0.28	0.03	0.04	0.06	0.01	99.9	97.9	99.6	97.9	96.3	94.3
08/12/2020	21	5.25	13.23	6.09	1.64	1.67	0.23	31%	19%	25%	15%	24%		16%	15	0.08	0.27	0.08	0.05	0.09	0.02	98.5	98.0	98.8	97.2	94.8	91.6
Moyenne	-	6.5	16.22	7.49	1.9	1.92	0.23	30%	24%	30%	18%	28%		16%	-	0.03	0.41	0.05	0.05	0.08	0.02	99.4	97.6	99.3	97.2	95.6	93.3
Min	17	5.04	13.23	6.09	1.64	1.66	0.19	25%	19%	25%	15%	24%		14%	12	0.01	0.27	0.03	0.04	0.06	0.01	98.5	97.0	98.8	96.6	94.8	91.6
Max	24	9.2	22.14	8.47	2.42	2.45	0.27	36%	34%	41%	21%	36%		19%	21	0.08	0.67	0.08	0.08	0.1	0.02	99.9	98.0	99.6	97.9	96.3	94.3

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900710-20210930-202109_CO88_41-DE

15.

LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement épuratoire) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchement placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations privatives de l'utilisateur.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat d'abonnement : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.



Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Déléataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Déléataire, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une importance telle qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Déléataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Déléataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Déléataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).



16.

LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2020 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS

➤ Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Adoptée le 21 janvier par l'Assemblée nationale et le 30 janvier par le Sénat, sur la base d'un texte consensuel issu de la commission mixte paritaire. Le texte prévoit notamment les avancées suivantes :

- **RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES ET DES EAUX PLUVIALES (ARTICLE 69)**
 - ⇒ INSCRIPTION DU « DÉVELOPPEMENT DE LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES ET DE L'UTILISATION DES EAUX DE PLUIE EN REMPLACEMENT DE L'EAU POTABLE » DANS L'OBJECTIF DE PROMOTION D'UNE UTILISATION EFFICACE, ÉCONOME ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ;
 - ⇒ RENVOI À UN DÉCRET EN CONSEIL D'ÉTAT POUR FIXER LES USAGES ET CONDITIONS DANS LESQUELLES LES EAUX USÉES TRAITÉES PEUVENT ÊTRE RÉUTILISÉES AINSI QUE LES USAGES ET BÂTIMENTS POUR LESQUELS LES EAUX DE PLUIE PEUVENT ÊTRE UTILISÉES DE MANIÈRE COMPTABLE AVEC LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES EAUX ;
 - ⇒ RENVOI À UN DÉCRET EN CONSEIL D'ÉTAT POUR PRÉCISER LES MODALITÉS D'APPLICATION AUX NOUVEAUX IOTA À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021, AINSI QU'AUX IOTA EXISTANTS.
- **NOUVEAU RÉFÉRENTIEL RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIF DU RETOUR AU SOL DES BOUES D'ÉPURATION ET MÉLANGES DES BOUES EN COMPOST (ARTICLE 86)**
 - ⇒ RÉÉVALUATION, AU PLUS TARD AU 1^{ER} JUILLET 2021, DES NORMES APPLICABLES AUX BOUES ÉPANDUES, SEULES OU EN MÉLANGES, BRUTES OU TRANSFORMÉES, NOTAMMENT AFIN D'INTÉGRER LES MICROPOLLUANTS NOUVELLEMENT IDENTIFIÉS (MÉTAUX LOURDS, PARTICULES DE PLASTIQUE, PERTURBATEURS ENDOCRINIENS, DÉTERGENTS ET RÉSIDUS PHARMACEUTIQUES, ...). CETTE RÉVISION, QUI SE MATÉRIALISERA PAR UN NOUVEL ARRÊTÉ, POURRA SE FONDER SUR LES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL « PACTE DE CONFIANCE » DE LA FRAC PRÉSIDÉ PAR M. ALAIN MAROIS.
 - ⇒ A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2021, IL SERA INTERDIT DE PROCÉDER À L'ÉPANDAGE DE BOUES OU L'UTILISATION DE COMPOST QUI NE SERAIENT PAS CONFORMES AUX RÉFÉRENTIELS NORMATIFS ADOPTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.
 - ⇒ RENVOI À MESURE RÉGLEMENTAIRE POUR DÉTERMINER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES BOUES D'ÉPURATION POURRONT ÊTRE COMPOSTÉES, SEULES OU EN MÉLANGE AVEC DES DÉCHETS VÉGÉTAUX, AVEC COMME LIMITE QUE L'OPÉRATION DOIT PERMETTRE « D'AMÉLIORER LES CARACTÉRISTIQUES AGRONOMIQUES DES BOUES ». IL EN SERA DE MÊME POUR LE COMPOSTAGE DES DIGESTATS ISSUS DE LA MÉTHANISATION DES BOUES.
- **INTERDICTION DU COMPOSTAGE DE LA FFOM À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2027 (ARTICLE 87) ET INTERDICTION DU BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES BIODÉCHETS, NOTAMMENT LES DÉCHETS VERTS, AFIN D'ENCOURAGER LEUR COMPOSTAGE (ARTICLE 88)**

➤ Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau

Le Règlement se recentre sur l'irrigation, tout en prévoyant que « les États membres peuvent prévoir le recours à l'eau de récupération pour d'autres fins, notamment des fins industrielles, environnementales et de services collectifs ».

ENVIRONNEMENT

➤ **Décret n° 2020-828 du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau**

Le décret simplifie la nomenclature relative aux IOTA en prévoyant les modifications suivantes :

- FUSION DES RUBRIQUES 2.1.1.0 (STATIONS D'ÉPURATION DES AGGLOMÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT OU DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) ET 2.1.2.0 (DÉVERSOIRS D'ORAGE SITUÉS SUR UN SYSTÈME DE COLLECTE DES EAUX USÉES), AU SEIN DE LA MÊME RUBRIQUE N° 2.1.1.0 INTITULÉE « SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES ET INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DESTINÉS À COLLECTER ET TRAITER UNE CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE AU SENS DE L'ARTICLE R. 2224-6 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES » ;
- MODIFICATION DE LA RUBRIQUE 2.1.3.0 DÉSORMAIS INTITULÉE « EPANDAGE ET STOCKAGE EN VUE D'ÉPANDAGE DE BOUES PRODUITES DANS UN OU PLUSIEURS SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES ET INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » ;
- REMPLACEMENT DE LA RUBRIQUE 2.2.1.0 PAR UNE RUBRIQUE 2.2.1.0 INTITULÉE « REJET DANS LES EAUX DOUCES SUPERFICIELLES SUSCEPTIBLE DE MODIFIER LE RÉGIME DES EAUX, À L'EXCLUSION DES REJETS MENTIONNÉS À LA RUBRIQUE 2.1.5.0 AINSI QUE DES REJETS DES OUVRAGES MENTIONNÉS À LA RUBRIQUE 2.1.1.0, LA CAPACITÉ TOTALE DE REJET DE L'OUVRAGE ÉTANT SUPÉRIEURE À 2 000 M3/J OU À 5 % DU DÉBIT MOYEN INTERANNUAL DU COURS D'EAU (D) » ;
- REMPLACEMENT DES RUBRIQUES 2.2.3.0 ET 2.2.4.0 PAR UNE RUBRIQUE 2.2.3.0 INTITULÉE « REJET DANS LES EAUX DE SURFACE, À L'EXCLUSION DES REJETS RÉGLEMENTÉS AU TITRE DES AUTRES RUBRIQUES DE LA PRÉSENTE NOMENCLATURE OU DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES ANNEXÉE À L'ARTICLE R. 511-9, LE FLUX TOTAL DE POLLUTION, LE CAS ÉCHÉANT AVANT TRAITEMENT, ÉTANT SUPÉRIEUR OU ÉGAL AU NIVEAU DE RÉFÉRENCE R1 POUR L'UN AU MOINS DES PARAMÈTRES QUI Y FIGURENT (D) » ;
- CRÉATION D'UNE NOUVELLE RUBRIQUE 3.3.5.0 INTITULÉE « TRAVAUX, DÉFINIS PAR UN ARRÊTÉ DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT, AYANT UNIQUEMENT POUR OBJET LA RESTAURATION DES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES MILIEUX AQUATIQUES, Y COMPRIS LES OUVRAGES NÉCESSAIRES À CET OBJECTIF (D) », QUI EST EXCLUSIVE DE L'APPLICATION DES AUTRES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE IOTA ET PERMETTANT DE NE SOUMETTRE QU'À DÉCLARATION ET NON À AUTORISATION LES PROJETS DE RESTAURATION DES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES MILIEUX AQUATIQUES DÉFINIS PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL ;
- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU DOSSIER DE DÉCLARATION POUR LES IOTA (ART. 4) ;
- INSTAURATION D'UN REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ POUR LES PROPRIÉTAIRES DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DESTINÉS À COLLECTER ET TRAITER UNE CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 12 KG ET SUPÉRIEURE À 1,2 KG (ART. 5) ;
- MODIFICATION DE LA NOMENCLATURE ICPE N° 2716 QUI EXCLUT EXPRESSÉMENT LES « STOCKAGES EN VUE D'ÉPANDAGES DE BOUES ISSUES DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES MENTIONNÉS À LA RUBRIQUE 2.1.3.0. DE LA NOMENCLATURE ANNEXÉE À L'ARTICLE R. 214-1 » (ART. 6) ;
- LE PRÉFET SERA CHARGÉ DE DÉFINIR LA LISTE DES AGGLOMÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT EN DÉTERMINANT LES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT TELS QUE DÉFINIS À LA RUBRIQUE 2.1.1.0. DE LA NOMENCLATURE ANNEXÉE À L'ARTICLE R. 214-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (ART. 7).

➤ **Décret n° 2020-844 du 3 juillet 2020 relatif à l'autorité environnementale et à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas**

Le décret prévoit une réforme de l'autorité environnementale et de l'autorité chargée de mener l'examen au cas par cas pour les projets relevant du champ de l'évaluation environnementale. Il maintient la compétence du préfet de région, pour mener dans la plupart des cas, l'examen au cas par cas des projets locaux et confie à la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable la compétence d'autorité environnementale pour ces mêmes projets.

➤ **Arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (NOR : TREL2011759A)**

L'arrêté fixe les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique IOTA n° 3.3.5.0 relative aux « Travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif, définis par un arrêté du ministre en charge de l'environnement », parmi lesquels :

- ARASEMENT OU DÉRASEMENT D'OUVRAGE EN LIT MINEUR ;
- DÉSENDIGUEMENT ;
- DÉPLACEMENT DU LIT MINEUR POUR AMÉLIORER LA FONCTIONNALITÉ DU COURS D'EAU OU RÉTABLISSEMENT DU COURS D'EAU DANS SON LIT D'ORIGINE ;
- RESTAURATION DE ZONES HUMIDES.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Arrêté du 30 juin 2020 modifiant l'arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 3.2.1.0 et 4.1.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (NOR : TREL2011758A)**

L'arrêté modifie l'arrêté du 9 août 2006 en ce qui concerne les rejets dans les eaux de surface relevant des rubriques n° 2.2.3.0, 3.2.1.0 et 4.1.3.0 de la nomenclature IOTA, les éléments et critères à prendre en compte pour évaluer les incidences sur les eaux de surface, s'agissant :

- Le flux R1 pour les paramètres de qualité du débit ;
- La qualité des sédiments marins ou estuariens au regard des seuils de la rubrique 4.1.3.0 ou de ceux de la rubrique 3.2.1.0.

Les dispositions l'arrêté sont applicables aux nouvelles déclarations déposées à compter du 1^{er} septembre 2020.

- **Arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DB05 (NOR : TREL2011756A)**

L'arrêté modifie certaines dispositions relatives aux systèmes d'assainissement collectif et non collectif :

- Les délais de réalisation de l'analyse des risques de défaillances des systèmes d'assainissement sont reconduits (art. 4) ;
- Il est précisé que les stations doivent être dimensionnées de manière à gérer et traiter les boues issues du traitement des eaux usées et de satisfaire les obligations relatives à leur stockage (art. 7) ;
- La nouvelle annexe IV de l'arrêté du 21 juin 2015 fixe les informations devant être transmises dans le registre électronique créé par le décret n°2020-828 du 30 juin 2020 (art. 9) ;
- L'arrêté fixe les délais de réalisation des diagnostics des systèmes d'assainissement en fonction de leur capacité (art. 12) ;
- Les règles de conformité des systèmes de collecte par temps de pluie sont désormais précisées par l'arrêté du 21 juillet 2015 et non plus dans la note technique du 7 septembre 2015 (art. 22).

- **Arrêté du 15 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées (NOR : TREL2011751A)**

L'arrêté modifie l'arrêté du 8 janvier 1998 dans les conditions suivantes :

- Les prescriptions techniques applicables aux épandages de boue sont réécrites afin de détailler l'implantation, le dimensionnement, le dépôt temporaire, la répartition des boues en plusieurs lots, et la conservation d'information concernant les boues ;
- La transmission des données sur les campagnes d'épandage peut se faire par SILLAGE ou par VERSEAU ;
- La transmission des données relatives à l'étude préalable doit être réalisée selon les mêmes modalités que celles pour les données sur les campagnes d'épandage ;
- De nouvelles normes (applicables au 1^{er} janvier 2021) attachées aux paramètres de caractérisation de la valeur agronomique des sols sont précisées (Annexe V, point 3) ;
- Les méthodes d'analyse des ETM sont mises à jour (Annexe V, tableau 6.a du point 4) ;
- Les méthodes d'analyse pour les micropolluants organiques sont aussi mises à jour (Annexe V, tableau 6.b du point 4).



DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➤ **Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires**

Afin de faciliter la relance de l'économie, le décret relève le seuil de passation sans publicité ni mise en concurrence des marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 70 000 €HT, jusqu'au 10 juillet 2021 inclus. Il en va de même pour les lots qui portent sur des travaux (et dont le montant est inférieur à 70 000 €HT), à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur total estimée de tous les lots.

➤ **Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics**

Le décret modifie les conditions de versement et de remboursement des avances dans les marchés publics :

- LES AVANCES NE SONT PLUS PLAFONNÉES À 60 % DU MONTANT TTC INITIAL DU MARCHÉ ;
- L'ACHETEUR PEUT VERSER AU TITULAIRE UNE AVANCE D'UN MONTANT SUPÉRIEUR À 30 % SANS OBLIGATION POUR CE DERNIER DE FOURNIR UNE GARANTIE FINANCIÈRE (CELA RESTE UNE SIMPLE FACULTÉ) ;
- DANS LE SILENCE DU MARCHÉ, LE DÉMARRAGE DU REMBOURSEMENT DE L'AVANCE COMMENCE :
 - DÈS QUE LE MONTANT DES PRESTATIONS EXÉCUTÉES ATTEINT 65 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ POUR LES AVANCES INFÉRIEURES OU ÉGALES À 30 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ,
 - DÈS LA PREMIÈRE DEMANDE DE PAIEMENT LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE VERSÉE DÉPASSE 30 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ ;
- LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE EST INFÉRIEUR À 80 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ, SON REMBOURSEMENT DOIT ÊTRE TERMINÉ LORSQUE LE MONTANT DES PRESTATIONS EXÉCUTÉES PAR LE TITULAIRE ATTEINT 80 % DU MONTANT TTC ;
- LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE DÉPASSE LES 80 %, L'AVANCE EST, DANS LE SILENCE DU MARCHÉ, INTÉGRALEMENT REMBOURSÉE LORSQUE LE MONTANT TTC DES PRESTATIONS EXÉCUTÉES ATTEINT LE MONTANT DE L'AVANCE ACCORDÉE.

➤ **Arrêté du 12 février 2020 fixant un modèle d'avis pour la passation des marchés publics répondant à un besoin d'une valeur estimée entre 90 000 € hors taxes et les seuils de procédure formalisée (NOR : ECOM2004461A)**

Le modèle annexé à l'arrêté correspond à l'avis de marché mentionné au 2° de l'article R. 2131-12 du Code de la commande publique. L'arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et s'appliquera aux marchés publics pour lesquels un avis de marché est envoyé à la publication à compter de cette date.

➤ **Arrêté du 28 juillet 2020 fixant le modèle de certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics**

Pris en application du 2° de l'article R. 2191-46 et de l'article R. 2391-28 du Code de la commande publique, l'arrêté fixe le modèle de certificat de cessibilité d'une créance issue d'un marché.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ **Loi n° 2020-43 du 27 janvier 2020 autorisant la ratification du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales**

La loi permet à la France de ratifier le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales. Le protocole additionnel vise « à faire entrer dans le champ d'application de la Charte le droit pour tout citoyen qui réside dans la circonscription de la collectivité locale de participer aux affaires de cette collectivité locale ». Le Protocole définit le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale comme « le droit de s'efforcer de déterminer ou d'influencer l'exercice des compétences de la collectivité locale ». Ainsi, les États doivent établir ou maintenir un cadre législatif qui facilite l'exercice du droit de participer aux affaires d'une collectivité locale.

➤ **Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020, relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique**

Le décret précise les conditions dans lesquelles il peut être dérogé à l'interdiction qui est faite aux agents publics d'exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative. Il fixe en particulier la liste exhaustive des activités

susceptibles d'être exercées à titre accessoire. Il précise également l'obligation de déclaration à laquelle sont soumis à la fois les dirigeants des sociétés et associations recrutés par l'administration et les agents à temps non complet ou exerçant des fonctions à temps incomplet lorsqu'ils exercent une activité privée lucrative. Le décret détermine les modalités du contrôle déontologique exercé par l'administration ou la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), selon le cas, lors d'une demande d'autorisation pour accomplir un service à temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise ou d'une demande de cessation de fonctions, définitive ou temporaire, pour exercer une activité privée lucrative. Il fixe la liste des emplois pour lesquels la saisine de la HATVP est obligatoire pour ces deux types de demandes. Enfin, il détermine les modalités du contrôle préalable à la nomination à certains emplois d'une personne ayant exercé une activité privée au cours des trois années précédentes. Il entre en vigueur le 1^{er} février 2020.

➤ **Décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet**

Le préfet de région ou de département peut déroger à des normes édictées par les services de l'Etat pour prendre uniquement des décisions individuelles relevant de sa compétence, notamment en matière d'environnement, agriculture et forêt. La dérogation doit être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales et répondre à certaines conditions de fond et de forme. La décision de déroger prend la forme d'un arrêté motivé, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

➤ **Décret n° 2020-634 du 25 mai 2020 portant application de l'article L. 1116-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la demande de prise de position formelle adressée au représentant de l'Etat**

Le décret crée les articles R. 1116-1 et suivants du CGCT, qui organisent la formalisation des échanges entre l'autorité de saisine et le représentant de l'Etat compétent au titre du contrôle de légalité de l'acte concerné : les conditions de la saisine du représentant de l'Etat et de la réponse portée à la connaissance du demandeur, le contenu de la demande et la procédure relative à la transmission de pièces complémentaires, ainsi que le point de départ au délai de 3 mois au terme duquel le silence gardé par le représentant de l'Etat vaut absence de prise de position formelle.

➤ **Décret n° 2020-556 du 11 mai 2020 relatif à l'application de l'article L. 1611-3-2 du code général des collectivités territoriales**

Le décret précise les conditions que doivent remplir les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux pour demander à adhérer à l'Agence France Locale.

➤ **Décret n° 2020-606 du 19 mai 2020 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales**

Le décret détermine les modalités d'application de mesures votées en loi de finances pour 2020, notamment pour la majoration de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, la création d'un nouveau fonds de péréquation départemental, les règles de calcul des dotations allouées aux communes nouvelles, la possibilité de répartition dérogatoire de la dotation globale de fonctionnement selon des critères locaux et la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

SAUR

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
 ANNEE 2020**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **OUEST**
 Centre **FINISTERE**
 Département **FINISTERE**
 Collectivité **CCHPB ASST**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en KEur
---------	---------------------	------------	------------	---------------

PRODUITS	901,6	1 035,0	133,4
Exploitation du service	348,7	414,8	
Collectivités et autres organismes publics	501,6	578,1	
Travaux attribués à titre exclusif	41,9	40,2	
Produits accessoires	9,4	1,9	
CHARGES	1 093,2	1 204,9	111,8
Personnel	134,1	146,8	
Energie électrique	61,0	64,0	
Produits de traitement	19,9	14,9	
Analyses	10,2	9,7	
Sous-traitance, matières et fournitures	181,7	192,7	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	3,0	3,7	
Autres dépenses d'exploitation	46,6	48,2	
- Télécommunications, poste et télégestion	6,4	5,8	
- Engins et véhicules	20,2	20,8	
- Informatique	8,5	15,7	
- Assurances	1,4	1,8	
- Locaux	6,6	8,1	
- Divers	3,6	-3,9	
Contribution des services centraux et recherche	28,8	35,3	
Collectivités et autres organismes publics	501,6	578,1	
- Part collectivité	446,6	520,1	
- Autres organismes publics	55,0	58,0	
Charges relatives aux renouvellements	95,6	97,9	
- Pour garantie de continuité du service	28,2	29,0	
- Fonds contractuel	67,4	68,9	
Charges relatives investissements du domaine privé	9,7	10,5	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	1,1	3,2	
RESULTAT AVANT IMPOT	-191,6	-170,0	21,7
RESULTAT	-191,6	-170,0	21,7

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
 y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du
 domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf: 120-023002 -291801 -02 2020120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
 comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 04/06/2021